CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

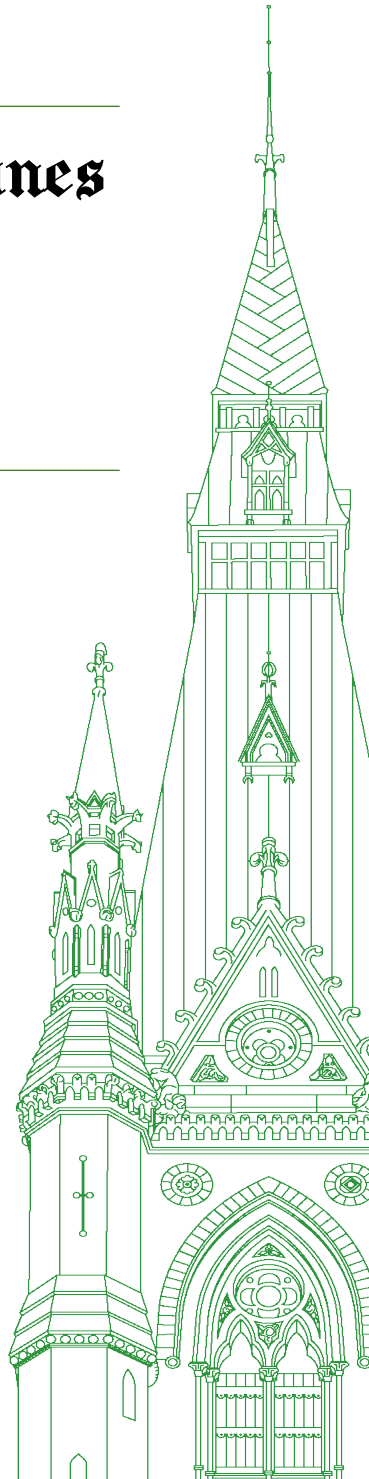
Débats de la Chambre des communes

Compte rendu officiel

(Hansard)

Volume 152 N° 160

Le lundi 2 novembre 2026



Présidence de l'honorable Francis Scarpaleggia

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 2 novembre 2026

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

● (1100)

[*Français*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 15 juin, de la motion portant que le projet de loi C-269, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour la récupération de la chaleur), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Annie Koutrakis (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et des Familles, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui à propos du projet de loi C-269, qui modifierait la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le projet de loi du député de Calgary-Centre propose de créer un crédit d'impôt à l'investissement pour certains équipements de récupération de chaleur. À la base, l'objectif est louable: les technologies de récupération de chaleur peuvent permettre à des entreprises, par exemple, de récupérer l'énergie thermique produite dans le cadre de leurs activités et de l'utiliser de façon productive, au lieu de la perdre. Certaines technologies permettent d'utiliser la chaleur résiduelle pour produire de l'électricité. Ces technologies peuvent donc contribuer à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Cela soulève deux questions. La première est la suivante: est-ce que le développement et l'utilisation de cette technologie méritent d'être encouragés? La réponse est oui, et c'est déjà le cas. Le régime fiscal en place offre déjà un soutien aux investissements dans ce type de technologie. La véritable question est donc la suivante: est-ce que le crédit d'impôt proposé par le député est le bon outil pour le faire? Dans ce cas, la réponse est non.

Lorsqu'on examine le projet de loi dans son ensemble, on se rend compte qu'il y a un certain nombre de problèmes assez importants.

Tout d'abord, il est beaucoup plus large qu'on pourrait le croire à première vue. Le projet de loi est présenté comme une façon d'appuyer les technologies qui permettent de produire de l'électricité à partir de chaleur résiduelle, sauf que le texte du projet de loi va beaucoup plus loin. La définition des équipements admissibles est assez large, de sorte que le crédit d'impôt s'appliquerait à plusieurs types d'équipements servant à la récupération de chaleur industrielle et à la production d'énergie. La distinction n'est pas anodine. Quand on crée un incitatif fiscal, il faut savoir avec précision ce qu'on cherche à encourager et, par conséquent, quelles activités sont admissibles au crédit d'impôt et quel en sera le coût pour les contribuables.

Dans le cas du projet de loi C-269, l'objectif annoncé et les moyens qui sont pris pour l'atteindre ne sont pas parfaitement alignés. Cela entraînerait des conséquences financières importantes. Selon l'analyse du ministère des Finances, un crédit d'impôt qui ciblerait uniquement les technologies permettant de produire de l'électricité à partir de chaleur résiduelle coûterait environ 70 millions de dollars par année. Toutefois, le projet de loi C-269 va beaucoup plus loin. Il pourrait couvrir une vaste gamme d'équipements utilisés pour la récupération de chaleur industrielle et la production d'énergie. Son coût serait donc considérablement plus élevé.

C'est un premier problème, mais ce n'est pas le seul. Le crédit prévu dans le projet de loi C-269 serait permanent, contrairement aux crédits d'impôt à l'investissement pour l'économie propre qui sont présentement disponibles. Ceux-ci sont plutôt limités dans le temps, pour favoriser les investissements à court et à moyen terme. Un crédit d'impôt permanent n'incite pas de la même façon les entreprises à investir rapidement. Il y a aussi le fait que certaines mesures d'intégrité, qui s'appliquent à plusieurs crédits existants, n'ont pas été incluses dans le projet de loi C-269. Je donne un exemple: le projet de loi ne prévoit pas que les coûts en capital qui sont admissibles soient réduits pour tenir compte des autres aides gouvernementales reçues.

Bref, le projet de loi C-269 n'atteint pas son objectif apparent, c'est-à-dire appuyer uniquement les équipements permettant la production d'électricité à partir de chaleur résiduelle. L'admissibilité est définie de manière trop large, et elle pourrait inclure une gamme d'équipements importante, à un coût élevé pour les contribuables. Il faut également tenir compte des mesures fiscales qui existent déjà. Les équipements permettant de produire de l'électricité à partir de chaleur résiduelle peuvent déjà bénéficier d'incitatifs fiscaux.

La Superdéduction à la productivité annoncée dans le budget de 2025 a, par exemple, rétabli la passation en charges immédiate pour le matériel servant à la production d'énergie propre et à la conservation de l'énergie. Concrètement, cette mesure permet aux entreprises de déduire immédiatement le coût de certains investissements admissibles plutôt que de devoir l'amortir sur plusieurs années.

● (1105)

Nous sommes allés encore plus loin. En septembre, le gouvernement a annoncé la nouvelle Mégadéduction à la productivité. Cette mesure s'appuierait sur la superdéduction et permettrait aux entreprises de déduire immédiatement le coût d'un éventail beaucoup plus large d'investissements.

Tout cela encourage déjà l'investissement dans les nouveaux équipements et l'adoption de technologies plus propres et plus efficaces.

Le projet de loi C-269 propose un nouvel incitatif dans un domaine où un soutien fiscal important existe déjà. Le projet de loi, du moins dans sa forme actuelle, risque d'accorder un avantage fiscal additionnel pour des investissements qui bénéficient déjà d'un traitement préférentiel. Avant de créer un nouveau crédit d'impôt permanent de 30 %, il faudrait se demander s'il répond véritablement à un besoin qui n'est pas déjà couvert ou s'il risque plutôt de se superposer aux mesures existantes.

Les changements importants au régime fiscal devraient normalement être examinés dans le cadre du processus budgétaire. Un crédit d'impôt ne peut pas être examiné de façon isolée. Il faut pouvoir évaluer son coût, déterminer s'il peut atteindre son objectif et surtout voir comment il interagit avec les mesures fiscales qui existent déjà.

Le projet de loi C-269 est un bon exemple. Comme je viens de l'expliquer, certains des investissements que le projet de loi cherche à encourager bénéficient déjà d'incitatifs fiscaux. Le processus budgétaire permet justement d'évaluer l'impact de ce genre de situation. Il permet d'examiner de façon plus efficace les différentes mesures, de comparer leurs coûts, d'analyser leurs avantages et, au bout du compte, de déterminer si une proposition est nécessaire et souhaitable. Un examen approfondi permet aussi d'étudier les conséquences d'une mesure proposée sur les finances publiques.

Nous ne pouvons tout simplement pas appuyer le projet de loi tel qu'il est rédigé. La récupération de la chaleur résiduelle pour produire de l'électricité est une bonne politique environnementale, mais le projet de loi C-269 n'est pas le bon moyen de l'encourager. Le gouvernement est d'accord sur l'objectif au cœur du projet de loi. Nous voulons encourager les entreprises canadiennes à investir dans les technologies plus propres, plus efficaces et plus productives. Cependant, pour y arriver, il faut choisir les bons outils.

Le crédit d'impôt proposé par le projet de loi C-269 est trop large. Il comporte des lacunes importantes dans sa conception et il serait permanent. Il viendrait se superposer à des mesures fiscales qui soutiennent déjà ce type d'investissement. Le projet de loi part d'une bonne intention, mais une bonne intention ne suffit pas pour faire une bonne politique fiscale. La politique fiscale doit être réfléchie dans son ensemble. Les mesures qui sont mises en place doivent être bien ciblées. Elles doivent s'intégrer de façon cohérente avec les mesures qui sont déjà en place et elles doivent être mises en place avec une utilisation responsable des fonds publics. Dans ce contexte, nous ne pouvons pas appuyer le projet de loi.

● (1110)

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Madame la Présidente, c'est un plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-269. Je le fais après que ma collègue de Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan l'a également fait. Elle a déjà un peu annoncé les couleurs du Bloc québécois quant au projet de loi. Elle a déjà annoncé que, malgré le fait qu'on constate qu'il y a des améliorations à apporter et qu'il y a des questions d'éclaircissement à poser sur le projet de loi, sur le fond, l'idée est loin d'être mauvaise, surtout dans un contexte où on souhaite réduire autant que possible son empreinte carbone et produire de l'énergie de plus en plus propre.

D'ailleurs, ça faisait partie du discours du parrain du projet de loi, le député de Calgary-Centre. Dans la mesure où c'est ce vers quoi on souhaite tendre, il est intéressant qu'on se penche sur le projet de loi C-269 et qu'on l'envoie en comité. Donc, bien que nous considérions que le projet de loi n'est pas parfait, nous le considérons à tout le moins comme perfectible. Nous pensons qu'il est opportun de le travailler et nous souhaitons que des experts et des témoins puissent venir nous éclairer davantage sur son fond.

Le Bloc québécois est d'accord avec le principe du projet de loi. Nous voterons en sa faveur en deuxième lecture. Malheureusement, on a déjà entendu les libéraux mentionner que, bien qu'ils soient d'accord avec le fondement et l'utilisation de la technologie, ils trouvent que le projet de loi est beaucoup trop large. Ils ont peur de certains chevauchements, notamment avec d'autres crédits. Ils trouvent que c'est insuffisamment harmonisé. Il est un peu dommage que, sur cette base, ils refusent d'analyser le projet de loi plutôt que de l'envoyer en comité, où on pourrait corriger les imperfections et les distorsions qu'il peut contenir.

C'est un conservateur qui porte le projet de loi. Le député de Calgary-Centre a mentionné que ce dernier a été rédigé avec l'aide, entre autres, de l'entreprise Kanin Energy et, notamment, de Janice Tran, qui a certainement un intérêt à ce que le projet de loi soit adopté, puisque la compagnie est consultante et développe des projets dans le domaine de la captation de chaleur et de l'efficacité énergétique. Donc, il y a certainement un intérêt économique, mais ça semble être également des experts qui ont soutenu la rédaction du projet de loi.

Nous sommes favorables au fondement entre autres parce qu'il y a des choses qui se font déjà chez nous en matière de captation et de réutilisation de chaleur. Hydro-Québec, par exemple, offre aux entreprises des programmes de soutien financier pour favoriser l'adoption de technologies de récupération de chaleur pour des bâtiments. Selon ce qu'on indique, il y a même des fois jusqu'à 85 % de la chaleur qui est habituellement perdue qui peut être récupéré lorsqu'on adopte des technologies adéquates.

Il y a différents types de récupération de chaleur. On peut penser aux boucles d'eau ou à la récupération de chaleur d'un refroidisseur. On sait que les refroidisseurs sont couramment utilisés dans un contexte où on développe de plus en plus de centres de données. Il peut y avoir de la récupération par échangeur à plaques, par échangeur à régénération par cassette, ou par roue thermique. Les technologies sont nombreuses.

Il y a même plusieurs projets qui ont été développés au Québec pour permettre cette récupération de chaleur. On peut penser notamment aux producteurs agricoles Les Fraises de l'île d'Orléans qui captent et qui valorisent les rejets thermiques du centre de données QScale à Lévis. Je parlais justement des centres de données. En Estrie, il y a le projet Humano District qui accueille directement sur son site un centre de traitement de données afin d'utiliser les rejets thermiques pour chauffer ses bâtiments. Ça évite l'émission de près de 400 tonnes d'équivalent CO_2 par année. En ce cas, on a mis en conjonction deux entreprises avec des besoins et des extrants similaires. Proche d'ici, il y a le quartier résidentiel Zibi, juste à côté de l'usine Kruger. On sait que Kruger, en hiver, répond aux besoins de chauffage des gens qui habitent le quartier Zibi. On utilise les rejets thermiques pour faire du chauffage résidentiel. Il y a beaucoup de projets agricoles à la grandeur du Québec, notamment des serres. On peut penser aux Serres Toundra à Saint-Félicien, aux serres Demers à Drummondville et aux Serres Sagami à Saguenay, qui utilisent toutes des rejets thermiques pour chauffer leurs installations.

Les projets sont nombreux, mais ça m'amène à ma première question. Est-ce que ce genre de projet, où on utilise la chaleur à d'autres fins que la production d'énergie, serait couvert par le projet de loi C-269?

● (1115)

Je vais lire la définition de « matériel de récupération de la chaleur admissible » qu'on trouve à l'article 10 du projet de loi C-269:

> S'entend du matériel acquis par une société canadienne imposable après le 31 décembre 2025 — autre que le matériel dont la fonction première est de produire de l'énergie — utilisé en totalité, ou presque, pour récupérer la chaleur produite par des procédés industriels et la convertir pour produire de l'énergie [...]

La partie « convertir pour produire de l'énergie » est importante, car, selon ma compréhension, un projet qui utilise directement la chaleur produite ne serait pas admissible. Cela soulève une autre question. Le 31 décembre 2025 est la date à partir de laquelle les projets commenceraient à être admissibles. Cette mesure vise à inciter les entreprises à acquérir du matériel qui permet de convertir la chaleur. Or, lorsqu'une déduction est accordée de façon rétroactive, s'agit-il réellement d'un incitatif? La question se pose. C'est quand même de l'argent dont se prive le gouvernement lorsqu'il y a des crédits d'impôt. Nous voulons nous assurer que c'est une mesure efficace qui incite les entreprises à faire cette transition plutôt que de couvrir des dépenses qui ont déjà été engagées.

La question que les libéraux posaient au sujet de l'aspect ciblé de la mesure est toutefois intéressante aussi. Cette mesure fait-elle double emploi avec d'autres crédits d'impôt existants? Je lance l'idée suivante: par exemple, une entreprise qui acquiert du matériel permettant de convertir la chaleur pourrait-elle combiner cette mesure avec d'autres crédits d'impôt existants et voir sa facture potentiellement réduite de plus de 30 %, voire de 50 %, 60 %, 70 % ou 80 %, et peut-être même bénéficier d'une acquisition pratiquement gratuite si les crédits d'impôt sont mal combinés?

Est-ce que tous les projets se valent? C'est une question importante. Si on vise à remplacer la production d'électricité produite par une centrale nucléaire ou une centrale thermique, c'est intéressant, mais, si on permet à une entreprise de développer sa propre électricité pour remplacer l'électricité qui est produite par l'hydroélectricité, le gain pour l'environnement n'est pas le même. Est-ce qu'on a une définition adéquate de ce qu'on cherche à faire avec ce crédit d'impôt? Il me semble, en lisant le projet de loi, que ce n'est pas le cas. On n'a pas une espèce de coefficient vert des mesures et on peut s'attendre à ce que tous les projets ne se valent pas.

Un autre aspect, c'est que, comme on le sait, les entreprises pétrolières et gazières sont déjà récipiendaires de nombreuses subventions et de nombreux crédits d'impôt, alors qu'elles font des profits records. Est-ce que ce sont principalement ces entreprises qu'on vise avec le crédit d'impôt? La question se pose. Alors qu'elles ne font à peu près pas d'efforts, comparativement à d'autres entreprises dans d'autres milieux, pour compenser leurs émissions de gaz à effet de serre, on leur donnerait encore une fois un crédit d'impôt alors qu'elles n'en ont financièrement souvent pas besoin. Est-ce qu'il n'y aurait pas là un déséquilibre entre les entreprises qui pourraient être visées par ce crédit d'impôt, notamment en ce qui concerne l'efficacité, mais aussi en ce qui concerne la nécessité de soutenir financièrement des entreprises pour qu'elles fassent une transition vers des énergies plus vertes, plus environnementales.

Il y a donc toutes ces questions qui se posent et pour lesquelles nous aimerions avoir des éclaircissements et des réponses en comité, d'où l'intérêt d'adopter le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture et de le renvoyer à un comité. Des témoins pourront se prononcer sur cette question, notamment sur l'importance que ces mesures soient de réels incitatifs et qu'elles visent les bonnes entreprises et les bons résultats, de façon à ce que l'argent dont se prive le gouvernement se traduise réellement par des gains pour l'environnement.

J'ajouterais à ça un aspect qui est un peu plus large que le projet de loi, mais qui est intéressant à couvrir. On sait que les subventions directes sont généralement plus facilement traçables. Quand une entreprise en reçoit une, elle doit généralement faire partie des déclarations proactives des entreprises. Lorsqu'une subvention est accordée par le gouvernement à une entreprise, l'information est publique. Ce n'est toutefois pas le cas des crédits d'impôt. Ceux-ci sont généralement colligés dans les déclarations fiscales des entreprises, qui sont confidentielles. Par conséquent, il est difficile de savoir, après coup, qui a reçu l'équivalent de quelle somme et vers quels types d'entreprises ces mesures ont été dirigées. C'est vrai pour l'ensemble des crédits d'impôt, ce serait vrai pour celui-là. C'est donc un des bémols que j'ajoute à la liste que je viens d'énoncer.

● (1120)

[*Traduction*]

William Stevenson (Yellowhead, PCC): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Calgary-Centre d'avoir présenté le projet de loi C-269 pour combler une lacune dans le système. Je connaissais le député bien avant mon élection l'année dernière. Je sais donc qu'il fait preuve de rigueur quand il s'attaque à un problème. Lorsque j'ai été informé de cette situation pour la première fois, j'avais du mal à croire qu'aucune catégorie de déduction pour amortissement ne traitait déjà de cette question. En tant que comptable professionnel agréé exerçant en cabinet, j'ai passé beaucoup de temps à examiner les détails des différentes catégories de coûts en capital pour déterminer où classer certaines pièces d'équipement pour mes clients. Je suis donc heureux que ce projet de loi comble une lacune dans la législation actuelle.

Depuis maintenant quelques générations, le droit fiscal ne vise plus à calculer le montant d'impôt dû, mais plutôt à modifier les comportements des gens. Des règles ont été instaurées pour pénaliser certains gestes et en récompenser d'autres. Il existe aujourd'hui des mesures tant incitatives que dissuasives pour changer la façon dont la société se comporte. De très nombreux projets de loi du gouvernement actuel ont eu des conséquences imprévues, mais j'estime que le projet de loi C-269 permettrait de s'attaquer au problème de la bonne manière. Cette mesure législative encouragerait les industries à adopter des pratiques écologiques, non pas en modifiant leur activité principale, mais en exploitant les sous-produits de leurs procédés. Elle continuerait donc de favoriser les bonnes pratiques, mais sans recourir à des mesures punitives susceptibles de mettre en péril une industrie; elle encouragerait plutôt une pratique qui consiste à utiliser la chaleur résiduelle pour produire de l'énergie. Dans ma circonscription, Yellowhead, j'ai recensé un grand nombre d'installations industrielles qui pourraient tirer parti d'un tel programme, notamment l'usine de pâtes et papiers Mondi, l'usine de ciment Amrize à Exshaw, ainsi que d'autres installations des secteurs forestier, pétrolier et gazier.

Bien que ces industries offrent d'importantes possibilités aux travailleurs et aux collectivités de Yellowhead, je tiens également à attirer l'attention sur une question qui suscite de vives préoccupations chez mes concitoyens. Alors que j'étais dans ma circonscription la fin de semaine dernière, d'innombrables personnes m'ont parlé de la décision du gouvernement libéral de mettre fin au programme de chiens de recherche et sauvetage à Banff. Ce programme sauve des vies. Depuis que j'ai été informé de cette décision il y a un peu plus d'une semaine, la pétition que j'ai lancée a recueilli près de 10 000 signatures en cinq jours et mon bureau a reçu des centaines de courriels. Vendredi dernier, mon bureau a fait parvenir une lettre à la ministre de l'Environnement et au président-directeur général de Parcs Canada. Nous attendons leurs réponses. Le gouvernement a créé un problème et il doit y remédier en rétablissant le programme de chiens de recherche et sauvetage à Banff. De mémoire, je n'ai jamais reçu autant de courriels ou de demande d'entrevues dans les médias que ceux que j'ai reçus depuis une semaine au sujet de cette décision. Je tiens à remercier les médias locaux, nationaux et internationaux d'avoir contribué à attirer l'attention de la population sur cette décision afin de corriger la situation. Je reconnais que le débat d'aujourd'hui porte sur un autre sujet, mais je ne voulais pas rater l'occasion de faire le lien entre cette décision et la sécurité de nos parcs.

Le projet de loi C-269 est une mesure législative pratique qui semble être pleine de bon sens et qui mérite l'attention de la Chambre. Il s'agit de mieux utiliser les ressources dont nous disposons déjà, de réduire le gaspillage, de renforcer notre économie et de créer des débouchés pour les entreprises canadiennes. En termes simples, ce projet de loi encouragerait les entreprises canadiennes à récupérer l'énergie qui serait autrement perdue et à l'utiliser à des fins productives. C'est un choix évident et facile pour un gouvernement qui semble avoir du mal à respecter ses engagements environnementaux.

Je représente une grande circonscription rurale où les gens comprennent l'importance de tirer le maximum de chaque ressource. Dans les collectivités de ma circonscription, notre économie repose sur des gens qui travaillent fort, qui investissent dans les entreprises et qui exploitent de manière productive les ressources qui les entourent. Une exploitation forestière ne peut pas se permettre de gaspiller des ressources précieuses, une société minière ne peut pas fonctionner sans un approvisionnement électrique fiable et une entreprise manufacturière doit surveiller ses coûts d'exploitation. Ce ne sont pas des concepts économiques abstraits pour les gens que je représente, mais bien des réalités quotidiennes. C'est pourquoi je crois que le projet de loi C-269 mérite d'être appuyé par la Chambre.

De nombreuses industries produisent des quantités considérables de chaleur dans le cadre de leurs activités normales. Je pense à une scierie, à une usine de fabrication, à une usine de transformation ou à toute autre installation du secteur de l'énergie. Ces installations utilisent des quantités importantes d'énergie pour faire fonctionner les machines, transformer les matériaux et produire les biens dont dépendent les Canadiens et les marchés internationaux. Pendant ces processus, une énorme quantité de chaleur est produite. Une partie de la chaleur est utile, mais la majeure partie est perdue. Cette chaleur représente une énergie qui a déjà été payée, une énergie qui a déjà été produite et une énergie qui pourrait être mise à profit à d'autres fins.

● (1125)

Les entreprises peuvent récupérer une partie de leur chaleur résiduelle et la transformer en électricité grâce à une technologie déjà offerte sur le marché. Celle-ci peut être intégrée à des installations existantes, et l'électricité produite peut être utilisée sur place ou, dans certains cas, être injectée dans le réseau. Il n'est pas question de construire une nouvelle centrale électrique, mais plutôt d'accroître l'efficacité d'installations existantes.

Cette possibilité revêt une importance particulière en Alberta, où le secteur des ressources naturelles demeure un pilier de l'économie. Ces entreprises sont essentielles à l'économie de la province et contribuent grandement à la prospérité du Canada dans son ensemble. Elles offrent également des possibilités de récupérer une énergie qui serait autrement perdue. L'industrie énergétique de l'Alberta a investi des sommes considérables dans la technologie, l'innovation et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle. Les entreprises cherchent sans cesse à faire davantage avec moins, à améliorer leur rendement environnemental et à réduire leurs coûts d'exploitation. La récupération de la chaleur résiduelle s'inscrit directement dans cette démarche. Cela dit, les retombées potentielles de cette mesure dépassent les frontières de l'Alberta et pourraient bénéficier à l'économie canadienne dans son ensemble.

Je tiens également à parler du crédit d'impôt lui-même. C'est à mon avis l'un des aspects les plus pragmatiques du projet de loi. Le Canada offre déjà des crédits d'impôt à l'investissement qui soutiennent les technologies d'électricité propre, notamment l'énergie éolienne, solaire et hydroélectrique. Le projet de loi C-269 propose d'accorder un tel crédit aux entreprises qui font l'acquisition de matériel pour récupérer la chaleur produite par des procédés industriels et la convertir en électricité.

Le crédit d'impôt proposé correspondrait à 30 % du coût en capital admissible et il serait non remboursable, ce qui est très important pour moi, puisque les entreprises admissibles devront ainsi le déduire de l'impôt qu'elles doivent payer. Ce n'est pas un chèque de la part du gouvernement ni une subvention sans la moindre condition. Le principal, c'est que les entreprises devront injecter leur propre argent. Elles continueront à assumer la responsabilité de leur projet et à prendre des décisions en fonction de leurs propres activités et de leurs propres besoins commerciaux. Voilà le genre d'investissements qu'il faut encourager auprès du secteur privé. Il faut que ce soit logique sur le plan économique. L'équipement doit satisfaire aux exigences, et les entreprises doivent prendre des décisions financières judicieuses. Le gouvernement doit pour sa part définir un cadre raisonnable, en laissant les entreprises déterminer ce qu'il serait avantageux de faire.

Il y va de la capacité concurrentielle du Canada. Les entreprises canadiennes ne devraient pas être désavantagées simplement parce que notre régime fiscal ne reconnaît pas un avantage sur lequel misent d'autres pays. Nous devrions vouloir qu'il y ait de l'investissement au pays. Nous devrions vouloir que la technologie provienne de sociétés canadiennes, que l'équipement soit installé par des travailleurs canadiens et que l'électricité profite à des entreprises canadiennes. Nous devrions vouloir l'activité économique et les recettes fiscales que génère un secteur industriel dynamique. Au lieu de mettre des bâtons dans les roues des entreprises qui font tourner notre économie, nous devrions prendre toutes les mesures raisonnables pour stimuler l'innovation et l'investissement.

Au bout du compte, le projet de loi C-269 relève du bon sens. Il reconnaît qu'on n'a pas toujours besoin de construire quelque chose de nouveau pour produire plus de valeur. Parfois, il vaut mieux utiliser ce qu'on a déjà. Les Canadiens veulent des solutions pratiques, pas des annonces d'objectifs ambitieux. Nous devons respecter l'argent des contribuables et créer les conditions nécessaires à la réussite des entreprises et des collectivités. Pour ces raisons, je suis heureux d'appuyer ce projet de loi et j'encourage tous les députés à appuyer le renvoi du projet de loi C-269 au comité pour une étude plus approfondie.

Shannon Stubbs (Lakeland, PCC): Madame la Présidente, je suis heureuse d'appuyer le projet de loi C-269, la loi sur le crédit d'impôt pour la récupération de la chaleur, présenté par mon collègue conservateur le député de Calgary-Centre.

Essentiellement, le projet de loi relève du bon sens. Il s'agit de mieux utiliser l'énergie que le Canada produit déjà, de renforcer les industries canadiennes et de créer les conditions propices à l'investissement, à l'innovation et à la croissance des entreprises. Il ne crée pas une autre bureaucratie gouvernementale et n'impose pas de nouveaux règlements aux Canadiens. Il encourage les investissements du secteur privé et donne aux entreprises canadiennes l'occasion de transformer une énergie autrement gaspillée en un avantage économique. Voilà le genre d'approche pragmatique et axée sur les résultats dont le Canada a besoin.

La loi sur le crédit d'impôt pour la récupération de la chaleur propose un crédit d'impôt à l'investissement non remboursable de 30 % pour l'équipement qui capte la chaleur résiduelle des procédés industriels et la convertit en électricité. Pourquoi la proposition de mon collègue est-elle importante? La demande d'électricité augmente. Les aciéries, les cimenteries, les installations de produits chimiques, les usines de pâtes et papiers et les raffineries utilisent toutes des quantités importantes d'énergie pour produire de la chaleur. Une grande partie de cette chaleur s'échappe et se perd en raison des procédés industriels. Selon les estimations, on gaspille entre 30 % et 50 % de la chaleur générée par les procédés industriels. C'est de l'énergie dont les entreprises canadiennes ont déjà assumé le coût de production, mais ne peuvent pas tirer pleinement parti.

La technologie permet de récupérer une partie de cette chaleur perdue et de la convertir en électricité. Elle est éprouvée, disponible sur le marché et déjà utilisée, sauf que les coûts initiaux peuvent décourager les investissements et l'adoption, surtout quand la technologie ne relève pas des activités principales d'une entreprise. Donc, des projets susceptibles de réduire les coûts d'exploitation, d'améliorer l'efficacité et de produire de l'électricité risquent de ne jamais voir le jour. Le projet de loi C-269 contribuerait à combler ce décalage en encourageant les entreprises à investir leurs propres capitaux dans des technologies qui offrent des avantages mesurables sur le plan économique et environnemental. Il s'agit de débloquer les investissements, et non de les confier au gouvernement.

En tant que ministre du cabinet fantôme conservateur en matière d'infrastructure, je reconnais certainement à quel point une électricité fiable et abordable est essentielle pour la vie quotidienne des Canadiens et, dans une large mesure, pour l'avenir économique du Canada. Le Canada a besoin de plus d'énergie. La fabrication de pointe, l'intelligence artificielle, les centres de données, la croissance démographique et, bien sûr, les nouveaux projets industriels font tous augmenter la demande d'électricité. La capacité du Canada à attirer des investissements, à exploiter des ressources naturelles, à construire des infrastructures et à faire face à la concurrence internationale dépend d'une énergie et d'une électricité fiables et abordables. La question n'est pas de savoir si nous avons besoin de plus d'électricité, mais si les législateurs et les décideurs créeront les conditions permettant au secteur privé d'en produire, puis de la consommer.

Le Canada a besoin de grands projets énergétiques et d'infrastructure, mais ces projets exigent des investissements importants, des processus d'approbation complexes et des années de planification et de construction. Il ne faut pas négliger les occasions de produire davantage d'électricité grâce aux infrastructures déjà en place. La récupération de chaleur résiduelle peut être intégrée à des installations industrielles existantes sans nécessiter de combustible supplémentaire. Certains systèmes peuvent être déployés en aussi peu que 12 à 24 mois, au lieu d'attendre des années pour créer une nouvelle capacité de production. Il en résulte des infrastructures plus efficaces, une production additionnelle d'électricité fiable et la possibilité de réduire les coûts d'exploitation des entreprises canadiennes. Selon les installations visées, l'électricité produite peut être utilisée directement sur place ou être transmise au réseau pour renforcer l'approvisionnement local en électricité.

Les Canadiens ne devraient pas avoir à choisir entre une économie forte et de meilleurs résultats environnementaux. Pendant trop longtemps, les politiques environnementales des gouvernements libéraux ont reposé sur des hausses d'impôts, une réglementation accrue et des coûts supplémentaires pour les industries et les travailleurs qui font tourner l'économie canadienne.

Les conservateurs croient en l'innovation, en l'ingéniosité canadienne et en des solutions concrètes qui donnent des résultats. Lorsqu'un fabricant peut récupérer de l'énergie qui serait autrement perdue, réduisant ainsi ses coûts d'électricité, améliorant sa productivité et diminuant ses émissions, cela avantage à la fois l'entreprise, les travailleurs et l'environnement. La récupération de la chaleur résiduelle permet de produire de l'électricité sans consommer de combustible supplémentaire ni générer d'émissions supplémentaires issues du procédé de récupération. Elle permet aux entreprises de faire plus avec les ressources dont elles disposent déjà. Il ne devrait y avoir aucune limite à ce que l'innovation canadienne peut accomplir lorsque l'industrie met en œuvre des utilisations productives de l'énergie qui, autrement, serait gaspillée.

À Lakeland, dans le comté de Vermilion River, on montre qu'il est possible d'utiliser à des fins productives le gaz naturel récupéré pendant l'exploitation des gisements pétroliers, au lieu de le rejeter dans l'atmosphère ou de le brûler. Ce projet repose sur une technologie différente, mais il illustre le même principe. La récupération de l'énergie autrement perdue peut avoir une valeur économique et être avantageuse pour l'environnement.

● (1130)

Le projet de loi C-269 s'appuierait sur ce principe en encourageant les investissements dans l'équipement qui convertit en électricité la chaleur résiduelle produite par des procédés industriels. Plus que jamais, la compétitivité doit être au cœur de cette discussion. Chaque jour, les entreprises canadiennes affrontent la concurrence internationale pour trouver des clients, des capitaux, des contrats et l'activité qui génère des emplois. Quand les fabricants décident où prendre de l'expansion, ils examinent les coûts énergétiques, les taxes, la réglementation et les conditions globales d'investissement. Quand les entreprises canadiennes sont confrontées à des coûts plus élevés et à des obstacles plus nombreux que leurs concurrentes, ce sont les travailleurs canadiens qui finissent par en payer le prix. Des possibilités d'investissement sont perdues, des projets sont retardés, des emplois et des talents partent ailleurs.

Pendant ce temps, d'autres pays encouragent les entreprises à adopter des technologies d'efficacité des procédés industriels comme ceux qui ont été décrits. Les États-Unis offrent des encouragements fiscaux à l'investissement pour la récupération de chaleur résiduelle. Des installations américaines ont utilisé ces systèmes pour produire de l'électricité à partir d'une énergie qui serait autrement perdue. Il ne faut pas que le Canada reste en retrait pendant que ses concurrents créent des conditions qui attirent les investissements. Les fabricants, les secteurs des ressources et les travailleurs du Canada méritent d'avoir la possibilité de soutenir la concurrence et de réussir ici, chez nous.

Le projet de loi C-269 contribuerait à combler une lacune du régime fiscal canadien et à encourager des investissements qui, autrement, pourraient être orientés vers des pays concurrents. Il ne fait aucun doute que le projet de loi ne cherche pas à régler tous les problèmes qui touchent la filière énergétique au moyen d'un nouveau programme gouvernemental de grande envergure. Il s'agit plutôt d'une mesure ciblée, articulée autour des investissements du secteur privé et conçue pour produire des résultats concrets. Les entreprises doivent faire des investissements admissibles dans du matériel produisant des résultats tangibles. Ce sont elles qui prennent les décisions, choisissent la technologie et assument la responsabilité des projets. Le rôle du gouvernement devrait être de créer les conditions propices à l'investissement et à la réussite, et non de faire obstacle aux Canadiens qui souhaitent investir, innover, bâtir et travailler.

Le Canada recourt déjà à des crédits d'impôt à l'investissement pour encourager l'adoption d'autres technologies d'énergie propre, comme les énergies solaire, éolienne et hydroélectrique. La récupération de la chaleur résiduelle ne bénéficie toutefois pas du même traitement ciblé, malgré son potentiel à produire de l'électricité à partir d'une énergie déjà disponible. Si l'objectif est d'assurer un approvisionnement en électricité plus fiable, une meilleure efficacité énergétique et une réduction des émissions, cette technologie mérite elle aussi d'être prise en considération, et les possibilités qu'elle offre s'étendent à l'ensemble du pays. En Alberta, la récupération de la chaleur résiduelle pourrait alimenter les secteurs du raffinage, de la pétrochimie et de la fabrication industrielle. En Ontario et au Québec, elle pourrait profiter aux industries de l'acier, du ciment et des produits chimiques. En Colombie-Britannique et dans les provinces de l'Atlantique, elle pourrait appuyer les activités de l'industrie forestière ainsi que celles du secteur des pâtes et papiers. Dans l'ensemble des Prairies, elle pourrait soutenir l'industrie de la transformation des aliments et d'autres secteurs à forte consommation d'énergie. Il ne s'agit pas d'une proposition limitée à une seule province ou à un seul secteur. Elle trouve des applications dans l'ensemble de l'industrie canadienne, d'un océan à l'autre.

Le Canada a un énorme problème de productivité. Depuis trop longtemps, la croissance de la productivité accuse un retard par rapport à celle de nos principaux concurrents. Les entreprises doivent avoir la confiance nécessaire pour investir dans de l'équipement, adopter de nouvelles technologies, prendre de l'expansion et créer des possibilités d'emploi. Les annonces et les promesses du gouvernement ne suffisent pas à inspirer cette confiance. Il faut une énergie abordable, des règles prévisibles, un environnement d'investissement concurrentiel et la capacité de réaliser des projets. Parfois, il faut des réformes majeures comme la réduction des formalités administratives, l'élimination des obstacles réglementaires et l'accélération des approbations, et, parfois, il faut un changement ciblé qui permet de débloquer des capitaux privés pour des occasions déjà à portée de main.

C'est ce que ferait le projet de loi C-269. Au lieu de laisser une énergie précieuse se perdre, il encouragerait les entreprises à en tirer parti. Au lieu d'imposer un fardeau supplémentaire à l'industrie, il instaurerait un incitatif à l'investissement. Au lieu de forcer les entreprises à choisir entre la croissance économique et l'amélioration de l'environnement, il favoriserait les deux. Les répercussions sont claires: davantage d'électricité, des coûts d'exploitation réduits, une productivité accrue, une réduction des émissions, des industries canadiennes plus concurrentielles et des gains d'efficacité généralisés. Voilà les résultats dont le Canada a besoin.

Le Canada possède d'abondantes ressources naturelles, des industries de calibre mondial, des entreprises novatrices et des travailleurs compétents. Ce dont les Canadiens ont besoin, ce sont les conditions nécessaires pour mettre ces forces à profit. Le Canada ne peut pas atteindre la prospérité en alourdissant le fardeau fiscal et réglementaire. On ne peut pas bâtir une économie forte en rendant plus difficile et plus coûteux le fait d'investir et de produire au Canada. On ne peut pas gaspiller l'énergie, les investissements et les possibilités qui existent déjà.

Le projet de loi C-269 offre une occasion concrète de soutenir l'industrie canadienne, d'accroître la production d'électricité et de stimuler l'innovation sans interventionnisme inutile. J'encourage tous les députés à l'appuyer à l'étape de la deuxième lecture, afin que le comité puisse entendre des représentants de l'industrie, examiner les données probantes et mesurer les retombées potentielles pour les entreprises et les travailleurs du pays.

Encore une fois, je tiens à remercier mon collègue de Calgary-Centre, qui s'intéresse depuis des années aux moyens d'accroître l'efficacité et la productivité énergétiques dans tous les secteurs de l'économie canadienne.

● (1135)

Ellis Ross (Skeena—Bulkley Valley, PCC): Madame la Présidente, je suis toujours heureuse de prendre la parole au nom des habitants de Skeena—Bulkley Valley, surtout pour discuter d'une initiative aussi importante que le projet de loi C-269, porté par mon collègue. J'appuie ce projet de loi.

Je viens d'une petite réserve située dans le village de Kitamaat. Pour ceux qui ne le savent pas, notre région se trouve, en quelque sorte, au cœur du développement industriel dans le Nord-Ouest de la Colombie-Britannique. Elle occupe cette place depuis maintenant 70 ans.

À Kitimat se trouve une aluminerie qui, à une certaine époque, était considérée comme l'une des plus polluantes au Canada, sinon en Amérique du Nord, voire dans le monde. Avec l'appui de notre bande, l'usine a été modernisée et transformée en l'une des alumineries les plus propres au Canada et en Amérique du Nord. Elle produit aujourd'hui un aluminium de grande qualité recherché aux quatre coins du monde. Pendant longtemps, l'aluminerie rejetait d'importantes quantités de CO_2 , de carbone et de chaleur, autant dans l'atmosphère que dans les milieux aquatiques. La chaleur est d'ailleurs une forme de pollution qui a des effets réels sur l'environnement. Les écosystèmes tolèrent mal les températures excessives, particulièrement lorsque celles-ci résultent de l'activité humaine. Si les députés ne me croient pas, ils n'ont qu'à venir constater la situation sur le terrain, à Kitimat.

À une époque où aucune réglementation n'était appliquée, ni même en vigueur, la chaleur elle-même a causé de nombreux problèmes, notamment la disparition des algues, des saumons et des mollusques. Nous commençons maintenant à remédier à cette situation grâce à des technologies de pointe et à une meilleure compréhension des effets de la chaleur.

Le projet de loi C-269 porte sur la récupération de la chaleur résiduelle et sa transformation en électricité. Cet effort s'inscrit dans un contexte où l'on parle non seulement de réduire notre empreinte carbone, mais aussi de rendre le Canada plus concurrentiel, de diversifier notre économie et de tenter de réduire notre dépendance à l'égard de l'économie américaine.

Je ne comprends pas pourquoi on s'oppose à ce projet de loi. Les députés peuvent appeler cela comme bon leur semble et parler de valeur ajoutée ou de fabrication, mais il s'agit d'un moyen efficace de récupérer quelque chose qui serait habituellement rejeté dans notre environnement et d'en tirer parti.

C'est particulièrement vrai dans le cas de l'offre et de la demande d'électricité en Colombie-Britannique, car on commence à se rendre compte que le site C, un barrage de plusieurs milliards de dollars situé dans le Nord de la province, ne suffira pas à répondre à la demande. Compte tenu du contexte politique, je doute qu'un autre barrage soit construit de mon vivant. Nous devons donc réfléchir à d'autres moyens de répondre à cette demande.

Vancouver a même interdit l'utilisation du gaz naturel pour la construction de nouvelles maisons. Cette interdiction a toutefois été levée l'an dernier parce que la demande en électricité excédait l'offre. En fait, la Colombie-Britannique connaît un déficit d'électricité durant les périodes de pointe. Elle doit donc importer de l'électricité des provinces voisines ainsi que des États-Unis. Or, les États-Unis produisent encore de l'électricité à partir du charbon. Certes, l'électricité que nous utilisons lorsque nous branchons un appareil dans une prise est verte, mais il faut remonter à sa source. Si elle provient des États-Unis et qu'elle y est produite à partir du charbon, alors l'électricité que nous consommons n'est pas aussi verte qu'il y paraît.

Les discussions sur l'utilisation du gaz naturel pour produire de l'électricité ont d'ailleurs évolué. Il s'agit d'un revirement complet par rapport à ce qui se disait il y a 10 ans, et tout cela s'explique par la demande en électricité. Si nous voulons devenir une superpuissance énergétique, comme l'a promis le premier ministre, nous devons examiner tous les éléments qui entrent en ligne de compte, y compris la consommation intérieure. Si nous pouvons rendre l'industrie plus efficace en l'encourageant à récupérer l'énergie résiduelle qu'elle génère pour la transformer en un produit qui améliore l'efficacité de ses propres activités, alors nous devrions sérieusement envisager une telle mesure. Voilà pourquoi ce projet de loi devrait être renvoyé au comité.

● (1140)

Les Canadiens en ont bel et bien envie. Ils veulent que nous en fassions davantage, non seulement pour rivaliser avec les États-Unis, mais aussi pour réduire notre empreinte écologique et être plus compétitifs.

Personne ne souhaite subir les coupures de courant qui surviendront si une de nos sources d'énergie tombe en panne. On l'a vécu en Colombie-Britannique lors de la fuite causée dans un gazoduc. Toute la demande s'est alors mise à peser sur le réseau électrique. Une panne généralisée de courant risque de se produire en pareil cas. Les États-Unis connaissent actuellement des pénuries d'énergie, et des coupures de courant tournantes doivent être effectuées pour répondre à la demande.

Les effets que le projet de loi aurait sur nous peuvent sembler anodins, mais chaque geste compte. Chaque petit geste a son importance quand il est question d'efficacité énergétique. Certes, le Canada fait du bon travail, mais je partage l'avis du chef du Parti conservateur, qui estime que nous devrions nous tourner vers les technologies pour réduire notre empreinte écologique. La solution est là, juste sous nos yeux.

Il n'en coûterait rien aux contribuables, et les industries pourraient devenir plus concurrentielles par rapport aux États-Unis. Le gouvernement mentionne des incitatifs existants dont les industries pourraient tirer parti. Pourquoi n'y ont-elles donc pas recours? Pourquoi des industries s'installent-elles aux États-Unis et y réalisent-elles des investissements plutôt qu'ici? C'est parce que la conversion de la chaleur résiduelle en électricité n'est tout simplement pas encouragée au Canada. Il est logique, pour une entreprise, de s'installer aux États-Unis, où ce type d'investissement est réellement encouragé. Si nous voulons vraiment rivaliser avec les États-Unis, nous devons alors envisager sérieusement ce genre de mesures.

En ce qui concerne l'industrie à Kitimat, nous avons eu des usines de pâtes et papiers qui rejetaient une grande quantité de chaleur dans notre environnement. Nous avons eu également une usine d'exportation de méthane, et nous avons maintenant l'usine de LNG Canada, qui fait partie du plus gros investissement du secteur privé de l'histoire du Canada et qui génère beaucoup de chaleur.

Le projet de loi ne serait pas une panacée, mais il constituerait un pas dans la bonne direction. J'apprécie les observations de nos collègues du Bloc, qui ont dit qu'ils pourraient appuyer le projet de loi en principe et qu'ils conviennent qu'il devrait être renvoyé au comité pour un examen plus approfondi. Je partage cet avis, mais nous constatons que le gouvernement rejette déjà cette proposition sans donner au public l'occasion de voir ce que cela pourrait réellement signifier pour des collectivités comme Kitimat et d'autres centres industriels.

Nous voulons attirer des investissements et les maintenir au pays. Nous ne voulons pas vivre ce qui se passe dans l'Est du Canada, où toutes les entreprises commencent à déménager aux États-Unis uniquement pour demeurer concurrentielles. Nous ne voulons pas que les entreprises commencent à fermer leurs portes, car lorsque c'est le cas, les gens se mettent à quitter la région, en particulier les jeunes. Étant donné ce qui se passe actuellement, je peux dire à la Chambre que je n'approuve pas l'imposition d'un impôt aux jeunes qui quittent le Canada, alors que les gens quittent le Canada en raison de l'économie dans son ensemble. Il s'agit d'un exode des cerveaux, et la situation ne fera que s'aggraver.

Voilà ce qu'il faut faire à petite échelle, pour toutes les raisons invoquées par mes collègues et les bloquistes, car, au bout du compte, il s'agit de donner de la valeur à des déchets, de considérer la chaleur comme une forme de pollution et de s'attaquer à cette question sérieusement. Je suis convaincu que toutes les agglomérations de la Colombie-Britannique qui ont un pôle industriel, voire toutes celles du Canada, sont capables de comprendre cela et de voir la similitude avec d'autres problèmes auxquels se heurte l'industrie. Nous voulons le bien des Canadiens et de l'industrie, grâce à des mesures qui peuvent être petites, moyennes ou grandes.

Le projet de loi C-269 serait un pas dans la bonne direction. J'invite tous les députés à demander au gouvernement d'accepter qu'il soit renvoyé au comité.

● (1145)

Brad Vis (Mission—Matsqui—Abbotsford, PCC): Madame la Présidente, c'est un véritable privilège de prendre la parole aujourd'hui au nom des habitants de Mission—Matsqui—Abbotsford au sujet du projet de loi C-269, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu relativement à un crédit d'impôt pour la récupération de la chaleur.

Les conservateurs estiment que nous devons donner des moyens aux entreprises canadiennes, pas en leur faisant des cadeaux, mais en adoptant des mesures fiscales générales pour leur donner un coup de pouce. Au Canada, nous avons l'habitude d'accorder des remises et de prévoir des mesures fiscales pour divers projets. Nous avons là une autre belle occasion de donner un avantage concurrentiel aux entreprises canadiennes.

Je pense à ma circonscription, qui est un pôle important de la transformation et de la production alimentaire en Colombie-Britannique. Nous avons beaucoup de serres. Quand les gens empruntent l'autoroute entre Abbotsford et Mission et qu'il fait 1 ou 2 degrés Celsius environ, ils peuvent voir les serres fonctionner. Elles utilisent beaucoup de chaleur, alors pourquoi ne pas convertir cette chaleur en électricité? Pourquoi ne prévoirait-on pas des dispositions à ce sujet dans la Loi de l'impôt sur le revenu? Pourquoi ne modifierait-on pas la déduction pour amortissement afin de donner un coup de pouce à ces entreprises?

Ce changement plein de bon sens inciterait les entreprises à être plus efficaces, et quand les entreprises sont plus efficaces, elles gagnent plus d'argent, en plus de mieux protéger l'environnement. Tous les Canadiens s'entendent sur ces principes. Le gouvernement aurait accepté des mesures de ce genre par le passé. Nous espérons que les députés libéraux voteront avec nous aujourd'hui, car la mesure proposée est pleine de bon sens. Ce serait un petit geste pour aider les entreprises canadiennes.

Le projet de loi C-269 instaurerait un crédit d'impôt à l'investissement non remboursable pour l'équipement qui sert à capter la chaleur résiduelle des procédés industriels et à la convertir en électricité. Il comblerait une lacune dans les incitatifs favorisant l'énergie propre, qui excluent actuellement l'énergie provenant de la valorisation de la chaleur résiduelle, bien qu'elle offre des avantages environnementaux et économiques considérables. En fin de compte, la mesure proposée aiderait les entreprises canadiennes à transformer l'énergie gaspillée en électricité propre et sans émissions en utilisant des infrastructures et des technologies qui existent déjà.

Dans l'ensemble de l'économie canadienne, entre 30 % et 50 % de la chaleur industrielle est gaspillée. Il existe déjà des technologies qui permettent de mieux valoriser une grande partie de l'électricité gaspillée. Grâce aux technologies existantes, il serait possible, si ce projet de loi est adopté, de récupérer le tiers de l'énergie perdue. La mise en œuvre du projet de loi C-269 n'entraînerait aucune nouvelle émission, ne nécessiterait aucun nouveau combustible et n'exigerait aucune refonte du système.

Ce qu'il faut retenir aujourd'hui, c'est qu'il s'agit là d'une des solutions les plus simples, les plus rapides et les plus rentables que nous puissions mettre en œuvre dans le domaine de l'énergie. C'est une proposition de bonne foi que les conservateurs présentent afin d'offrir une solution qui aiderait de nombreuses entreprises au Québec, en Ontario, dans nos pôles industriels et dans le secteur agricole un peu partout au Canada. C'est une mesure pleine de bon sens qui stimulerait les investissements. Elle ne coûterait rien au gouvernement fédéral. Elle permettrait aux entreprises canadiennes de gagner en efficacité. Comment ne pas appuyer une mesure aussi simple?

● (1150)

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Le député de Calgary-Centre dispose de cinq minutes pour exercer son droit de réplique.

[*Français*]

Greg McLean (Calgary-Centre, PCC): Madame la Présidente, permettez-moi de remercier mes collègues du Bloc québécois qui ont examiné ce projet de loi avec attention, qui ont consulté leurs électeurs et qui ont trouvé des moyens constructifs de l'appliquer pour rendre notre économie plus concurrentielle. Je les remercie également d'avoir accepté de renvoyer ce texte en comité afin d'y étudier les détails qui méritent d'être abordés.

[*Traduction*]

Je parlerai moi aussi de certaines des réponses données par le gouvernement, dans la mesure où ce projet de loi n'est pas parfait. Les députés le savent: tout projet de loi d'initiative parlementaire est rédigé en collaboration avec la Bibliothèque du Parlement en s'inspirant des crédits d'impôt en vigueur. Même si ce projet de loi s'accompagnait d'une série de règlements, ceux-ci devraient aussi obtenir l'aval d'un comité. Je m'interroge toutefois sur le pessimisme qui a été exprimé à cet égard.

Ce que j'essaie de faire et qui, à mon avis, est le rôle de chacun d'entre nous à la Chambre, c'est de trouver les lacunes à combler pour renforcer l'économie canadienne. La valorisation de la chaleur résiduelle pour produire de l'électricité est l'une des lacunes du système canadien comparativement à celui des États-Unis, où on exploite déjà pleinement la chaleur résiduelle. Si on veut rattraper le retard par rapport aux États-Unis sur le plan concurrentiel et attirer de nouveau des investissements au Canada pour ce type d'approches sensées visant à réduire le gaspillage et à produire davantage d'électricité, ce crédit d'impôt serait bénéfique pour tout le monde.

Je reconnais qu'il y a des chevauchements avec d'autres incitatifs fiscaux, mais c'est exactement la même chose aux États-Unis. Nous devons rester compétitifs à cet égard, même en ce qui concerne le cumul de ces crédits. L'essentiel est de faire en sorte que ces investissements se concrétisent au Canada.

Voici l'une des énigmes dans ce dossier: je travaille avec une entreprise — et tout le monde sait de quelle entreprise il s'agit — pour essayer de faire bouger les choses au Canada. Cette entreprise est établie à Calgary et elle possède un bureau annexe à Houston. Elle a reçu un investissement de 50 millions de dollars américains de nulle autre que le Fonds de croissance du Canada. De concert avec une grande société d'investissement américaine, le Fonds de croissance du Canada va investir 50 millions de dollars américains supplémentaires dans un projet de récupération de la chaleur résiduelle pour produire de l'électricité. L'argent ne sera versé que lorsque le mécanisme financier sera approuvé. Cet investissement ira aux États-Unis parce qu'à l'heure actuelle, les rendements sont meilleurs là-bas.

Encore une fois, l'argent des contribuables canadiens sera investi aux États-Unis. Utiliser l'argent des contribuables canadiens de cette façon revient carrément à couper la branche sur laquelle nous sommes assis, car les États-Unis vont accroître leur compétitivité envers nous avec notre propre argent. C'est une approche ridicule à adopter pour bâtir l'économie canadienne.

Les États-Unis ont adopté ce régime en 2020, et nous tentons de les rattraper depuis. Nous perdons des investissements ici parce que les États-Unis attirent beaucoup plus les investissements que le Canada. Nous devons prendre les devants. J'essaie de nous mettre sur un pied d'égalité, mais le fait est que nous devons être plus concurrentiels dans l'économie canadienne actuelle.

Je peux parler du projet de loi présenté lors de la dernière législature. En 2021, le projet de loi s'intitulait loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (captage et valorisation ou stockage des gaz à effet de serre), et les libéraux ont également voté contre. Nous voici, cinq ans plus tard, et ils présentent un projet de loi sur la récupération assistée du pétrole et le captage du carbone qui n'est qu'à moitié aussi efficace que ce qu'il devrait être pour que le Canada soit concurrentiel par rapport aux États-Unis. Voilà des mesures à prendre au rythme et au moment où elles sont nécessaires. Nous avons perdu cinq ans, et nous sommes toujours deux fois moins compétitifs dans ce domaine que nous devrions l'être par rapport à notre principal concurrent pour les investissements dans ce secteur.

Comme je l'ai dit, c'est une réalité aux États-Unis depuis 2020. L'industrie chimique américaine en est le principal bénéficiaire. Pensons à la quantité de chaleur résiduelle qui provient de l'industrie chimique. Cette industrie a tiré parti de cette chaleur et s'est modernisée, ce qui lui a permis d'être très concurrentielle. Je pense que c'est un procédé que nous devons reproduire ici au Canada pour récupérer de tels investissements afin qu'il soit plus logique d'investir ici.

Je sais que nous avons parlé de beaucoup de choses ici, mais j'aime toujours parler des sommes que le gouvernement a dépensées en mesures environnementales. Il s'agit d'une mesure environnementale, car elle permettrait de produire plus d'électricité avec la même quantité d'hydrocarbures et d'autres sources d'énergie. Nous capterions cette énergie et la transformerions en quelque chose de concret: moins de gaspillage et plus d'électricité. C'est une façon peu coûteuse d'y parvenir. Cependant, au cours des 10 ou 11 dernières années, le gouvernement a dépensé des centaines de milliards de dollars pour ses politiques environnementales, qui ont toutes entraîné une réduction nette quasi nulle des émissions de CO_2 et toute une désindustrialisation de l'économie canadienne.

● (1155)

[*Français*]

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Le vote porte sur la motion.

[*Traduction*]

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

Greg McLean: Madame la Présidente, nous demandons un vote par appel nominal.

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote est reporté au mercredi 4 novembre, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

● (1200)

[*Français*]

TRAVAUX DES SUBSIDES

MOTION DE L'OPPOSITION — L'APPROVISIONNEMENT FÉDÉRAL

Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC) propose:

> Que, étant donné que,
>
> (i) en réaction à la guerre commerciale qu'a déclenchée contre le Canada l'administration Trump, le premier ministre a promis que « chaque fois que le gouvernement fédéral effectuera des dépenses, nous choisirons par défaut des fournisseurs canadiens », et il s'est engagé à « veiller à ce que le gouvernement fédéral s'approvisionne auprès de fournisseurs canadiens »,
>
> (ii) lorsque la politique « Achetez canadien » est entrée en vigueur, le 16 décembre 2025, le premier ministre a déclaré que le Canada allait devenir son propre « meilleur client », et le ministre de la Transformation du gouvernement, des Services publics et de l'Approvisionnement a déclaré que le gouvernement « accorde la priorité aux industries et aux travailleurs canadiens »,
>
> (iii) en avril 2026, le premier ministre a promis de bâtir un Canada fort grâce « à l'acier canadien, à l'aluminium canadien, au bois d'œuvre canadien et aux travailleurs canadiens »,
>
> (iv) en juin 2026, l'Agence du revenu du Canada a octroyé un contrat de services de sécurité atteignant une valeur de près de 12 millions de dollars à Universal Protection Service of Canada Corporation, une filiale de la multinationale américaine Allied Universal,

Travaux des subsides

(v) G4S, filiale d'Allied Universal, détiendrait des contrats d'une valeur de 83 millions de dollars américains avec ICE (le U.S. Immigration and Customs Enforcement), l'organisme qui exécute le programme de déportations de masse de l'administration Trump, et Allied Universal aurait reçu, seulement en 2026, des contrats d'une valeur de plus de 290 millions de dollars américains du département de la Sécurité intérieure de l'administration Trump, le ministère d'attache d'ICE,

(vi) le contrat a été octroyé au détriment d'un soumissionnaire canadien, qui est un organisme à but non lucratif et le plus important employeur de vétérans, dont l'offre présentait un écart d'approximativement 80 000 $, soit moins d'un pour cent de la valeur du contrat, ce qui représente moins de la moitié des 175 248,48 $ qui, selon la propre réponse du gouvernement à une question inscrite au Feuilleton, est le montant auquel se sont élevés les services de restauration en vol destinés au premier ministre et aux membres de sa délégation lors d'un voyage international de 10 jours en Chine, au Qatar et à Davos, en Suisse, en janvier 2026,

la Chambre demande au gouvernement de respecter les anciens combattants, de suivre sa propre politique « Achetez canadien », d'annuler le contrat de sécurité conclu entre l'Agence du revenu du Canada et Universal Protection Service of Canada Corporation et de l'attribuer à un fournisseur canadien.

— Madame la Présidente, je commencerai en disant que je vais partager mon temps de parole avec le chef de l'opposition officielle, le député de Battle River—Crowfoot.

Depuis le début de la guerre commerciale avec les États-Unis, le premier ministre a multiplié les déclarations pour encourager les Canadiens à acheter au Canada, à soutenir les entreprises canadiennes. C'est fantastique. Nous ne pouvons pas être contre ça, bien évidemment. Il a même promis que le gouvernement fédéral allait privilégier les fournisseurs canadiens pour ses propres contrats. Pourtant, en juin dernier, l'Agence du revenu du Canada — une agence fédérale — a accordé un contrat de sécurité de près de 12 millions de dollars à une filiale d'une multinationale américaine, au détriment de Commissionnaires, une organisation canadienne à but non lucratif anciennement connue sous le nom de Corps canadien des commissionnaires, et qui est le plus important employeur d'anciens combattants au pays.

Je pense que c'est le bon moment pour parler de ça puisque, comme on peut le voir, c'est la Semaine des vétérans. On sait que c'est un moment annuel important, mais il faut revenir à la discussion d'aujourd'hui qui met en relation cet aspect. Nous parlions d'un contrat de 12 millions de dollars, mais la différence entre les deux soumissions n'était que d'environ 80 000 $, soit moins de 1 % de la valeur du contrat. Ça, c'est un exemple frappant de la contradiction entre les promesses du gouvernement libéral et ses décisions.

Je vais prendre un instant pour dire ce que sont les Commissionnaires, au bénéfice des gens qui suivent nos travaux et qui ne sauraient pas de quoi je parle. Cette organisation a été fondée il y a plus de 100 ans pour offrir des possibilités d'emploi aux militaires qui terminent leur service. Aujourd'hui encore, elle permet aux vétérans de mettre leur expérience et leurs compétences au profit de la société canadienne. J'ai moi-même servi dans les Forces armées canadiennes pendant plus de 20 ans et je sais quelle est la réalité de la transition à la vie civile. Après une carrière militaire, souvent, il faut repartir à zéro, il faut se trouver un nouvel emploi et il faut faire reconnaître ses compétences acquises au sein des Forces canadiennes. Je peux dire que c'est un défi pour les militaires parce que, souvent, les civils ne comprennent pas ce que ces gens-là faisaient dans leur métier, dans leur travail au sein des Forces canadiennes. Les Commissionnaires, eux, jouent un rôle important dans cette transition. C'est pourquoi je trouve qu'il est particulièrement regrettable qu'une organisation comme celle-là perde un contrat fédéral dans les circonstances que nous connaissons.

Revenons aux engagements du premier ministre. On a une expression québécoise: « se péter les bretelles ». Je ne sais pas si mes collègues anglophones disent ça. Se péter les bretelles, c'est lorsque le gouvernement du Canada dit qu'il va acheter canadien. Le premier ministre dit même que le Canada va être son propre meilleur client, le ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement affirme même que le gouvernement accordera la priorité aux industries et aux travailleurs canadiens. Au mois d'avril dernier, il n'y a pas si longtemps, le premier ministre a promis de bâtir un Canada fort grâce à l'acier canadien, à l'aluminium canadien, au bois d'œuvre canadien et aux travailleurs canadiens. Par contre, à peine quelques semaines plus tard, l'Agence du revenu du Canada a choisi Universal Protection Service, une filiale de la multinationale Allied Universal.

Je me demande pourquoi nous avons une politique « Achetez canadien » si on ne permet pas de soutenir une organisation canadienne qui emploie des anciens combattants. Ça revient toujours au même point: ce n'est pas tout de faire de belles annonces. C'est un côté que la population déteste de la politique. On dit qu'on va être forts chez nous, que le Canada va être fort, qu'on va acheter canadien et qu'on va engager des Canadiens, mais d'un autre côté, on donne des contrats aux Américains. Y a-t-il quelqu'un quelque part qui n'a pas compris? Il faut vraiment que le gouvernement respecte ses engagements lorsque des annonces de ce type sont faites.

Il y a une autre question fondamentale dans le débat qui nous importe aujourd'hui, dans cette décision de choisir une entreprise pour remplacer les Commissionnaires. Il faut savoir qu'Allied Universal possède également une entreprise qui s'appelle G4S, laquelle, selon les informations rapportées, a des contrats de 83 millions de dollars américains avec l'agence américaine ICE, cette fameuse agence de l'immigration qui met en œuvre les déportations massives commandées par l'administration Trump. Pour sa part, Allied Universal a reçu plus de 290 millions de dollars américains en contrat de la part du département américain de la Sécurité intérieure pour la seule année 2026.

Où la cohérence? Nous ne disons pas qu'une entreprise appartenant à des intérêts américains ne peut pas faire affaire au Canada. Ce que nous demandons, par contre, c'est que le gouvernement respecte sa propre politique d'engager les Canadiens d'abord et avant tout. « Achetez canadien », ça commence par là.

● (1205)

Il faut également mettre les montants en perspective. Certains peuvent dire que ça coûte moins cher, que c'est 80 000 $ de moins. Oui, c'est moins de 1 % de la valeur du contrat.

Je vais faire une comparaison. Selon l'information que nous avons obtenue à la suite d'une question inscrite au Feuilleton, les services de restauration à bord de l'avion du premier ministre et de sa délégation lors d'un voyage de 10 jours en Chine, au Qatar et à Davos, en janvier dernier, ont coûté 175 248,48 $. C'était juste pour de la restauration, c'était juste pour manger à bord de l'avion. Cela représente le double de la différence avec le contrat qui a privilégié les Américains au Corps canadien des commissionnaires. On s'entend pour dire que ce n'est pas le même genre de différence, mais c'est une question de principe. Le principe est là. On a dépensé environ 175 000 $ lors d'un voyage de 10 jours. C'est le double du 80 000 $ de différence.

Il s'agit d'un contrat qui venait en appui aux anciens combattants, aux gens qui sont sortis des Forces canadiennes et qui ont eu, grâce au Corps canadien des commissionnaires, une belle occasion de travailler dans la vie civile ainsi que de mettre en valeur les connaissances et les aptitudes qu'ils ont acquises dans le domaine de la sécurité. La décision est incompréhensible.

Dans quelques jours, on va souligner le jour du Souvenir. Partout au pays, on va rendre hommage à ceux et celles qui ont porté l'uniforme pour leur pays. Le respect envers eux ne se limite pas au 11 novembre. En effet, il faut des gestes concrets. Le Corps canadien des commissionnaires offre précisément aux vétérans la possibilité de poursuivre leur contribution à la société et le gouvernement fédéral devrait reconnaître cette mission lorsqu'il prend ses décisions.

La motion demande donc au gouvernement de respecter ses engagements envers les anciens combattants, d'appliquer la politique « Achetez canadien », d'annuler le contrat attribué à Universal Protection Service of Canada Corporation et de l'accorder à un fournisseur canadien.

Le premier ministre a promis que le Canada allait devenir son propre meilleur client. Ce ne sont pas mes mots, ce sont les siens. Aujourd'hui, ce que nous demandons, c'est qu'on passe de la parole aux actes. Il faut annuler ce contrat et revenir en arrière.

● (1210)

[*Traduction*]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté l'intervention du député, et je trouve intéressant le contraste qu'il essaie de montrer avec les dépenses de transport en avion. Je me suis rappelé l'épisode, à l'époque où je siégeais du côté de l'opposition, où Stephen Harper avait payé plus de 1 million de dollars pour envoyer une voiture par avion en Inde pour qu'il puisse la conduire là-bas. J'aimerais que le député me dise ce qu'il pense de la comparaison entre cette affaire-là et celle dont il parle, où des dizaines de personnes ont voyagé.

Je connais très bien les Commissionnaires, je les soutiens et je continuerai de le faire.

[*Français*]

Pierre Paul-Hus: Madame la présidente, encore une fois, les libéraux font diversion en ramenant une histoire de dépenses en sécurité du premier ministre de l'époque, M. Harper. Le débat fondamental, c'est de revenir sur ce que le premier ministre a dit: acheter canadien d'abord et avant tout. Là, on donne un contrat aux Américains, alors qu'une entreprise à but non lucratif, soit le Corps canadien des commissionnaires, peut faire le travail. C'est à ça qu'on doit répondre au lieu de faire diversion avec autre chose.

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Madame la Présidente, il s'agit d'une évidence: pour 80 000 $, le contrat n'aurait pas dû aller à l'extérieur. Cela dit, j'aimerais poser des questions à mon collègue sur l'élasticité nécessaire pour justifier qu'un contrat puisse malgré tout être gardé à l'interne, même s'il est moins compétitif d'un point de vue strictement économique.

Mon collègue a-t-il déjà réfléchi à cet aspect? Comme on le sait, il y a la politique « Achetez canadien », mais, même ça, c'est assez flou quant à ce que ça implique. Par exemple, quand on parle de 70 % des contrats, est-ce le nombre de contrats ou le montant des contrats?

J'aimerais que mon collègue me donne des clarifications à cet égard.

Pierre Paul-Hus: Madame la Présidente, je remercie ma collègue du Bloc de son excellente question. Ça revient un peu aux retombées industrielles. En matière de contrat de défense, souvent, il doit y avoir un pourcentage d'industries canadiennes qui participent à l'élaboration des projets. On s'entend pour dire que, 80 000 $, c'est le salaire moyen d'un employé fédéral. Il ne s'agit pas d'un gros montant, mais la décision est importante. Donner 12 millions de dollars à une compagnie américaine au lieu de les donner au Corps canadien des commissionnaires, c'est ça qui ne passe pas, qui ne fonctionne pas.

De façon générale, lorsque le premier ministre dit qu'on doit acheter canadien en priorité, les règles d'achat du gouvernement doivent suivre. Bien entendu, il ne doit pas y avoir d'abus. C'est pour cette raison qu'il faut de la rigueur et des règles claires. Jusqu'à maintenant, nous n'avons rien vu; il n'y a eu que des paroles en l'air.

Luc Berthold (Mégantic—L'Érable—Lotbinière, PCC): Madame la Présidente, j'aimerais que mon collègue réponde à une question toute simple: à quoi servent les ministres?

On a un premier ministre qui a fait une grande promesse. Il a dit qu'on allait acheter canadien. C'était la grande promesse. Il a dit que nous allions être notre meilleur client. Puis, on se rend compte que, pour une question aussi importante, dans un moment aussi important que le mois de novembre, à quelques jours du jour du Souvenir, le premier ministre ne respecte pas sa parole et donne un contrat à des Américains plutôt qu'à un organisme sans but lucratif formé de vétérans.

Quelle sorte de message ces ministres envoient-ils à la population quand ils ne sont même pas capables de respecter et de faire respecter les promesses du premier ministre?

Pierre Paul-Hus: Madame la Présidente, c'est une excellente question. En effet, quel est le message qu'on retient? C'est un message hyper négatif lorsqu'un premier ministre s'avance de manière solennelle pour dire qu'on va se battre contre les Américains, qu'on va se battre contre Donald Trump, qu'on va acheter canadien, et que, tout ce qui est fait, c'est l'envers de ce qu'il a dit.

Mon collègue a raison de s'interroger sur ce que font les ministres. Qu'a fait le ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement pour changer les règles afin d'être en concordance avec les demandes du premier ministre? On voit qu'absolument rien n'a été fait. Ce sont donc encore des mots, des mots et des mots. Dans les faits, il y a une réalité qui ne correspond pas du tout aux demandes du premier ministre.

● (1215)

[*Traduction*]

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Madame la Présidente, nous sommes ici aujourd'hui pour faire passer le Canada d'abord, comme un groupe de Canadiens remarquables l'ont fait en 1925, il y a presque 100 ans jour pour jour, quand ils ont formé le Corps canadien des commissionnaires, une organisation qui embauchait des vétérans de la Première Guerre mondiale pour faire ce que ceux-ci ont toujours fait de mieux: protéger leurs compatriotes canadiens.

Un siècle plus tard, les Commissionnaires sont toujours le principal employeur non gouvernemental d'anciens combattants au Canada. Ils protègent nos fonctionnaires et, pendant des années, ils ont protégé les bureaux de l'Agence du revenu du Canada, l'ARC. Tout indique que celle-ci était parfaitement satisfaite du travail exceptionnel des Commissionnaires. Puis, le 16 juin de cette année, sous la direction du premier ministre, l'ARC a transféré ce contrat de 12 millions de dollars à Universal Protection Service, une filiale d'Allied Universal, un géant américain de la sécurité qui a des liens avec le programme d'immigration et d'application des mesures douanières des États-Unis, ce programme d'expulsion connu sous l'acronyme ICE.

Combien au juste les Canadiens ont-ils économisé parce que le gouvernement, loin de jouer du coude, a carrément retiré ce contrat aux anciens combattants pour le donner à une entreprise de propriété étatsunienne? On parle d'à peine 80 000 $, c'est-à-dire moins de 1 % de la valeur du contrat. De toute évidence, lorsqu'on tient compte des impôts que les commissionnaires auraient reversés à l'État canadien à même leur salaire, l'écart est probablement nul. Il ne s'agit pas d'une entente pour 1 année non plus: elle est d'une durée de 2 ans, avec la possibilité de la prolonger de 5 ans, pour un total de 7 ans. Les anciens combattants canadiens seront donc exclus de ce travail névralgique durant 7 ans.

Le chef de la division des Grands Lacs des Commissionnaires a dit qu'il n'avait jamais vu de contrat de cette envergure passer à un autre soumissionnaire pour un écart aussi mince lorsque le client est satisfait du travail des Commissionnaires. Il y a aussi quelque chose qui devrait donner de quoi réfléchir à tous les députés: la propre demande de soumissions du gouvernement limitait expressément les candidatures aux seuls fournisseurs canadiens. Or, si elle n'était ouverte qu'aux fournisseurs canadiens, comment se fait-il que le marché ait été accordé à une filiale de propriété étatsunienne? La réponse, c'est qu'avec les fameuses règles d'achat canadien du gouvernement, il suffit à n'importe quelle entreprise étrangère de se créer une adresse au Canada pour être autorisée à soumissionner pour effectuer du travail au Canada. Du moment qu'elle a une case postale chez nous, elle peut se trouver n'importe où dans le monde et quand même obtenir un contrat payé avec l'argent des impôts des Canadiens.

Les commissionnaires eux-mêmes se sont dits stupéfaits. L'un d'eux a affirmé: « Toute entreprise étrangère peut installer son siège social au Canada ». Puis, pouf! — pour employer son expression —, toutes les règles de passation des marchés partent en fumée. Pour utiliser une autre métaphore, il s'agit d'« érablanchiment »: un géant américain doté d'une simple adresse postale au Canada est traité sur le même pied qu'un organisme de bienfaisance centenaire, qui est le principal employeur d'anciens combattants au Canada.

Les députés se souviennent-ils quand le premier ministre a dit, il y a quelques mois à peine, que le Canada est « en guerre » avec les États-Unis? Maintenant, il les embauche pour protéger notre agence fiscale. Ce n'est pas vraiment la bonne façon de procéder.

Il n'y a rien de fortuit dans tout cela. Ces contradictions s'inscrivent dans une tendance. Lorsqu'il s'agit des relations entre les États-Unis et le Canada, le premier ministre dit une chose et fait exactement le contraire. Tout n'est qu'illusion au service de ses intérêts politiques. C'est un grand parleur, mais un petit faiseur. Il est déconnecté de la réalité alors que les Canadiens, en particulier les anciens combattants, sont fauchés. Passons en revue la liste de ces contradictions.

Après avoir promis de mettre en place une politique « Achetez canadien », il a augmenté de 55 % les sommes dépensées auprès d'entreprises américaines, qui sont passées à 7,8 milliards de dollars. La trahison concernant les Commissionnaires n'est qu'un exemple. En janvier, il a dit au monde que nous vivions une rupture, et non une transition, avec les États-Unis. Il a ajouté que nos liens avec les Américains étaient devenus notre plus grande faiblesse. Quelques jours plus tard, il a déclaré que, ensemble, le Canada et les États-Unis seraient plus forts. Dans son discours à Davos, il nous a mis en garde contre un monde fait de forteresses. Dans un autre discours, il s'est dit en faveur de ce qu'on appelle la « forteresse nord-américaine ». Il a aussi dit que l'intégration était devenue subordination, avant d'affirmer qu'il fallait renforcer l'intégration pour — je le cite — « redonner sa grandeur à l'Amérique ».

● (1220)

Pendant la campagne électorale, il a promis que si les Américains nous imposaient des droits de douane, il leur imposerait des droits de douane d'une valeur équivalente en retour. Il a dit que les Canadiens n'étaient pas d'humeur à faire des concessions. Deux mois plus tard, il a admis que son gouvernement avait déjà renoncé à cette approche, avant d'abandonner discrètement toute forme de droits de douane réciproques.

Son ministre de l'Énergie a déclaré que l'énergie était le meilleur levier dont nous disposions dans nos négociations en vue d'une entente. Une semaine plus tard, le premier ministre a déclaré que les ressources n'étaient pas du tout un levier. Lors du sommet du G7 à l'été 2025, il a promis qu'une entente serait conclue dans les 30 jours suivants. Il n'a pas respecté cette échéance et, près d'un an et demi plus tard, il n'y a toujours pas d'entente et il n'y a toujours pas de victoire.

En ce qui concerne le pont Gordie-Howe, le premier ministre a dit qu'il avait conclu une entente pour qu'aucune recette douanière ne soit versée aux États-Unis tant que la totalité de la dette contractée par le Canada pour construire le pont n'aurait pas été remboursée. Après tout, les coûts de construction ont été entièrement assumés par le Canada. Nous avons ensuite appris que les Américains allaient toucher la moitié des recettes nettes de péage dès le premier jour, sans attendre que le Canada ait remboursé les sommes considérables empruntées pour réaliser le projet.

La semaine dernière, le premier ministre a déclaré qu'il était prêt à attendre l'arrivée d'un nouveau président avant de conclure un accord. Précisons que cela signifie encore deux années et demie de droits de douane américains qui détruisent des emplois au Canada. C'est dire à quel point le premier ministre est déconnecté de la réalité! Cependant, pas d'inquiétude: moins de 72 heures plus tard, il a publié un gazouillis pour dire qu'il avait appelé le président et relancé les négociations officielles en vue de conclure, dans les semaines à venir, un accord commercial mutuellement avantageux. Espérons qu'il soit sérieux cette fois-ci. Nous espérons que ce sera vrai, mais il faudra nous pardonner si nous attendons de voir les résultats concrets avant de déboucher le champagne. Il est tout de même incroyable qu'en l'espace de trois jours, le premier ministre soit passé de se dire prêt à attendre deux années et demie sans accord à annoncer qu'il avait relancé les négociations pour conclure un accord dans les prochaines semaines.

Le premier ministre a une expression dans ces cas-là. Il appelle ça « faire semblant d'être souverain tout en acceptant la subordination ». Il avait raison concernant cette expression. Simplement, il ne s'est pas rendu compte qu'il se décrivait lui-même, parce que, après tous les discours, tous les slogans et toutes les échéances, où sont les résultats qu'il a promis? Sa plus grande promesse pendant la dernière campagne électorale était de conclure un excellent accord avec les États-Unis, de gérer Donald Trump et de négocier une victoire. Il n'y a toujours ni accord, ni allégement tarifaire, ni résultats. L'économie du Canada stagne; on a perdu 110 000 emplois en deux mois; la demande aux banques alimentaires a augmenté de 9 %; la construction de logements a diminué au lieu de doubler comme l'avait promis le premier ministre; et des anciens combattants canadiens ont été mis sur la touche pour qu'une entreprise américaine puisse assurer la sécurité du bureau des impôts.

Le premier ministre est prêt à tout pour détourner notre attention de ses échecs qui coûtent cher ici, au Canada. Ce n'est pas du leadership. C'est du théâtre politique. Nous n'avons pas besoin que le premier ministre cherche davantage à se mettre en scène au cours du prochain mois et demi. Nous avons besoin qu'il conclue l'accord qu'il a promis.

Les conservateurs ont présenté un plan clair pour conclure cet accord. Cela commence par l'utilisation de nos leviers. Nous avons ce dont les Américains ont besoin. Nous avons sous nos pieds 10 des 12 minéraux critiques pour la défense définis par l'OTAN. Débloquons leur exploitation et entreposons-les dans des installations de stockage stratégiques, assortis d'une nouvelle réserve de pétrole en surface que nous pourrons offrir en franchise de droits de douane à nos alliés, selon le principe du droit de premier refus, afin de les inciter à lever leurs droits de douane. Alignons-nous sur notre principal partenaire commercial pour lutter contre les abus de la Chine à l'égard de notre pays. Utilisons notre renforcement militaire massif et notre volonté d'assumer davantage de responsabilités pour protéger notre partie du continent comme levier supplémentaire afin d'obtenir l'accord sans droits de douane que nous voulons.

Rien de tout cela ne devrait nous empêcher de résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés chez nous. Les jeunes ont besoin d'emplois et de logements. Les familles ont besoin d'aliments abordables. Notre économie a besoin d'une croissance générée par nos propres efforts. Les criminels doivent aller en prison. La drogue doit disparaître de nos rues. Les dépenses publiques doivent diminuer et, ultimement, nous devons répondre aux attentes de la population. Tout cela est entre nos mains.

Le premier ministre aime dire que nous voulons être maîtres de notre destin. Nous sommes tout à fait d'accord, mais nous ne pouvons pas être maîtres de notre destin si nous ne cessons de trouver des excuses pour ne pas progresser. Aucun gazouillis du président américain ne peut nous empêcher de régler les problèmes qui existent ici, chez nous. Faisons économiser de l'argent aux Canadiens, sauvons leurs emplois, assurons leur sécurité, réparons le système d'immigration défaillant et, surtout, faisons passer les intérêts du Canada en premier. Faire passer le Canada en premier, c'est accorder la priorité aux anciens combattants et voter en faveur de cette motion.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, comme le premier ministre l'a dit très clairement après les dernières élections fédérales, faire passer les intérêts du Canada en premier signifie chercher des débouchés au-delà de la frontière canado-américaine tout en continuant à négocier le meilleur accord possible. Je suis conscient que le meilleur accord n'arrivera pas nécessairement au moment choisi par le chef du Parti conservateur, qui pense qu'il peut simplement claquer ses talons et, voilà, accord conclu. Ça, c'est de la pensée magique.

Au bout du compte, le chef du Parti conservateur ne convient-il pas que, d'ici à ce que le meilleur accord possible soit conclu pour les Canadiens, il est primordial que le Canada et le premier ministre continuent de se tourner vers d'autres pays pour accroître nos débouchés commerciaux?

● (1225)

L'hon. Pierre Poilievre: Madame la Présidente, nous sommes tout à fait d'accord, et c'est pourquoi nous sommes très déçus que le premier ministre n'ait obtenu absolument aucun résultat lors de son grand sommet la semaine dernière. Aucun pays européen ne s'est engagé à ratifier l'accord de libre-échange que nous avons déjà conclu avec l'Union européenne. Aucun d'entre eux n'a ouvert son marché au bœuf et au porc canadiens, et aucun engagement n'a été pris en vue de renoncer au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières que l'Europe menace d'imposer à des industries canadiennes déjà mises à rude épreuve.

Le premier ministre négocie plutôt en secret, ce qui pourrait mettre en péril notre souveraineté. Notre message à ce sujet est clair. Certes, nous voulons commercer avec l'Europe et respecter notre engagement envers l'OTAN, mais nous n'appuierons jamais l'idée de faire payer aux Canadiens des taxes de l'Union européenne, de les soumettre aux lois de l'Union européenne ou de leur faire accepter le modèle migratoire européen. Nous avons nos propres problèmes à régler ici, au pays, et les conservateurs concentreront leurs efforts sur le Canada afin de les résoudre.

[*Français*]

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Madame la Présidente, la journée d'aujourd'hui porte principalement sur la souveraineté du Canada et le fait qu'on ne doit pas envoyer l'argent des contribuables canadiens vers les États-Unis. N'y a-t-il pas une contradiction dans le fait que l'une des priorités des conservateurs est de soutenir l'industrie pétrolière et gazière, notamment par la construction d'oléoducs financés avec des fonds publics, donc par les contribuables, alors que non seulement 80 % des entreprises du secteur pétrolier et gazier ne sont pas canadiennes, mais que 60 % d'entre elles sont américaines?

L'hon. Pierre Poilievre: Madame la Présidente, je ne sais pas combien de fois je vais devoir le dire: nous ne proposons pas des subventions pour des entreprises pétrolières. Ça n'a jamais été notre position, parce que l'industrie pétrolière est extrêmement rentable toute seule. On a simplement besoin d'éliminer la bureaucratie et les taxes fédérales pour permettre à des investisseurs privés, à des travailleurs du secteur privé et à des entreprises privées de bâtir et d'utiliser nos ressources.

[*Traduction*]

Je vais répéter en anglais exactement ce que j'ai dit en français, car je tiens à montrer clairement que nous ne disons pas une chose dans une langue et son contraire dans l'autre. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'offrir à quelque industrie que ce soit, notamment à l'industrie pétrolière et gazière, des plans de sauvetage, des subventions ou des dérogations. Nous estimons plutôt que peu importe l'industrie, le gouvernement doit cesser de s'immiscer dans leurs affaires et de leur mettre des bâtons dans les roues. L'industrie pétrolière et gazière est extrêmement rentable toute seule. Le gouvernement doit simplement cesser de faire obstruction, abroger les lois et les taxes hostiles à l'exploitation des ressources, et laisser les constructeurs construire, les investisseurs investir et les travailleurs travailler.

Alex Ruff (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Madame la Présidente, je tiens à rappeler à tous les Canadiens que si l'Agence du revenu du Canada a pu octroyer ce marché de 12 millions de dollars à une entreprise américaine, c'est parce que le gouvernement libéral a supprimé le droit de préemption dont bénéficiaient les Commissionnaires pour les marchés liés à la sécurité, un droit établi depuis 1945. Lorsque j'ai demandé aux libéraux, dans cette enceinte, pourquoi ils l'avaient supprimé, ils ont refusé de répondre à ma question.

Étant donné que les Commissionnaires sont le plus grand employeur à but non lucratif d'anciens combattants canadiens au Canada, le chef de l'opposition est-il aussi exaspéré que moi par cet affront fait aux anciens combattants canadiens?

L'hon. Pierre Poilievre: Madame la Présidente, tout d'abord, puisqu'il est question des anciens combattants canadiens, prenons un instant pour remercier le député des services distingués qu'il a rendus au sein des Forces armées canadiennes.

Je partage effectivement la frustration du député. Ce n'est pas sans raison que de nombreux ministères, si ce n'est pas la totalité d'entre eux, avaient conclu avec les Commissionnaires une entente leur accordant un droit de premier refus. Cela leur permettait de se concentrer sur la protection de nos bâtiments et des fonctionnaires plutôt que de devoir repousser les lobbyistes des grandes multinationales qui tentent de s'emparer de ce travail. Nous voulions que les commissionnaires bénéficient d'une sécurité d'emploi, et c'est la raison d'être du droit de premier refus. Le fait que le gouvernement n'ait pas respecté cet accord dans ce cas précis est vraiment une honte. S'il y a bien un cas où il était impératif de mettre le Canada d'abord, c'est celui du plus grand employeur d'anciens combattants canadiens.

● (1230)

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Madame la Présidente, je suis ravi d'être ici aujourd'hui en cette semaine où le budget fédéral sera présenté, plus précisément ce jeudi. C'est une semaine trépidante pour nous tous.

Je partagerai mon temps de parole avec la députée de Pontiac—Kitigan Zibi.

Je tiens tout d'abord à saluer la politique « Achetez canadien » du gouvernement. C'est un élément essentiel de la stratégie actuelle du gouvernement visant à bâtir un Canada fort. Je suis heureux de répondre aux questions soulevées par l'opposition officielle concernant le récent contrat de services de sécurité attribué par l'Agence du revenu du Canada. Nous comprenons tous l'importance d'appuyer les travailleurs, les anciens combattants et les industries du Canada. Je voudrais apporter des précisions sur les points soulevés au sujet de cette décision d'approvisionnement.

Avant toute chose, je me permets de présenter certains faits essentiels concernant cette passation de marché. Le 16 juin 2026, l'Agence du revenu du Canada a attribué le contrat de services de sécurité à l'entreprise Universal Protection Service of Canada Corporation, qui exerce ses activités sous le nom de services de sécurité Allied Universal. Le contrat est entré en vigueur le 25 août 2026. Ce contrat a été octroyé à Universal Protection Service of Canada Corporation parce que sa proposition répondait le mieux aux exigences établies et offrait la meilleure valeur globale aux Canadiens. En privilégiant une approche fondée sur le meilleur rapport qualité-prix, l'Agence s'assure que les contrats sont attribués à des fournisseurs qui respectent les normes les plus élevées tout en minimisant les risques auxquels elle est exposée.

Certains renseignements rendus publics concernant le processus d'évaluation et ses résultats ne reflètent pas pleinement ni fidèlement l'approche adoptée pour l'attribution de ce contrat. Le processus a pris en compte de multiples facteurs afin de garantir le meilleur rapport qualité-prix à l'Agence du revenu du Canada. Le résultat n'a pas été dicté par des considérations politiques, dont on entend souvent parler à la Chambre, mais plutôt par un processus équitable, transparent et ouvert. L'Agence a attribué ce contrat à l'issue d'un processus d'approvisionnement concurrentiel, équitable et transparent, mené conformément aux politiques et règlements applicables en matière de marchés publics.

La Loi sur l'Agence du revenu du Canada, qui a été adoptée par le Parlement, donne à l'Agence le plein pouvoir de conclure des marchés et de mettre au point son propre cadre stratégique sur la passation de marchés, tout en tenant compte, bien sûr, des politiques et des règlements du Conseil du Trésor. Fidèle à sa pratique habituelle, l'Agence a attribué ce marché pour des services de sécurité à la suite d'un processus concurrentiel. Tous les fournisseurs ayant satisfait aux critères de la demande de propositions pouvaient présenter une soumission. Nous reconnaissons tous que la concurrence est une bonne chose. Cette décision a été prise de manière indépendante et conformément à toutes les politiques applicables.

Universal Protection Service Corporation du Canada et le Corps canadien des commissionnaires étaient tous deux admissibles à titre de fournisseurs canadiens. Cette admissibilité repose sur la présence commerciale et les activités exercées au Canada, conformément aux politiques d'approvisionnement et aux engagements commerciaux en vigueur. Il importe de souligner qu'Universal Protection Service Corporation du Canada emploie environ 10 000 personnes dans 19 établissements au pays, et que son siège social canadien est situé à Mississauga, en Ontario.

Le marché portait sur 60 postes d'agents de sécurité; de ce nombre, 33 étaient d'anciens commissionnaires, dont 12 avaient déjà porté l'uniforme.

L'Agence du revenu du Canada a mené un processus d'approvisionnement comportant un large éventail de critères, comme c'est souvent le cas. En l'occurrence, ces critères comprenaient la qualité, les capacités, le coût et les risques. Les soumissions ont été évaluées en fonction de leur mérite, autant technique que financier, afin de déterminer quelle entreprise offrait le meilleur rapport qualité-prix global. La décision s'est appuyée sur le processus d'approvisionnement de l'Agence, qui, je le rappelle, est guidé par le principe du meilleur rapport qualité-prix. Cela signifie que le marché n'a pas été attribué uniquement sur la base du prix le plus bas, mais au soumissionnaire ayant obtenu la note combinée la plus élevée en incluant tous les critères.

Je tiens à souligner que l'Agence accorde une grande importance à la relation de longue date qu'elle entretient avec le Corps canadien des commissionnaires. Ce dernier a apporté une précieuse contribution à l'Agence sous forme de services de sécurité et il a démontré un engagement ferme envers les vétérans des Forces canadiennes et les anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada. Comme tous les Canadiens, nous lui sommes très reconnaissants de son travail. Le résultat de cet appel d'offres est strictement le fruit d'un processus d'évaluation concurrentiel mené conformément aux lignes directrices et aux principes établis en matière d'approvisionnement.

● (1235)

Bien que les anciens combattants occupent toujours une place importante au sein de la main-d'œuvre canadienne, il convient de noter que les possibilités d'emploi leur étant destinées ont considérablement augmenté ces dernières années grâce à des initiatives comme la Stratégie nationale d'emploi pour les vétérans et les vétéranes. Cette stratégie a créé un éventail plus diversifié de possibilités d'emploi pour les anciens combattants en favorisant la collaboration entre les employeurs du gouvernement et d'autres partenaires. Les anciens combattants jouissent donc d'un accès accru à des possibilités d'emploi plus variées.

Comme on l'a mentionné, la Loi sur l'Agence du revenu du Canada donne à l'Agence le pouvoir de conclure des contrats et de gérer toutes les questions liées aux grandes orientations administratives, y compris l'approvisionnement. L'Agence a tous les pouvoirs nécessaires pour conclure des contrats et élaborer son propre cadre de politiques en matière de passation de marchés en prenant en considération les politiques et les règlements du Conseil du Trésor. Bien sûr, l'Agence demeure déterminée à respecter ses obligations en matière d'approvisionnement conformément à ses politiques et à ses codes de conduite, tout comme les obligations du gouvernement du Canada.

La décision de l'Agence reflète un engagement à l'égard de l'équité, de la valeur et de la transparence dans toutes les activités d'approvisionnement. Bien entendu, le gouvernement reste déterminé à soutenir les travailleurs canadiens, y compris les anciens combattants, et à respecter les principes des accords commerciaux et des politiques d'approvisionnement. Il est impératif que les Canadiens aient confiance dans les processus de l'Agence, et qu'ils comprennent que les décisions sont prises dans leur intérêt en mettant l'accent sur des services de haute qualité tout en minimisant les risques.

Alex Ruff (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Madame la Présidente, ma question à l'intention du député — qui semble d'ailleurs assez bien informé — comporte deux parties. D'abord, le ministère des Anciens Combattants a supprimé le droit de premier refus dont bénéficiaient les Commissionnaires, ce qui est l'unique raison pour laquelle l'Agence du revenu du Canada a pu attribuer ce contrat à une autre entreprise. Cette politique était en vigueur depuis 1945. Le gouvernement a refusé de répondre à une question là-dessus quand je l'ai posée pendant la période des questions. Le député sait peut-être maintenant pourquoi.

Ensuite, je tiens simplement à préciser que, dans son intervention, le député a dit, si je me souviens bien, qu'Allied Universal employait actuellement environ 12 anciens combattants canadiens. Je souligne que les Commissionnaires en emploient plus de 4 000. Selon lui, laquelle de ces deux entreprises offrirait réellement le plus d'occasions d'emploi, en particulier pour les anciens combattants canadiens plus âgés?

Ryan Turnbull: Madame la Présidente, pour rectifier les faits, j'ai dit que, sur les 60 agents de sécurité recrutés dans le cadre de ce contrat précis, 33 étaient d'anciens commissionnaires, tandis que 12 autres avaient auparavant porté l'uniforme. D'après ce qu'on m'a dit, ce ne sont pas tous les commissionnaires qui ont porté l'uniforme. Je tiens simplement à clarifier mes propos à l'intention du député d'en face, afin que les faits soient clairs.

Quant à la question du député concernant le processus d'approvisionnement, je pense que tout le monde s'accorde probablement pour dire que la concurrence dans ce domaine est une bonne chose. Une approche fondée sur le meilleur rapport qualité-prix est sans doute la meilleure façon d'évaluer les marchés publics. Je tiens à préciser que, dans le cadre de la politique d'achat au Canada, nous avons défini les entreprises canadiennes non pas en fonction de critères de propriété, mais plutôt en fonction du nombre d'emplois créés au Canada. L'entreprise en question emploie 10 000 personnes au Canada; elle répondait donc à ces critères.

Les députés doivent comprendre que le rapport qualité-prix des soumissions pour ce contrat a été évalué en fonction d'un certain nombre de facteurs, et c'est l'Agence du revenu du Canada qui a pris cette décision. Elle maintient sa décision. Même si je comprends qu'il est difficile pour nous et pour les députés d'en face d'accepter cette décision, elle a été prise en fonction du meilleur rapport qualité-prix, c'est-à-dire un équilibre entre tous les différents critères, comme je l'ai mentionné, à savoir la qualité, le risque, les emplois et d'autres facteurs pris en compte dans le processus d'approvisionnement.

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, sur cette question, je me trouve en accord total avec le député de Bruce—Grey—Owen Sound. Je trouve que l'argumentaire de mon collègue le secrétaire parlementaire laisse à désirer, car l'élément fondamental concernant l'optimisation de l'efficacité et le choix de l'offre la plus concurrentielle omet l'engagement d'acheter canadien.

L'argument soulevé par le chef de l'opposition officielle concernant l'érablanchiment s'appliquerait également aux 2 milliards de dollars versés à General Dynamics pour l'achat d'équipement militaire. Cette entreprise prétend être canadienne, mais c'est une société américaine à 100 % qui possède une succursale à London, en Ontario. Les Canadiens veulent avant tout que les investissements profitent aux entreprises canadiennes. Le projet connu sous le nom de LNG Canada ne compte aucune société canadienne parmi ses participants. On y retrouve notamment PetroChina et Shell. Les exemples ne manquent pas.

Les Canadiens réclament réellement que le gouvernement donne la priorité au Canada dans les processus d'approvisionnement. Je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait nous donner une idée de l'importance accordée à ce critère lorsqu'il y a des offres concurrentes.

● (1240)

Ryan Turnbull: Madame la Présidente, je remercie la députée d'en face de sa question et de ses observations. Je tiens à préciser que, pour déterminer si une entreprise est admissible dans le cadre de la politique « Achetez canadien », on ne se fonde pas sur l'identité de ses propriétaires, mais plutôt sur l'importance de ses activités au Canada et sur les possibilités d'emploi qu'elle offre. Comme je l'ai dit, le contrat dont il est question ici comprend 10 000 emplois au Canada. C'est un nombre important, qui soutient l'économie canadienne.

Voici un aperçu des chiffres globaux: Services publics et Approvisionnement Canada a attribué un total de 1 644 nouveaux contrats d'une valeur de 23 milliards de dollars. Quelque 1 342 de ces contrats, d'une valeur d'environ 17,7 milliards de dollars, ont été attribués à des fournisseurs canadiens. Comme je l'ai déjà dit, la politique « Achetez canadien » est bien réelle et elle fonctionne. Je sais que les députés d'en face soulignent constamment des cas ou des contrats particuliers, pour lesquels il se peut qu'il n'y ait pas de fournisseur canadien ou qu'un fournisseur ne mène pas les activités en question au Canada. Je pense que cela pèse lourdement dans les décisions en matière d'approvisionnement prises par Services publics et Approvisionnement Canada et sur les directives du Conseil du Trésor dans l'ensemble du gouvernement.

[*Français*]

Sophie Chatel (secrétaire parlementaire de la ministre des Anciens Combattants et ministre associée de la Défense nationale, Lib.): Madame la Présidente, alors que le 11 novembre est dans neuf jours à peine, nous avons aujourd'hui une occasion très importante de rappeler que le jour du Souvenir, la commémoration et le respect envers les vétérans et les vétéranes de nos communautés peuvent et doivent avoir leur place non seulement le 11 novembre, mais tout au long de l'année, et ce, pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. Cette reconnaissance, nous la devons aux femmes et aux hommes qui ont servi et qui continuent de servir notre beau pays et de protéger notre souveraineté.

[*Traduction*]

C'est dans cet esprit que je prends la parole au sujet de la motion de l'opposition. Le respect accordé aux vétérans et vétéranes et le soutien aux entreprises canadiennes méritent une discussion sérieuse. Cependant, en assimilant le respect qu'a le gouvernement pour ces vétérans et vétéranes à un seul contrat, l'opposition néglige de reconnaître la diversité et l'importance de leurs contributions.

Au comité, des représentants de plusieurs groupes et organisations de vétérans et de vétéranes nous ont indiqué qu'il était temps de changer le regard que nous portons sur eux. Nous devons reconnaître les compétences, la formation et l'expérience qu'ils mettent au service de la société civile. L'âge moyen des vétérans et des vétéranes est aujourd'hui de 34 ans. Bon nombre d'entre eux quittent les forces armées à cet âge. Ils ont donc encore de nombreuses années à consacrer au marché du travail. Leurs atouts? Une solide expertise technique dans des domaines comme l'aérospatiale, la cybersécurité ainsi que d'autres technologies de pointe, notamment les drones.

Les vétérans et les vétéranes constituent une ressource précieuse pour le pays, en particulier dans les secteurs confrontés à d'importantes pénuries de main-d'œuvre. Pourtant, la motion de l'opposition réduit essentiellement leur contribution aux services de sécurité. Or, même s'ils excellent dans ce domaine, les possibilités qui s'offrent à eux dépassent largement ce seul champ d'activité. Ils peuvent participer à la mise en œuvre de la Stratégie industrielle de défense et au renforcement de l'industrie de la défense. En fait, ils peuvent continuer de servir le Canada de bien des façons. Cela exige plus qu'une simple décision en matière d'approvisionnement. Il faut reconnaître la valeur des compétences et des qualifications qu'ils ont acquises pendant leur service et leur donner des occasions de les mettre à profit dans les secteurs qui en ont besoin. C'est précisément ce à quoi s'emploie la ministre des Anciens Combattants.

● (1245)

[*Français*]

Je profiterai donc de cette occasion de la motion pour présenter aux vétérans et aux vétéranes du Canada une prochaine étape importante que franchit notre gouvernement afin de tenir compte des réalités d'aujourd'hui et des possibilités de demain.

Partout au Canada, les entreprises de nombreux secteurs cherchent du personnel qualifié pour occuper des postes clés et stratégiques, accroître leurs activités et saisir de nouvelles occasions d'affaires. Au cours des 10 prochaines années, 593 000 nouveaux postes seront à pourvoir dans les métiers désignés Sceau rouge. Les écoles de métier n'arriveront pas à fournir la main-d'œuvre nécessaire. Dans le seul secteur de l'aérospatiale, on estime qu'entre 42 000 et 65 000 postes seront à pourvoir au cours des 10 prochaines années. Encore une fois, les écoles n'auraient la capacité de répondre qu'à environ 25 % des besoins, selon une étude. En même temps, près de 8 000 membres des Forces armées canadiennes quittent la vie militaire chaque année, à un âge moyen de 34 ans.

Aujourd'hui, je souhaite exprimer comment notre gouvernement peut faire le pont entre ces deux réalités. À mes yeux, les vétérans et les vétéranes constituent l'un des plus grands bassins de talent au pays, mais aussi l'un des moins reconnus. Leur expérience concrète en logistique, en opérations, en génie, en informatique, représente un atout précieux pour le Canada, qui cherche à diversifier et à élargir ses relations économiques dans le monde. Lorsqu'ils souhaitent entreprendre une nouvelle carrière, nous devons donc leur donner tous les moyens de mettre cette expertise à profit. Nous le faisons pour les vétérans et les vétéranes parce qu'ils ont servi le Canada et protégé notre souveraineté, mais nous le faisons aussi pour qu'ils continuent à contribuer au Canada. Nous avons besoin d'eux.

Un fait mérite d'être souligné. En moyenne, comme je l'ai dit, les vétérans sont très jeunes aujourd'hui. Ce sont des professionnels expérimentés dont les compétences sont prisées, surtout dans le secteur des technologies à double usage; un usage militaire, mais aussi un usage dans nos industries stratégiques. Au-delà de leur expérience technique, les vétérans et les vétéranes du Canada ont d'autres atouts encore plus prisés. Ils apportent des qualités de leadership, une capacité à résoudre des problèmes, une expérience en gestion de projets et une attitude éprouvée à travailler dans des conditions difficiles et exigeantes. Il faut le rappeler: leur savoir-faire en logistique, en cybersécurité, en technologies de pointe, en ressources humaines, en finances et dans les métiers spécialisés désignés Sceau rouge mérite d'être pleinement reconnu.

Le défi est que ces domaines ne sont pas ceux auxquels on pense spontanément quand on parle du service militaire. Mes collègues se concentrent beaucoup sur les services de sécurité. Cependant, si on limite les vétérans à ce cadre de services, on manque une occasion extraordinaire de reconnaître leur talent et leur expertise dans des métiers de pointe. Quand on n'a pas soi-même servi et que l'on connaît peu le milieu militaire, on peut avoir du mal à se représenter toute la diversité et les compétences du personnel militaire. Or, il s'agit là de compétences acquises qui sont essentielles aux opérations militaires modernes. Plus important encore, elles sont tout à fait transférables dans un milieu de travail civil. Dans bien des cas, ce sont en fait exactement les compétences que recherchent les employeurs.

Le Canada, avec notre ministre des Anciens Combattants, prend maintenant des mesures délibérées pour renforcer la capacité industrielle en matière de défense et investir dans des projets d'envergure, ainsi que dans des initiatives de développement national partout au pays, et pour reconnaître la place des vétérans et des vétéranes dans cet objectif. Nous vivons une période où la demande de travailleurs qualifiés ne fera que croître. La semaine dernière, à Victoria, en Colombie-Britannique, le ministre des Anciens Combattants a annoncé une initiative clé pour justement amener nos vétérans et vétéranes à contribuer, après leur carrière militaire, à notre secteur stratégique de défense. Il s'agit de l'Initiative de reconnaissance des employeurs de vétérans et de la nouvelle désignation « Prêt à accueillir des vétérans ». Cette désignation reconnaît les organisations qui valorisent les compétences des vétérans et des vétéranes et qui vont s'engager à leur assurer une transition vers une carrière civile enrichissante, dans le domaine de leur choix. Cette stratégie envoie un message clair aux vétérans, au personnel, à la clientèle et aux collectivités: cette organisation reconnaît la valeur du service militaire, de l'expérience et du leadership.

J'invite donc les entreprises et l'ensemble de la population partout au pays à: faire preuve de leadership dans leur collectivité; faire connaître cette désignation dans leur circonscription; encourager les entreprises à participer à l'Initiative; aider les employeurs à reconnaître la valeur de l'expérience militaire; et aider les vétérans et les vétéranes à trouver des possibilités d'emploi à la hauteur de leurs compétences.

● (1250)

[*Traduction*]

Alex Ruff (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Madame la Présidente, je tiens d'abord à dire que je suis d'accord avec la députée à 95 %. Je suis tout à fait d'accord pour dire que les jeunes vétérans, qui ont 35 ans en moyenne, sont capables d'occuper n'importe quel emploi dans l'industrie canadienne et sur le marché du travail canadien. Du travail social aux affaires publiques en passant par l'électricité, ils peuvent tout faire.

Or, la semaine dernière, j'ai demandé à la députée pourquoi le ministère des Anciens Combattants avait retiré le droit de préemption aux Commissionnaires, une politique qui est pourtant en place depuis 1945. Chez les commissionnaires, les anciens combattants plus âgés sont en moyenne dans la quarantaine avancée ou au début de la cinquantaine. Ce sont des gens qui cherchent simplement du travail. Plus de 4 000 d'entre eux travaillent déjà pour les Commissionnaires.

Pourquoi le gouvernement a-t-il retiré le droit de préemption aux Commissionnaires? L'un n'empêche pas l'autre. Il est possible de faire les deux. Nous pouvons mettre en place les conditions qui permettent aux anciens combattants de travailler partout et, en même temps, nous devons soutenir les Commissionnaires, qui sont le plus grand employeur à but non lucratif d'anciens combattants canadiens.

Sophie Chatel: Madame la Présidente, les services de sécurité constituent un aspect important de l'emploi, et cela continuera d'être le cas parce que nos militaires excellent dans ce domaine. Ils ont la formation, l'expérience, les connaissances et l'habilitation de sécurité nécessaires pour faire ce travail.

Ce que je veux dire, et ce qui est au cœur des préoccupations de ce gouvernement, c'est que les anciens combattants sont confrontés à un défi beaucoup plus grand, celui de trouver une carrière enrichissante qui reflète vraiment la richesse de leur expérience et de leurs contributions et le fait qu'ils possèdent de solides compétences techniques. Ils travaillent avec une technologie à double usage extraordinaire. Nous devons accorder la priorité à la reconnaissance de leurs compétences afin qu'ils puissent avoir une carrière enrichissante. Ils ont de nombreuses années pour y parvenir.

[*Français*]

Claude DeBellefeuille (Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, BQ): Madame la Présidente, je félicite de son discours la secrétaire parlementaire, avec qui j'ai le privilège de siéger au Comité permanent des anciens combattants.

Soyons honnêtes, nous savons tous ici que le droit de premier refus pour l'organisation Commissionnaires, anciennement connue sous le nom Corps canadien des commissionnaires, qui existe depuis 1945 et dont on a fêté les 80 ans, va prendre fin le 31 mars prochain. Ainsi, à partir du 1er avril, ça n'existera plus dans aucun devis d'appel d'offres publiques du gouvernement pour les postes de gardiennage, de sécurité pour l'ensemble de l'appareil fédéral.

Il me semble que c'est contraire à ce qui a été exprimé au Comité permanent des anciens combattants où on cherche des moyens pour que les anciens combattants, après leurs carrières militaires, puissent intégrer le marché du travail.

Ma question est assez simple: la secrétaire parlementaire trouve-t-elle qu'il est sensé que le droit de refus se termine le 31 mars prochain?

● (1255)

Sophie Chatel: Madame la Présidente, je remercie ma collègue de sa question et de son travail au Comité. Je reconnais son excellent travail.

Le service de gardiennage de sécurité est important, mais je pense que c'est vraiment limiter la carrière et l'expérience de nos vétérans d'aujourd'hui, qui ont une moyenne de 34 ou 35 ans. La priorité de notre gouvernement, ce n'est pas de trouver des emplois pour ces vétérans dans le service de gardiennage de sécurité parce qu'ils ont des compétences extraordinaires et qu'ils peuvent contribuer à la Stratégie industrielle de défense du Canada. Quand ils arrivent dans la vie civile, ils ont obtenu des compétences dans les drones, dans la cybersécurité, dans l'aérospatiale.

De plus, ce n'est pas un droit de premier refus parce qu'il y a des pénuries de main-d'œuvre juste dans le secteur aérospatial qui est un fleuron de l'industrie québécoise. Au cours des 10 prochaines années, il y aura, en moyenne, entre 42 000 et 65 000 emplois à pourvoir, alors que plus de 8 000 nouveaux vétérans par année auront plusieurs de ces compétences techniques.

La priorité, c'est la reconnaissance des compétences, et j'invite mes collègues à la soutenir.

Claude DeBellefeuille (Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, BQ): Madame la Présidente, je tiens d'abord à préciser que je vais partager mon temps de parole avec la belle députée de Laurentides—Labelle.

C'est avec énormément de plaisir que j'agis à titre de porte-parole du Bloc québécois pour les anciens combattants et que j'interviens aujourd'hui dans le cadre de cette journée de l'opposition, au cours de laquelle nous remettons en question certains choix du gouvernement concernant le soutien accordé au Corps canadien des commissionnaires.

D'abord, rappelons que nous sommes à une semaine des cérémonies du jour du Souvenir, auxquelles tous les députés du Québec et du Canada seront conviés par leur filiale respective de la Légion royale canadienne. Dans ma circonscription, la cérémonie de la filiale de Valleyfield, à Salaberry-de-Valleyfield, aura lieu samedi. Celle de Beauharnois se tiendra également samedi, tandis que celles de Huntingdon et d'Ormstown auront lieu vendredi. Il est important, pour nous les députés, d'y participer, mais il est tout aussi important d'inviter la population de nos communautés à prendre part à ces cérémonies du Souvenir. C'est l'occasion de reconnaître le sacrifice de celles et ceux qui ont fait la guerre, parfois au prix de leur vie, de leur santé ou de leur vie familiale. J'invite donc tout le monde à se joindre aux cérémonies dans leur communauté, à venir rencontrer les vétérans et les vétéranes. Pour ma part, j'y serai avec grand plaisir et je prendrai le temps de les écouter, parce qu'ils ont beaucoup à partager avec nous.

Aujourd'hui, il est question d'une motion assez longue, qui aborde plusieurs sujets. J'ai donc choisi de concentrer mes propos sur certaines questions et sur le choix du gouvernement libéral de laisser tomber les vétérans et les vétéranes.

J'écoutais les arguments de ma collègue la secrétaire parlementaire, qui disait que les vétérans étaient plus jeunes, qu'il n'était pas question de les mettre de côté, qu'il fallait se moderniser, qu'il fallait l'accepter, que de nombreux emplois seraient disponibles et que ça justifiait le droit de refus.

J'ai envie de lui répondre que l'un n'empêche pas l'autre. Actuellement, près de 3 000 vétérans et vétéranes travaillent en gardiennage de sécurité chez les commissionnaires. Ils s'inquiètent, au moment où on se parle. Ces vétérans et ces vétéranes sont habitués d'occuper un poste qui, à partir du 1er avril, pourrait disparaître. En effet, ce pourrait être le cas si on ne spécifie pas, dans l'appel d'offres publiques du gouvernement et dans le devis, qu'il existe un premier droit de refus des commissionnaires, c'est-à-dire de donner un avantage aux entreprises qui s'engagent à embaucher des vétérans et des vétéranes pour occuper les postes.

Cette entente existe depuis 80 ans. Le Corps canadien des commissionnaires existe depuis 1925. Il a justement été créé pour soutenir les vétérans et les vétéranes, les aider à réintégrer la vie civile et surtout à leur trouver un emploi. Comme on le sait, à la fin de sa carrière militaire, continuer d'être utile et contribuer au développement de sa communauté est important pour l'estime de soi et pour la suite des choses. Or, ici, les commissionnaires se trouvent délibérément abandonnés. Franchement, je pense que je pèse mes mots, mais je ne peux pas le dire autrement. On annonce aux commissionnaires que c'est terminé. Maintenant, le gouvernement offre les contrats de gardiennage, au plus faible coût possible, à la compagnie qui va se qualifier, selon les règles d'Approvisionnement Canada, et en retirant le droit de refus.

Il faut se rappeler que ça existe depuis 80 ans, comme je l'ai dit, et que ça n'a jamais vraiment posé de problème. Je ne sais donc pas ce qui fait que le gouvernement a envie de l'abolir, parce qu'il n'y a pas vraiment de gain pour les vétérans. Si on le garde, il n'y a pas vraiment non plus de perte pour le gouvernement.

Le gouvernement dit sans cesse que les vétérans et les vétéranes sont importants. Il y a un recrutement massif au ministère de la Défense nationale, en ce moment, pour répondre aux objectifs militaires. Il y aura donc de plus en plus de vétérans et de vétéranes qui vont finir leur carrière militaire s et arriver à Anciens Combattants Canada. Je ne comprends donc pas cette logique, si ce n'est qu'on peut économiser quelques frais ici et là. On dirait qu'un fonctionnaire, en faisant des calculs, a reçu le mandat de moderniser tout ça, parce que c'était plus important.

Les vétérans et les vétéranes, surtout le Corps canadien des commissionnaires, ont interprété cela comme un signe franc et sans équivoque que les vétérans et les vétéranes ne faisaient plus partie des plans du gouvernement actuel. Bien des gens ne font plus partie des plans du gouvernement actuel.

On pourrait dire que l'environnement en est un; les PME du Québec en sont un deuxième. C'est maintenant au tour des vétérans et des vétéranes de se faire dire qu'ils ne font plus partie des plans. Les pétrolières, on le sait, font partie des plans du gouvernement. Il y a des centres de données partout en Alberta. Ça aussi, ça fait partie des plans du gouvernement. Toutefois, maintenir le soutien au Corps canadien des commissionnaires, ça n'en fait pas partie.

J'entends la secrétaire parlementaire, que j'apprécie vraiment, dire que ce n'est pas très grave et qu'au fond, ils veulent quelque chose de plus grand pour les vétérans et les vétéranes; ils veulent qu'ils soient plus que des gardiens de sécurité; ils veulent qu'ils occupent des emplois plus importants, avec une plus-value.

J'ai envie de lui répondre que l'un n'empêche pas l'autre.

Quand j'entends le ministre des Finances et du Revenu national parler de la perte de contrat des commissionnaires pour 80 000 $, comme c'est indiqué dans la motion, je me sens insultée.

● (1300)

Ce qui m'a insultée dans ce débat à la Chambre, c'est d'entendre dire que nous parlons d'à peu près 60 agents, qu'environ la moitié d'entre eux sont des anciens combattants et que ceux qui veulent être réembauchés par la nouvelle compagnie ayant obtenu le contrat vont avoir une baisse de salaire de 14 %. C'est grave. Le ministre dit que c'est une agence et qu'il ne peut pas faire de politique, qu'il ne peut pas intervenir. Il dit que c'est une agence qui est indépendante et qui a fait ses propres choix. Elle n'a pas mis dans son devis le droit de refus pour les commissionnaires.

Par contre, je vais le dire sincèrement, ça n'a pas trop gêné le gouvernement libéral en place de donner un ordre au CRTC pour que celui-ci revienne sur sa décision de taxer les géants du numérique. Il y a eu intervention politique parce que le CRTC avait décidé autrement. Là, l'Agence du revenu du Canada donne un contrat à une compagnie privée américaine qui, certes, a des filiales canadiennes, mais qui ne prend pas comme engagement de garder les vétérans et les vétéranes en place aux mêmes conditions. C'est assez incompréhensible, mais également intolérable d'avoir ce genre de réponse.

Si le gouvernement avait vraiment à cœur ses vétérans et ses vétéranes, il aurait dit à l'Agence du revenu et à toutes ses agences qu'elles doivent mettre dans leurs appels d'offres publics une obligation d'engager un certain pourcentage de vétérans et de vétéranes. En bon français, on appelle ça un « *call* politique ». Or il n'y en a pas eu, de « *call* politique ». On le comprend parce que le gouvernement a décidé de mettre fin totalement au droit de premier refus. Ça, c'est une inquiétude et c'est quelque chose que nous mettons en lumière ici, et que la plupart des Québécois, des Québécoises, des Canadiens et des Canadiennes ne savent pas.

Ce qui m'inquiète par ailleurs, c'est que ce gouvernement est une machine à faire naître des agences; des agences pour s'occuper de la cybersécurité, une agence pour s'occuper de la criminalité et du blanchiment d'argent, une agence pour les achats militaires. Au bout du compte, ces agences sont toutes indépendantes et le gouvernement se retire de la responsabilité. Quand ça va aller mal, ce sera la faute des agences. Il n'y a pas de responsabilité politique, et c'est ça qui est inquiétant aujourd'hui. On le voit avec les vétérans et les vétéranes. Le désengagement de l'Agence du revenu du Canada a conduit à une perte d'emploi pour nos vétérans et nos vétéranes.

● (1305)

[*Traduction*]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je tiens d'abord à souligner à quel point je suis personnellement reconnaissant envers les anciens combattants et leur contribution à notre collectivité. Le gouvernement dans son ensemble partage ce sentiment, comme en témoignent divers programmes dont je pourrais facilement parler plus en détail.

La question que je souhaite poser à la députée concerne l'Agence du revenu du Canada à titre d'organisme indépendant tenu de respecter des critères bien établis lorsqu'un marché fait l'objet d'un appel d'offres. Selon la députée, combien de personnes au sein du Corps canadien des commissionnaires sont des anciens combattants? Le sait-elle? Elle donne l'impression que cette organisation est entièrement composée d'anciens combattants. Je tiens à préciser que ce n'est pas nécessairement le cas, même si ces personnes accomplissent un travail remarquable.

[*Français*]

Claude DeBellefeuille: Madame la Présidente, la question de mon collègue me permet d'apporter des précisions. Je sais qu'on parle de l'équivalent de 12 postes à temps plein chez les vétérans. C'est vrai que quand on parle de ça, on a l'impression que ce n'est pas un gros chiffre. Toutefois, ce n'est pas tellement ça qui est important. C'est le principe. Ça veut dire que l'Agence du revenu du Canada a devancé la date butoir du 1er avril en publiant un devis en s'excluant du droit de refus des commissionnaires. C'est ça que nous remettons en question.

Que des vétérans représentant l'équivalent de 12 postes à temps à temps plein perdent leur emploi, c'est peut-être négligeable pour le secrétaire parlementaire. Cependant, moi, je pense que c'est déjà trop, parce qu'ils avaient déjà un emploi. De plus, ceux qui vont rester vont voir leur salaire être diminué de 2 à 4 $ de l'heure pour faire le même travail.

On comprendra que je ne peux pas être d'accord avec le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, qui dit que, au fond, c'est négligeable. Non, ce ne l'est pas, parce qu'on vient d'enlever un droit. De plus, c'est la première agence à avoir décidé de l'enlever. Bientôt, au 1er avril, si le gouvernement ne change pas d'idée, ce sera l'appareil au complet, par l'intermédiaire de Services publics et Approvisionnement Canada, qui va enlever le droit de refus pour les commissionnaires.

[*Traduction*]

Fraser Tolmie (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC): Madame la Présidente, je tiens à remercier ma collègue pour son excellent travail au sein du comité des anciens combattants, où nous siégeons tous les deux. Elle a fait preuve d'une grande souplesse et a récemment accepté de remplacer la présidente à la suite d'une urgence et de circonstances difficiles.

Le comité se penche actuellement sur l'emploi des vétérans. La députée ne trouve-t-elle pas complètement absurde qu'au même moment où le comité mène une étude sur cette question — étude proposée par les libéraux —, le gouvernement s'apprête à mettre 3 000 vétérans au chômage? De plus, un témoin a déclaré, visiblement frustré, que ce n'était pas la première fois que nous étudiions cette question. Que pense-t-elle de cette observation?

● (1310)

[*Français*]

Claude DeBellefeuille: Madame la Présidente, je remercie mon collègue, avec qui j'ai beaucoup de plaisir à siéger au Comité permanent des anciens combattants. Il a tout à fait raison. Nous, au Comité permanent des anciens combattants, nous cherchons des solutions pour améliorer l'employabilité, le transfert ou la reconnaissance des acquis du militaire vers le civil. Ce qui ressort, c'est l'accès à l'emploi.

Actuellement, c'est comme si le gouvernement prenait un pas de recul. C'est comme si le gouvernement se bouchait les yeux, se bouchait les oreilles et n'entendait pas les vétérans lui dire qu'ils ont besoin que ce pacte historique avec l'organisation Commissionnaires se poursuive.

Nous ne comprenons pas cette incohérence.

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Madame la Présidente, ayant été un an vice-présidente du Comité permanent des anciens combattants, je me pose une question: si les vétérans, ou les anciens combattants sont si importants, particulièrement quand ils reviennent à la vie civile, comment se fait-il qu'on ait retiré une tradition longue de décennies qui aidait nos vétérans?

Claude DeBellefeuille: Madame la Présidente, nous ne le comprenons pas.

Ça ne coûte rien au gouvernement de le maintenir, et ça a un grand impact pour les vétérans et les vétéranes. Au moment où on se parle, c'est la surprise, c'est le désarroi chez les vétérans et les vétéranes.

Nous espérons que le gouvernement va changer d'idée et qu'au 1er avril, le droit de refus va être maintenu chez les commissionnaires.

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Madame la Présidente, certains sont attentifs, d'autres qui le sont moins. Comme je vais faire de la pédagogie, aujourd'hui, certains de mes collègues auront le goût de m'écouter.

La semaine dernière, je me suis exprimée ici, à la Chambre, à propos du projet de loi C-40, qui vise à créer une société d'État pour l'approvisionnement en matière de défense. Je disais que la création de la société d'État allait être un frein à la transparence, à la reddition de comptes et à la divulgation des choix et des intérêts. Je disais aussi que je m'inquiétais de voir le gouvernement rejeter la responsabilité d'une décision, à mon avis, incohérente et malvenue.

En ce qui nous concerne aujourd'hui, je salue l'initiative du Parti conservateur sur cette question, parce que cette décision met en lumière exactement ce dont je parlais la semaine dernière. Plus tôt, je disais que j'avais été vice-présidente du Comité permanent des anciens combattants, mais je suis aussi vice-présidente du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires. Mon travail, en tant que porte-parole du Bloc québécois en matière d'approvisionnement, est justement de faire la lumière sur les contrats gouvernementaux.

C'est le mandat du Comité de se pencher sur les aspects techniques, sur la gouvernance des choix et des décisions. Cet été, j'ai rencontré les commissionnaires. J'ai rencontré M. Marc Parent. J'ai été choquée de constater que le gouvernement préparait le terrain pour mettre fin à une longue tradition d'embauche des commissionnaires dans les services de sécurité.

Les commissionnaires ont une longue histoire. On fêtait tout récemment leur centenaire. J'ai été la fière porte-parole en matière des anciens combattants pendant un an, et je sais que la ministre des Anciens Combattants est passionnée et qu'elle consacre beaucoup d'énergie à la transition des vétérans à la vie civile. Une étude de l'entrepreneuriat est présentement en cours, et il y a la reconnaissance des acquis. Comment peut-on aider pour faciliter la transition que doivent faire les anciens combattants?

Or, voilà qu'on dit aux vétérans, aux commissionnaires, qu'ils ne comptent pas, qu'ils ne sont pas assez importants aux yeux du gouvernement et qu'on ne croit plus à la mission fondamentale. On leur dit qu'on va arrêter ça et qu'on choisit plutôt de confier le contrat à une société américaine qui a des succursales au Canada.

Il faut faire attention. Jusqu'où va la politique consistant à acheter des produits canadiens et à faire affaire avec des gens de chez nous?

On répond que c'est une décision autonome de l'Agence du revenu du Canada et que personne n'a donc à rendre des comptes. Personne n'est responsable.

On a donc la preuve que le gouvernement veut des sociétés et des agences pour pouvoir dire que ce n'est pas lui qui prend les décisions et que, si les gens ne sont pas contents, ce n'est pas de son ressort. C'est ce qu'il faut bien comprendre.

Cette décision est lourde de conséquences compte tenu du message qu'on envoie non seulement à nos anciens combattants, mais également à l'ensemble des législateurs. C'est une grande partie de notre rôle.

Je parle souvent de mon rôle de législatrice, parce que je crois qu'il n'est pas bien compris. Le Parlement est composé d'élus du parti gouvernemental et d'élus des partis de l'opposition. Notre rôle consiste à demander des comptes au gouvernement au nom de ceux que nous avons la responsabilité de représenter. Nous devons nous assurer que l'argent public, les décisions et les orientations du gouvernement concordent avec l'intérêt supérieur des citoyens. Lorsque le gouvernement retire aux parlementaires la capacité de faire leur travail, il parle d'efficacité. L'efficacité ne devrait pas rimer avec la perte du contrôle démocratique. Ce contrôle est l'essence même de ce que nous sommes.

C'est la même chose dans le cas de Postes Canada. Postes Canada est une société d'État. Lorsque nous posons des questions, on nous dit que le conseil d'administration est responsable des décisions. C'est facile à dire et c'est pratique. Or, Postes Canada est dans une situation financière intenable, et ce, depuis de nombreuses années. Nous le savons tous.

● (1315)

Pourtant, les bonis ont coulé à flots pendant qu'on demandait au gouvernement d'éponger les déficits.

Le manque de transparence de la Société canadienne des postes a empêché les parlementaires, les Québécois, les Canadiens et les employés d'avoir un portrait véritable, clair et précis de la situation dans laquelle se trouvait la société d'État.

C'est sous ma gouverne que le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires a lancé une étude sur Postes Canada. Malgré le fait que nous soyons responsables de l'argent public, nous apprenons les changements à Postes Canada par des communiqués de presse ou des notifications poussées. Ce n'est pas normal et c'est un manque flagrant de respect envers le Parlement et les institutions démocratiques.

C'est comme dans le cas de la société d'État en approvisionnement de la défense. On va nous dire que l'achat de tel avion, de tel navire ou de tel char d'assaut sera une décision du conseil d'administration. Des milliards de dollars seront consacrés à l'amélioration de la défense du Canada, parce que le gouvernement fédéral veut atteindre la cible de l'OTAN. Ces achats doivent être accompagnés d'une vigie très sérieuse. Qu'on me comprenne bien: l'argent des contribuables n'est pas de l'argent personnel. J'ai des entreprises et je fais ce que je veux; j'en subirai les conséquences. Ça me regarde quand c'est mon argent. Ici, ce n'est pas le cas. L'argent public vient de l'impôt et des taxes. Il a été versé via un contrat social entre le gouvernement et ses citoyens pour assurer les missions fondamentales de l'État.

Quand un gouvernement se dégage de certaines responsabilités démocratiques au nom de l'efficacité, il est de notre devoir de sonner l'alarme, de poser des questions et de soulever les débats nécessaires. Le gouvernement ne cesse de payer des publicités sur toutes les plateformes et, ça, j'en suis très inquiète. Quand je suis dans ma circonscription, on m'en parle. On voit partout des slogans, par exemple « Bâtir un Canada fort ». On dit que le Canada doit être le meilleur client du Canada. Toutefois, on dirait que c'est juste un beau slogan, une belle publicité. Il faut absolument encourager les gens à dire qu'ils sont les meilleurs, mais on choisit encore le plus bas soumissionnaire.

La semaine dernière, lors de nos travaux, l'ombudsman de l'approvisionnement a dit aux parlementaires qu'il fallait absolument s'assurer que les mesures gouvernementales ne briment pas la capacité des parlementaires à faire leur travail. Il est inquiet et il l'a dit à plusieurs reprises. Il faut que ce soit fait dans le respect des responsabilités des députés.

Je n'apprendrai rien à personne: le premier ministre gère le Canada comme une entreprise. Un gouvernement, ce n'est pas une entreprise. Un gouvernement a des obligations, dont celle de rendre des comptes aux citoyens, et des devoirs moraux. Je m'inquiète sérieusement de ces dérives. Notre rôle, en tant que parlementaires, c'est de faire la lumière et d'exiger que le gouvernement rende des comptes. Notre rôle, c'est aussi de poser des questions difficiles et de demander des réponses. Je demande donc qu'on ne détourne pas les yeux, qu'on regarde ce qui se passe et qu'on voit ce que le gouvernement est en train de faire.

● (1320)

[*Traduction*]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'ai beaucoup parlé des anciens combattants, de l'estime que nous leur portons et de notre engagement à continuer de travailler pour les soutenir.

Ma question pour la députée porte sur les filiales en général, et en particulier sur leur principe. La députée reconnaît-elle que de nombreuses entreprises canadiennes et américaines exercent leurs activités par l'intermédiaire de filiales établies de part et d'autre de la frontière? Il y a des filiales appartenant à des entreprises américaines qui ont une présence importante ici, au Canada, et vice-versa. Selon la députée, par principe, les entreprises ayant des filiales et une présence importante au Canada doivent-elles être intégrées à toute forme de politique « Achetez canadien »?

[*Français*]

Marie-Hélène Gaudreau: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question, parce que je n'avais pas eu le temps de tout dire.

L'ombudsman de l'approvisionnement nous a dit, la semaine dernière, qu'on avait suffisamment de données pour faire une évaluation de la politique Acheter canadien afin de savoir où nous en sommes. Il faut se pencher sur les critères afin de savoir ce qui fonctionne bien et ce qui pourra être digne de l'étampe « Acheter canadien ».

Cependant, pour le moment, on met l'accent sur le maximum de pourcentage et l'accessibilité pour nos entreprises, qui ont présentement besoin de travailler pour contrer le contexte géopolitique. On va recevoir les documents de l'ombudsman de l'approvisionnement et le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires va les étudier avant de revenir à la Chambre à cet égard.

[*Traduction*]

Fraser Tolmie (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC): Madame la Présidente, je remercie ma collègue, que j'ai côtoyée au comité des anciens combattants. Elle nous manque beaucoup, mais elle a été remplacée par quelqu'un de compétent.

Mon collègue d'en face a posé une question sur les principes. C'était une très bonne question. C'est précisément ce principe qui nous a amenés à présenter cette motion pendant notre journée de l'opposition. Il s'agit du principe qui consiste à donner la priorité aux anciens combattants, car ils ont sacrifié leur vie pour protéger les libertés dont nous jouissons et pour que nous puissions parler librement à la Chambre.

J'aimerais savoir ce que ma collègue pense du principe qui sous-tend la motion de l'opposition.

[*Français*]

Marie-Hélène Gaudreau: Madame la Présidente, le principe même est non seulement de s'exprimer, mais de corriger le tir. Si on veut aider les anciens combattants, il faut d'entrée de jeu que le premier ministre écoute la ministre, qui veut faire le bien, et qu'il agisse. Pour le moment, les vétérans sont laissés pour compte, et ça m'attriste énormément.

Claude DeBellefeuille (Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, BQ): Madame la Présidente, j'espère que le député de Winnipeg-Nord écoute ma question, parce que je vais lui donner des données qu'il m'a demandées tantôt. Je les ai sous les yeux. L'Agence de revenu du Canada a évité de mettre le droit de refus pour les Commissionnaires. Qu'est-ce que ça donne? Ça donne que le gouvernement parle de 12 vétérans. Toutefois, il s'agit d'un volume d'heures qui équivaut à 12 postes à temps plein. Dans la réalité, ça touche une cinquantaine de vétérans et de vétéranes. La plupart de ceux qui ont été choisis ont opté pour la retraite ou la mutation dans un autre contrat avec les Commissionnaires parce qu'ils refusaient la baisse salariale imposée par le nouveau fournisseur privé. Est-ce que la députée pense que cette situation est normale?

● (1325)

Marie-Hélène Gaudreau: Madame la Présidente, on est en train de regarder la masse critique, mais je pense qu'il faudrait revenir et regarder la qualité et ce qu'on veut vraiment. Oui, il y a un nombre. Oui, on peut dire, comme on le faisait dans le cas de Cúram, qu'il y a juste 33 000 aînés touchés sur combien de millions. Ce n'est pas ça, la question. La question, c'est que nous avions une façon de faire qui était légitime et qui mettait en valeur le transfert à la vie civile de nos vétérans. Toutefois, ce qui se passe en ce moment, c'est inacceptable et c'est pour ça que je salue la journée d'opposition des conservateurs.

[*Traduction*]

Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands—Rideau Lakes, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet de cette importante motion. Je tiens à préciser que je partagerai mon temps de parole avec mon collègue le député de Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, qui est un ancien combattant. Je tiens à le remercier de son service, comme je remercie tous les anciens combattants ici présents.

Je tiens à profiter de l'occasion pour rappeler aux Canadiens de porter le coquelicot. C'est un geste très modeste, mais très important, que je les encourage à poser à l'approche du jour du Souvenir. Le 24 octobre est la date fixée par la Légion royale canadienne pour commencer à porter nos coquelicots chaque année. Elle devrait être plus facile à retenir que celle du changement d'heure.

Il est très important de participer à ce geste de commémoration. En fait, c'est une obligation qui nous incombe, et je sais que tous les députés de la Chambre la prennent très au sérieux. Lorsque nous trouvons des points d'entente, nous devrions les mettre pleinement à profit et nous en servir comme source d'inspiration pour nos travaux à venir.

Cela m'amène à l'objet de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Cette motion s'inscrit dans deux contextes plus larges que je souhaite aborder. J'ai évoqué l'importance de la commémoration et l'obligation que nous avons envers les hommes et les femmes qui ont répondu à l'appel du devoir pour nous, les Canadiens. C'est grâce à eux que nous avons le privilège de vivre dans une démocratie, dans un pays libre et juste, où le pouvoir passe d'un gouvernement à l'autre à la suite d'élections, sans qu'un seul coup de feu soit tiré. Tout cela, nous le devons aux hommes et aux femmes qui ont porté l'uniforme pour défendre nos libertés fondamentales. Voilà pour le premier point.

Une fois qu'ils ont terminé leur service envers le pays et retiré leur uniforme pour la dernière fois, que leur devons-nous alors? Je dirais que l'une des façons de remplir nos obligations envers nos anciens combattants consiste à leur assurer la dignité que procure un emploi. Nous devons aussi veiller à ce qu'ils reçoivent l'aide nécessaire pour se rétablir des blessures ou des maladies découlant de leur service. À ce chapitre, notre pays n'a pas toujours été à la hauteur. Nous devons faire mieux dans ce domaine, et mes collègues et moi y sommes résolus. L'emploi constitue l'un des leviers à notre portée. En tant que législateurs, nous pouvons agir à cet égard dans cette enceinte. Comment pouvons-nous créer des possibilités d'emploi pour les anciens combattants?

La deuxième chose dont je veux parler, c'est l'époque dans laquelle nous vivons. Nous sommes en pleine guerre commerciale avec nos voisins du Sud. Bien honnêtement, c'est la faute du président Trump. C'est lui qui a lancé la guerre commerciale contre nous alors que nous avons une entente commerciale avec les États-Unis. En réaction, le gouvernement libéral a dit que nous devions acheter des produits canadiens. Je suis d'accord. Je pense moi aussi que, plus que jamais, nous devons accorder la priorité à l'achat local. Nous devrions veiller à ce que ce soient des entreprises canadiennes qui remplissent les contrats fédéraux.

Devrions-nous faire les deux en même temps? Devrions-nous créer des possibilités d'emploi pour les vétérans tout en achetant des produits canadiens? Je dirais que oui. Cela me semble très bien aller de pair.

Parlons de ce contrat de sécurité de 12 millions de dollars pour l'ARC. Ce contrat a été accordé à une filiale d'une entreprise américaine liée à Donald Trump, le président des États-Unis. Cette entreprise travaille pour l'administration Trump et l'ICE. L'ICE fait les manchettes pour de bien mauvaises raisons. Pas besoin d'entrer dans les détails; nous comprenons de quoi il est question, et je ne crois pas que nous voulions de ça chez nous. Je ne crois pas que nous devrions importer ça ici.

● (1330)

L'Agence du revenu du Canada pouvait attribuer ce contrat à la firme en question, celle ayant des liens avec Trump, ou à un organisme canadien sans but lucratif, le Corps canadien des commissionnaires. Il s'agit du principal employeur non gouvernemental d'anciens combattants au Canada. Il emploie plus de 4 000 vétérans. Comment puis-je savoir que c'est le plus grand employeur d'anciens combattants? J'ai vérifié, et le Musée canadien de la guerre nous fournit ces données.

La différence entre les soumissions de ces entreprises, la firme américaine et la firme canadienne à but non lucratif, était inférieure à 1 %. On parle de 80 000 $. Quelles sont nos obligations dans une telle situation? Achetons-nous canadien? Créons-nous des possibilités d'emploi pour les anciens combattants? Lorsque nous avons signalé la situation pour la première fois au gouvernement, je m'attendais à ce que sa réponse soit discrète, mais je croyais qu'il ferait la bonne chose. Honnêtement, j'ai été très étonné qu'il persiste sur cette voie.

L'objectif de cette motion est de donner au gouvernement l'occasion de bien faire les choses. Je pense que le moment choisi est très important. Nous voulons faire savoir aux anciens combattants et à leur famille que nous accorderons la priorité aux débouchés pour les anciens combattants canadiens. C'est le moment opportun dans le contexte du différend commercial actuel avec les États-Unis. Nous devons montrer aux entreprises canadiennes que nous leur accorderons les contrats gouvernementaux en priorité.

Le gouvernement a l'occasion de faire ce qui s'impose. Je pense que nous sommes d'accord pour dire que c'est la bonne chose à faire. C'est ce que nous demandons aujourd'hui. Nous demandons au gouvernement de revenir sur sa décision d'attribuer ce contrat à une entreprise qui a des relations douteuses et de l'octroyer plutôt à une entreprise canadienne.

Faut-il que cette entreprise soit les Commissionnaires? J'ai déjà souligné son sérieux en tant qu'employeur d'anciens combattants canadiens. Je pense que le premier principe que nous devons appliquer ici, c'est d'acheter canadien. Nous devons ensuite réfléchir aux débouchés qui sont créés pour les anciens combattants. Engageons-nous à le faire. Renouvelons notre engagement à créer des débouchés pour les anciens combattants canadiens.

Je ne demande pas ce que nous pouvons faire de plus. Je pense sincèrement que c'est le minimum que nous pouvons faire comme législateurs et comme pays lorsque nous établissons l'orientation et les priorités du gouvernement fédéral. Le moins que nous puissions faire est d'acheter canadien dans le contexte de ce différend commercial. Je pense que la création de possibilités d'emploi pour les anciens combattants est le moins que nous puissions faire pour les hommes et les femmes qui ont servi notre pays en acceptant une responsabilité illimitée.

Cela dit, je veux en profiter pour encourager de nouveau les Canadiens à souligner le jour du Souvenir, à assister à une cérémonie au cénotaphe de leur collectivité ou à remercier un ancien combattant. Nous pouvons exprimer notre gratitude aux anciens combattants même si ce n'est pas ce qu'ils recherchent. J'invite les Canadiens à porter le coquelicot ainsi qu'à penser aux familles et aux frères et sœurs d'armes de ceux qui ont été tués et blessés lors des événements tragiques survenus récemment à Wainwright. Si une personne est croyante, je l'invite à faire une prière pour eux.

J'invite les Canadiens à réfléchir au fait que nous vivons dans le meilleur pays du monde et que nous devons beaucoup aux hommes et aux femmes des Forces armées canadiennes et à nos anciens combattants.

● (1335)

Caroline Desrochers (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.): Madame la Présidente, je tiens à remercier le député de son service.

Je me demande si le député est conscient de tout ce que notre gouvernement a accompli pour les vétérans. Par exemple, au cours des derniers mois, nous avons poursuivi nos investissements dans les prestations d'invalidité, que nous finançons depuis plus de quatre ans. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons lancé un programme de reconnaissance des employeurs qui embauchent des vétérans afin de faciliter leur intégration au marché du travail. Nous travaillons à rendre les services de santé plus accessibles.

[*Français*]

L'honorable secrétaire parlementaire a beaucoup travaillé à cette question au cours de son mandat.

[*Traduction*]

Que pense le député du fait que les conservateurs ont fermé neuf bureaux d'Anciens Combattants au Canada lorsqu'ils étaient au pouvoir? Notre gouvernement les a rouverts.

J'aimerais connaître son opinion en tant qu'ancien membre des forces armées.

Michael Barrett: Madame la Présidente, en tant que législateur qui s'est engagé à servir les anciens combattants et l'ensemble des Canadiens, je peux informer mes collègues que les anciens combattants me disent qu'ils ne souhaitent pas s'attarder uniquement au passé. Indignation pour indignation, le bilan du gouvernement actuel en matière de services aux anciens combattants ces 11 dernières années est tout à fait lamentable. Le bilan du gouvernement précédent est également un exemple accablant du travail de la Chambre à leur égard, ce qui vaut aussi pour les gouvernements qui l'ont précédé. Je crois donc que nous devrions plutôt nous engager à mieux servir nos anciens combattants à l'avenir.

Le gouvernement a-t-il annoncé de bonnes nouvelles pour les anciens combattants? Bien sûr. Y a-t-il encore du travail à faire? Devons-nous réduire les temps d'attente? Faut-il que le gouvernement respecte au moins les normes de service qu'il s'est lui-même fixées, même si les délais prévus sont beaucoup trop longs? Absolument. Engageons-nous collectivement à faire mieux dès aujourd'hui.

[*Français*]

Martin Champoux (Drummond, BQ): Madame la Présidente, je félicite mon collègue conservateur pour son discours.

Je trouve cette motion très intéressante, aujourd'hui, pour bien des raisons. D'abord, la Campagne nationale du coquelicot bat son plein. La presque totalité des députés porte fièrement le coquelicot en mémoire de ceux et celles qui ont combattu, qui sont tombés pour notre liberté et nos valeurs.

Or, on voit cette histoire arriver, qui pour moi est littéralement une insulte à nos anciens combattants, à nos vétérans, qu'on s'est promis d'honorer, ce qu'on fait de façon sincère, il me semble, dans le cadre de cette semaine particulière.

Je voudrais demander à mon collègue qu'il parle davantage du fait que les partis, en général, se sont accordés, lors de la dernière campagne électorale, pour mettre en place une politique d'achat canadien, d'achat local, et pour mettre en place des mesures qui permettent de favoriser, justement, l'achat auprès de compagnies et de groupes locaux.

Quel message envoie-t-on, justement, aux vétérans qui se sont fait damer le pion par une entreprise américaine proche de ICE, dont les comportements sont discutables? En cette semaine particulière, j'aimerais entendre les commentaires de mon collègue sur la sensibilité qu'on aurait dû accorder à ce groupe de gens qu'on honore.

[*Traduction*]

Michael Barrett: Madame la Présidente, il est tout à fait évident que cette décision ne correspond pas aux valeurs typiquement canadiennes. Elle ne correspond pas non plus au souhait exprimé par les Canadiens aux dernières élections. Surtout, je pense que la motion et le débat d'aujourd'hui permettent d'évaluer les paroles du premier ministre par rapport à ses actes. Nous voulons qu'il réponde aux attentes des Canadiens, qui sont fondées sur ses propres promesses. Nous voulons que le gouvernement achète canadien. Nous voulons qu'il honore les anciens combattants.

Bien franchement, j'estime que ce choix est diamétralement opposé à ce que veulent les Canadiens. Il va à l'encontre de ce que le gouvernement prétend croire et vouloir faire. Nous voulons créer des occasions pour les entreprises canadiennes, mais nous devons également envoyer un message. Quelles sont les valeurs canadiennes? En quoi croyons-nous? Les intérêts de qui allons-nous défendre? Si nous ne défendons ni ceux des entreprises canadiennes ni ceux des membres des Forces armées canadiennes, que faisons-nous ici?

Le gouvernement a aujourd'hui l'occasion de faire ce qui s'impose. Les libéraux peuvent revenir sur leur décision et attribuer ce marché à une entreprise canadienne, car c'est la bonne chose à faire et c'est ce qu'ils avaient promis de faire.

● (1340)

Fraser Tolmie (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC): Madame la Présidente, pour commencer, je tiens à souligner l'exemple de mémoire intergénérationnelle devant nous. Peu de gens peuvent le voir, mais, de mon siège, on peut voir des jeunes filles à la tribune qui portent le coquelicot et qui sont assises aux côtés de membres de plusieurs générations de leur famille. C'est une scène qui fait chaud au cœur. Je ne citerai pas leurs noms, car je ne les connais pas, mais je tiens simplement à les remercier de porter le coquelicot et de soutenir nos troupes, comme c'est justement le sujet dont nous discutons aujourd'hui.

Je suis fier de prendre la parole pour appuyer cette motion. Dans quelques jours, nous nous rassemblerons devant les cénotaphes de toutes les villes du pays. À Moose Jaw, à Lanigan, à Watrous et à Outlook, les gens se tiendront debout dans le froid pour observer deux minutes de silence. Le souvenir, c'est avant tout une promesse. Nous promettons à ceux qui servent que nous ne les oublierons pas et que nous serons là pour eux.

En 1945, le Canada a pris un engagement simple. Quand Ottawa avait besoin d'assurer la sécurité de ses bâtiments, il appelait d'abord Le Corps canadien des commissionnaires, parce que le corps embauchait les gens de retour au pays. Cette politique a été créée sous le premier ministre Mackenzie King et maintenue par 12 premiers ministres après lui, des libéraux comme des conservateurs. Un gouvernement conservateur a confirmé la politique en 2006 et l'a élargie aux membres de la GRC. Elle n'a pris fin que sous l'actuel premier ministre. Cette année, les libéraux ont mis fin à la politique par une lettre, mais sans vraiment donner d'explication, sans véritable consultation et sans rien proposer à sa place.

On parle d'environ 350 millions de dollars par année et d'environ 8 000 gardiens sur les sites fédéraux. Plus de 3 000 d'entre eux sont des anciens combattants. Dans ses propres notes d'information, le gouvernement a indiqué qu'il consultait les parties prenantes. Les Commissionnaires disent qu'ils n'ont jamais été consultés. Ils ont dû s'adresser à la Cour fédérale simplement pour se faire entendre. Le gouvernement dit que la part des heures travaillées par des anciens combattants est insuffisante, mais il fixe les salaires dans le cadre de ces contrats et les Commissionnaires disent qu'ils ont glissé vers le salaire minimum. Le gouvernement fixe les salaires, puis rejette la faute sur les tribunaux. Si la cible ne fonctionne plus, ils devraient la corriger. Selon le document déposé au tribunal par les Commissionnaires, c'est exactement ce qu'un ancien sous-ministre a proposé. Au lieu de cela, le gouvernement a supprimé le programme et conservé l'excuse.

Cette année, le gouvernement a décidé de ne pas tenir cette promesse. Il met fin à un engagement vieux de 80 ans consistant à offrir un emploi aux anciens combattants à leur retour au pays, et il donne les emplois qui leur étaient promis au plus bas soumissionnaire, ce qui va de surcroît à l'encontre de sa politique d'achat au Canada.

Ensuite, il y a eu le contrat avec l'Agence du revenu du Canada. Lorsque l'administration Trump a déclenché sa guerre commerciale, le premier ministre a promis que quand Ottawa dépenserait, il choisirait d'office des fournisseurs canadiens. En avril dernier, il s'est engagé à bâtir un Canada fort en recourant à l'acier canadien, à l'aluminium canadien, au bois d'œuvre canadien et aux travailleurs canadiens, sauf qu'en juin, pour le contrat relatif à la sécurité à l'Agence, près de 12 millions de dollars sont allés à la filiale canadienne d'une multinationale étatsunienne plutôt qu'à une société sans but lucratif canadienne qui est aussi le principal employeur d'anciens combattants au pays, pour un écart de 80 000 $ entre les 2 soumissions, soit moins de 1 %.

Mettons les choses en perspective: d'après la propre réponse du gouvernement à une question écrite au Feuilleton, la délégation du premier ministre a dépensé 175 000 $ pour le service des repas en vol au cours d'un unique déplacement de 10 jours en Chine, au Qatar et à Davos, en janvier dernier. L'écart pour les anciens combattants n'atteint même pas la moitié de ce montant.

Une voix: Oh, oh!

Fraser Tolmie: Je sais ce que vous allez dire. Je vais y revenir tantôt.

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Je n'ai rien à dire.

Fraser Tolmie: Le problème, madame la Présidente, ce n'est pas une entreprise quelle qu'elle soit. Le problème, ce sont les critères que le gouvernement avait définis, et le maintien en poste des anciens combattants n'en faisait pas partie. D'après le gouvernement, 12 d'entre eux conservent leur poste grâce au nouveau contrat. C'est d'ailleurs un chiffre que les libéraux n'ont découvert qu'après coup. Absolument rien dans le contrat n'exige l'embauchage du moindre ancien combattant. C'est l'acier canadien, l'aluminium canadien, le bois d'œuvre canadien et les travailleurs canadiens, mais à l'exception des anciens combattants canadiens, on dirait. Un slogan, ce n'est pas une politique.

● (1345)

Chaque fois que nous avons posé des questions sur ce contrat, le gouvernement a donné la même réponse. Le secrétaire d'État a dit à la Chambre: « les politiciens ne participent pas à ces décisions. » Il s'agit donc d'une non-intervention. Cependant, cet automne, la Chambre a débattu le projet de loi C-40, qui porte sur la création d'une agence du gouvernement pour l'approvisionnement en matière de défense. Aux termes de ce projet de loi, le ministre serait en mesure de diriger l'approvisionnement de l'agence, et celle-ci serait tenue de s'y conformer, tandis qu'un ministre associé disposerait d'un pouvoir de décision sur un fonds de 1 milliard de dollars permettant d'octroyer des prêts et d'acquérir des actions. Le projet de loi offrirait au gouvernement 17 moyens de contourner les appels d'offres ouverts.

Quand il s'agit de contrats liés à la défense de 1 milliard de dollars, le gouvernement veut tenir fermement les rênes, mais, dès qu'il est question de l'emploi des anciens combattants et de sa propre politique « Achetez canadien », il se désengage soudainement. Voilà qui en dit long sur ses priorités.

Le projet de loi C-40 vise à redéfinir les modalités d'approvisionnement de l'armée canadienne, mais il ne prévoit aucun objectif spécifique pour les entreprises détenues par des anciens combattants, ni aucun avantage pour celles qui embauchent des anciens combattants. Aux États-Unis, des objectifs sont fixés pour les entreprises détenues par des anciens combattants dans le cadre des marchés publics fédéraux. Le gouvernement canadien sait déjà comment fixer des objectifs en matière d'approvisionnement lorsqu'il le souhaite. Les anciens combattants, eux, n'en bénéficient d'aucun. En l'espace d'un an, le gouvernement a mis fin au droit de préemption, a laissé les anciens combattants perdre le contrat avec l'Agence du revenu du Canada pour une question de 80 000 $ et a rédigé un appel d'offres lié à la défense ne laissant aucune place aux anciens combattants. Voilà qui n'est pas un hasard, mais une tendance.

Je siège au comité des anciens combattants depuis 2021. Au cours de cette période, nous avons débattu à maintes reprises de la transition professionnelle des anciens combattants. Toutes ces études arrivent à la même conclusion: un emploi valorisant après le service militaire est l'un des principaux facteurs contribuant au bien-être des anciens combattants. C'est pourquoi je ne comprends pas qu'au moment même où notre comité étudie les moyens d'aider les anciens combattants à trouver de bons emplois, le gouvernement mette fin à la seule politique fédérale d'approvisionnement conçue précisément dans ce but, sans prévoir de remplacement. Rien n'indique combien d'anciens combattants seraient embauchés, ni où, ni comment on pourrait le savoir.

Lorsque j'étais maire de Moose Jaw, nous avions une règle: on ne peut pas gérer ce qu'on ne peut pas mesurer. Or, le gouvernement supprime le seul programme d'emploi destiné aux anciens combattants dont il pouvait réellement mesurer les résultats, sans rien proposer en remplacement.

Les conservateurs croient qu'il faut absolument respecter les promesses faites aux anciens combattants. La motion dont nous sommes saisis demande au gouvernement de faire trois choses simples: premièrement, respecter les anciens combattants; deuxièmement, suivre sa propre politique « Achetez canadien »; et troisièmement, demander au premier ministre d'annuler le contrat de sécurité conclu par l'Agence du revenu du Canada.

Tout cela n'a rien de compliqué. La question est de savoir si le gouvernement pense ce qu'il dit. Dans quelques jours, au cénotaphe de Moose Jaw, on jouera la « Dernière sonnerie », et nous nous recueillerons en silence. Nous rendrons hommage à ceux qui ont tenu la promesse qu'ils avaient faite à notre pays. Le moins que nous puissions faire, c'est de tenir la nôtre envers eux: un emploi à leur retour et un gouvernement qui pense ce qu'il dit.

Nous tenons à remercier les anciens combattants de Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan qui ont servi à la 15e Escadre et à Dundurn, ceux de tout le pays et ceux qui servent toujours, ainsi que leurs familles. Les anciens combattants ont tenu leur promesse envers le Canada. Les conservateurs veilleront à ce que le Canada tienne sa promesse envers eux.

J'aimerais rendre hommage à toutes les personnes de notre communauté et au Parlement qui sont des anciens combattants. Je tiens à remercier mon collègue, le porte-parole pour les questions relatives aux anciens combattants, de son service, ainsi que quelques autres collègues députés. C'est très important pour nous. C'est pourquoi nous avons présenté cette motion. C'est très important pour les Canadiens. Nous implorons le premier ministre de changer d'avis sur cette question et de reconnaître qu'il n'y a aucun mal à faire preuve d'humilité pour admettre qu'il s'est trompé.

● (1350)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je ne pense pas que ce soit intentionnel, mais je me demande si le député se rend compte qu'il a quelque peu induit la Chambre en erreur tout à l'heure en laissant entendre que 3 000 anciens combattants seraient concernés ou congédiés. Pourrait-il préciser le nombre réel d'anciens combattants, s'il le connaît?

Fraser Tolmie: Madame la Présidente, je tiens à remercier le député d'en face. Je sais qu'il a servi dans l'armée et je respecte son parcours militaire. C'est manifestement un sujet qui lui tient particulièrement à cœur et qu'il maîtrise bien.

Il est déplorable que le gouvernement résilie ce contrat à la faveur d'une entreprise qui appuie le programme de détention de l'ICE mis en place par Donald Trump. Les Canadiens veulent de meilleures décisions et s'attendent à mieux de leur gouvernement.

Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Madame la Présidente, je pense que la plupart des Canadiens qui suivent le débat d'aujourd'hui se souviennent des promesses faites par le premier ministre comme quoi le gouvernement allait acheter canadien et soutenir les Canadiens. C'est la raison pour laquelle la plupart d'entre nous trouvent qu'il est très étrange de voir l'Agence du revenu du Canada attribuer ce contrat de sécurité non pas à l'un des organismes les plus patriotiques, voire le plus patriotique, du Canada, les Commissionnaires, mais plutôt à ce que *Newsweek* a qualifié de l'une des entreprises les plus patriotiques des États-Unis.

Selon le député, est-il plus approprié d'attribuer le contrat à l'entreprise canadienne la plus patriotique ou à l'entreprise américaine la plus patriotique?

Fraser Tolmie: Madame la Présidente, il va sans dire que je suis pro-Canada. Nous devrions soutenir les militaires et les anciens combattants canadiens. Lorsque les militaires rentrent chez eux, ils souhaitent trouver un emploi valorisant.

L'un des aspects qui n'ont pas été mentionnés est le fait que lorsqu'un ancien combattant quitte les forces armées et rentre chez lui, il subit une sorte de crise d'identité. Lui offrir un emploi valorisant contribue à son bien-être mental. Par conséquent, réduire les possibilités d'emploi sur le marché du travail canadien pour les anciens combattants qui rentrent chez eux est comme une gifle en plein visage.

[*Français*]

Rhéal Éloi Fortin (Rivière-du-Nord, BQ): Madame la Présidente, tout d'abord, je félicite mon collègue de son discours.

Sur la question de respect envers nos vétérans et nos Forces armées, nous sommes à la même place. Je pense qu'il est important de bien le rappeler aujourd'hui.

Sur la question de l'achat local, je n'en reviens pas. La décision du gouvernement de ne pas donner suite aux engagements du premier ministre lui-même est plutôt troublante. Je ne comprends pas, je ne me l'explique toujours pas.

Cela dit, je me pose une sérieuse question qui est un peu en filigrane de tout ça: est-ce qu'à son avis, il y a des études qui ont été faites sur les questions de sécurité? Est-ce qu'il y a une étude qui a été faite pour savoir s'il est sécuritaire ou pas de transférer de telles responsabilités aussi importantes pour l'ensemble des Canadiennes, des Canadiens, des Québécoises et des Québécois à une agence privée qui relève des États-Unis? Moi, j'avoue que je suis plutôt inquiet là-dessus.

Fraser Tolmie: Madame la Présidente, c'est une bonne question.

[*Traduction*]

Je ne suis au courant d'aucune étude, mais c'est une grande préoccupation et un gros drapeau rouge. Essentiellement, je fais confiance aux anciens combattants qui ont risqué leur vie pour notre pays, y compris pour la province de Québec. J'ai servi avec de nombreux collègues québécois qui sont très fiers. Pour moi, cette décision est une grande préoccupation et un gros drapeau rouge. Que se passera-t-il dans quelques années si nous constatons que quelque chose a mal tourné et que cette entreprise n'avait pas fait l'objet d'une vérification adéquate?

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, c'est toujours un plaisir de prendre la parole au sujet des Forces canadiennes et des anciens combattants.

Comme plusieurs députés à la Chambre, j'ai eu l'honneur de servir dans les Forces canadiennes. J'ai servi pendant un peu plus de trois ans. Je garde d'excellents souvenirs des commémorations de cette période de l'année, notamment lorsque les membres de notre régiment en poste à Lancaster Park participaient aux défilés. J'ai eu le privilège de marcher aux côtés d'anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale. Nous mesurions l'ampleur de leur sacrifice et nous leur en étions reconnaissants. Après les cérémonies, nous nous réunissions ailleurs et les anciens combattants nous racontaient certaines des expériences qu'ils avaient vécues durant le conflit.

J'éprouve le plus grand respect envers toutes les personnes qui ont servi notre pays, en particulier celles qui ont donné leur vie. Je voue également un profond respect à tous ceux qui ont servi au sein des Forces canadiennes, à quelque titre que ce soit, ainsi qu'à ceux qui les ont soutenus, qu'il s'agisse du ministère de la Défense nationale, de leurs familles et ainsi de suite.

Je sais que je ne suis pas le seul à penser ainsi. Le premier ministre, les membres du caucus libéral et, j'ose le croire, tous les députés de cette Chambre reconnaissent le rôle essentiel que nos vétérans ont joué, jouent encore et continueront de jouer.

Nous avons constaté que les mesures prises par le gouvernement au cours des 18 derniers mois marquent généralement une tendance positive pour nos Forces canadiennes. Il faudrait remonter plusieurs générations pour retrouver une époque où autant de Canadiens souhaitaient s'enrôler. Nous avons également mis en œuvre des politiques visant nos anciens combattants. Plus précisément, dans le budget de 2025, nous avions prévu une somme importante pour moderniser les services de technologie de l'information afin d'accélérer le versement des prestations d'invalidité aux anciens combattants.

Nous n'avons pas de leçons à recevoir des conservateurs au sujet des services offerts aux anciens combattants. Je tiens à rappeler à mes amis d'en face que je faisais partie de l'opposition à l'époque où les conservateurs ont adopté une politique qui a mené à la fermeture de neuf bureaux d'Anciens Combattants à l'échelle du pays. Heureusement, ces bureaux ont été rouverts lors du changement de gouvernement. C'est un enjeu qui me tenait personnellement à cœur et qui comptait beaucoup pour la grande majorité des députés de la Chambre des communes en 2015.

On peut penser, par exemple, au Corps canadien des commissionnaires. Je crois comprendre que, depuis sa fondation, cette organisation a toujours ou presque toujours été un organisme sans but lucratif. Il faut savoir que c'est pour embaucher des anciens combattants qu'elle a été fondée, à la fin des années 1920 ou dans les années 1930, à l'époque de la Première Guerre mondiale. Elle a commencé ses activités à Montréal dans les années 1920, avant d'être vraiment reconnue comme une organisation nationale. Au milieu ou à la fin des années 1930, elle est devenue une organisation nationale bien établie, et ce, grâce aux anciens combattants. On peut penser à la Seconde Guerre mondiale et au nombre d'anciens combattants qui ont été embauchés par le Corps canadien des commissionnaires et qui ont participé à ses activités. Les gouvernements de l'époque voyaient le bien-fondé du Corps canadien des commissionnaires.

Cela dit, je vais faire une comparaison. Je dois dire que je suis un fervent partisan des commissionnaires. J'en ai rencontré tant à l'Assemblée législative du Manitoba qu'à mon bureau de circonscription actuel, et je peux dire qu'ils font un travail incroyable.

● (1355)

Je dirais qu'aujourd'hui, environ 20 % des commissionnaires sont des anciens combattants, mais ne me citez pas là-dessus. Comparons cette statistique à l'époque où le Corps des commissionnaires a été créé. À ce moment-là...

● (1400)

Le Président: Je suis désolé d'interrompre le député. Le débat se poursuivra après la période des questions, et le député disposera de 14 minutes et 41 secondes.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ÉCOLE PRIMAIRE HAAHUUPAYAK

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour souligner le 50e anniversaire de l'école primaire Haahuupayak, située sur le territoire traditionnel de la Première Nation Tseshaht. Depuis 1976, Haahuupayak est bien plus qu'une simple école. Son nom provient d'un mot nuuchah-nulth qui signifie « enseigner avec amour ». C'est un lieu où des générations d'enfants ont grandi entourés d'une culture, d'une langue et d'une communauté autochtone, et où ils ont acquis leur identité et leur fort sentiment d'appartenance. Depuis 50 ans, cette école remarquable contribue à préserver et à renforcer le savoir culturel tout en favorisant l'autonomie des jeunes grâce à l'éducation.

Je tiens à remercier les aînés, les gardiens du savoir, les éducateurs, le personnel, les familles et les membres de la communauté dont le dévouement a rendu tout cela possible. Je suis extrêmement fier de soutenir l'école Haahuupayak et son important travail.

Au nom des habitants de Courtenay—Alberni, toutes mes félicitations pour ces 50 années exceptionnelles consacrées à l'éducation, à la culture et à la langue. *Klecko klecko*.

* * *

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET PROVINCIALES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Jake Sawatzky (New Westminster—Burnaby—Maillardville, Lib.): Monsieur le Président, les dernières semaines ont été très chargées en Colombie-Britannique, puisqu'elles ont été marquées par des élections municipales et des élections provinciales. Je prends un moment pour féliciter les députés provinciaux et les maires nouvellement élus et réélus, ainsi que tous les conseillers municipaux et les conseillers scolaires élus dans New Westminster—Burnaby—Maillardville.

Du côté de New Westminster, je félicite le maire élu Daniel Fontaine, qui sera assermenté aujourd'hui, ainsi que la députée provinciale réélue Jennifer Whiteside. Je tiens également à saluer le maire Patrick Johnstone pour ses 16 années au service de la Ville de New Westminster.

Du côté de Burnaby, je félicite le maire Mike Hurley et le député provincial réélu, Raj Chouhan.

Du côté de Coquitlam, je félicite le maire nouvellement élu Craig Hodge et le député provincial Matt Liang. Je remercie la députée provinciale Jennifer Blatherwick pour les services qu'elle a rendus à Maillardville.

Enfin, je félicite le premier ministre élu Lorne Doerkson pour sa victoire décisive.

Ces élections apportent de nouvelles idées et de nouvelles perspectives à nos collectivités. Je me réjouis à l'idée de travailler avec ces élus sur des priorités communes comme l'abordabilité, les infrastructures, l'éducation, les soins de santé et la sécurité publique. Félicitations.

[*Français*]

LE CANCER DE LA PROSTATE

Luc Berthold (Mégantic—L'Érable—Lotbinière, PCC): Monsieur le Président, en ce mois de « NOEUDvembre », c'est le moment idéal pour parler de la santé mentale et physique des hommes, particulièrement de celle de notre prostate.

Je tiens à saluer le chroniqueur de QUB Richard Martineau, qui a eu le courage de parler ouvertement de son cancer de la prostate. Son témoignage franc, sans censure et très détaillé m'a touché et m'a convaincu de parler, moi aussi, de mon vécu de survivant de ce cancer avec beaucoup de détails, je dois le dire.

Je connais les inquiétudes, les questions et les émotions qui accompagnent un tel diagnostic. Je sais que je ne suis pas seul: Constant, Marc, Mario et des centaines d'autres sont passés par là. De plus en plus d'hommes survivent grâce à la science, mais j'ai une pensée toute spéciale pour les familles de ceux qui ont malheureusement perdu leur combat.

Alors, aujourd'hui, en portant fièrement ce nœud papillon — je vais porter celui de PROCURE quand je vais le recevoir —, je veux lancer un message simple à tous les hommes: qu'ils prennent soin d'eux et qu'ils n'hésitent pas à consulter des experts, à parler de leurs inquiétudes et à demander de l'aide. C'est aussi vrai lorsqu'il est question de santé mentale et de prévention du suicide.

Soyons courageux et osons-en parler à notre médecin ou à quelqu'un de notre entourage. C'est plus facile quand on n'est pas seul.

Je remercie Richard Martineau.

* * *

LA CHOCOLATERIE HEYEZ

Bienvenu-Olivier Ntumba (Mont-Saint-Bruno—L'Acadie, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, je tiens à souligner les 40 ans de la chocolaterie Heyez, une belle entreprise de Mont-Saint-Bruno—L'Acadie.

Depuis 1986, c'est cette entreprise qui fait le bonheur de gens de notre région. Elle fait partie de notre vie, de nos fêtes et de nos beaux moments en famille.

Derrière cette belle histoire, il y a des gens passionnés et une équipe qui travaille fort. Je tiens à saluer plutôt Karolanne Pomerleau et Jérôme Savoie-Lemay pour leur travail et leur engagement. La chocolaterie Heyez apporte beaucoup à Mont-Saint-Bruno—L'Acadie. Elle contribue à créer une communauté qui vit fortement, à créer des emplois et à attirer des gens dans notre région. C'est aussi une belle preuve que nos entreprises d'ici ont une grande place dans nos communautés.

Je leur offre mes félicitations pour les 40 ans de la chocolaterie, et je leur dis bravo et longue vie!

* * *

[*Traduction*]

LES MILITAIRES ET LES ANCIENS COMBATTANTS BLESSÉS

Cheryl Gallant (Algonquin—Renfrew—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, à l'approche du jour du Souvenir, nous prenons le temps de rendre hommage à ceux qui ne sont jamais rentrés chez eux et de nous souvenir de ceux qui sont revenus. Certains sont revenus avec des blessures visibles. D'autres portent des blessures invisibles. Plus de 2 000 Canadiens ont été blessés au cours de la mission en Afghanistan. Cette année, 39 autres ont été blessés dans le tragique incendie survenu à la BFC Wainwright.

Derrière chaque blessure se cachent une vie bouleversée à jamais, une famille contrainte de s'adapter et un fardeau qui perdure bien après la fin de la couverture médiatique. Un membre mutilé, une brûlure qui laisse des cicatrices, des douleurs chroniques ou le poids invisible du stress post-traumatique peuvent changer une vie à jamais; malgré cela, les anciens combattants et les militaires canadiens en service continuent de faire preuve d'un courage remarquable tout au long de leur rétablissement, de leur réadaptation et de leur lutte quotidienne.

À l'occasion du jour du Souvenir, rendons hommage non seulement aux militaires tombés au combat, mais aussi aux blessés. Leur sacrifice ne s'est pas arrêté à la fin de la bataille. Il se poursuit, discrètement et courageusement, jour après jour.

* * *

● (1405)

[*Français*]

L'ASSOCIATION VALORA

Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.): Monsieur le Président, je souhaite souligner le 18^{e} anniversaire de l'organisme Valora et saluer sa fondatrice, Mme Maria Larosa Napolitano, pour son engagement envers les femmes victimes de violence conjugale. Depuis 18 ans, Valora mobilise la communauté et recueille des fonds pour soutenir des maisons d'hébergement pour femmes dans Lanaudière, les Laurentides et Laval. Ces maisons d'hébergement offrent aux survivantes un espace sécuritaire et l'accompagnement nécessaire pour rebâtir leur vie. Le prochain événement de Valora aura lieu le 8 novembre prochain à Rosemère.

[*Traduction*]

Chaque femme mérite de vivre à l'abri de la violence, dans la dignité et dans l'espoir. Soutenir les survivantes est une responsabilité qui incombe à la collectivité et dont il faut s'acquitter collectivement et durablement.

[*Français*]

Je dis félicitations à Mme Maria Larosa Napolitano, aux bénévoles et à tous ceux qui font vivre cette mission essentielle.

* * *

[*Traduction*]

LES COMMISSIONNAIRES

Jeff Kibble (Cowichan—Malahat—Langford, PCC): Monsieur le Président, à l'origine des Commissionnaires, fondés en 1925, se trouvait un engagement simple: faire en sorte que les personnes ayant servi le Canada ne tombent pas dans l'oubli après leur retour au pays. Aujourd'hui, les Commissionnaires comptent dans leurs rangs plus d'anciens combattants que tout autre employeur du secteur privé au Canada et ils veillent à la sécurité des édifices fédéraux partout au pays.

Cette année, pourtant, cet engagement a été trahi. D'un trait de plume, la ministre des Anciens Combattants a supprimé le droit de préemption, au lieu de collaborer avec les Commissionnaires pour moderniser l'entente. Même si cette décision n'entrera en vigueur que l'année prochaine, l'Agence du revenu du Canada a accordé un contrat de sécurité à la filiale d'une entreprise américaine qui détient des contrats avec ICE dans le cadre du programme d'expulsion lancé par Trump.

En période électorale, les libéraux se présentent comme de véritables patriotes canadiens, mais quand vient le temps d'attribuer des contrats, ils les confient à des entreprises américaines. Le premier ministre a promis que le Canada allait devenir son propre meilleur client. On a promis aux anciens combattants qu'on ne les oublierait pas. Les deux promesses ont été rompues. Je demande au gouvernement de rétablir le droit de préemption, de collaborer avec les Commissionnaires et d'appuyer notre motion de l'opposition.

* * *

LE MODÈLE DE LOGEMENTS AVEC SERVICES DE SOUTIEN

Karim Bardeesy (Taiaiako'n—Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, offrir des logements assortis de services de santé contribue à améliorer la santé, à assurer des conditions de vie dignes et à rendre les collectivités plus sûres pour tous. C'est ce qui se produit déjà dans le quartier Parkdale Sud.

Dunn House, un projet mené par le Réseau universitaire de santé en partenariat avec Fred Victor, Centraide de la région du Grand Toronto et West Neighbourhood House, offre des soins de santé à ses 51 résidants ainsi qu'à leurs voisins de l'avenue Dunn et de l'ensemble du quartier Parkdale Sud. Le nombre de visites aux urgences a diminué de 52 %, et le nombre de séjours à l'hôpital, de 79 %. Derrière ces chiffres, il y a des personnes comme Jason Miles, dont l'histoire poignante et les efforts soutenus nous rappellent qu'un logement sûr, c'est bien plus qu'un simple abri. Il procure un sentiment de dignité et de stabilité, ainsi que la possibilité de rebâtir sa vie.

Je tiens à remercier le Dr Kevin Smith, le Dr Andrew Boozary, LP Pavey et tous les gens du Réseau universitaire de santé et d'ailleurs, dont les efforts et le leadership ont contribué à concrétiser cette vision. Je remercie également Maisons Canada et le ministre du Logement et de l'Infrastructure.

Ce qui a commencé par 51 logements dans le quartier Parkdale est en train de devenir un modèle pour des centaines d'autres, dont 83 logements dans le quartier Parkdale Sud. Les logements avec services de soutien permettent non seulement d'économiser des fonds publics, mais aussi de sauver des vies et d'assurer la dignité. J'ai hâte de voir ce modèle, qui a vu le jour dans le quartier Parkdale, être adopté partout au pays.

* * *

LE COMMERCE CANADA-ÉTATS-UNIS

Fred Davies (Niagara-Sud, PCC): Monsieur le Président, dans la région de Niagara, le commerce avec les États-Unis n'est pas qu'un sujet de discussion. C'est une source de revenus et une bouée de sauvetage pour des dizaines de milliers de travailleurs. Le Peace Bridge, le troisième passage frontalier commercial en importance au Canada, se trouve dans ma circonscription. Le canal Welland scinde ma circonscription en deux et est littéralement le cœur battant de la Voie maritime du Saint-Laurent. Chaque camion, chaque navire et chaque emploi dépend des bonnes relations avec les États-Unis.

Les Canadiens en ont assez et ils ont besoin d'un accord commercial dès maintenant. Le temps ne joue pas en notre faveur, mais tout ce que nous entendons, ce sont de belles paroles sans suite.

En fin de semaine, le premier ministre a déclenché six élections partielles, puis il a appelé Donald Trump. Il est temps que le premier ministre tienne sa promesse. Les Canadiens n'ont pas élu un artiste. On leur a promis un négociateur. Nous avons besoin d'un bon accord pour les Canadiens. Il doit conclure cet accord et il doit le faire dès maintenant.

* * *

● (1410)

[*Français*]

SUZANNE GUITÉ

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj, BQ): Monsieur le Président, nous célébrons cette année le 100e anniversaire de naissance de Suzanne Guité, grande artiste gaspésienne, née à New Richmond, enracinée à Percé et reconnue internationalement. Suzanne Guité a été sculptrice, peintre et muraliste, formée auprès de maîtres internationaux. Elle a fondé le Centre d'art de Percé en 1956. Elle a rayonné en Amérique et en Europe, de l'Expo 67 jusqu'à la Biennale de Venise.

Admise à l'Académie royale des arts du Canada en 1975, elle a été reconnue cet été comme personnage historique du Québec. De la murale *La Justice est l'Espoir de l'Homme* au palais de justice de New Carlisle à son œuvre *Terre des hommes* sur le bord du canal Rideau, ici, à Ottawa, Mme Guité habite encore nos espaces.

Rendons-lui hommage et souvenons-nous d'une femme partie beaucoup trop tôt dans des circonstances atroces. Je me joins aux Gaspésiens et Gaspésiennes qui demandent maintenant l'émission d'un timbre-poste en son honneur.

* * *

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

L'hon. Arielle Kayabaga (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, le monde change, tout comme les menaces qui pèsent sur notre pays. La semaine dernière, le gouvernement a lancé le Plan pour un Canada plus fort, la première stratégie de sécurité nationale en plus de 20 ans. Il repose sur une vérité simple: aujourd'hui, la sécurité nationale implique la sécurité économique. C'est pourquoi notre plan vise à sécuriser les chaînes d'approvisionnement et les industries stratégiques, à rebâtir les Forces armées canadiennes, à protéger les Canadiens contre l'ingérence étrangère, l'espionnage et le crime organisé, et à moderniser nos capacités en matière de renseignement.

Dans London-Ouest, nous savons ce que cela signifie. Les travailleurs, les fabricants et les innovateurs de la région contribuent à faire tourner l'économie canadienne. Ils font en sorte que le Canada soit un pays fort qui continue de progresser.

La sécurité nationale ne se limite pas à la protection des frontières. Il s'agit de protéger la population, les emplois, le gagne-pain des gens et l'avenir que nous voulons bâtir ensemble. Voilà pourquoi ce plan est si important en ce moment. Il répondra précisément aux besoins actuels des Canadiens.

LE COMMERCE CANADA—ÉTATS-UNIS

Shuvaloy Majumdar (Calgary Heritage, PCC): Monsieur le Président, la construction de logements est en baisse, les files d'attente devant les banques alimentaires s'étirent, la croissance stagne, et le premier ministre a dépassé ses propres cibles budgétaires. La dette nationale que nos enfants devront payer ne cesse de grossir. Devant ce triste bilan, il joue une carte maîtresse.

La semaine dernière, il a déclaré à Politico qu'il pouvait attendre encore deux ans et demi sans signer d'accord commercial. Puis, quelques instants après avoir déclenché les élections partielles, il a changé son fusil d'épaule. Après avoir déclenché des élections partielles, il a appelé Trump. Quelle coïncidence. Ce scénario d'élection partielle est du déjà-vu. Les Canadiens n'ont pas besoin d'une autre mise en scène. Ils n'ont pas besoin d'un autre mois de cirque médiatique servant à détourner l'attention du piètre bilan des libéraux ici, chez nous. Les Canadiens ont besoin de résultats.

Le premier ministre a promis un excellent accord aux Canadiens. Il a fait campagne sur cette promesse, alors il doit livrer la marchandise. Nous avons besoin d'échanges commerciaux libres de tarifs douaniers avec notre plus grand client afin que nos travailleurs puissent se mettre au travail. Nous n'avons pas besoin d'autres séances de photos, d'autres déclarations pour épater la galerie et certainement pas d'autres appels téléphoniques jumelés de façon cynique avec le déclenchement d'élections partielles.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS ET DES TECHNOLOGIES

Viviane Lapointe (Sudbury, Lib.): Monsieur le Président, nous donnons aujourd'hui le coup d'envoi de la Semaine nationale des métiers spécialisés et des technologies. L'objectif est de promouvoir les métiers spécialisés et les carrières dans le domaine des technologies auprès des jeunes, des parents, des enseignants et du grand public.

Le gouvernement est déterminé à bâtir une économie plus forte. Pour y arriver, il faut notamment que les jeunes choisissent des métiers spécialisés et des carrières dans le domaine des technologies. Dans ma circonscription, Sudbury, les métiers spécialisés sont le moteur de notre économie, mais nous devons veiller à ce que les jeunes considèrent ces métiers comme un choix de carrière viable. Nous savons que nous ne pouvons pas bâtir une économie forte sans une main-d'œuvre qualifiée.

J'invite tout le monde à se joindre à moi, ce soir, lors d'une réception organisée par le Centre Pearson et Compétences Canada au Centre national des arts, où des invités de marque feront part de leurs réflexions sur la manière d'attirer les jeunes vers les métiers spécialisés.

* * *

L'ABORDABILITÉ

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Monsieur le Président, quelles leçons pourrait-on tirer du 6e anniversaire d'un garçon sur les difficultés que vivent les familles canadiennes? Pendant la fin de semaine, nous avons emmené notre petit-fils au Canadian Tire pour acheter son cadeau d'anniversaire. J'ai vu ses petits yeux s'illuminer lorsqu'il a choisi son bâton de hockey, son casque et ses gants. Il avait hâte de rentrer à la maison.

Nous jouions dans la rue. Grand-maman gardait le but, tandis que David courait après la balle sur ses petites jambes, et qu'il criait « c'est le but! » chaque fois qu'il arrivait à me déjouer. C'était un après-midi tellement simple et merveilleux. Plus tard, au souper, la conversation a pris un autre tour. Ma fille disait que c'est de plus en plus difficile de pouvoir se permettre de petits extra. Mon gendre, qui est professeur, nous a dit que ses paiements hypothécaires venaient tout juste d'augmenter de 6 000 $ en raison de la hausse des taux d'intérêt de la semaine dernière.

Combien de jeunes familles ont la même conversation autour de la table à manger? Pendant que le premier ministre continue d'accumuler d'énormes déficits et que l'inflation gruge leurs chèques de paie, les familles font des choix difficiles pour vivre selon leurs moyens. Pourquoi les Canadiens doivent-ils vivre en fonction de leurs moyens alors que le gouvernement refuse de faire de même?

* * *

● (1415)

RECONNAISSANCE POUR SERVICES RENDUS EN MÉDECINE

Jacques Ramsay (La Prairie—Atateken, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais souligner le travail inlassable du Dr Anas Al-Kassem. Chirurgien de formation, le Dr Al-Kassem est venu au Canada pour effectuer sa résidence en médecine. Alors qu'il s'apprêtait à retourner en Syrie en 2011, la guerre a éclaté dans son pays. Il a alors décidé qu'il pourrait être plus utile aux Syriens en organisant des initiatives d'aide humanitaire depuis le Canada.

Avec l'aide de deux collègues, il a fondé l'Union des organisations de secours et de soins médicaux dans le but de fournir des médicaments et du matériel indispensables aux hôpitaux continuellement bombardés et débordés par une guerre qui a duré 15 ans. Il a personnellement mené une vingtaine de missions humanitaires en Syrie, opérant des centaines de grands blessés à Bab-al Hawa et dans de nombreux autres hôpitaux clandestins, alors même que les médecins et le personnel médical étaient pris pour cibles par le gouvernement de Bachar al-Assad.

Le Dr Al-Kassem est un grand humanitaire et un véritable héros canadien.

* * *

LA FUSILLADE À BELLEVILLE

Melissa Lantsman (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, alors que commençait l'office du Kol Nidre à la synagogue Sons of Jacob, à Belleville, un homme s'est présenté armé d'un fusil de chasse, d'explosifs et d'un plan. À l'intérieur, environ une vingtaine de personnes s'étaient réunies pour demander pardon lors de la nuit la plus sacrée de l'année. Lorsque les coups de feu ont retenti, elles ont tenté de barricader les portes avec des tables, puis se sont couchées au sol, sans savoir combien de temps les portes tiendraient. Si les portes ont tenu bon, c'est grâce à deux agents de police, et non à une quelconque politique. Jeff Smith s'est fait tirer dessus à plusieurs reprises, mais il a continué à se battre, et Michael McCurdy a couru vers les coups de feu pour l'épauler. L'agent Smith vient de quitter l'hôpital.

C'est grâce à eux que ces familles sont avec nous aujourd'hui à Ottawa. Elles sont venues nous rappeler que la haine ne s'abat pas sur des étrangers anonymes. Elle frappe des voisins dans de petites villes, des personnes qui allaient simplement prier.

Personne ne devrait avoir à recourir à des gardes armés pour pratiquer sa religion au Canada. Or, pour contrer la montée de l'extrémisme, il faut agir avant qu'une autre assemblée de fidèles ne soit contrainte de se jeter au sol pour se protéger. Nous continuerons de le répéter jusqu'à ce que la dernière personne en mesure d'agir finisse enfin par nous écouter.

* * *

L'INTENTIONAL COMMUNITY CONSORTIUM

Vince Gasparro (Eglinton—Lawrence, Lib.): Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui à saluer les membres de l'Intentional Community Consortium, ou ICC, qui sont à Ottawa à l'occasion de leur journée annuelle sur la Colline. Représentant 85 organismes de l'Ontario et du Québec, l'ICC célèbre son 10e anniversaire. Cela fait donc 10 ans qu'il milite en faveur de solutions de logement avec services de soutien pour les personnes ayant un trouble du développement partout au Canada.

Plus tôt cet automne, nous avons célébré l'inauguration de la Frankfort Family Reena Residence, située au cœur de la circonscription d'Eglinton—Lawrence, en compagnie du président Gary Gladstone. Grâce à un financement de 44 millions de dollars accordé par le gouvernement du Canada, ce projet a permis de créer 111 nouveaux logements abordables, offrant ainsi à 168 personnes aux besoins variés un endroit où se sentir chez elles.

Je tiens à remercier l'ICC pour l'important travail qu'il accomplit afin de bâtir des collectivités plus solides et plus accessibles, et j'invite tous les députés à se joindre à nous dans la salle à manger du Président après la période des questions.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA FISCALITÉ

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, la priorité numéro un du budget: faire économiser de l'argent aux Canadiens. Faire économiser de l'argent aux Canadiens est nécessaire parce que, après 10 ans, les libéraux ont fait gonfler les prix de l'essence, de l'épicerie et des maisons.

La façon la plus immédiate de renverser cette inflation est d'éliminer toutes les taxes sur l'essence. Éliminer toutes les taxes sur l'essence réduirait son coût de 20 ¢ le litre et ferait épargner 1 000 $ à chaque famille.

Le premier ministre va-t-il accepter notre idée pour faire économiser de l'argent aux Canadiens?

L'hon. Julie Dabrusin (ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, Lib.): Monsieur le Président, nous travaillons fort sur l'abordabilité pour les Canadiens. On peut parler du programme pour les thermopompes, qui va aider les Canadiens partout au pays à réduire les coûts pour chauffer leur maison.

On peut aussi parler des occasions favorables, parce que les gens aiment un bon travail. Les gens dans la circonscription du député bénéficient des subventions pour le biodiésel et le canola. Ce sont des fermiers dans sa communauté qui vont faire plus d'argent grâce à ce que nous faisons pour cette région.

● (1420)

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, les subventions pour les thermopompes vont peut-être aider Brookfield, l'entreprise du premier ministre qui a investi dans ça. Les subventions pour le biodiésel vont aux entreprises américaines, tout en étant payées par les contribuables canadiens.

La priorité numéro un devrait être de faire économiser de l'argent aux Canadiens en éliminant toutes les taxes jusqu'au mois de juillet dès maintenant. Ça va aussi réduire le coût de tous les produits qui arrivent par camion.

Pourquoi le premier ministre s'entête-t-il à taxer les Canadiens, qui ne peuvent plus payer?

L'hon. Julie Dabrusin (ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, Lib.): Monsieur le Président, pourquoi le député n'est-il pas intéressé à travailler pour les fermiers de sa circonscription?

Impérial produit maintenant du biodiésel à la raffinerie de Strathcona. Ça utilise 50 % du canola de la province d'Alberta. Le député représente une circonscription où on produit beaucoup de canola. Il a donc un grand intérêt à continuer avec ce que nous faisons. Cela aide ses concitoyens.

[*Traduction*]

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, l'objectif principal du budget est très simple: il doit faire économiser de l'argent aux Canadiens. Il doit leur permettre d'économiser à l'épicerie, à la pompe et lors de l'achat de matériaux de construction pour de nouveaux logements. Le moyen le plus rapide de faire économiser de l'argent aux Canadiens consiste à éliminer toutes les taxes sur les carburants, qu'il s'agisse de la taxe liée à la soi-disant norme sur les combustibles propres ou de la TPS sur l'essence et le diésel, et d'éliminer la taxe d'accise jusqu'à la fête du Canada.

Le premier ministre acceptera-t-il notre proposition visant à faire économiser de l'argent aux Canadiens en supprimant les taxes sur l'essence?

L'hon. Julie Dabrusin (ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, Lib.): Monsieur le Président, je dois me répéter, car c'est tout simplement ahurissant. Le député d'en face représente la deuxième plus grande circonscription productrice de canola en Alberta. On y trouve une usine de trituration du canola, et la raffinerie de la Compagnie Pétrolière Impériale à Strathcona, qui produit du biodiésel conforme au Règlement sur les combustibles propres, se trouve à proximité. Ce sont de très bonnes choses pour les producteurs de canola de tout le pays et pour ses concitoyens, et j'espère donc qu'il les soutiendra à cet égard.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, il n'est pas étonnant que les Canadiens soient à court d'argent. Le gouvernement libéral est déconnecté de la réalité. Oui, les agriculteurs de ma circonscription disent que leur plus grande dépense cette année est le coût du diésel. Certains d'entre eux dépensent 25 000 $ ou 30 000 $ en diésel. Un agriculteur dépense 5 000 $ par jour pendant la moisson. Tous ces coûts sont refilés aux consommateurs sous forme de hausse du prix des aliments. Le gouvernement libéral continue d'ajouter 20 ¢ le litre en taxes. La meilleure façon de faire économiser de l'argent aux Canadiens, c'est d'abolir toutes ces taxes.

Le gouvernement acceptera-t-il notre proposition visant à faire économiser de l'argent aux agriculteurs, aux petites entreprises, aux aînés et aux Canadiens?

L'hon. Wayne Long (secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, j'ai d'excellentes nouvelles pour les Canadiens et pour le parti d'en face. Jeudi, nous déposerons notre deuxième budget de portée historique, le budget de 2026. Nous bâtirons un Canada fort. Nous investirons d'un océan à l'autre. Nous veillerons à ce que personne ne soit laissé pour compte. Nous maintiendrons l'allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels et nous nous battrons pour mettre en place des mesures d'abordabilité pour les Canadiens. De ce côté-ci de la Chambre, nous rendons la vie plus abordable. De l'autre côté, ils continuent à tenir des discours creux.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, ce sera leur deuxième budget générationnel en un an. Les Canadiens n'ont pas les moyens de subir une autre génération de taxes libérales parce qu'ils n'ont plus d'argent. Le député est déconnecté de la réalité lorsqu'il dit que le gouvernement a tenu ses promesses en matière d'abordabilité. En ce moment, la demande auprès des banques alimentaires a augmenté de 9 % par rapport à l'an dernier, avec le nombre record de 2,35 millions de visites. De plus, parmi les 22 pays sondés par Habitat pour l'humanité, le Canada compte le plus grand nombre de personnes qui pensent ne jamais pouvoir s'acheter une maison.

Pourquoi les libéraux n'arrêtent-ils pas de perdre du temps et ne commencent-ils pas à faire économiser de l'argent aux Canadiens?

● (1425)

L'hon. Wayne Long (secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, comme toujours, de l'autre côté de la Chambre, on gesticule sans proposer de plan ou d'orientation. On ne propose rien de ce côté-là de la Chambre.

De ce côté-ci de la Chambre, nous allons déposer le budget de 2026. Nous sommes maîtres de notre destin. Nous allons bâtir un Canada fort et une économie forte et résiliente. Nous allons investir dans le Canada et le bâtir tout en nous occupant de ceux qui ont le plus besoin d'aide. Nous venons de suspendre la taxe d'accise sur le carburant.

Nous allons continuer de mettre en place des mesures qui rendent le coût de la vie abordable pour les Canadiens. Les députés d'en face ne font toujours rien.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le député a eu du mal à suivre un plan très clair et direct pour rendre la vie abordable. La distance la plus courte entre deux points est une ligne droite. Pour suivre cette ligne droite, il suffit d'éliminer toutes les taxes sur l'essence afin que les gens économisent immédiatement 20 ¢ le litre. En annulant le rétablissement de la taxe d'accise, les économies passeront à près de 30 ¢ le litre. Les familles canadiennes économiseront 1 200 $. Voilà une mesure immédiate que le gouvernement peut prendre pour mettre plus d'argent dans les poches des Canadiens.

Est-ce que ce sera fait dans le budget?

L'hon. Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je rappellerais quelques faits au député d'en face. Il aurait pu voter en faveur de l'allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels, ce qui aurait permis à une famille de quatre personnes d'économiser 1 900 $. Il aurait pu voter en faveur de l'allocation pour enfants et ainsi permettre aux familles d'économiser 7 000 $ par année. Il aurait pu voter en faveur des services de garde et permettre aux familles d'économiser 16 000 $ par année. Il aurait pu voter en faveur d'une réduction d'impôt et faire économiser aux familles 840 $ de plus par année.

Il a voté contre chacune de ces mesures d'abordabilité. Nous n'avons aucune leçon à recevoir de lui en matière d'abordabilité.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, le Canada et l'Union européenne ont annoncé des travaux qui pourraient, ou non, mener au statut de membre associé. Ils ont discuté de minéraux critiques, d'énergie, d'uniformisation des règlements du commerce, d'échanges culturels, de gestion des feux de forêt, et j'en passe. Tous ces secteurs relèvent des compétences du Québec. Non seulement le fédéral n'a pas la légitimité pour s'engager dans ces domaines, mais il n'aura pas la capacité de réaliser ses engagements sans l'appui du Québec.

Pour la suite des choses, le fédéral va-t-il s'assurer d'avoir le Québec directement à la table des négociations?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, les Québécois sont très fiers, tout comme l'ensemble des Canadiens, du fait que nous pouvons avancer en ayant une relation beaucoup plus structurée et beaucoup plus profonde ainsi que, oui, diversifier nos échanges commerciaux au-delà de notre dépendance aux États-Unis.

Je pense que les Québécois pourront envisager un avenir beaucoup plus prometteur et beaucoup plus prospère, dans lequel nous collaborons avec nos cousins européens dans un bon nombre de domaines. C'est bon pour le Québec, c'est bon pour le Canada.

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, on constate que le fédéral discute d'une entente potentiellement majeure avec l'Europe dans des secteurs où il n'a pas de compétence. On constate que, jamais il n'a demandé l'avis du Québec, jamais les libéraux n'ont consulté la population en élection, et jamais il n'y a eu de débat parlementaire. Tout se déroule derrière les portes closes du premier ministre. Cette démarche est suffisamment importante pour mériter un strict minimum de transparence.

Le gouvernement va-t-il, dès cette semaine, convoquer un débat à la Chambre?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il est difficile d'être plus transparent que de tenir une rencontre à Montréal à la vue de l'ensemble des acteurs, dont six anciens premiers ministres de la province du Québec.

Nous sommes évidemment ravis de la participation québécoise, de la participation de l'ensemble de la société à ses pourparlers. Les discussions se sont évidemment amorcées à Montréal et, bien sûr, elles vont continuer.

Nous allons continuer d'agir dans la transparence la plus totale en concluant des accords très prometteurs avec l'Union européenne.

Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, écarter le Québec des discussions avec l'Europe, ce n'est pas la bonne approche. Le premier ministre a déclaré qu'il reconnaissait les doctrines qui fonctionnent. Or la doctrine Gérin-Lajoie, elle, fonctionne. C'est comme ça que le Québec a eu son propre siège à l'Organisation internationale de la Francophonie. C'est comme ça que le Québec a pu négocier avec la Californie pour sa bourse du carbone. C'est comme ça que le Québec a pu être à la table des négociations en vue de l'accord de libre-échange avec l'Europe.

Est-ce qu'aujourd'hui, puisqu'elle fonctionne, le gouvernement du Canada reconnaît officiellement la doctrine Gérin-Lajoie?

● (1430)

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous allons bien sûr continuer de consulter le Québec tout comme l'ensemble des provinces sur les questions qui relèvent de leurs champs de compétence, notamment la formation de la main-d'œuvre, la portabilité, l'approvisionnement et l'ensemble de l'œuvre. Nous allons bien entendu continuer d'amorcer et de continuer les discussions avec l'ensemble des provinces sur les questions relevant de leurs champs de compétence et de leurs capacités.

* * *

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

Melissa Lantsman (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré à la Chambre que l'abordabilité n'avait jamais été aussi bonne depuis des décennies, mais nous savons que ce n'est pas vrai. Le gouvernement a dit que le ratio dette-PIB diminuerait, mais nous savons que ce n'est pas vrai. Après une décennie de dépenses effrénées de la part des libéraux, les Canadiens sont à bout de souffle. Les banques alimentaires ont enregistré un nombre record de 2,35 millions de visites en un seul mois, et l'inflation dépasse la fourchette cible de la banque. Au lieu d'alléger la pression, Ottawa en rajoute. Les taxes fédérales s'élèvent encore à environ 20 ¢ pour chaque litre d'essence.

Personne ne demande au premier ministre de changer les choses qui échappent à son contrôle. Il a trouvé des milliards pour tout le reste. Trouvera-t-il jeudi 20 ¢ le litre pour chaque Canadien?

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, nous pouvons tous reconnaître que le Canada occupe la position financière la plus solide du G7. Nous avons de loin le ratio dette nette-PIB le plus bas, puisqu'il est de 40,7 %, et la moyenne du G7, à l'exclusion du Canada, est de plus de 100 %. Nous avons réalisé des économies de 60 milliards de dollars et nous sommes en voie d'équilibrer le budget de fonctionnement un an plus tôt que prévu. De plus, le Canada a connu la plus forte croissance des pays du G7 au deuxième trimestre et a connu une forte hausse des nouveaux investissements des entreprises.

Notre plan fonctionne, et le budget de 2026 s'appuiera sur ce plan pour bâtir l'économie la plus forte du G7. On verra bien jeudi.

Melissa Lantsman (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, je crois qu'il a lu le mauvais document. Ce n'était pas du tout ce que je demandais. Ce n'est pas en suspendant une taxe jusqu'en janvier qu'on va soulager les Canadiens. Les Canadiens ont besoin d'un emploi et de quoi se nourrir toute l'année. Offrir un allégement partiel d'une taxe pendant une partie de l'année, alors que les libéraux emplissent les coffres grâce aux bénéfices exceptionnels tirés du prix élevé du pétrole, ne constitue pas un véritable soulagement pour les familles.

La seule chose qui empêche les Canadiens de faire des économies, c'est la volonté politique; je vais donc lentement poser de nouveau ma question: jeudi, trouvera-t-il 20 ¢ le litre pour chaque Canadien?

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, je vais aussi répondre lentement. Nous savons que l'économie subit des chocs, qu'il s'agisse des droits de douane ou des hausses des prix de l'énergie, et nous savons que cela exerce une pression sur les ménages canadiens.

Contrairement à l'opposition, qui ne fait que feindre l'indignation, nous prenons réellement des mesures pour aider les familles canadiennes. Nous avons réduit l'impôt sur le revenu pour 22 millions de Canadiens, suspendu la taxe d'accise sur les carburants, instauré l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels et réduit les taxes sur l'achat de maisons neuves, ce qui a permis aux familles d'économiser jusqu'à 50 000 $ partout au pays. C'est ainsi que nous aidons les Canadiens à faire face à la hausse du coût de la vie. Ce n'est pas en prétendant que nous nous soucions d'eux pour ensuite nous opposer à toutes les solutions proposées à la Chambre.

Jasraj Hallan (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre libéral déphasé a dit que le coût de la vie n'a jamais été plus abordable en 10 ans. C'est aussi ce que je dirais si je possédais des actions de Brookfield. Or, pendant que lui hausse les taxes sur les combustibles, les familles tirent le diable par la queue en se demandant si elles auront les moyens cette semaine de faire l'épicerie ou de faire le plein. Nous savons que les cours mondiaux sont hors du contrôle du premier ministre. Par contre, les taxes libérales sur les carburants, elles, sont bel et bien sous son contrôle, comme la taxe liée à la Norme sur les combustibles propres et la taxe d'accise, en plus de la TPS par-dessus le marché.

Les libéraux vont-ils suivre ce que préconisent les conservateurs en supprimant, dans le budget de cette semaine, toutes les taxes fédérales sur les combustibles, oui ou non?

Leslie Church (secrétaire parlementaire des secrétaires d'État pour le Travail, pour l'Enfance et la Jeunesse, et pour les Aînés, et de la ministre de l'Emploi et des Familles (Personnes en situation de handicap), Lib.): Monsieur le Président, on parle du gouvernement qui, dès le premier jour, a allégé le fardeau fiscal de plus de 22 millions de Canadiens et qui a aussi réduit la taxe d'accise sur le carburant que paient les Canadiens. Malgré une conjoncture économique incertaine, le PIB a pris du mieux cette année et il continuera à le faire l'an prochain. D'après les prévisions de la Banque du Canada, les mesures que le gouvernement a adoptées stimuleront la croissance, des mesures comme la mégadéduction à la productivité et le financement des grands projets. Les investissements des entreprises sont d'ailleurs à un sommet en 20 ans. Tout cela s'inscrit dans un plan économique au bénéfice des Canadiens qui stimule la prospérité, qui stimule la croissance et qui stimule l'emploi, un plan qui aidera le député et les habitants de sa circonscription sur toute la ligne.

Jasraj Hallan (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, freiner l'activité économique pendant deux trimestres, c'est une réussite pour ces gens-là. Je n'ose pas imaginer à quoi ressemble l'échec.

Les Canadiens veulent un allégement immédiat des prix à la pompe. Les conservateurs savent que chaque dollar que les Canadiens économisent à la pompe leur permet de dépenser plus à l'épicerie. C'est pourquoi les conservateurs demandent à ce gouvernement libéral incompétent de supprimer toutes les taxes libérales sur l'essence, à savoir la taxe liée à la Norme sur les combustibles propres, la taxe d'accise et la TPS.

Les libéraux auront-ils un peu de compassion et le feront-ils, oui ou non?

● (1435)

Leslie Church (secrétaire parlementaire des secrétaires d'État pour le Travail, pour l'Enfance et la Jeunesse, et pour les Aînés, et de la ministre de l'Emploi et des Familles (Personnes en situation de handicap), Lib.): Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de revenir sur l'observation du député au sujet de la compassion.

Je vais parler de compassion. La compassion, c'est un programme national d'alimentation scolaire offert dans 63 réseaux d'écoles publiques de la province du député, un programme qui permet à près de 60 000 enfants de ne pas avoir le ventre vide à l'école. C'est ça, la compassion. C'est ce que défend le gouvernement, et c'est ce que nous continuerons de faire chaque jour.

Andrew Lawton (Elgin—St. Thomas—London-Sud, PCC): Monsieur le Président, une taxe sur l'essence est une taxe sur tout. C'est une taxe sur les déplacements en voiture pour se rendre au travail. C'est une taxe sur le transport des denrées jusqu'à l'épicerie. Même si le premier ministre prétend que l'abordabilité est en meilleure posture qu'elle ne l'a été depuis plus d'une décennie, le Canadien moyen a du mal à joindre les deux bouts. Les nécessités de la vie commencent à prendre des allures de luxe.

Le gouvernement peut contrôler les taxes. Il peut suspendre toutes les taxes fédérales sur l'essence, et il peut le faire dès jeudi. Le fera-t-il?

L'hon. Adam van Koeverden (secrétaire d'État (Sports), Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens qui nous regardent à la maison doivent avoir l'impression qu'on diffuse une reprise, car le chef conservateur réclame de nouveau l'abolition de taxes, sans égard aux faits. Cette rengaine n'a pas fonctionné il y a trois ans.

Nous avons aboli les taxes sur les carburants et sur le logement, et nous avons réduit l'impôt sur le revenu. Ces mesures ont permis aux familles et aux agriculteurs de bénéficier d'un peu de répit. Or, les conservateurs ont voté contre l'ensemble d'entre elles. Pourquoi le chef conservateur ne dit-il pas la vérité aux Canadiens et ne leur explique-t-il pas comment il compte financer ses promesses en l'air? Les Canadiens savent très bien ce que son programme ferait à leur portefeuille. C'est pourquoi ils l'ont rejeté lors des dernières élections.

Andrew Lawton (Elgin—St. Thomas—London-Sud, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens qui nous regardent savent très bien que cette partie de nos travaux ne s'appelle pas la période des réponses, et le secrétaire d'État vient de nous montrer exactement pourquoi.

Les seules personnes qui s'en sortent mieux grâce aux budgets libéraux, ce sont les amis banquiers du premier ministre. Les intérêts sur la dette s'élèvent à 58,7 milliards de dollars. Voilà de l'argent dépensé pour rien. Il pourrait plutôt servir à construire 60 hôpitaux ou 120 000 logements. Il pourrait permettre d'accorder aux Canadiens un allégement fiscal de 6 000 $.

Pourquoi les seuls à améliorer leur sort sont-ils les amis du premier ministre?

L'hon. Adam van Koeverden (secrétaire d'État (Sports), Lib.): Monsieur le Président, une fois de plus, j'exhorte les conservateurs à expliquer aux Canadiens comment ils comptent financer toutes leurs promesses creuses.

J'ai quelques idées à cet égard. Ils ont déjà annoncé leur intention de réduire l'Allocation canadienne pour enfants. Ils ont déjà dit qu'ils n'étaient pas favorables à l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels. Ils ont déjà affirmé que le logement abordable était une mesure trop soviétique à leur goût. Peut-être répéteront-ils ce qu'ils ont déjà fait quand ils étaient au pouvoir, c'est-à-dire réduire le financement des bureaux d'Anciens Combattants et diminuer l'aide qu'ils accordent aux anciens combattants.

Les Canadiens savent très bien ce que les conservateurs leur réservent.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska—des-Sources, PCC): Monsieur le Président, la Banque du Canada prévoit une croissance d'à peine 1 % au Canada en 2026 contre 3 % à l'échelle mondiale. La moitié de cette faible croissance provient des dépenses publiques. Ça montre à quel point nos entreprises manquent de souffle. Sous les libéraux, l'économie tourne au ralenti et ce sont les travailleurs qui en paient le prix. Jeudi, le premier ministre libéral aura un choix à faire: continuer de dépenser ou laisser davantage d'argent dans les poches des Canadiens. Ce même premier ministre libéral avait promis de réduire le ratio de la dette au PIB.

Va-t-il tenir sa promesse?

L'hon. Nathalie Provost (secrétaire d'État (Nature), Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon aimable collègue de sa question.

En fait, ça fait déjà un an que nous travaillons pour redonner de la capacité d'achat aux Canadiens. Dans le prochain budget, nous allons continuer avec cette vision, parce qu'il est évident que les Canadiens ont besoin d'aide et de soutien. Il faut leur redonner de la capacité économique. C'est à ça que servent les différents programmes, comme l'aide alimentaire et les soins dentaires pour enfants. Ce sont toutes sortes de mesures que nos collègues n'appuient pas. Je suis curieuse de voir le budget. Nous allons encore aider les Canadiens.

Questions orales

L'ENVIRONNEMENT

Mario Simard (Jonquière—Hébertville—Pays-des-Bleuets, BQ): Monsieur le Président, toute la planète se demande comment conjuguer l'intelligence artificielle et l'environnement, avec les centres de données qui demandent des quantités phénoménales d'eau et d'énergie. Est-ce bien toute la planète? Non. Un pays d'irréductibles pollueurs résiste encore et toujours à la modernité. Il s'agit du Canada. Voyant les immenses besoins énergétiques des centres de données, le Canada s'est dit: si on bâtit ça en Alberta, on va pouvoir les faire marcher au gaz. Imaginons tout le gaz qu'on va vendre.

Y a-t-il quelque chose que les libéraux n'analysent pas en fonction de vendre davantage de gaz et de pétrole?

● (1440)

L'hon. Julie Dabrusin (ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, Lib.): Monsieur le Président, quand on parle de l'énergie, on parle de l'énergie propre. Qu'est-ce que nous faisons? Nous nous assurons qu'on va continuer d'avoir un réseau d'électricité important. On va le doubler d'ici 2050.

Quand on parle de l'intelligence artificielle, on pourrait bien dire que nous avons mis en place des lignes directrices pour bien expliquer comment nous allons travailler fort pour assurer que nous pouvons protéger les Canadiens tout en ayant une souveraineté en matière d'intelligence artificielle.

Mario Simard (Jonquière—Hébertville—Pays-des-Bleuets, BQ): Monsieur le Président, sérieusement, un chercheur de l'université d'État de l'Utah a calculé les émissions potentielles d'un mégacentre de données de Grande Prairie en Alberta. À lui seul, il rejetterait chaque jour une quantité de déchets de chaleur équivalente à 23 fois la bombe atomique d'Hiroshima. C'est tout un défi, conjuguer ça avec la lutte aux changements climatiques.

Les libéraux, eux, regardent des projets comme ça et se disent qu'on pourrait alimenter ça au gaz. C'est tellement une mauvaise idée qu'il y a juste un libéral pour penser à ça. Est-ce qu'ils font exprès pour saboter leurs cibles climatiques?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si le Bloc québécois se préoccupe des gaz à effet de serre et des effets sur l'environnement, il y a de bonnes nouvelles: il a l'occasion d'appuyer le projet le plus transformateur en matière de réduction de gaz à effet de serre, un projet qui est l'épine dorsale de la mobilité au Québec et qui générerait 51 000 emplois et des points de PIB, pour ne pas mentionner des taxes de vente, pour la province. Ça, c'est le projet de train à grande vitesse qui passera de Québec, à Trois-Rivières, à Laval, à Montréal et à Gatineau.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

Roman Baber (North York, PCC): Monsieur le Président, les gens de Toronto ont été horrifiés par la violation de domicile survenue dans le quartier de Bridle Path, pendant laquelle le père et les deux filles d'une famille ont été abattus et la mère a été blessée. Il s'agissait de la 119e violation de domicile commise à Toronto cette année, une augmentation de 32 % par rapport à la même période en 2025.

Il est clair que la réforme de la mise en liberté sous caution et de la détermination de la peine du gouvernement libéral est un échec. Le principe de la retenue, qui prévoit la remise en liberté d'un accusé à la première occasion, est toujours en vigueur. Les conservateurs souhaitaient qu'on impose des peines minimales obligatoires pour les violations de domicile commises avec des armes à feu. Au lieu de cela, les libéraux ont supprimé toutes les peines minimales obligatoires.

Le procureur général prendra-t-il la responsabilité de son échec et travaillera-t-il avec les conservateurs pour faire adopter une véritable réforme de la mise en liberté sous caution et de la détermination de la peine?

L'hon. Sean Fraser (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, pour élaborer des mesures visant à assurer la sécurité publique au pays, nous pouvions soit écouter les députés conservateurs, qui se contentent de crier et de faire du tapage à la Chambre des communes, soit écouter les gens qui ont consacré leur vie et leur carrière à exiger de meilleurs résultats en matière de sécurité publique pour les Canadiens.

Nous avons choisi de travailler avec les policiers qui travaillent sur le terrain pour améliorer la sécurité publique. Nous avons choisi de travailler avec les gouvernements provinciaux qui ont la responsabilité d'administrer le système de justice de leur province, et nous avons travaillé avec des organismes qui défendent les droits et les intérêts des victimes. Je pense que nous avons fait le bon choix.

Michael Guglielmin (Vaughan—Woodbridge, PCC): Monsieur le Président, selon le *Toronto Star*, le nombre de violations de domicile a augmenté de 50 % à Toronto. Les Canadiens veulent des mesures concrètes. C'est pourquoi la Chambre est saisie de deux projets de loi. Parmi eux, la loi pour être en sécurité chez soi créerait une infraction distincte pour les violations de domicile qui serait assortie d'une peine minimale obligatoire de cinq ans et d'une peine maximale d'emprisonnement à perpétuité. Il y a aussi la loi sur la protection de nos foyers, qui renforcerait les dispositions en matière de légitime défense pour permettre aux Canadiens de mieux se défendre lorsqu'ils sont chez eux.

Ma question au ministre est fort simple: les libéraux se joindront-ils à nous pour appuyer ces deux projets de loi, afin que nous puissions protéger les Canadiens chez eux, oui ou non?

L'hon. Sean Fraser (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, la protection du droit des Canadiens de se défendre dans leur propre domicile est effectivement une priorité que nous partageons. Heureusement, le droit canadien reconnaît déjà ce principe. Toutefois, nous ne nous sommes pas arrêtés là. Nous avons apporté des modifications au Code criminel qui prévoit désormais l'inversion du fardeau de la preuve lorsqu'une personne accusée d'une violation de domicile avec agression demande une mise en liberté sous caution. Ces dispositions ouvrent aussi la voie à des peines plus lourdes, surtout lorsque le crime organisé est en cause.

Nous prenons cette question très au sérieux. Nous sommes à l'œuvre et, grâce aux mesures déjà adoptées, nous constatons des progrès dans l'ensemble du pays. Le travail n'est pas terminé, mais nous sommes sur la bonne voie.

Michael Guglielmin (Vaughan—Woodbridge, PCC): Monsieur le Président, je ne comprends absolument pas pourquoi le ministre ne peut pas répondre à une question très simple.

L'homme dont la famille vient d'être victime d'une violation de domicile avec agression, à Toronto, a déclaré ceci: « Il est difficile de décrire avec des mots le traumatisme que l'on ressent lorsqu'on vit une expérience aussi horrible dans son foyer, à l'endroit où l'on est censé se sentir le plus en sécurité. » C'est pourquoi nous avons présenté ces deux projets de loi à la Chambre.

C'est une question très simple. Les Canadiens méritent une réponse très claire. Les libéraux appuieront-ils les deux projets de loi dont la Chambre est saisie afin que nous puissions protéger les Canadiens, oui ou non?

● (1445)

L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, nous offrons nos plus sincères condoléances à la famille touchée par cet horrible événement. Tous les députés sont d'avis que les gens doivent être en sécurité chez eux.

Cela dit, je serai très clair: nous avons présenté une mesure législative importante, le projet de loi en matière de justice pénale le plus complet depuis une génération. Il prévoit des peines plus sévères, une réforme du système de mise en liberté sous caution et la protection des droits des victimes. Il s'agit là de mesures législatives essentielles qui assureront la sécurité des Canadiens à long terme.

Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC): Monsieur le Président, récemment à Toronto, une famille de quatre personnes a été terrorisée par trois cambrioleurs masqués, qui étaient armés de marteaux et d'armes à feu. Trois personnes ont été blessées par balle et deux autres, par des coups de marteau. Cette famille est changée à jamais. Les gens devraient se sentir en sécurité chez eux. Par conséquent, le premier ministre appuiera-t-il notre projet de loi visant à sévir contre les cambrioleurs afin que les gens se sentent en sécurité chez eux?

L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, nous avons présenté des réformes législatives pour protéger les victimes de plusieurs fléaux, dont les violations de domicile. Nous avons présenté le projet de loi C-14, qui renforce la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine. Nous avons aussi le projet de loi C-16, qui garantit la protection des droits des victimes. Ce sont des mesures législatives porteuses de réformes. Malheureusement, le parti d'en face ne nous a pas donné son appui. Il est important que ces mesures législatives soient mises en œuvre, et c'est ce que nous attendons des provinces.

Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC): Monsieur le Président, le ministre parle de mesures législatives porteuses de réformes. Les libéraux peuvent répéter ces mots aux quatre membres de la famille qui sont hospitalisés.

Nous devons veiller à ce que les gens soient le plus en sécurité sous leur propre toit. Il faut absolument mener des réformes. La loi pour être en sécurité chez soi, qui a été présentée par le député de Vaughan—Woodbridge, est un pas dans la bonne direction.

Combien d'autres familles devront souffrir dans leur propre maison avant que les libéraux se décident à passer à l'action?

L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je le répète: nous avons présenté des mesures législatives importantes qui protégeront les Canadiens chez eux et dans la rue, ainsi que les victimes qui ont été touchées par le système de justice pénale. Ce dont nous avons besoin en ce moment, c'est de la collaboration des partis de l'opposition. Nous n'avons pas besoin des mesures décousues d'un projet de loi d'initiative parlementaire qui ne tient pas compte de la situation dans son ensemble. Voilà pourquoi nous avons présenté les mesures législatives en matière de justice pénale les plus complètes depuis une génération.

* * *

L'ASSURANCE-EMPLOI

L'hon. Terry Beech (Burnaby-Nord—Seymour, Lib.): Monsieur le Président, chaque année, 1 600 familles vivent la tragédie inimaginable de la perte d'un enfant alors qu'elles étaient en congé parental. La semaine dernière, la Chambre a adopté à l'unanimité la loi d'evan, ce qui permettra aux personnes touchées de conserver leurs prestations parentales tout en réduisant les formalités administratives inutiles. C'est une initiative à laquelle les députés de tous les partis ont contribué et je remercie tous les députés et tous les gens qui travaillent à l'extérieur de la Chambre des efforts qu'ils ont déployés pour qu'elle se concrétise.

Le secrétaire d'État au Travail pourrait-il nous parler des effets de cette mesure législative et de l'importance de la mettre en œuvre dès que possible?

L'hon. John Zerucelli (secrétaire d'État (Travail), Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de Burnaby-Nord—Seymour des efforts qu'il déploie pour défendre cette mesure législative très importante. Aucun parent ne devrait avoir à s'acquitter des formalités administratives imposées par l'État tout en pleurant la perte d'un enfant. C'est pourquoi nous allons rapidement de l'avant avec le projet de loi C-222. Nous voulons que les parents en deuil puissent continuer à recevoir leurs prestations parentales sans avoir à remplir de la paperasse et sans fardeau administratif inutile. Lorsque les parents vivent une perte inimaginable, ils méritent de la compassion, une stabilité financière, ainsi que le temps et l'espace nécessaires pour faire leur deuil.

* * *

LA SANTÉ

Raquel Dancho (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, la vérificatrice générale a publié un rapport cinglant sur la mauvaise gestion de la réserve nationale stratégique d'urgence du Canada par le gouvernement libéral. Il s'agit de fournitures médicales essentielles pour sauver des vies en cas de pandémie, de catastrophe naturelle ou d'urgence nucléaire et pourtant, cela fait des années que les libéraux ignorent ce que sont les besoins du Canada. Ils ne savent pas ni gérer les stocks ni coordonner nos efforts avec ceux des provinces. Ils ont gaspillé des centaines de millions de dollars en deniers publics. Cette mauvaise gestion pose un risque sérieux pour la sécurité nationale.

Les libéraux sont au pouvoir depuis plus de 10 ans, y compris pendant une pandémie. Quand prévoient-ils régler ces problèmes?

● (1450)

[*Français*]

L'hon. Marjorie Michel (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question. Encore, je vais lui dire que, oui, la santé publique canadienne est prête à faire face aux prochains problèmes. L'une des raisons, c'est que nous avons pu répondre à 81 demandes des provinces. C'est normal en ce qui a trait à ce qu'il y avait dans les entrepôts. C'est sûr qu'il y a eu des masques qui ont été gaspillés, mais ça va arriver assez souvent.

[*Traduction*]

Raquel Dancho (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, la responsabilité fondamentale du gouvernement fédéral, c'est de protéger les Canadiens. Pourtant, le rapport de la vérificatrice générale révèle que les libéraux échouent dans les tâches de gestion de base. Ils ont jeté pour plus de 300 millions de dollars de fournitures médicales qu'on aurait pu utiliser dans des hôpitaux canadiens avant qu'elles soient périmées. On a détruit des produits pharmaceutiques essentiels d'une valeur de 20 millions de dollars parce que quelqu'un a laissé un congélateur ouvert. Les libéraux connaissent ces problèmes depuis des années.

Que faudra-t-il pour que la ministre et le gouvernement libéral s'acquittent de leurs responsabilités de gestion de base en vue des urgences? Que va-t-il…

Le Président: La ministre de la Santé a la parole.

[*Français*]

L'hon. Marjorie Michel (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je vais dire à ma collègue que nous avons tiré des leçons de la pandémie et que nous sommes prêts. Maintenant, il est sûr que nous allons faire face de temps en temps au fait qu'on doit jeter certains produits parce qu'ils sont expirés. Cependant, nous sommes prêts et nous serons prêts à répondre aux besoins des Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Shuvaloy Majumdar (Calgary Heritage, PCC): Monsieur le Président, les métallurgistes perdent leur emploi. En effet, 4 fabricants sur 10 ont déménagé leur production au sud de la frontière ou prévoient de le faire, ce qui signifie que plus de 100 000 emplois seront perdus en deux mois. Ces travailleurs ne peuvent pas attendre encore deux ans et demi pour un accord.

Le premier ministre conclura-t-il un meilleur accord que celui qu'il envisageait en août dernier ou devons-nous attendre le prochain sondage d'opinion publique pour savoir ce qu'est un bon accord?

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada–États-Unis, des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur et de l'Unité de l'économie canadienne, Lib.): Monsieur le Président, je pense que mon collègue d'en face confond l'approche du gouvernement avec la mollesse du Parti conservateur à l'égard des États-suniens. Nous savons qu'ils auraient accepté n'importe quel accord, n'importe quand, simplement pour pouvoir dire qu'ils en avaient conclu un, même au détriment des travailleurs canadiens, de l'économie canadienne et de la souveraineté de notre pays.

Nous allons accomplir le travail difficile qui s'impose pour protéger notre économie et, lorsqu'une entente acceptable sera à portée de main, nous l'accepterons.

Shuvaloy Majumdar (Calgary Heritage, PCC): Monsieur le Président, ce qui témoigne de mollesse, ce sont les concessions que le gouvernement accorde les unes après les autres depuis plus d'un an et demi au lieu de renforcer notre pays. Après deux mois consécutifs de croissance nulle, voilà que l'économie se contracte. Des parents sautent des repas pour que leurs enfants puissent manger. Notre dette s'est alourdie de 733 milliards de dollars, et chaque famille verse 6 000 $ rien que pour payer les intérêts sur cette dette. Les Canadiens n'ont pas élu le premier ministre pour ses talents d'acteur. On leur avait promis un négociateur.

Le premier ministre parviendra-t-il enfin à conclure l'accord avantageux qu'il avait promis, ou assisterons-nous simplement à un autre mois de théâtre politique pendant que les Canadiens souffrent?

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada–États-Unis, des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur et de l'Unité de l'économie canadienne, Lib.): Monsieur le Président, contrairement aux conservateurs, qui se sont opposés à la décision ferme du gouvernement de mettre en place des mesures de rétorsion afin de protéger les secteurs de l'économie canadienne touchés par ces droits de douane injustes, injustifiés et illégaux, nous sommes conscients que ces derniers exercent des pressions extraordinaires sur les entreprises et les travailleurs canadiens.

Le gouvernement a déclaré qu'il mettrait tout en œuvre pendant aussi longtemps que nécessaire pour protéger les travailleurs canadiens. Cela dit, nous poursuivons également les discussions avec les Américains afin d'obtenir un accord avantageux pour le Canada.

Harb Gill (Windsor-Ouest, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, le premier ministre a dit qu'il était prêt à attendre la fin du mandat du président, dans deux ans. Puis, il a soudainement déclenché six élections partielles et, tout à coup, la conclusion d'un accord avec les Américains est de nouveau à l'ordre du jour. En tant que membre du caucus des Gill, nom qui peut inspirer des images de branchies à ceux qui parlent anglais, je peux dire à mes collègues qu'un poisson hors de l'eau fait moins de pirouettes que le premier ministre.

On avait promis aux Canadiens un négociateur hors pair. Quand le premier ministre fera-t-il passer les emplois canadiens avant son programme politique, à moins que les travailleurs canadiens ne soient que des pions dans le cadre de ces élections partielles?

● (1455)

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada–États-Unis, des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur et de l'Unité de l'économie canadienne, Lib.): Monsieur le Président, j'ai occupé le poste de ministre des Pêches et des Océans pendant deux ans. Je sais à quoi ressemble un poisson hors de l'eau. Monsieur le Président, si vous regardez à votre gauche, vous en apercevrez peut-être un.

Cela dit, ce qui est important, c'est que tous les Canadiens savent — et même les conservateurs devraient le reconnaître — que le gouvernement fera tout ce qu'il faut, aussi longtemps qu'il le faudra, pour appuyer les travailleurs et les entreprises d'ici qui sont touchés par ces droits de douane injustes et illégaux. Oui, nous dialoguerons avec les Américains et nous déploierons tous les efforts nécessaires pour obtenir un accord favorable au Canada et aux travailleurs canadiens.

Ned Kuruc (Hamilton-Est—Stoney Creek, PCC): Monsieur le Président, pendant deux mois consécutifs, l'économie a stagné avec une croissance nulle et, maintenant, elle se contracte. Les fabricants plient bagage et s'en vont vers le sud. Quatre fabricants sur dix ont déjà déménagé leur production aux États-Unis ou prévoient le faire. Les travailleurs de Stelco sont toujours sans emploi. La semaine dernière, le premier ministre a dit qu'il pourrait attendre encore deux ans et demi sans signer d'accord commercial. Cette semaine, il a déclenché des élections partielles et annoncé qu'il était prêt à reprendre les pourparlers.

Le premier ministre obtiendra-t-il enfin l'accord qu'il a promis, ou est-ce que ce ne sera qu'un autre mois de théâtre politique?

Carlos Leitão (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, l'accord que nous signerons ne sera pas n'importe quel accord, ce sera le bon pour le Canada. Notre priorité absolue a toujours été l'avenir et le bien-être des travailleurs canadiens.

En ce qui concerne Stelco et toutes les autres aciéries, nous allons continuer de soutenir les entreprises qui croient au Canada, qui veulent travailler avec nous et qui continuent d'investir ici. Si des entreprises ne le font pas, nous ne les soutiendrons pas. Soit dit en passant, il reste cinq jours à l'échéance donnée à Stelco.

Ned Kuruc (Hamilton-Est—Stoney Creek, PCC): Monsieur le Président, voici quelques faits: la construction de logements ralentit, les files d'attente devant les banques alimentaires s'allongent et la croissance stagne. Pour couronner le tout, le grand économiste a manqué ses propres cibles budgétaires et il alourdit la dette nationale. C'est la dette que nos enfants devront payer.

Le premier ministre a promis beaucoup de choses aux Canadiens. Il a dit qu'il était l'homme de la situation, et nous attendons toujours.

Il déclenche des élections partielles, puis il appelle Trump. Je pose donc de nouveau la question: le premier ministre obtiendra-t-il enfin l'accord qu'il a promis, ou s'agit-il encore de théâtre politique lié aux élections partielles?

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons pas de leçons à recevoir des conservateurs en matière de théâtre politique, car c'est tout ce qu'ils font à la Chambre.

Nous défendons les intérêts des Canadiens. Les conservateurs peuvent promouvoir toutes les faussetés qu'ils veulent et en débiter autant qu'ils le veulent, mais elles ne constituent pas une vérité pour autant. Nous avons réduit les impôts sur le revenu et les nouveaux investissements des entreprises, ainsi que les taxes sur le logement et le carburant. Nous avons économisé plus de 60 milliards de dollars sur les opérations gouvernementales. Nous occupons la position financière la plus solide du G7 et nous avons surpassé les autres pays du G7 au deuxième trimestre en ce qui concerne la croissance du PIB. Nous avons constaté une augmentation des nouvelles entreprises et des investissements étrangers directs, et nous avons utilisé notre marge de manœuvre financière pour aider les Canadiens...

[*Français*]

Le Président: L'honorable député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles a la parole

Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, au Canada, l'économie recule et les banques alimentaires débordent. Pour masquer ses échecs, on voit le premier ministre qui utilise une vieille recette: il fait un écran de fumée.

La semaine dernière, il disait qu'il pouvait attendre deux ans et demi sans avoir d'accord avec Donald Trump. En fin de semaine, il a déclenché six élections partielles. Que fait-il? Il prend le téléphone, il parle à l'ami Donald, puis il dit qu'il a recommencé les négociations. C'est une vraie belle coïncidence. C'est encore une diversion politique.

Ma question est la suivante: le premier ministre pense-t-il vraiment pouvoir régler les problèmes commerciaux avec Donald Trump ou est-ce encore un écran de fumée pour influencer les électeurs?

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada–États-Unis, des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur et de l'Unité de l'économie canadienne, Lib.): Monsieur le Président, je comprends que nos amis conservateurs ont une certaine peur des élections partielles, avec raison. Je pense qu'il est important de bien noter que rien n'a changé par rapport à la semaine précédente. Nous avons évidemment convoqué des élections partielles parce que ça prend des représentants à la Chambre pour ces circonscriptions. Des démissions dans le caucus conservateur ont d'ailleurs causé ces élections partielles.

En même temps, oui, nous avons des conversations avec nos vis-à-vis américains, et nous allons continuer de travailler jusqu'à ce que nous ayons une entente qui est dans l'intérêt du Canada.

Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, nous commençons à connaître la recette.

L'été passé, on était sur le point d'en arriver à un accord. À la veille de l'élection et du vote par anticipation des élections partielles, boum, le gouvernement s'est retiré des négociations. Qu'est-ce que ça a fait? Ça a influencé les gens, qui ont eu peur de Donald Trump.

Maintenant, à la veille de six élections partielles, que fait-on? On appelle l'ami Donald pour lui dire qu'on veut négocier.

Qu'est-ce que c'est, si ce n'est pas une façon d'influencer les électeurs au moyen de jeux politiques malsains?

● (1500)

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada–États-Unis, des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur et de l'Unité de l'économie canadienne, Lib.): Monsieur le Président, je comprends bien que nos amis conservateurs ont peur des élections partielles. Je l'ai dit auparavant. Ce sont leurs députés, d'ailleurs, qui ont évacué leur caucus, en partie pour causer ces élections partielles. Nous nous attendons à ce que les électeurs de ces circonscriptions aient une chance d'élire des députés forts au sein de ce Parlement.

En même temps, oui, nous travaillons avec nos vis-à-vis américains. Nous essayons de faire tomber les droits de douane non justifiés et illégaux. En même temps, nous appuyons les industries canadiennes avec nos amis des gouvernements provinciaux.

C'est ce que fait un gouvernement responsable.

* * *

LA SANTÉ

Tim Watchorn (Les Pays-d'en-Haut, Lib.): Monsieur le Président, pendant trop longtemps, nous avons attendu que les hommes et les garçons se retrouvaient en situation de crise avant de leur proposer de l'aide. En février dernier, la ministre de la Santé a franchi une étape importante pour remédier à cette situation en lançant un dialogue national sur la santé des hommes et des garçons.

À l'approche de la Journée internationale des hommes, soit le 19 novembre, la ministre peut-elle nous indiquer quelles seront les prochaines étapes de l'élaboration de la toute nouvelle stratégie canadienne en matière de santé des hommes et des garçons?

L'hon. Marjorie Michel (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de sa question. Aujourd'hui, nous avons publié le rapport de notre conversation nationale sur la santé des hommes et des garçons, ce que nous avons entendu. Près de 6 000 Canadiens et de nombreuses organisations de partout au pays ont fait part de leurs points de vue. Ces contributions permettront la création de la toute première stratégie canadienne sur la santé des hommes et des garçons. Cette stratégie visera à assurer un meilleur bien-être non seulement pour les hommes et les garçons, mais pour toutes les communautés, pour toutes les Canadiennes et pour tous les Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LES SERVICES PUBLICS ET L'APPROVISIONNEMENT

Dane Lloyd (Parkland, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a promis que nous allions être notre meilleur client. Il a promis que, lorsque son gouvernement dépensera, il fera passer les fournisseurs canadiens et les emplois canadiens en premier. En période électorale, le premier ministre joue du coude, mais quand vient le temps de passer des marchés, il choisit les États-Unis.

Il a attribué un marché de 12 millions de dollars à une entreprise de sécurité américaine ayant des liens avec le service de l'immigration et des douanes de Trump, plutôt que de l'attribuer au Corps canadien des commissionnaires, le plus grand employeur de vétérans au Canada. Pourquoi le premier ministre a-t-il sacrifié les emplois de vétérans canadiens pour faire passer les États-Unis en premier?

L'hon. Jenna Sudds (secrétaire parlementaire du ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et du secrétaire d'État (Approvisionnement en matière de défense), Lib.): Monsieur le Président, nous donnons la priorité au contenu canadien, aux entreprises canadiennes et aux travailleurs canadiens, et nous utilisons notre pouvoir d'achat pour augmenter la production au pays. Nous favorisons les entreprises qui contribuent de manière substantielle à notre économie, qui emploient des Canadiens, qui créent de bons emplois ici, dans nos collectivités, et qui paient des impôts ici, dans nos collectivités. C'est ce que nous faisons pour bâtir un Canada fort et stimuler l'innovation canadienne.

Dane Lloyd (Parkland, PCC): Monsieur le Président, les gestes sont plus éloquents que les paroles, et le gouvernement a fait exactement le contraire de ce que la députée vient de dire.

Le Corps canadien des commissionnaires est un organisme à but non lucratif qui privilégie l'embauche des anciens combattants canadiens. Depuis des générations, le gouvernement canadien lui accorde un droit de premier refus pour les contrats de services de sécurité. Le Corps canadien des commissionnaires a présenté une soumission, mais le premier ministre a choisi Allied Universal, le fournisseur de services de sécurité préféré de Trump, pour ce contrat.

S'agissait-il là d'une nouvelle concession de la part du gouvernement libéral? Pourquoi le premier ministre fait-il passer les intérêts des entreprises américaines avant les offres d'emplois pour les courageux anciens combattants canadiens?

L'hon. Jenna Sudds (secrétaire parlementaire du ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et du secrétaire d'État (Approvisionnement en matière de défense), Lib.): Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous travaillons sans relâche pour attirer davantage d'investissements au pays, des investissements qui apportent des résultats tangibles et des avantages durables aux collectivités et aux chaînes d'approvisionnement du Canada.

Ils veulent parler de résultats. Je peux leur parler des contrats qui ont été attribués. Je peux donner l'exemple de General Dynamics...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: J'ai tenté de laisser la députée continuer aussi longtemps que possible.

La députée peut poursuivre.

L'hon. Jenna Sudds: Monsieur le Président, comme je le disais, il n'y a qu'à regarder les résultats et les effets que cette politique a eus en quelques mois à peine. Tout récemment, un contrat a été accordé à General Dynamics.

Ce sont des résultats tangibles. Ce sont des emplois locaux qui comptent pour les Canadiens.

Fraser Tolmie (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC): Monsieur le Président, les Commissionnaires sont une organisation sans but lucratif qui est le principal employeur de vétérans dans le secteur privé. Ce que les commissionnaires gagnent s'en va dans les poches des vétérans, pas dans celles des actionnaires.

Justin Trudeau a déjà dit aux vétérans qu'ils demandaient plus que ce qu'il pouvait leur donner. C'était une claque au visage. Maintenant, le gouvernement libéral accorde un contrat de sécurité de l'ARC à Allied Universal, une entreprise américaine qui a des liens avec le service de l'immigration et des douanes des États-Unis, véritable machine à expulsion de Donald Trump, et ce, pour économiser la maigre somme de 80 000 $. Ça, c'est un coup de poing en pleine face.

Quand le premier ministre va-t-il arrêter de taper sur les vétérans?

● (1505)

L'hon. Jill McKnight (ministre des Anciens Combattants et ministre associée de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour son service militaire et pour les préoccupations qu'il soulève.

Je serai claire encore une fois: Anciens Combattants Canada n'accorde pas de contrats de services de protection au nom d'autres ministères ou agences. Évidemment, je suis d'avis que nous devrions donner aux vétérans toutes les occasions possibles de trouver l'emploi valorisant de leur choix lorsqu'ils sont prêts. Ce principe est au cœur de la Stratégie nationale d'emploi pour les vétérans et les vétéranes.

Le gouvernement a collaboré et continuera de collaborer avec les employeurs de vétérans pour bâtir l'économie la plus forte du G7.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

Anita Vandenbeld (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, depuis la guerre de Corée, le Canada n'a reconnu aucun conflit comme ayant donné lieu à un service en temps de guerre, alors même que les anciens combattants du golfe Persique, d'Afghanistan et d'autres conflits ont pris part à des opérations que l'on ne peut qualifier que de guerre. Il faut reconnaître cette réalité. Trop d'anciens combattants et leur famille estiment que l'expression « service spécial » ne rend pas compte de leurs épreuves et de leurs sacrifices.

La ministre peut-elle indiquer à la Chambre quelles mesures le gouvernement prend pour reconnaître le service en temps de guerre?

L'hon. Jill McKnight (ministre des Anciens Combattants et ministre associée de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je soutiens l'engagement de ma collègue à faire avancer ce dossier important. Je tiens également à rendre hommage aux parlementaires qui ont servi notre pays dans l'armée.

Le Canada doit veiller à ce que la reconnaissance du service militaire et des sacrifices tienne compte de la nature changeante du service militaire. Une juste reconnaissance doit rendre hommage à ceux qui ont servi sous les drapeaux, refléter la diversité de notre histoire militaire et inspirer les générations futures.

Au cours des prochains mois, des consultations menées auprès d'anciens combattants, de militaires en service, d'historiens et d'experts nous permettront de mener à bien cette tâche. Les travaux ont déjà commencé, et nous en dirons davantage à la Chambre en temps voulu.

LA SANTÉ

Rosemarie Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake, PCC): Monsieur le Président, une décision récente du gouvernement dans le cadre du Programme des services de santé non assurés limite l'accès aux services de santé mentale à Lloydminster, la seule ville du Canada à cheval sur deux provinces. On a dit aux conseillers qu'ils ne pouvaient plus s'occuper des patients autochtones en raison de l'emplacement de leur clinique dans la ville et de la province dans laquelle les patients sont inscrits. Pour les patients, dont beaucoup sont des survivants des pensionnats et des externats autochtones, perdre une relation thérapeutique établie est profondément perturbant.

La ministre mettra-t-elle fin à ces tracasseries administratives pour que les patients autochtones puissent continuer d'avoir accès aux soins dont ils ont besoin dans la ville où ils vivent?

L'hon. Mandy Gull-Masty (ministre des Services aux Autochtones, Lib.): Monsieur le Président, ce service essentiel est disponible, mais nous voulons nous assurer que les fournisseurs de services sont en mesure de répondre aux besoins des clients, peu importe si les clients vivent en ville ou si les services sont offerts dans une autre province. Nous voulons nous assurer qu'ils sont en mesure de fournir les services les meilleurs et les plus adéquats aux clients qui s'adressent à eux et que ceux-ci peuvent recevoir des services là où ils vivent.

Si ma collègue veut que nous travaillions ensemble, je suis tout à fait disposée à lui donner les réponses qu'il lui faut pour sa circonscription.

* * *

LE TRAVAIL

Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Monsieur le Président, les travailleurs et leur famille ont besoin de bons emplois sûrs et valorisants partout au Canada. Dans le secteur de la construction, ces emplois proviennent d'entreprises syndiquées qui fonctionnent grâce à une main-d'œuvre qualifiée. Le gouvernement peut les soutenir en exigeant qu'il y ait des conventions collectives pour tous les travailleurs des projets d'infrastructure financés par les contribuables. C'est une approche économique intelligente, puisque la productivité des travailleurs syndiqués est de 17 % plus élevée que celle des régimes d'ateliers ouverts, où l'adhésion au syndicat est facultative.

Les libéraux exigeront-ils que des conventions collectives protègent les travailleurs de tous les projets d'infrastructure afin de bénéficier des résultats de grande qualité que produisent les travailleurs syndiqués des métiers de la construction?

L'hon. John Zerucelli (secrétaire d'État (Travail), Lib.): Monsieur le Président, je sais que des représentants de BC Building Trades sont à Ottawa cette semaine, et je leur souhaite la bienvenue.

Nous construisons partout au pays. Nous construisons avec de l'acier canadien, du bois d'œuvre canadien et des travailleurs syndiqués canadiens. Ces caractéristiques sont particulièrement en évidence dans les phases 1 et 2 de LNG Canada, en Colombie-Britannique.

Nous allons défendre les travailleurs syndiqués du pays. C'est d'ailleurs avec fierté que j'ai annoncé un financement de 420 millions de dollars dans le cadre du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, qui soutiendra les centres de formation en milieu syndical.

Nous bâtissons le Canada. J'espère que le député se joindra à nous pour ce travail.

AFFAIRES COURANTES

● (1510)

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Shannon Miedema (Halifax, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 10e rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, intitulé « Examen législatif de la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité ».

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Iqra Khalid (Mississauga—Erin Mills, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le neuvième rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne, qui porte sur le projet de loi S-233, qui vise à modifier le Code criminel relativement aux voies de fait contre une personne qui fournit des services de santé ou un premier répondant.

Le comité demande une prolongation.

Le Président: Conformément à l'article 97.1(3)a) du Règlement, une motion portant adoption du rapport est réputée avoir été proposée, la question est réputée avoir été mise aux voix et un vote par appel nominal est réputé avoir été demandé et reporté au mercredi 4 novembre, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

* * *

LA LOI SUR LES MESURES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES

Marcus Powlowski (Thunder Bay—Rainy River, Lib.) propose que le projet de loi S-214, Loi modifiant la Loi sur les mesures économiques spéciales (disposition des biens d'un État étranger), soit lu pour la première fois.

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui le projet de loi S-214, Loi modifiant la Loi sur les mesures économiques spéciales concernant la disposition des biens d'un État étranger. Le texte modifierait la Loi sur les mesures économiques spéciales afin d'autoriser le gouverneur en conseil à disposer des biens d'un État étranger qui ont été saisis sous le régime de cette loi en l'absence d'ordonnance judiciaire.

Je tiens à souligner le travail accompli par les anciennes sénatrices Dasko et Omidvar pour faire adopter ce projet de loi au Sénat. Je tiens également à remercier les très nombreuses personnes qui ont contribué à amener le projet de loi là où il en est aujourd'hui.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

PÉTITIONS

L'ÉNERGIE

Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de prendre la parole au nom des habitants de Kamloops—Thompson—Nicola.

J'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui.

La première est signée par 70 habitants de Kamloops—Thompson—Nicola. Les signataires exhortent le gouvernement canadien à investir dans les énergies renouvelables et propres. Ils demandent également la mise en place d'un vaste réseau électrique et la réalisation de projets d'intérêt national. Ils exhortent de nouveau le gouvernement canadien à faire preuve de leadership dans ce domaine en s'engageant à atteindre les cibles de 2030 et 2035.

● (1515)

LE PONT ROUGE

Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC): En ce qui concerne la deuxième pétition, monsieur le Président, c'est si je ne m'abuse la cinquième fois que je demande du financement fédéral pour accélérer le projet de reconstruction au Canada du fameux pont rouge.

Ce point d'intérêt a en effet été détruit par un incendie criminel. Les gens de Kamloops et de la région de Tk'emlúps te Secwépemc réclament la reconstruction du pont, mais pour le faire, une enveloppe fédérale est nécessaire. Espérons que ce sera prévu dans le budget du 5 novembre.

[*Français*]

POSTES CANADA

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais déposer cinq pétitions, puis une sixième. Je vais lire rapidement la première, qui porte sur Postes Canada. Des milliers de personnes l'ont signée parce qu'ils sont inquiets des compressions budgétaires et ils ont peur de perdre les services auxquels ils ont droit.

Je dépose donc ces cinq pétitions.

Monsieur le Président, l'autre pétition est vraiment une réponse qui est demandée par le ministre Lightbound pour envisager des nouvelles façon de...

Le Président: J'aimerais faire un petit rappel, qui s'adresse à tout le monde. On ne doit pas mentionner le nom d'un ministre. Je crois que l'honorable députée parlait du ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le Président, c'est une citation, je m'en excuse. Je parlais du ministre qui gère Postes Canada.

C'est la sixième pétition que je dépose.

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DU PÉTROLE ET DU GAZ

Brad Vis (Mission—Matsqui—Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, je présenterai aujourd'hui deux pétitions.

Je n'appuie pas la première, mais je la soumets de bonne foi au nom d'habitants de ma circonscription qui redoutent le projet de gazoduc vers la côte Ouest. Contrairement à moi, ils ne veulent pas qu'il soit construit, mais j'ai dit que je présenterais la pétition de bonne foi.

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Brad Vis (Mission—Matsqui—Abbotsford, PCC): La deuxième pétition, monsieur le Président, porte sur les prêts pour des maisons plus vertes. Je la présente au nom de concitoyens qui redoutent le prix élevé des rénovations qui visent à accroître l'efficacité énergétique de leur domicile, comme l'installation d'une thermopompe, et qui contribuent à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre.

Les signataires affirment que le Programme canadien pour des maisons abordables plus vertes a aidé des milliers de ménages à réduire leurs émissions en améliorant l'efficacité énergétique de leur domicile.

Les signataires demandent au gouvernement du Canada de rétablir le programme dès que possible et d'accorder du financement sans intérêts afin d'aider les Canadiens à procéder à des travaux de rénovation dans le but de réduire leurs émissions de carbone et les gains écoénergétiques.

LA SANTÉ DES FEMMES

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole pour présenter la pétition électronique e-6929. J'indique son numéro parce que près de 28 000 Canadiens l'ont signée. C'est un honneur de la présenter.

La pétition porte sur des maladies invalidantes et très douloureuses dont souffrent de nombreux Canadiens. Pourtant, malgré de longs délais diagnostiques, des complications médicales et divers obstacles, ces maladies ne bénéficient d'aucun financement public, et Santé Canada ne les reconnaît pas comme étant invalidantes.

Les maladies dont je parle et qui préoccupent particulièrement les pétitionnaires sont l'endométriose et l'adénomyose, qui sont chroniques, douloureuses et invalidantes, mais qui ne sont pas couvertes de la même manière que les autres handicaps.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes de reconnaître officiellement l'endométriose et l'adénomyose comme des maladies pouvant constituer une invalidité au titre des programmes fédéraux et provinciaux. Le gouvernement fédéral ne peut véritablement intervenir que dans le cadre du programme fédéral de prestations d'invalidité. Cela dit, les Instituts de recherche en santé du Canada et les organismes connexes jouent un rôle important dans la prise de décisions fondées sur des données probantes et peuvent également aider les provinces à reconnaître ces maladies.

LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Monsieur le Président, c'est un honneur de présenter aujourd'hui une pétition au nom de ses signataires.

Les signataires soulignent que le Canada continue de permettre l'exportation par voie aérienne de chevaux vivants à des fins d'abattage pour la consommation humaine; que les chevaux sont transportés à partir des parcs d'engraissement jusqu'aux aéroports du Canada, puis expédiés outre-mer dans des caisses en bois, au cours de voyages pouvant durer jusqu'à 28 heures sans nourriture, sans eau et sans repos; que les chevaux sont des animaux très sensibles qui ont tendance à avoir des réactions aiguës au stress, et que le transport et le confinement prolongés peuvent leur causer un stress important et les exposer à des blessures, à la maladie et à la mort; que les règlements fédéraux existants régissent les conditions dans lesquelles les chevaux peuvent être transportés, mais ne permettent pas d'éliminer les préoccupations liées à leur bien-être dans les situations de transport sur de longues distances à des fins d'abattage; et que les Canadiens ont souvent demandé au Parlement de mettre fin à cette pratique au moyen de pétitions, d'actions de sensibilisation du public et de projets de loi.

Article 52 du Règlement

Le Parlement a fait des tentatives successives pour interdire l'exportation de chevaux vivants destinés à l'abattage, et le gouvernement du Canada s'était précédemment engagé à abandonner cette pratique, mais ces exportations se poursuivent. Les signataires demandent au gouvernement du Canada d'interdire de façon permanente, sans plus tarder, l'exportation de chevaux vivants du Canada destinés à l'abattage pour consommation humaine, dont ceux exportés pour être engraissés avant l'abattage, et ce, en adoptant toutes les mesures législatives et réglementaires nécessaires.

* * *

● (1520)

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au Feuilleton.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[*Le texte des questions et des réponses est disponible sur le site Web des questions écrites.*]

* * *

[*Français*]

DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE

LE PARTENARIAT CANADA-EUROPE

Le Président: Je désire informer la Chambre que j'ai reçu un avis de demande de débat d'urgence. J'invite l'honorable député de Lac-Saint-Jean à se lever et à faire une courte intervention.

Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, je m'adresse à vous aujourd'hui sans aucune once de cynisme.

Je m'entête à croire que tout ce qui régit le fonctionnement de la Chambre n'est pas tout le temps partisan et que nous pouvons encore avoir des discussions essentielles quant à l'avenir du Québec et du Canada. Si ces discussions sont urgentes, on en reconnaîtra l'urgence et on voudra bien en discuter.

Comme on le sait, la semaine dernière, jeudi et vendredi, se tenait à Montréal un sommet sur un nouveau partenariat entre le Canada et l'Europe. En clôture de ce sommet, tant la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen que le premier ministre du Canada ont déclaré que le Canada sera membre associé de l'Union européenne. C'est avec cette appellation que la présidente von der Leyen est repartie pour le vieux continent. C'est du statut de membre associé que discuteront bientôt, aujourd'hui ou demain, les pays européens.

C'est aussi cette appellation qu'a utilisée le premier ministre en conclusion de ce sommet. Pendant ce temps, combien d'heures de débat aurons-nous consacrées au statut de membre associé? Comment est-ce possible que l'Europe discute de l'avenir du Québec et du Canada sans que les femmes et les hommes démocratiquement élus de la Chambre n'aient eu la moindre occasion d'en débattre, de faire part de leur interrogation, de leur position ou de leur inquiétude? Selon le gouvernement, que signifie « membre associé »? Qu'est-ce que ça veut dire comme application pour le Québec et les provinces? Quelles sont les implications pour les Premières Nations? Quelles sont les implications pour la Chambre?

L'avenir du Canada, et donc celui du Québec, se joue peut-être maintenant à Strasbourg. Il est urgent que la Chambre en débatte. Je vous demande donc d'acquiescer à notre demande et de permettre la tenue d'un débat d'urgence ce soir sur cette question.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Je désire remercier l'honorable député de Lac-Saint-Jean de son intervention. Toutefois, la demande ne répond pas actuellement aux exigences du Règlement.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

TRAVAUX DES SUBSIDES

MOTION DE L'OPPOSITION — L'APPROVISIONNEMENT FÉDÉRAL

La Chambre reprend l'étude de la motion.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit au début de mon intervention, c'est toujours un plaisir de prendre la parole sur des sujets importants, comme nos vétérans et l'attribution de contrats concernant une foule de choses différentes par les gouvernements et les agences indépendantes comme l'ARC. Ce sont, à n'en pas douter, des sujets importants. J'ai plusieurs choses à dire là-dessus.

Je voudrais tout d'abord faire une correction. Je pense avoir dit que le Corps canadien des commissionnaires avait été fondé en 2025. Je voulais dire 1925. Cela fait 100 ans. Il a été fondé à Montréal. Quand je parlais des années 30, je faisais évidemment référence aux années 1930.

Je veux souligner que, à l'époque, le retour des soldats de la Première ou de la Deuxième Guerre mondiale aurait été un grand sujet de discussion. Le Corps canadien des commissionnaires a rendu des services absolument exceptionnels et probablement inégalés. Je ne connais pas toutes les organisations qui existaient à l'époque, mais je suppose qu'il devait y avoir un certain nombre d'organisations sans but lucratif, comme la Légion, par exemple. Une infrastructure a été mise en place pour que les vétérans se sentent les bienvenus. De nombreuses maisons d'après-guerre ont été construites partout au pays pour accueillir les vétérans et faire en sorte que chacun d'eux ait un logement.

J'ai mentionné le fait que tous les députés, à mon avis, reconnaissent le rôle essentiel qu'ont joué les vétérans. C'est une semaine très importante. Nous portons tous le coquelicot. Nous portons le coquelicot pour une très bonne raison. Il s'agit de rendre hommage aux anciens militaires, aux militaires actuels et, en fin de compte, aux futurs militaires et, en ce qui concerne le passé, à ceux qui ont fait le sacrifice ultime de leur vie, parmi les nombreuses autres formes de pertes. C'est un moment où tous les Canadiens devraient réfléchir au rôle précieux que les membres des Forces canadiennes jouent depuis des générations.

Cela dit, je veux prendre un peu de temps pour parler de la question dont nous sommes saisis. Les conservateurs soulèvent la question pour tenter de faire croire que le gouvernement n'est pas sensible aux besoins des anciens combattants. Je ne crois pas du tout que ce soit le cas. En fait, si on examine certaines des mesures que nous avons prises depuis les dernières élections sous la direction de l'actuel premier ministre et de l'actuelle ministre des Anciens Combattants, on constate une attitude bienveillante ainsi qu'une mise à disposition de plus de ressources.

Je pense notamment à l'engagement énoncé dans le budget de 2025 à améliorer les services aux anciens combattants en modernisant l'infrastructure informatique. Il s'agissait d'un investissement bien supérieur à 150 millions de dollars. Cet investissement visait à faire en sorte que les anciens combattants handicapés qui ont besoin de services soient servis plus rapidement. L'idée était d'accélérer le processus. Cette mesure a été présentée peu après les dernières élections.

Il y a eu cette annonce. Et puis la semaine dernière, la ministre a également annoncé une initiative de reconnaissance des employeurs de vétérans grâce à la désignation « Prêt à accueillir des vétérans ». Selon moi, ce type d'initiative changera les choses et soutiendra les anciens combattants de manière très réelle et tangible.

● (1525)

Nous devons reconnaître non seulement les compétences acquises au cours du service militaire, mais aussi le bagage que de nombreux militaires apportent à nos forces armées. Il y a plus d'une façon d'en faire davantage pour soutenir nos anciens combattants, qu'il s'agisse d'ajustements mineurs ou de mesures plus ambitieuses, tout en valorisant les entreprises de nos collectivités. Tous les anciens combattants ne souffrent pas d'un trouble de stress post-traumatique. Au bout du compte, les employeurs ont la possibilité d'embaucher des Canadiens exceptionnels qui ont risqué leur vie au service de notre pays. Il n'y a absolument rien de mal à promouvoir cela.

En ce qui concerne les commissionnaires, j'ai mentionné que la période allant de la fin des années 1920 et jusqu'à la fin des années 1930 était une époque où la vie au Canada était très différente. De nombreux anciens combattants, des personnes qui prenaient leur retraite du service militaire, étaient à la recherche de débouchés. C'était une situation très difficile. On ne peut qu'imaginer les horreurs de la guerre, qu'il s'agisse de la Première Guerre mondiale, de la Seconde Guerre mondiale, de la guerre de Corée ou de ce qui s'est passé en Afghanistan. Ce sont des personnes qui ont fait d'énormes sacrifices.

C'est pourquoi j'ai posé une question sur les chiffres. Les commissionnaires ne sont plus tout à fait ce qu'ils étaient il y a 30, 40 ou 50 ans. Je n'enlève rien aux commissionnaires, mais ils comptent moins d'anciens combattants pour diverses raisons. Les anciens combattants ne constituent pas la majorité des commissionnaires. En fait, je crois qu'ils représentent environ 20 % des commissionnaires, voire un peu plus. Je répète que je n'enlève rien aux commissionnaires, et j'espère que les députés n'essaieront pas de laisser entendre le contraire.

Il existe bien d'autres moyens de soutenir nos anciens combattants. J'aimerais voir des investissements dans les entrepreneurs, les entreprises et ainsi de suite. De nos jours, de nombreuses entreprises embauchent d'anciens combattants, dont certaines dans le secteur de la sécurité.

L'Agence du revenu du Canada est l'organisme indépendant chargé de l'administration fiscale au Canada. Au bout du compte, cette décision a été prise en fonction d'un certain nombre de facteurs. Cependant, si l'on examine la situation d'Universal Protection Service, l'entreprise qui a finalement remporté cet appel d'offres, je crois comprendre que le contrat en question concerne environ 60 personnes au pays. Le contrat porte sur 60 postes, si je puis m'exprimer ainsi. Pour ces postes, 33 personnes ont été réembauchées. Parmi ces 33 personnes, une douzaine sont des anciens combattants.

Je ne veux pas faire de comparaisons entre une entreprise et une autre, mais je tiens à saluer le travail des Commissionnaires et le rôle qu'ils ont joué auprès de l'agence. Je pense qu'ils pourront continuer l'excellent travail qu'ils accomplissent auprès des anciens combattants.

● (1530)

Lorsque j'examine la motion dont nous sommes saisis et que je pense à certaines des questions qui ont été posées, je m'interroge sur les motifs qui sous-tendent sa présentation. Prenons l'exemple du député qui représente Moose Jaw, une belle ville où j'ai vécu pendant quelques années. C'est là que j'ai occupé mon premier emploi. À bien des égards, c'est une collectivité fantastique.

J'aimerais citer le député, car j'ai pris note de ses propos et je me suis assuré de retranscrire fidèlement ce qu'il a dit. Il a affirmé que le « gouvernement s'apprête à mettre 3 000 vétérans au chômage ». À tout le moins, c'est trompeur. J'aimerais croire que cela n'a pas été fait intentionnellement, car ce serait contraire au Règlement de la Chambre. Tous les députés savent et comprennent que le contrat octroyé par l'Agence du revenu du Canada ne signifie en aucun cas que 3 000 vétérans se retrouveront au chômage.

Lorsque je pense aux déclarations de cette nature et au contenu de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, je me demande pourquoi les conservateurs ont décidé de revenir sur un voyage effectué par le premier ministre et des dizaines d'autres personnes dans le but de promouvoir le Canada et de développer notre économie au-delà de la frontière canado-américaine. Pourquoi ont-ils choisi de parler de ce voyage et de certains de ses coûts? Les conservateurs, qui ont déjà été au pouvoir, devraient pourtant bien savoir que ces prix ne sont pas négociables, mais fixes. Nous faisons la même chose que les gouvernements précédents. Plusieurs personnes ont participé à ce voyage, qui s'est déroulé sur plusieurs jours. De plus, il existe aujourd'hui certaines exigences en matière de sécurité.

Pourquoi ont-ils inclus cet élément dans la motion? À mon avis, ils visent deux objectifs. Premièrement, ils essaient de donner la fausse impression que le gouvernement ne se soucie pas des vétérans et de leur capacité à trouver un emploi après leur libération des Forces canadiennes, ce qui n'est tout simplement pas vrai. Deuxièmement, ils cherchent à faire ce que nous avons vu aujourd'hui pendant la période des questions; ils se livrent à des attaques personnelles plutôt que de débattre des questions de fond.

J'ai posé quelques questions, au tout début, à l'intention du député qui a présenté la motion et du chef du Parti conservateur. Dans ma question adressée au député qui a présenté la motion, j'ai mentionné ce deuxième point, à savoir le caractère hautement politique de la démarche conservatrice. C'est la raison pour laquelle ils ont inclus les informations sur les vols. J'ai utilisé Stephen Harper comme exemple. L'actuel chef du Parti conservateur siégeait au Cabinet lorsque Stephen Harper a payé 1 million de dollars pour transporter par avion une voiture du Canada jusqu'en Inde. Il y en a des voitures en Inde.

Une voix: C'était pour la GRC, Kevin. Tu le sais.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, le député d'en face dit que c'était pour la GRC. D'une certaine manière, il commence à faire valoir ce que j'essaie de dire. Au bout du compte, comme je viens de le dire, ils essaient de dénoncer quelque chose ou de dénoncer certaines dépenses irresponsables, et le député d'en face vient d'admettre que ce serait injuste de dire cela. C'est pourtant ce que les conservateurs ont fait, et ils l'ont inscrit dans la motion. Voilà pourquoi, à mon avis, cette motion a été présentée pour des raisons politiques et vise à attaquer le gouvernement.

● (1535)

Cette motion n'a rien à voir avec les anciens combattants. Si c'était le cas, ils pourraient obtenir un appui tangible de la Chambre ou interpeller le gouvernement. Ils ont plusieurs moyens de le faire. Ils pourraient contester les mesures prises par le gouvernement, et non par l'Agence du revenu du Canada, pour soutenir les anciens combattants. Je pourrais parler en détail de l'initiative Prêt à accueillir des vétérans, qui a été lancée la semaine dernière…

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député devra trouver un autre moment pour en parler.

Nous poursuivons les questions et observations. Le député de Saskatoon-Sud a la parole.

Kevin Waugh (Saskatoon-Sud, PCC): Avec la motion de l'opposition d'aujourd'hui, monsieur le Président, nous voulons simplement que le Canada ait priorité dans les marchés publics. Nous tenons à rendre hommage aux anciens combattants. Chez nous, en Saskatchewan, le Corps des commissionnaires est présent depuis des dizaines d'années. J'en profite d'ailleurs pour saluer Lorne Gelowitz et Dean Ray, directeurs généraux des divisions du Nord et du Sud de la Saskatchewan respectivement. Bref, le Corps représente d'importants débouchés professionnels pour les Canadiens.

Dans 10 jours, Saskatoon accueillera une fois encore la plus grande cérémonie du jour du Souvenir au pays. À 11 heures, de 7 000 à 10 000 personnes seront alors rassemblées au Centre SaskTel, et le Corps des commissionnaires en est une raison vitale.

Voici ce que je tiens à dire au député de Winnipeg-Nord: par respect pour les anciens combattants, annulons ce contrat.

L'hon. Kevin Lamoureux: J'ai du respect pour les anciens combattants, monsieur le Président. Je suis moi-même un ancien combattant. Le premier ministre a du respect pour les anciens combattants. Tous les membres du gouvernement ont du respect pour eux et leur veulent du bien.

Nous assisterons à toutes sortes d'événements différents où seront soulignés les multiples sacrifices qu'ont consentis les anciens combattants au cours de diverses guerres. Hommage sera rendu aux anciens combattants, qu'ils aient fait le sacrifice ultime ou qu'ils soient revenus au pays avec une variété de problèmes de santé physique ou mentale.

Je pense qu'il est absolument essentiel pour nous tous de respecter les anciens combattants. Je me plais à croire que c'est le cas. Pour ma part, je serai au cimetière Brookside, où reposent des milliers de personnes. Je pense qu'il n'y a pas une seule façon de leur témoigner notre respect. Nous pouvons par exemple arborer le coquelicot et apporter notre soutien aux anciens combattants.

[*Français*]

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement libéral s'est donné la politique « Achetez canadien ». Le premier ministre a dit aux Canadiens qu'il voulait faire du Canada son propre meilleur client.

Malgré ça, les mesures du gouvernement démontrent exactement le contraire. Depuis l'entrée en fonction du premier ministre, six des dix plus importants contrats ont été donnés à des fournisseurs fédéraux dont le siège social est aux États-Unis. Le *Toronto Star* rapportait que le gouvernement libéral avait donné des milliards de dollars de contrats à des entreprises américaines. Il s'agit de 7,8 milliards de dollars, selon leurs données, et le pourcentage de contrats octroyés à des entreprises américaines augmente aussi.

Comment mon collègue explique-t-il ça?

● (1540)

[*Traduction*]

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je ne connais pas tous les détails. C'est la première fois que j'en entends parler à la Chambre, du moins à ce que je sache.

L'important, selon moi, est de voir quelle entreprise a reçu ce contrat. C'est une filiale d'une entreprise américaine. Beaucoup de filiales d'entreprises basées aux États-Unis sont établies au Canada, et vice versa. Des entreprises canadiennes ont des filiales aux États-Unis. L'important, c'est la place qu'occupent ces filiales. Je crois comprendre qu'il est question de milliers d'employés, dont certains à Winnipeg.

[*Français*]

Marianne Dandurand (Compton—Stanstead, Lib.): Monsieur le Président, je vais m'inspirer de ce que disait mon collègue de l'autre côté de la Chambre.

Environ 4 % des contrats du gouvernement sont donnés à des entreprises américaines. Par contraste, beaucoup de contrats sont maintenant donnés à des entreprises canadiennes.

J'aimerais que mon collègue me parle un peu de ce que nous faisons avec le chantier Davie, parce que ça aura probablement des répercussions chez nous. Il y a le chantier Davie, mais il y a aussi le contrat pour les brise-glaces.

Je pense que ce sont deux des projets qui sont vraiment intéressants. Qu'a-t-on à dire, du côté du gouvernement, à propos de ce genre de projet, qui crée de l'emploi chez nous?

[*Traduction*]

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, voilà une excellente question. Le projet du chantier Davie est énorme. La province de Québec et d'autres régions du Canada vont en profiter, tout comme elles profiteront des autres grands projets qui utiliseront la main-d'œuvre, l'acier, le bois d'œuvre et l'aluminium canadiens, ainsi qu'une foule d'autres ressources canadiennes.

Les Canadiens répondent présents eux aussi. On n'a qu'à penser au nombre de Canadiens qui se rendent aux États-Unis et à ceux qui regardent le produit d'origine de ce qu'ils achètent dans les magasins.

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Monsieur le Président, d'abord et avant tout, les Commissionaires demeurent le plus grand employeur d'anciens combattants au Canada, et il s'agit d'une société sans but lucratif. Le gouvernement a rencontré GardaWorld pas plus tard qu'en juillet, mais les Commissionnaires ne parviennent même pas à obtenir un rendez-vous avec la ministre, qui ne les a pas rencontrés depuis le printemps.

J'espère que mon collègue pourra nous éclairer un peu sur les raisons qui poussent le gouvernement à refuser de rencontrer les Commissionnaires. Si l'augmentation du nombre d'anciens combattants qui travaillent pour les Commissionnaires est une question qui s'impose, c'est le genre de discussion que la ministre devrait mener. Retirer cette responsabilité pour la confier à une entreprise privée relève d'une privatisation qui dépasse les bornes. C'est aller trop loin.

Comme le député a parlé de l'emploi chez les anciens combattants, je vais lui dire quelle est la situation dans ma circonscription. À Courtenay, où se trouvent les Commissionnaires, 60 % des personnes qui y travaillent sont des anciens combattants.

J'espère que mon collègue peut nous expliquer pourquoi la ministre refuse de rencontrer les Commissionnaires.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans mes observations, j'ai énormément d'estime pour les commissionnaires. Ils accomplissent un travail remarquable depuis longtemps. Je suis convaincu que les Commissionnaires continueront d'offrir des possibilités d'emploi aux vétérans. Je m'attends aussi à ce que cet organisme sans but lucratif poursuive sa croissance. Enfin, je suis convaincu qu'il fait des efforts réels pour embaucher encore davantage d'anciens combattants.

Quand je repense aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale avec qui j'ai défilé au fil des ans, je me rappelle les conversations que nous avions au sujet des libertés et du genre de...

Le vice-président adjoint (John Nater): Nous passons aux questions et observations. La députée de Saanich—Gulf Islands a la parole.

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, tout à l'heure, le député de Winnipeg-Nord a fait une observation avec laquelle je suis tout à fait d'accord, et j'aimerais qu'il insiste sur ce point. Je me demande pourquoi il n'a pas fait valoir ce même argument lorsque j'ai soulevé une question de privilège personnel, sur laquelle il n'était pas d'accord. Il vient de dire, à juste titre, que s'il y avait eu une déclaration trompeuse, mais sans intention de tromper qui que ce soit, c'était différent. Il s'agissait de mésinformation, mais une mésinformation avec l'intention de tromper quelqu'un constituerait une violation du Règlement de cette Chambre.

La présidence examine toujours ma question de privilège personnel. Je demande donc au député de Winnipeg-Nord d'intervenir pour confirmer ce qu'il vient de dire, qui était exact. Le terme « désinformation » est défini dans les dictionnaires comme une « information intentionnellement fausse » ayant pour but de tromper quelqu'un et d'induire en erreur.

Le député conviendrait-il que, lorsqu'un député accuse d'autres députés de tromperie intentionnelle en utilisant le terme « désinformation », comme il vient de le dire, cela constitue une violation du Règlement de la Chambre?

● (1545)

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je pense que c'est dans la sixième édition du Beauchesne qu'il est question de la capacité du Président à exercer son pouvoir discrétionnaire, parce qu'un mot donné, quel qu'il soit, n'est ni parlementaire ni non parlementaire. Souvent, tout est dans le contexte dans lequel quelqu'un dit quelque chose. Par exemple, je peux dire qu'il est tout à fait trompeur que des députés prennent la parole à la Chambre pour dire quelque chose qui n'est tout simplement pas vrai. J'éviterais avec soin d'utiliser le terme « mensonge », mais je pourrais dire ça. Toutefois, si j'attribue les propos à une personne en particulier à la Chambre, il est possible que cette personne invoque le Règlement et me demande de présenter des excuses.

Je pense que ce n'est pas aussi simple que le dit la députée d'en face. Je suis sensible à ce qu'elle dit, mais je ne crois pas que…

Le vice-président adjoint (John Nater): Nous poursuivons les questions et observations. La députée de Laurentides—Labelle a la parole.

[*Français*]

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais savoir comment il se fait qu'on multiplie les agences et que, chaque fois que nous demandons les raisons derrière une décision, on nous réponde qu'on n'est pas impliqué. L'ombudsman de l'approvisionnement a dit qu'il faut que ça cesse.

Est-ce que le gouvernement, qui multiplie ses agences, est prêt à donner l'autorisation à l'ombudsman de l'approvisionnement de faire sa régie comme il le fait dans tous les autres contrats?

[*Traduction*]

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je ne suis pas tout à fait certain de comprendre la question. Je crois qu'il est important que le gouvernement ait créé des sociétés et des agences, ce qui est très utile. On a vu des provinces les utiliser en tant qu'organismes indépendants. Il y a des processus et des procédures d'approvisionnement souvent recommandés par les gouvernements, quel que soit leur niveau, et il existe un sentiment qu'il y a des comptes à rendre à cet égard. J'ose espérer que l'Agence du revenu du Canada, qui est indépendante du gouvernement, prend la décision en fonction des critères qu'elle a établis et définis quand elle a lancé l'appel d'offres.

[*Français*]

Luc Berthold (Mégantic—L'Érable—Lotbinière, PCC): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec mon collègue d'Airdrie—Cochrane.

« Sensibilité », c'est un mot que je voudrais qu'on retienne, parce que je vais sûrement y revenir pendant mon discours.

Je veux parler du mot « sensibilité », parce que, dans quelques jours, les Canadiens vont se rassembler pour le jour du Souvenir. Ils vont porter un coquelicot, comme nous le faisons tous présentement ici, à la Chambre. Nous allons saluer les anciens combattants de chacune de nos régions, les vétérans, les militaires qui ont été déployés dans différentes missions à l'étranger. Nous allons remercier particulièrement les familles pour le sacrifice qu'elles ont fait au cours des différentes guerres dans l'histoire du Canada, celui de confier un des membres de leur famille au service du pays afin d'assurer la protection et la liberté que nous connaissons aujourd'hui.

Derrière ces cérémonies, il y a des personnes qui ont consacré des années à servir notre pays. Certaines ont été déployées loin de leurs proches, on le sait. D'autres vivent encore avec des blessures dues à leur service. Lorsqu'elles quittent les forces armées, ces personnes doivent continuer à gagner leur vie et à prendre soin de leur famille. C'est un côté qu'on ignore beaucoup, dans la population. Un soldat n'est pas toujours un soldat. On ne reste pas soldat toute sa vie, même si, dans son cœur, on l'est. Pour gagner sa vie, on doit reprendre le courant des affaires normales. C'est exactement ce que plusieurs soldats des Forces armées canadiennes doivent faire.

Le respect qu'on leur doit ne doit pas s'arrêter au coquelicot qu'on porte pendant une certaine période dans l'année, ou encore aux discours que les dignitaires vont faire cette journée-là. Un de ces groupes, auquel on doit beaucoup de respect, c'est le Corps canadien des commissionnaires, qui offre à ces anciens soldats — qui sont toujours, comme je le disais, des soldats dans leur cœur — la possibilité de continuer à travailler.

Pour les gens qui ne le savent pas, on peut parfois voir les commissionnaires quand on va dans des bureaux fédéraux. C'est parfois marqué « commissionnaire ». On se demande pourquoi ils portent ce nom. Est-ce la personne qui fait les commissions? Non, c'est la personne qui s'occupe de la sécurité des lieux, des locaux. Le nom en français peut particulièrement porter à confusion. Les commissionnaires sont, pour plusieurs d'entre eux, des vétérans des Forces armées canadiennes qui travaillent pour gagner leur vie après leur service militaire. Il s'agit du plus important employeur non gouvernemental d'anciens combattants au pays et il existe depuis 1925.

En juin, l'Agence du revenu du Canada a accordé un contrat de sécurité de près de 12 millions de dollars à une entreprise sous contrôle américain, appartenant au groupe Allied Universal. Le problème, c'est que ce contrat avait auparavant été donné aux commissionnaires et que ces derniers assuraient depuis de nombreuses années avec l'aide des vétérans. Les commissionnaires avaient eux aussi présenté une offre sur ce contrat de près de 12 millions de dollars, mais celle-ci était 80 000 $ trop cher, ce qui représente moins de 1 % du contrat. Pour cette petite différence, le vieux gouvernement libéral a décidé d'écarter un organisme sans but lucratif canadien qui donne du travail aux anciens combattants pour plutôt donner le contrat à une entreprise américaine, sur laquelle je vais revenir tantôt.

À quelques jours du jour du Souvenir, c'est là que je parle de « sensibilité ». Quand nous avons découvert que le gouvernement avait accordé ce contrat à une entreprise américaine, nous nous sommes demandé quel message il voulait transmettre: merci d'avoir servi le Canada, mais le contrat, on va le donner aux Américains.

Le problème, c'est que nous avons un premier ministre qui, à l'heure actuelle, fait beaucoup de discours. Il fait tout et son contraire en même temps. Tout dépend du jour et à qui il parle. Souvent, il nous dit qu'il faut tenir tête aux États-Unis, puis il retire les mesures de rétorsion tarifaires. Un jour, il dit que son gouvernement ne négociera pas avec les États-Unis avant plusieurs années parce que nous pouvons nous permettre d'attendre, puis, le jour même du déclenchement des élections partielles, il déclare avoir appelé le président américain.

Il promet également d'acheter des produits canadiens. Nous nous sommes dit qu'il était facile pour un premier ministre de faire une telle promesse, puisqu'il a, avec son Cabinet, le pouvoir de réaliser la promesse d'acheter canadien, particulièrement dans une situation difficile comme celle que nous vivons présentement avec les États-Unis. Pourtant, son gouvernement a quand même accordé ce contrat à une entreprise sous contrôle américain.

● (1550)

Les discours changent souvent, les promesses s'accumulent et les Canadiens cherchent la cohérence. On ne sait pas où s'en va le gouvernement. Finalement, on se rend compte que, pour une occasion particulièrement importante, il a choisi de tasser les commissionnaires pour laisser la place à une entreprise américaine. Tout ça pour 80 000 $, soit moins de 1 % de la valeur du contrat.

Les libéraux annoncent une mesure, changent de cap et reviennent sur leur décision. Après ça, ils se demandent pourquoi on a de plus en plus de difficulté à les croire. Les entreprises ont beaucoup de difficultés à suivre le gouvernement et les travailleurs doivent s'ajuster.

On sait que le gouvernement ne contrôle pas les décisions prises à Washington, mais il y a une chose qu'il peut contrôler, s'il est un vrai gouvernement, soit les contrats qu'il donne ici, au Canada. Le premier ministre avait promis de privilégier les fournisseurs canadiens. Il doit respecter cet engagement; c'est entièrement entre ses mains.

En mars dernier, à Halifax, le premier ministre expliquait que certains de nos anciens atouts, fondés sur les liens étroits avec les États-Unis, étaient devenus des vulnérabilités. Trois mois plus tard, il choisit une entreprise sous contrôle américain plutôt que le Corps canadien des commissionnaires. A-t-on de la misère à me suivre? En tout cas, les Canadiens ont de la misère à suivre le gouvernement. Ce dernier fait des promesses qu'il ne tient pas.

On nous dit vouloir bâtir un Canada fort et signer des ententes. On nous promet une entente avec les États-Unis. On fait de grands sommets et de grands discours un peu partout dans le monde. Il y a de belles annonces. Cependant, quand vient vraiment le temps de signer des choses, où est le premier ministre? Il est aux abonnés absents, il n'est pas là. Il ne signe rien qui va dans le sens de ses promesses.

En octobre dernier, en parlant de l'acier canadien, le premier ministre répétait qu'il était temps de devenir notre propre meilleur client. Pourtant, l'acier est encore un des secteurs les plus touchés par les contre-mesures tarifaires. De plus, le Canada est maintenant victime du dumping des autres pays, qui se sont aussi fait bloquer par les États-Unis.

Pourquoi ce vieux gouvernement libéral ne respecte-t-il pas sa parole envers nos vétérans? Il dit qu'il respecte les vétérans; je peux le croire, mais, encore une fois, ce ne sont que des paroles. Le respect peut se traduire par une signature, par exemple par la signature d'un contrat qui va permettre à l'organisme sans but lucratif le plus important, celui qui engage le plus d'anciens combattants, d'obtenir les contrats nécessaires pour continuer à faire le travail dont il était le fournisseur jusqu'à tout récemment.

Le premier ministre n'est pas seul là-dedans, il y a aussi les ministres. Qu'est-ce qu'ils font? Que fait le ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement? Pourquoi n'a-t-il pas changé les règles pour que, lorsque la différence entre les offres est de moins de 1 %, comme c'est le cas dans la situation présente, le contrat soit accordé à une entreprise canadienne?

Le groupe Allied Universal, qui a obtenu le contrat au lieu du Corps canadien des commissionnaires, entretient des relations commerciales importantes avec l'administration américaine. Il a plus de 80 millions de dollars de contrats avec les Américains, notamment avec l'agence américaine de l'Immigration, ou ICE — c'est comme ça qu'on l'appelle, même aux nouvelles —, qui est chargée des expulsions de l'administration Trump. C'est à ce groupe qu'on a confié le contrat d'assurer la sécurité à l'Agence du revenu du Canada. Le groupe a aussi obtenu, en 2026, 290 millions de dollars américains de contrats auprès du département de la Sécurité intérieure.

Quand on nous dit de lever les coudes, ce n'est pas pour laisser passer les Américains au détriment de nos commissionnaires. Des fois, il faut lever les coudes pour empêcher ça. C'est surtout quand on a promis de faire une chose qu'on devrait la faire.

Nous, les conservateurs, voulons mettre le Canada d'abord, mettre les commissionnaires d'abord, assurer des contrats aux Canadiens, soutenir les emplois, construire davantage de logements et faire économiser les familles. Il est temps que l'achat canadien passe enfin des discours aux contrats et que les libéraux respectent leur parole au moyen de signatures. On le doit aux vétérans, on le doit aux entreprises canadiennes qui font affaire au Canada et qui ont cru le premier ministre quand il disait qu'il allait mettre en place une politique d'achats canadiens.

● (1555)

Marianne Dandurand (Compton—Stanstead, Lib.): Monsieur le Président, le discours de mon collègue de Mégantic—L'Érable—Lotbinière était très intéressant.

Je suis très intéressée par le fait que l'entreprise dont on parle, qui appartient effectivement à des Américains, fait travailler des employés canadiens, y compris des anciens combattants. Dans la circonscription de mon collègue, qui est à côté de chez nous, l'entreprise Tafisa, qui donne des contrats et fait travailler des gens de chez nous, appartient à une société portugaise.

À quel moment peut-on considérer, lorsque des contrats sont octroyés à des entreprises qui emploient des gens au Canada, qu'il s'agit d'entreprises qui méritent un contrat du gouvernement? Est-ce qu'une entreprise comme Tafisa pourrait être considérée comme une entreprise pouvant obtenir un contrat du gouvernement canadien?

Luc Berthold: Monsieur le Président, je parlais tantôt de sensibilité et c'était justement pour ce genre de question.

Je parle des anciens combattants, je parle des vétérans de nos Forces armées canadiennes, je parle d'une entreprise américaine, présentement, alors que le premier ministre lui-même a qualifié cette situation de guerre commerciale avec les États-Unis.

Le premier ministre avait pourtant promis qu'il allait d'abord donner des contrats aux entreprises canadiennes. Ce n'est pas de ma faute si la députée n'a pas écouté les promesses de son premier ministre. Je pense que même les libéraux n'écoutent plus les promesses de leur premier ministre parce qu'ils savent qu'il ne les tient pas.

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le Président, j'en profite pour poser une question toute simple à mon collègue.

La semaine dernière, au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, nous avons demandé à l'ombudsman de l'approvisionnement ce qui lui manquait pour qu'il puisse bien faire son travail de reddition de comptes. Il nous a répondu qu'il fallait lui donner l'autorisation pour qu'il puisse faire son travail dans les agences.

Il nous a aussi dit autre chose, et je veux savoir si mon collègue est d'accord avec moi. Il nous a dit qu'après déjà plus d'une année durant laquelle des contrats ont été accordés à des entreprises canadiennes, il serait temps de faire une analyse complète pour déterminer quels sont les bons et les mauvais coups et ce qui devrait être corrigé. Selon mon collègue, cette motion n'est-elle que la pointe de l'iceberg?

● (1600)

Luc Berthold: Monsieur le Président, ce qui résume bien la façon de faire de ce vieux gouvernement libéral, selon moi, c'est le manque de transparence. Quand c'est rendu que l'on empêche même une personne comme l'ombudsman de l'approvisionnement d'avoir accès aux données afin qu'il soit capable de nous donner son avis sur ce qui se passe, c'est pire que de simplement refuser de répondre aux questions des conservateurs ou d'essayer de divertir et de distraire.

Effectivement, ce gouvernement manque de transparence et ne respecte pas sa parole quand vient le temps de tenir les promesses qu'il a faites à tous les Canadiens. Il est très bon pour faire de grands discours un peu partout dans le monde, mais il est très mauvais pour remplir son rôle convenablement quand vient le temps de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité aux Canadiens.

Jonathan Rowe (Les Péninsules-Est, PCC): Monsieur le Président, j'ai une question pour mon collègue: trouve-t-il que c'est très triste que les Commissionnaires aient perdu cet accord par moins de 1 %?

Luc Berthold: Monsieur le Président, le mot-clé en lien avec ce que nous étudions aujourd'hui est « sensibilité ». Oui, c'est triste pour les vétérans. C'est surtout triste pour les commissionnaires, qui, depuis 1925, exécutent ce genre de contrat pour être là pour les vétérans qui sortent soit d'un conflit ou des Forces armées canadiennes et qui ne savent pas trop où aller. Le Canada avait une organisation qui leur permettait de continuer à vivre dans la dignité et d'obtenir un emploi. Ils se sentaient au sein d'un groupe. Quand on est dans l'armée, on sait que le sentiment de groupe est important.

Oui, c'est triste que le gouvernement accorde si peu d'importance aux commissionnaires. Je ne comprends surtout pas pour quelle raison, malgré tout le temps dont il disposait, le gouvernement n'a pas été en mesure de mettre en place des mesures permettant à une compagnie canadienne sans but lucratif d'obtenir ce contrat alors que son offre n'était supérieure que de 1 % à celle de son compétiteur américain.

[*Traduction*]

Blake Richards (Airdrie—Cochrane, PCC): Monsieur le Président, le jour du Souvenir approche. D'un bout à l'autre du pays, les Canadiens se réuniront, bien sûr, pour rendre hommage aux hommes et aux femmes qui ont servi notre pays dans les forces armées et qui sont prêts à donner leur vie pour protéger les libertés dont nous jouissons tous. Dans Airdrie—Cochrane, la circonscription que je représente, j'aurai le privilège de passer du temps avec les vétérans, leurs familles et les bénévoles qui travaillent avec ardeur pour que leurs sacrifices ne soient jamais oubliés. Je peux affirmer à mes collègues que ces gens comptent parmi les meilleures personnes qu'on puisse rencontrer. Ils sont fiers de leur service et de leur pays. Ils ne demandent pas de traitement spécial, mais ils s'attendent à être traités avec respect et à ce que le gouvernement leur donne ce qui leur est dû.

Nous ne devrions pas remercier les vétérans seulement une fois par année. Nous ne devrions pas simplement épingler un coquelicot sur notre veston, puis oublier nos vétérans pendant les 11 autres mois de l'année. Ce sont des hommes et des femmes qui ont défendu le Canada lorsque notre pays avait besoin d'eux. En retour, le gouvernement du Canada devrait au moins défendre leurs intérêts quand ils en ont besoin. C'est précisément ce qui alimente la frustration à propos de ce dont nous discutons ici aujourd'hui.

Si on examine la façon dont le gouvernement libéral traite les vétérans, on constate qu'il y a un véritable fossé entre ce qu'il dit et ce qu'il fait. Avant d'aborder la question très importante dont nous sommes saisis, j'aimerais donner quelques exemples pour mettre en évidence certaines des préoccupations concernant ce fossé, plus précisément comment le gouvernement libéral manque de respect envers les vétérans et ne reconnaît pas ce qu'ils ont fait pour notre pays.

Je pense aux aumôniers militaires, par exemple. Depuis des générations, la prière fait partie de la vie militaire ici, au Canada. Elle réconforte les soldats qui font face à des situations inimaginables, les familles qui sont en deuil de leurs proches et les anciens combattants qui se souviennent de ceux qui ne sont jamais rentrés chez eux. Personne ne dit que les Canadiens doivent tous avoir les mêmes croyances religieuses. Bien sûr que non. Seulement, nous pouvons à tout le moins respecter tant ceux qui puisent de la force dans leur foi que ceux qui n'en puisent pas. Or, les Forces armées canadiennes ont émis une directive qui limite la prière propre à une religion lors de cérémonies militaires officielles. En fait, toute formule qui pourrait être, de près ou de loin, confessionnelle ou spirituelle est interdite, et les messages qu'un aumônier est souvent appelé à rédiger deviennent presque vides de sens. Ce n'est pas ce que nous souhaitons. Quand je regarde cela, je me demande pourquoi il faut faire cela.

Nos soldats ont affronté le tir ennemi, ils ont perdu leurs amis et leurs collègues. Ils ont fait des sacrifices que la plupart d'entre nous n'arriveront jamais à comprendre, et maintenant, nous interdisons aux aumôniers militaires d'offrir une prière traditionnelle lors de certaines cérémonies officielles. Les aumôniers soutiennent nos troupes dans leurs moments les plus sombres. Nous devrions soutenir les hommes et les femmes qui servent notre pays au lieu de leur dire comment pratiquer leur foi et nous ne devrions pas les priver de cette possibilité.

Je vais maintenant aborder la question du contrat dont nous discutons aujourd'hui. Il n'y a pas si longtemps, le gouvernement a éliminé le droit de préemption dont jouissait le Corps canadien des commissionnaires depuis des décennies. Je trouve cette décision particulièrement difficile à comprendre. Il est important que toute organisation ou entreprise canadienne qui emploie des anciens combattants à un niveau adéquat ait la possibilité d'obtenir ce contrat. Cette mesure, lorsque le gouvernement l'a présentée, a constitué une surprise pour tout le monde, y compris les commissionnaires eux-mêmes.

Je me souviens d'avoir prévenu à l'époque que les anciens combattants canadiens pourraient perdre des débouchés et des emplois en raison de cette mesure. À peine quelques mois plus tard, nous pouvons déjà en voir les conséquences. Il est arrivé exactement ce que nous avions prédit qu'il arriverait si on éliminait ce droit de préemption sans le remplacer par quoi que ce soit qui garantirait aux anciens combattants la possibilité d'obtenir ces emplois.

● (1605)

Et voilà. Nous parlons d'un organisme canadien à but non lucratif qui peut se targuer d'une longue et fière tradition, celle d'offrir des emplois aux anciens combattants. Il a aidé des milliers d'anciens militaires à faire la transition vers la vie civile. Il leur a permis de continuer à servir la collectivité et à gagner leur vie après avoir quitté les forces armées.

Or, le gouvernement a attribué un contrat de sécurité pour l'Agence du revenu du Canada d'une valeur de près de 12 millions de dollars à une multinationale américaine. La différence entre les deux soumissions aurait été inférieure à 1 %. Réfléchissons-y un instant. Le gouvernement passe des mois à dire aux Canadiens qu'il faut acheter canadien, qu'il faut soutenir les travailleurs canadiens et que nous devons devenir les meilleurs clients du Canada. Voilà une occasion de faire exactement cela tout en soutenant les anciens combattants. Cela semble être le choix évident, n'est-ce pas? Apparemment, pour le gouvernement libéral, ce n'était pas évident.

Les anciens combattants, qui ont déjà payé cher pour défendre notre pays — un prix que la plupart des Canadiens n'auront jamais à payer —, ne devraient pas avoir à continuer de payer pour les échecs du gouvernement libéral. Ils ne devraient pas avoir du mal à payer leur épicerie, s'inquiéter pour leur logement ou se battre contre l'appareil bureaucratique simplement pour recevoir l'aide à laquelle ils ont droit. Ils ont fait leur part d'efforts; il est temps que le gouvernement fasse la sienne. Nous avons vu à maintes reprises comment les choses fonctionnent. Nous avons constaté des retards importants et des refus contestables dans les services et les mesures de soutien auxquels les anciens combattants ont droit.

Les anciens combattants parlent souvent d'une politique des trois « D »: délai, déni, découragement. En gros, c'est parce que le gouvernement a créé un système où les délais sont si longs et si pénibles, et où les démarches administratives sont si ardues que, en fin de compte, le délai équivaut à un refus. Même si ce n'est pas le cas, il y a alors un véritable refus. Les anciens combattants doivent se démener pour traverser un tas d'autres processus bureaucratiques — s'ils trouvent un moyen de le faire — dans l'espoir d'obtenir une réponse positive. Ce que le gouvernement semble vraiment espérer, c'est qu'ils cessent de se battre pour obtenir ces avantages. Pourtant, ils les méritent, en raison de ce qu'ils ont fait pour notre pays et de ce qu'ils étaient prêts à faire.

Ce qui m'inquiète dans tout ça, c'est que la question ne devrait pas être particulièrement controversée. Aider les anciens combattants à trouver un emploi valorisant ne devrait pas susciter la controverse. Le respect du rôle de la foi et de la tradition dans l'armée ne devrait pas susciter la controverse. Veiller à ce que les anciens combattants aient les moyens de vivre dans la dignité ne devrait pas susciter la controverse. Pourtant, voilà où nous en sommes. Le gouvernement trouve toujours le moyen de compliquer les choses simples en alourdissant la bureaucratie, en multipliant les excuses et en trahissant ses promesses. Quand vient le temps d'agir, les anciens combattants sont laissés pour compte.

Le respect envers les anciens combattants ne se mesure pas au nombre de couronnes qu'un gouvernement dépose ni au nombre de discours que ses ministres prononcent lors du jour du Souvenir. Il se mesure à ce que fait ce gouvernement lorsque les caméras sont éteintes, à sa volonté de protéger leurs traditions, de les aider à trouver du travail et de s'assurer qu'ils reçoivent l'aide à laquelle ils ont droit. C'est ce que nos anciens combattants sont en droit de s'attendre, et c'est à ce niveau d'exigence que le gouvernement libéral doit désormais être tenu.

Je continuerai de défendre les hommes et les femmes qui ont servi notre pays ainsi que ceux qui continuent de le servir aujourd'hui. Ils ont droit à notre gratitude. Ils ont droit à notre respect. Plus que tout, ils ont droit à un gouvernement qui est prêt à joindre le geste à la parole. Or, ce n'est pas ce qu'ils obtiennent actuellement. En tant que conservateur, je continuerai de me battre pour eux, et c'est précisément ce que nous faisons aujourd'hui.

● (1610)

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Monsieur le Président, à l'approche du jour du Souvenir, je pense qu'il est important de souligner les investissements que le gouvernement a faits dans les forces armées et les anciens combattants du Canada. Pensons notamment à l'augmentation des investissements dans la défense et la modernisation, qui s'élèvent à 9 milliards de dollars cette année seulement et qui nous permettent d'atteindre la cible de 2 % du PIB fixée par l'OTAN. Pensons aux augmentations salariales sans précédent pour le personnel militaire, dont une hausse de 20 % pour les soldats de la Force régulière. Il y a aussi l'investissement de 2,6 milliards de dollars dans le recrutement et le maintien en poste, qui a permis d'atteindre des niveaux records de recrutement dans les forces armées, ainsi que l'investissement de 3,7 milliards de dollars dans les logements et les infrastructures militaires, et un investissement de plus de 200 millions de dollars dans les services et les avantages sociaux.

Il s'agit d'investissements sans précédent dans les Forces armées canadiennes et dans le soutien aux anciens combattants. Le député d'en face en convient-il?

Blake Richards: Monsieur le Président, je trouve incroyablement frustrant que le gouvernement libéral mesure tout et n'importe quoi uniquement en fonction du montant d'argent qu'il peut dépenser. Nous devrions plutôt mesurer les résultats qui, franchement, ne sont pas au rendez-vous.

Nos hommes et nos femmes en uniforme nous diront, encore aujourd'hui, qu'ils ont du mal à mettre la main sur l'équipement dont ils ont besoin pour faire leur travail. Nous entendons beaucoup parler d'approvisionnement et de dépenses, mais nous ne voyons pas de résultats sur le terrain. En ce qui concerne les anciens combattants, dont nous parlons ici aujourd'hui, ils nous diront qu'ils attendent des mois, voire des années, avant de recevoir les prestations qu'ils ont méritées pour avoir servi leur pays. C'est à cause du dédale bureaucratique que le gouvernement a mis en place, et il est temps que cela cesse et que nous commencions à voir des résultats.

[*Français*]

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le Président, je tiens à souligner tout le travail de mon collègue pendant une année avec moi, mais aussi celui fait avec mon prédécesseur du Bloc québécois. Mon collègue a vraiment à cœur le traitement des vétérans, il a vraiment à cœur de récompenser les vétérans de leur service.

Effectivement, ma première réflexion, quand je suis arrivée à ce comité, a été de me demander pourquoi, alors qu'on souhaitait le bien des vétérans, on n'agissait pas. Il faut comprendre que, depuis 2015, il y a eu neuf ministres des Anciens Combattants. Ça signifie quelque chose.

Mon collègue est-il d'accord avec moi sur le fait qu'une annonce comme celle-là fait très mal aux vétérans?

Qu'on ne vienne pas nous dire qu'on en prend soin, parce qu'on vient de leur dire qu'on n'a pas besoin d'eux, qu'on peut s'en passer.

Mon collègue est-il d'accord avec moi?

● (1615)

[*Traduction*]

Blake Richards: Monsieur le Président, je suis d'accord avec la députée. Nous voyons tellement de choses de ce genre. Nous le voyons dans ce dont nous parlons aujourd'hui au sujet de ce contrat, alors que les libéraux avaient été prévenus que ce serait le résultat. Nous le voyons dans l'inaction à ériger un monument commémoratif de la mission en Afghanistan et des 158 Canadiens qui y ont donné leur vie. Nous le constatons dans les refus et les retards liés aux prestations auxquelles les anciens combattants ont droit. Nous le constatons dans tant de domaines. Nous nous souvenons que les libéraux ont tenté de retirer les couronnes du jour du Souvenir. Ils ont éliminé la prière au cours des cérémonies du jour du Souvenir. La liste est longue. Je dis toujours qu'il faut juger quelqu'un non pas par ses paroles, mais par ses actes. À en juger par ses actes, le gouvernement actuel manque clairement à ses obligations envers les anciens combattants.

Ellis Ross (Skeena—Bulkley Valley, PCC): Monsieur le Président, nous avons envers nos anciens combattants une dette de gratitude que nous ne pourrons probablement jamais rembourser. Cependant, nous pouvons reconnaître ce qu'a fait le gouvernement fédéral en attribuant, sur la base d'un détail technique, un contrat à une entreprise américaine. Les Canadiens doivent comprendre que la seule raison pour laquelle ce contrat a été attribué, c'est parce qu'une entreprise américaine a fourni une adresse canadienne, bien qu'elle ne soit pas située au Canada, contrairement à l'Association des anciens combattants, qui existe depuis 1945.

Le député peut-il parler de ce détail technique et de ce que signifie l'achat de produits canadiens?

Blake Richards: Monsieur le Président, c'est une excellente question parce qu'en réalité, non seulement les libéraux manquent à leurs obligations envers les anciens combattants, mais ils ne tiennent pas parole non plus. Ils affirment qu'ils souhaitent qu'on achète des produits et des services canadiens. Ils veulent s'assurer que des possibilités s'offrent aux Canadiens. Cela va complètement à l'encontre de tout ce qu'ils disent.

Je le répète, ils ne passent jamais de la parole aux actes. C'était l'occasion non seulement d'agir pour le bien des anciens combattants et de veiller à ce qu'ils aient des possibilités d'emploi, mais aussi de garantir que les entreprises canadiennes soient en mesure de privilégier les emplois au Canada avant ceux aux États-Unis. En l'occurrence, les libéraux ont échoué sur toute la ligne, comme toujours.

L'hon. Jenna Sudds (secrétaire parlementaire du ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et du secrétaire d'État (Approvisionnement en matière de défense), Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec la députée de Compton—Stanstead.

C'est un honneur et un privilège de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour réaffirmer l'engagement du gouvernement du Canada envers la politique « Achetez canadien ». Je suis extrêmement fière de la manière dont cette initiative transforme les marchés publics, en offrant aux entreprises, aux travailleurs, aux fabricants et aux fournisseurs canadiens un meilleur accès aux débouchés et en produisant des résultats concrets pour les Canadiens. En tant que députée de Kanata, où l'on trouve le plus grand parc technologique du Canada, avec plus de 800 entreprises, je suis à même de constater l'incidence tangible de cette politique.

Le gouvernement sera toujours aux côtés des entreprises et des travailleurs canadiens, et c'est ainsi que nous bâtirons l'économie la plus forte du G7. Nous restons plus déterminés que jamais à donner la priorité aux fournisseurs, aux biens et aux services canadiens dans le cadre des marchés publics fédéraux. Il s'agit d'un engagement que nous avons pris envers les Canadiens et qui reste inébranlable.

Depuis son entrée en vigueur en décembre dernier, la politique « Achetez canadien » a redéfini la façon dont le gouvernement fédéral dépense les fonds publics en accordant la priorité au contenu, aux matériaux, aux fournisseurs et aux travailleurs canadiens chaque fois que l'occasion se présente. De l'acier à l'aluminium, en passant par les produits du bois, les achats de biens et de services effectués par le gouvernement constituent un outil efficace pour soutenir les principales industries et renforcer les chaînes d'approvisionnement nationales. La mise en œuvre de la politique « Achetez canadien » a marqué une étape importante pour bâtir une économie canadienne plus résiliente. Elle a été conçue pour garantir des avantages manifestes aux fournisseurs qui investissent, qui innovent et qui produisent ici, au pays.

En accordant la priorité aux fournisseurs, aux matériaux et au contenu canadiens dans les processus d'approvisionnement fédéraux, nous devenons notre meilleur client. En réduisant notre dépendance à l'égard d'un unique partenaire commercial et en renforçant notre résilience grâce à une forte demande intérieure, nous consolidons l'économie canadienne. La politique visant à privilégier les fournisseurs et le contenu canadiens dans le processus stratégique d'approvisionnement fédéral s'appliquait initialement aux contrats d'approvisionnement d'une valeur de 25 millions de dollars ou plus. Toutefois, en juin dernier, nous avons abaissé ce seuil à 5 millions de dollars, ce qui a permis d'élargir considérablement son champ d'application.

Nous accordons également une place centrale aux matériaux canadiens dans les grands projets fédéraux de construction et de défense. Pour les contrats d'approvisionnement de 25 millions de dollars ou plus, la politique exige l'utilisation d'acier, d'aluminium et de bois produits au Canada. Nous facilitons également la tâche aux petites entreprises canadiennes qui souhaitent soumissionner pour des contrats fédéraux grâce au Programme d'approvisionnement auprès des petites entreprises, qui simplifiera les processus d'approvisionnement et qui mettra en place de nouveaux outils numériques.

Au bout du compte, pour savoir s'il s'agit d'une bonne politique, il suffit de se demander si les dépenses fédérales génèrent une activité économique ici, au pays. Dans l'esprit de la politique « Achetez canadien », le gouvernement continue de repérer des occasions qui permettent aux fournisseurs canadiens de tirer parti des politiques fédérales en matière d'approvisionnement et, en fin de compte, de soutenir les travailleurs, les entreprises et les collectivités canadiennes. Cela passe notamment par des investissements qui apportent des avantages concrets et durables aux collectivités et aux chaînes d'approvisionnement canadiennes. Il s'agit avant tout de stimuler la croissance, de créer des occasions et d'accroître la prospérité des Canadiens. Dans un monde plus dangereux et instable, cela n'a jamais été aussi important, particulièrement lorsqu'il s'agit de protéger la souveraineté du Canada.

Nous savons que le monde a changé et que le Canada doit s'adapter à cette évolution. C'est la raison pour laquelle le Canada effectue également des investissements historiques dans la reconstitution et le réarmement des Forces armées canadiennes. Ces investissements s'inscrivent dans le cadre de la toute première Stratégie industrielle de défense du Canada, une approche pangouvernementale visant à transformer l'industrie de la défense canadienne. Dans le cadre de cette stratégie, on accordera la priorité aux fournisseurs et aux matériaux canadiens, on investira dans l'innovation et la commercialisation canadiennes et on rationalisera le processus d'approvisionnement en matière de défense. La Stratégie est appuyée par la nouvelle Agence de l'investissement pour la défense. Il s'agit d'un outil supplémentaire qui nous permettra d'assurer une plus grande autonomie stratégique et des retombées économiques pour le Canada.

● (1620)

Ces efforts donnent déjà des résultats. Pour la période allant du mois de décembre 2025 au 1er octobre 2026, Services publics et Approvisionnement Canada, à titre de principal acheteur du gouvernement, a attribué un total de 1 644 nouveaux marchés d'une valeur d'environ 23 milliards de dollars. De ce nombre, 1 372 marchés, totalisant environ 17,7 milliards de dollars, ont été attribués à des fournisseurs exerçant leurs activités au Canada. Voilà des progrès sur lesquels nous voulons prendre appui.

En ce qui concerne la motion d'aujourd'hui, à la suite d'un processus d'approvisionnement juste et ouvert, l'Agence du revenu du Canada a décidé d'attribuer ce marché à une entreprise qui exerce une part importante de ses activités au Canada et qui emploie des agents de sécurité, des superviseurs et des gestionnaires canadiens. Cela m'amène à apporter une précision sur ce que nous entendons par « fournisseur canadien ». Être un fournisseur canadien ne se limite pas à savoir qui sont les actionnaires d'une entreprise. Nous devons également examiner où les activités économiques sont exécutées.

Dans le cadre de la politique « Achetez canadien », pour être définie comme un fournisseur canadien, une entreprise doit mener des activités économiques substantielles au Canada. Cela signifie avoir des bureaux ici, être enregistrée ici et produire des déclarations de revenus ici, mener des activités en continu au Canada et employer des travailleurs canadiens pour fournir des biens et des services. Cette distinction est importante.

Une entreprise peut être une filiale d'une multinationale tout en employant des milliers de Canadiens. Elle peut payer des impôts ici. Elle peut exploiter des installations ici. Elle peut faire de la recherche et du développement ici. Elle peut s'approvisionner auprès de fournisseurs canadiens et investir dans les collectivités canadiennes. Ce sont des emplois canadiens. Ces investissements sont des investissements au Canada. Cette activité économique est importante pour le Canada.

C'est pourquoi notre approche tient compte non seulement du nom ou de la nationalité d'une société mère, mais aussi de la valeur économique qui est créée ici même, au Canada. En fait, le contenu canadien visé par la politique peut inclure les salaires et les services fournis au Canada, la recherche, la conception et les essais effectués ici, le développement et l'intégration de logiciels et de systèmes canadiens, ainsi que l'installation, l'entretien et la formation au Canada.

Cette approche envoie également un message fort aux multinationales. Si elles veulent faire affaire avec le gouvernement du Canada, elles doivent investir au Canada, construire au Canada et créer de la valeur au Canada. C'est un objectif important de la politique « Achetez canadien ». Cette politique ne concerne pas simplement l'emplacement du siège social d'une entreprise. Elle prend en considération où se trouvent les emplois, où vont les investissements, où se fait l'innovation, où la chaîne d'approvisionnement est bâtie et, au bout du compte, où se font sentir les retombées économiques.

Nous continuons de travailler en étroite collaboration avec les entreprises, les fournisseurs et les intervenants afin d'élaborer et de peaufiner des mesures d'approvisionnement qui soutiennent l'industrie canadienne, renforcent les chaînes d'approvisionnement et stimulent la croissance économique du pays. Le gouvernement défendra toujours les intérêts des travailleurs et des entreprises du Canada. Nous allons bâtir l'économie la plus forte du G7. Nous soutiendrons toujours les anciens combattants en leur offrant des possibilités d'emploi.

Je tiens à assurer à la Chambre que nous sommes résolus à respecter notre politique « Achetez canadien », que nous croyons aux possibilités considérables qu'elle offre aux Canadiens et aux avantages considérables qu'elle procure au pays. Nous sommes passés du principe des « meilleurs efforts » à une obligation claire de soutenir les industries canadiennes, et nous transformons l'économie en même temps. Grâce à la politique « Achetez canadien », nous soutenons aujourd'hui nos industries tout en gardant à l'esprit un avenir durable. C'est la promesse que nous avons faite aux Canadiens, et nous la tenons.

● (1625)

Dane Lloyd (Parkland, PCC): Monsieur le Président, en ce qui concerne l'aumônerie et le droit de prier lors de cérémonies, je remarque que la politique du gouvernement comporte un article particulier sur les pratiques culturelles autochtones. Selon cette politique, un Autochtone n'a pas le droit de faire part de ses pratiques spirituelles. En fait, il faut que ce soit neutre sur le plan religieux. Il pourrait arriver qu'un Autochtone mentionne le mot « créateur » et que, selon la politique du gouvernement libéral, il ne soit pas autorisé à communiquer sa spiritualité autochtone.

Comment peut-on parler de réconciliation si le gouvernement réprime activement la spiritualité autochtone?

L'hon. Jenna Sudds: Monsieur le Président, avant de répondre à la question du député, je tiens à rendre hommage aux vétérans pour leur service et les sacrifices qu'ils ont consentis pour tous les Canadiens et le pays. Leurs contributions demeurent profondément ancrées dans notre mémoire.

Je me réjouis à l'idée d'assister, le 11 novembre, à la cérémonie commémorative organisée dans ma collectivité, où une prière inclusive sera prononcée. Je présume que mes collègues d'en face participeront eux aussi à des cérémonies semblables dans leurs circonscriptions respectives.

J'assisterai à la cérémonie organisée par la Légion à Kanata ce jour-là, et je ne manquerai pas de témoigner ma reconnaissance aux vétérans qui seront présents.

[*Français*]

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, le 20 octobre dernier, nous apprenions que l'Agence du revenu du Canada avait octroyé un contrat de 12 millions de dollars à l'entreprise américaine Allied Universal, pour la nommer, plutôt qu'au Corps canadien des commissionnaires, un OBNL embauchant de nombreux vétérans; en effet, ceux-ci constituent 15 % de son effectif, selon les données de Radio-Canada.

Je suis un peu tanné de cette hypocrisie libérale: on dit qu'il faut mener une guerre contre les États-Unis, alors que des contrats se font quand même avec eux. Le principal touche l'exportation de pétrole. En effet, 90 % du pétrole et du gaz de l'Alberta s'en vont aux États-Unis et ne sont même pas tarifés. Pour ça, on fait toute une guerre commerciale dont le Québec fait les frais.

L'usine RYAM, chez nous, au Témiscamingue, en est un exemple. Le papier des cartons n'est pas tarifé pour entrer aux États-Unis. Ça leur a fait perdre un contrat dans l'Ouest canadien, parce qu'il n'a pas été tarifé. Normalement, il aurait dû l'être. Il y a deux poids, deux mesures. C'est très frustrant.

Quand est-ce qu'on va arrêter ça?

● (1630)

[*Traduction*]

L'hon. Jenna Sudds: Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué plus tôt, l'Agence du revenu du Canada a suivi un processus d'approvisionnement ouvert et juste au moment d'attribuer ce marché. Cela dit, dans le contexte de notre réflexion sur une politique d'achat canadien, il est important de s'entendre sur ce que nous entendons par « fournisseur canadien ». La notion de fournisseur canadien ne se résume pas au détenteur des actions d'une entreprise. Il faut également regarder où elle exerce ses activités, où elle crée des emplois, où elle paie ses impôts et où elle génère de la valeur économique. Ce sont ces critères qui définissent, selon nous, un fournisseur canadien, et nous continuerons à les promouvoir.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de ses observations sur les différentes cérémonies qui ont lieu partout au Canada. Le sergent Tommy Prince était un héros de guerre. Il était d'origine autochtone, et il était tenu en très haute estime. Bon nombre de nos vétérans sont enterrés au cimetière Brookside. Nous pourrions aller à la Légion ou au parc Tommy Prince.

Je demanderais à la députée de nous dire à quel point il est important que tous prennent un moment le 11 novembre, à 11 heures, pour réfléchir aux sacrifices consentis par les hommes et les femmes des forces armées.

L'hon. Jenna Sudds: Monsieur le Président, comme l'a dit le député, il est d'une importance cruciale que nous prenions le temps de nous recueillir le 11 novembre, à 11 heures, afin de rendre hommage aux vétérans, de les remercier pour leur service exemplaire, et de reconnaître les sacrifices consentis par leur famille.

[*Français*]

Le vice-président adjoint (John Nater): Conformément à l'article 38 du Règlement. Je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement, ce soir, à savoir: l'honorable députée de Winnipeg-Centre, Les affaires autochtones; l'honorable député de St. Albert—Sturgeon River, La santé; l'honorable député de York—Durham, Les ressources naturelles.

Marianne Dandurand (Compton—Stanstead, Lib.): Monsieur le Président, la motion dont nous débattons aujourd'hui soulève deux questions très importantes. D'abord, comment le gouvernement utilise-t-il son pouvoir d'achat pour soutenir les entreprises canadiennes? Ensuite, comment reconnaît-on la contribution des anciens combattants, notamment en leur offrant des occasions d'emploi après leur service militaire? J'en conviens, ces deux questions méritent qu'on s'y attarde.

Je vais commencer par une chose sur laquelle je pense que nous pouvons tous nous entendre: quand le gouvernement du Canada dépense l'argent des contribuables, ces investissements devraient, autant que possible, contribuer à soutenir les entreprises, les travailleurs et les chaînes d'approvisionnement de chez nous.

Le gouvernement du Canada est un acheteur majeur. Ses décisions en matière d'approvisionnement peuvent changer concrètement les choses pour une entreprise comme celles de chez nous qui pourraient vouloir accroître leur production, investir dans de nouveaux équipements, embaucher, prendre de l'expansion et contribuer à notre vitalité économique. C'est précisément l'objectif de notre politique d'achat canadien.

Dans un contexte économique instable mondialement, nos entreprises ont besoin de certitudes et ont besoin de contrats comme ceux du gouvernement du Canada. Ce que nous souhaitons, c'est que le Canada devienne lui-même son meilleur client. La politique d'achat canadien est entrée en vigueur à l'approche des Fêtes l'an dernier, plus précisément le 16 décembre, et elle marque un changement important dans la façon dont nous utilisons les marchés publics pour notre économie.

Concrètement, ce que fait la politique d'achat canadien, c'est donner la priorité aux fournisseurs et au contenu canadiens dans les contrats du gouvernement fédéral qui sont admissibles. Elle prévoit des exigences pour favoriser l'utilisation des matériaux canadiens, notamment le métal, l'acier, l'aluminium et le bois, des secteurs qui sont présentement sous le feu d'une guerre commerciale avec nos voisins. Nous allons utiliser ces produits entre autres dans certains grands projets de construction ou de défense. Ce sont là des priorités du gouvernement canadien dans lesquelles il y aura de très grands investissements au cours des prochaines années, voire des prochaines décennies.

Ce que nous voulons aussi, c'est rendre ces contrats beaucoup plus accessibles pour les petites entreprises. En juin, nous avons abaissé de 25 millions de dollars à 5 millions de dollars le seuil à partir duquel s'applique la politique d'achat canadien, ce qui ouvre la porte à des entreprises de taille beaucoup plus petite, comme il y en a partout dans des régions comme la mienne. Notre politique ne s'applique donc pas seulement aux très grandes entreprises. Elle s'applique aussi à des petites entreprises qui peuvent miser sur des contrats de 5 millions de dollars. Pour aider ces entreprises à avoir accès aux contrats canadiens, nous avons lancé le Programme d'approvisionnement auprès des petites entreprises, qui permet de simplifier les démarches, de proportionner les exigences et d'aider les PME à naviguer dans un système fédéral qui, je l'avoue, n'est pas toujours des plus simples.

Ces changements sont concrets. Entre le mois de décembre de l'an dernier et le 1er octobre de cette année, Services publics et Approvisionnement Canada a attribué près de 18 milliards de dollars en contrats à des fournisseurs canadiens. Ces contrats soutiennent des emplois chez nous, soutiennent des investissements et soutiennent la production des entreprises partout au Canada. Une politique ne vaut pas grand-chose si les entreprises ne savent pas qu'elle existe ou ne savent pas comment y accéder.

J'aimerais maintenant parler de ce que nous faisons dans ma circonscription, Compton—Stanstead, pour que les entreprises de chez nous puissent accéder à ces contrats. Dès que nous avons commencé à parler de la politique d'achat canadien, j'ai invité dans ma région le ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement. Il a fait une présentation devant des gens d'entreprises. Environ 75 intervenants ont assisté à la présentation au cours de laquelle des fonctionnaires ont aussi expliqué le processus d'approvisionnement canadien et la façon dont les entreprises, comme celles de chez nous, peuvent y avoir accès. Beaucoup d'organisations, d'acteurs du développement économique et d'entreprises sont venus comprendre ce que la politique change, les occasions que cela peut offrir à ces entreprises, ainsi que les façons dont ils peuvent à leur tour devenir des fournisseurs du gouvernement du Canada.

● (1635)

À mon avis, c'est essentiel. Il ne faut pas seulement annoncer des politiques à Ottawa. Il faut les faire connaître sur le terrain, et c'est ce qui permet aux entreprises d'y avoir accès.

Mon équipe et moi accompagnons les entreprises qui souhaitent mieux comprendre les possibilités d'approvisionnement fédéral, repérer les occasions pertinentes et apprendre comment elles peuvent participer aux appels d'offres.

Nous faisons le lien entre les besoins du gouvernement et les capacités qui existent chez nous, qui ne sont pas toujours connues du gouvernement. Chez nous, nous avons des entreprises manufacturières, nous avons beaucoup de producteurs agroalimentaires, d'entreprises technologiques, des entrepreneurs en construction, des spécialistes en environnement. Ces entreprises ne fournissent pas toutes les mêmes produits et services, mais elles ont toutes quelque chose à apporter.

Quand on parle d'acheter canadien, on parle de reconnaître le savoir-faire des entreprises de chez nous. Je pense notamment à la fromagerie La Station de Compton qui a récemment remporté quatre prix au concours Sélection Caseus 2026, dont deux des plus grandes distinctions, le Caseus Or pour son Alfred le Fermier Grand Cru, qui a été nommé ainsi le meilleur fromage du Québec, et le Caseus Bronze pour sa Raclette de Compton au poivre.

Je dirais que j'ai un faible pour le deuxième. Il a la mention d'or d'honneur dans mon cœur. Il me fait faire des détours pour manger des sandwichs au fromage grillé à la fromagerie à Compton.

Cela étant dit, quand le premier ministre est venu dans notre coin, c'est un Alfred le Fermier Grand Cru que je lui ai offert. Je vais devoir lui en demander des nouvelles.

Deux des meilleurs fromages du Québec sont donc fabriqués dans ma circonscription. C'est ça aussi, acheter canadien: c'est mettre en vedette des produits exceptionnels et le savoir-faire des artisans de chez nous qui nous font rayonner.

La motion soulève également le cas du contrat de service qui a été attribué par l'Agence du revenu du Canada et la place des anciens combattants dans les possibilités d'emploi. Je vais être très claire: on reconnaît la contribution des anciens combattants et l'importance de leur offrir des perspectives professionnelles intéressantes après leur service. En ce sens, le Corps canadien des commissionnaires joue un rôle vraiment très important. Son histoire et sa contribution à l'emploi des anciens combattants méritent d'être soulignées.

Il faut aussi regarder comment le contrat a été attribué. L'Agence du revenu du Canada a mené un appel d'offres concurrentiel. Les entreprises ont été évaluées selon des critères établis à l'avance. La qualité technique comptait pour 60 % de la note, le prix, pour 40 % de la note et le contrat a ultimement été attribué au soumissionnaire qui a obtenu la meilleure note globale. Le fournisseur qui a été retenu a des activités importantes au Canada et il emploie des milliers de personnes au pays.

Selon les informations de l'Agence, parmi les 60 employés concernés dans ce contrat, 33 anciens gardes ont été réembauchés et 12 sont des anciens combattants. Ça ne diminue en rien l'importance de soutenir les commissionnaires et les vétérans qui travaillent, mais ça rappelle qu'il faut aussi tenir compte des travailleurs canadiens qui continuent d'offrir des services.

Puisque la motion est liée aux anciens combattants, et à l'approche du jour du Souvenir, je voudrais en profiter pour souligner la contribution des militaires de ma région à l'histoire de la défense de notre pays.

Les Cantons-de-l'Est ont une histoire militaire remarquable. À East Clifton, on a ce qui est considéré comme le plus ancien cénotaphe au Québec, probablement même au Canada. Il a été érigé en 1920 à la mémoire des soldats de la Première Guerre mondiale.

● (1640)

[*Traduction*]

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, la municipalité de Bury affichait l'un des taux d'enrôlement par habitant les plus élevés du Canada.

[*Français*]

Encore aujourd'hui, nos quatre unités de réserve à Sherbrooke, soit The Sherbrooke Hussars, les Fusiliers de Sherbrooke, le 35e Régiment des transmissions, la 52e Ambulance de campagne, sont reconnus pour leur importante contribution aux missions des Forces armées canadiennes.

J'aimerais donc inviter les gens de chez nous à participer aux cérémonies du jour du Souvenir qui approche: près d'une vingtaine seulement dans ma circonscription, Compton—Stanstead, et encore d'autres dans la région des Cantons-de-l'Est. C'est important de rendre hommage à ceux qui se sont battus pour défendre notre pays.

Sur ce, les enjeux soulevés par la motion nous rappellent la même responsabilité: reconnaître la contribution des personnes qui bâtissent notre pays et qui le défendent.

[*Traduction*]

Dane Lloyd (Parkland, PCC): Monsieur le Président, le problème avec le processus d'octroi de contrat qui a opposé les Commissionnaires et Allied Universal ne concerne pas uniquement les emplois des anciens combattants. Le Corps des commissionnaires est une société à but non lucratif, et les recettes excédentaires qu'il génère au-delà des salaires sont principalement affectées à des fonds de bienfaisance et à des causes caritatives. Je parle notamment de son programme national de bourses d'études ainsi que du parrainage d'organisations d'anciens combattants comme la Fondation commémorative Aucune pierre dans l'oubli, les centres de ressources pour les familles des militaires et la Légion royale canadienne. Quand le gouvernement cherche à faire des économies en optant pour une entreprise à but lucratif, il porte en réalité atteinte à de nombreuses causes caritatives au pays. J'espère que la députée pourra répondre à cette préoccupation.

[*Français*]

Marianne Dandurand: Monsieur le Président, nous continuons de reconnaître l'apport d'un organisme comme Commissionnaires à l'employabilité des anciens combattants. Nous reconnaissons tout ce qu'ils font aussi pour la Légion royale canadienne.

D'ailleurs, j'en profite pour souligner que beaucoup de filiales de la Légion ont 100 ans cette année et ça va être une occasion vraiment particulière. Je veux souligner les différentes cérémonies qui vont se tenir partout au Canada, entre autres celle au Monument aux Braves-de-Sherbrooke, l'ange de la côte King que tout le monde connaît. Donc, elle a 100 ans cette année, la Légion qui fait énormément d'activités pour souligner la part des militaires. Effectivement, les filiales de la Légion sont excessivement importantes dans nos régions. C'est une raison pour aller au cours des prochaines semaines, au cours des prochains jours, participer aux cérémonies du jour du Souvenir.

● (1645)

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, moi, je trouve un peu décourageant de voir les libéraux justifier l'embauche d'Allied Universal plutôt que l'organisme Commissionnaires, anciennement connu sous le nom de Corps canadien des commissionnaires. Pour quelles raisons est-ce le cas? On se déresponsabilise en disant que c'est l'Agence du revenu et non les libéraux. Quand on voit toute la multiplication des agences qui est faite en ce moment, c'est inquiétant. L'organisme sans but lucratif Commissionnaires, qui déjà assure la sécurité des bâtiments fédéraux, compte dans ses rangs 22 000 employés, dont 3 500 vétérans de l'armée et de la GRC.

Alors, qu'est-ce que ça veut dire, « Achetez canadien », pour ma collègue?

Marianne Dandurand: Monsieur le Président, mon collègue me donne l'occasion de parler de plusieurs contrats qui ont un impact chez nous. Je vais me permettre de parler de IBM, une société américaine installée au Canada depuis presque 110 ans, entre autres à côté de ma circonscription, dans celle de mon collègue de Brome—Missisquoi. Elle fait partie des entreprises qui reçoivent une bonne partie des contrats qui sont donnés aux États-Unis, mais qui ont un grand impact au Canada. Beaucoup de gens à Bromont travaillent pour cette entreprise.

Il y a d'excellents emplois et c'est le genre d'entreprise que le gouvernement souhaite appuyer parce que, des emplois de qualité chez nous, dans de la haute technologie, ça vaut cher.

[*Traduction*]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, tout comme moi, la députée défend avec beaucoup de conviction l'importance du rôle que le Corps des commissionnaires a joué au fil des ans. C'est un rôle très important.

Cependant, il n'est pas approprié de tenter d'induire en erreur ou de donner une fausse impression en prétendant que le gouvernement n'appuie pas les anciens combattants. Nous menons de nombreux projets différents. L'un de ceux dont je suis particulièrement reconnaissant est l'accélération du versement des prestations d'invalidité. Peu après les dernières élections fédérales, le nouveau premier ministre a réservé environ 150 millions de dollars pour accélérer ce processus grâce au développement informatique.

Je me demande si la députée peut nous faire part de ses réflexions sur les raisons pour lesquelles le gouvernement — nous tous — continue de reconnaître l'importance des anciens combattants...

[*Français*]

Le vice-président adjoint (John Nater): L'honorable députée de Compton—Stanstead a la parole.

Marianne Dandurand: Monsieur le Président, puisqu'il ne me reste que quelques secondes après cette question très complète de mon collègue qui explique très bien nos objectifs, je vais dire que les anciens militaires ont des talents, des connaissances et des compétences qui sont ultra-importantes pour les employeurs. Plusieurs employeurs peuvent profiter du talent de ces employés qui ont été dans l'armée et qui peuvent continuer de contribuer à notre société dans une seconde carrière.

J'invite d'ailleurs les entreprises à engager des gens qui ont fait leur service militaire. Ce sont des gens qui ont des compétences très importantes pour l'ensemble des entreprises chez nous.

[*Traduction*]

Dane Lloyd (Parkland, PCC): Monsieur le Président, c'est, comme toujours, un honneur de prendre la parole à la Chambre des communes.

Je vais partager mon temps de parole avec le député de Mont-Riding.

Aujourd'hui, je suis fier d'appuyer la motion conservatrice concernant l'embauche d'anciens combattants. Dans ce pays, il est fréquent qu'une personne ayant servi au sein de nos forces armées éprouve des difficultés après la fin de son service. L'une de ces difficultés consiste à trouver un emploi valorisant. Fondé en 1925, le Corps canadien des commissionnaires est un organisme à but non lucratif ayant justement pour mission d'offrir des possibilités d'emploi aux anciens combattants canadiens. D'ailleurs, le Corps des commissionnaires est le plus grand employeur d'anciens combattants au Canada.

Il est préoccupant de constater que, depuis quelques années, le gouvernement libéral s'emploie à éroder la position privilégiée dont bénéficiait cet organisme à but non lucratif. En effet, il lui a retiré son droit de préemption, ce qui signifie qu'il aura moins d'occasions d'offrir un emploi aux anciens combattants. Plus récemment, l'Agence du revenu du Canada a attribué un contrat à une société à but lucratif établie aux États-Unis, Allied Universal, plutôt qu'au Corps des commissionnaires.

Ce que je trouve hypocrite dans cette récente décision du gouvernement, c'est que nous avons un premier ministre qui a été élu avec un programme électoral qui disait qu'il fallait « soutenir le Canada, jouer du coude et acheter canadien », et pourtant, au moment d'attribuer des contrats, le gouvernement a préféré une entreprise privée à la plus grande organisation canadienne employant des anciens combattants, un organisme à but non lucratif, et ce, pour une maigre différence de 80 000 $ dans le montant du contrat. Si le gouvernement libéral et le premier ministre considèrent que 80 000 $ suffisent pour privilégier une entreprise américaine au détriment d'un organisme canadien à but non lucratif, alors nous sommes décidément dans de beaux draps.

Tout au long de ce débat, j'ai entendu des députés libéraux aborder ce sujet et affirmer qu'ils respectaient les anciens combattants — et je crois que c'est vrai —, ainsi que le travail du Corps canadien des commissionnaires. Cependant, il ne s'agit pas seulement des emplois que le Corps canadien des commissionnaires offre aux anciens combattants. On parle d'un organisme à but non lucratif; par conséquent, les recettes excédentaires qu'il génère, une fois déduits les salaires, les avantages sociaux et les coûts d'exploitation, sont principalement réinvesties dans les collectivités du pays. J'ai donné quelques exemples, mais je vais les rappeler.

Les députés peuvent assister à un événement de la Légion n'importe où au pays et ils verront une commandite du Corps canadien des commissionnaires. Il y a la fondation Aucune pierre dans l'oubli, une organisation d'anciens combattants qui sensibilise les jeunes Canadiens aux sacrifices des anciens combattants du Canada. Il y a un programme national de bourses d'études, qui offre une aide financière aux enfants des anciens combattants, ainsi qu'un fonds de secours et de bienfaisance qui soutient les anciens combattants et leur famille lors de périodes difficiles ou de convalescence à la suite d'une maladie ou d'une blessure. Ce ne sont là que quelques-uns des merveilleux programmes que le Corps canadien des commissionnaires est en mesure d'offrir en grâce à ses liens privilégiés avec les programmes de financement du gouvernement. Je ne pense pas que le gouvernement peut affirmer que l'entreprise Allied Universal produise autant de retombées dans les collectivités que ne le fait le Corps canadien des commissionnaires.

En plus d'être hypocrite, cela mine le tissu social de notre pays. Depuis plus de 100 ans, le Corps canadien des commissionnaires soutient les collectivités et les anciens combattants, mais le gouvernement a pris une décision qui nuira à la viabilité financière de cette organisation, en plus de réduire les possibilités d'emploi pour les anciens combattants et les mesures de soutien communautaire.

Maintenant, pour la deuxième partie de mon discours, je veux soulever la question de l'aumônerie et des prières. Au cours de l'été, le gouvernement a publié une nouvelle politique ayant pour but de dicter aux aumôniers militaires le type de prières ou de réflexions spirituelles qu'ils sont autorisés à prononcer lors d'événements approuvés par l'armée. Parmi ces événements très importants, on retrouve les commémorations lors du jour du Souvenir. Cette politique vise à introduire une prétendue règle de neutralité religieuse pour les aumôniers, comme le gouvernement a déjà tenté de le faire à plusieurs reprises.

● (1650)

Les aumôniers appartiennent à tout un éventail de confessions religieuses. Il y en a qui sont musulmans, juifs, chrétiens. Il y a des aumôniers qui sont humanistes. Pour ma part, je suis favorable au pluralisme, car les soldats ont des bagages confessionnels très variés, sans parler de ceux qui n'en ont aucun, et c'est absolument crucial qu'ils aient accès aux services d'un aumônier. Le gouvernement a voulu instituer une politique où, à l'occasion des cérémonies auxquelles on demande aux soldats d'assister, entre autres pour le jour du Souvenir, les aumôniers n'ont pas le droit de dire quoi que ce soit, comme une prière ou une réflexion spirituelle, qui témoigne de leurs convictions religieuses.

Je vais revenir à quelque chose que j'ai mentionné tantôt. Un aumônier m'a posé une question: « Qu'en est-il des convictions religieuses des Canadiens autochtones? » Notre pays cherche la réconciliation avec les Premières Nations alors que, par le passé, la spiritualité et la culture autochtones ont été réprimées. C'était terrible. Pensons aux pensionnats indiens. Pourtant, une politique du gouvernement semble être en porte-à-faux par rapport à son discours sur la réconciliation, puisqu'on dit aux Autochtones que leur spiritualité n'est pas la bienvenue dans ce genre d'événements. La fameuse politique de neutralité religieuse s'appliquera pleinement aux Autochtones à qui l'on demande de formuler des réflexions d'ordre spirituel. J'ai assisté à de nombreux événements autochtones, et c'est très courant que les aînés y parlent du Créateur. Il n'est pas rare que des aînés me parlent de leurs convictions chrétiennes profondes. Qu'une politique du gouvernement vienne dire que ces réflexions ne sont pas les bienvenues porte atteinte à la réconciliation au pays.

Je souhaite également mentionner que des aumôniers m'ont approché pour exprimer leurs inquiétudes à ce sujet. Ils soutiennent ne pas avoir été consultés et affirment que cette politique leur a été imposée. Ils auraient souhaité pouvoir travailler avec le gouvernement pour élaborer une approche respectueuse de la liberté religieuse et de la diversité des convictions. En réalité, les aumôniers des Forces armées canadiennes n'ont pas rencontré le ministre de la Défense nationale depuis l'époque du gouvernement Harper, il y a plus de 10 ans. Pourtant, ils étaient censés pouvoir s'adresser directement au ministre. Or, depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux, aucune rencontre de ce genre n'a eu lieu.

Le gouvernement ne reconnaît pas pleinement la valeur du travail accompli par les aumôniers. Il ne tient pas suffisamment compte de leurs avis ni des commentaires qu'ils formulent. Une collaboration plus étroite avec eux aurait vraisemblablement permis de trouver un terrain d'entente acceptable pour toutes les parties concernées. Cependant, ce que l'on observe actuellement, et ce que me disent les aumôniers, c'est qu'ils ont l'impression qu'une certaine conception de la religion leur est imposée. En les obligeant à prononcer une réflexion spirituelle ou une prière présentée comme neutre sur le plan religieux et fortement inspirée d'une approche humaniste, on porte atteinte, selon eux, à leur liberté de religion. Ils préféreraient ne pas participer à ce genre de cérémonie, mais ils sont conscients de l'importance de leur présence.

C'est très intéressant, car cette politique semble ne s'appliquer qu'aux Forces armées canadiennes, alors qu'il y a pourtant des aumôniers au sein de la GRC. J'ai été contacté par un habitant de ma circonscription qui est aumônier de longue date à la GRC et qui craint vivement que les libéraux ne cherchent à élargir cette politique. Je ne vois pas pourquoi ils ne le feraient pas. Ce serait cohérent.

Ce qui est particulier chez cet homme — et tragique —, c'est qu'il est aumônier et que son fils était l'un des quatre agents de la GRC assassinés à Mayerthorpe, dans ma circonscription. Il est venu me voir à mon bureau pour me demander: « Si je souhaite prier à la mémoire de mon fils, est-ce que le gouvernement va m'interdire de prier Dieu? Ne pourrai-je pas proposer une réflexion spirituelle qui rende compte du parcours, des épreuves et de la crise que ma famille a traversés quand nous avons perdu notre fils? »

Je demanderais simplement au gouvernement de revenir à la table des négociations, de dialoguer avec les aumôniers et d'élaborer une politique qui convienne à tout le monde, car cette question tient profondément à cœur à de nombreuses personnes, et cette polémique n'a pas lieu d'être. D'ailleurs, la Chambre des communes a voté à l'unanimité contre la mise en œuvre de cette politique, mais celle-ci est néanmoins appliquée.

● (1655)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de répondre aux observations du député à propos des aumôniers. Comme je l'ai déjà mentionné, j'ai servi dans les Forces canadiennes. Je siège à la Chambre depuis 2010 et je peux dire en toute honnêteté qu'aucun aumônier ne m'a abordé pour soulever l'enjeu que mentionne le député. Personne ne m'a abordé à ce sujet, que ce soit au Manitoba ou ailleurs.

Si le député connaît des aumôniers ou des dirigeants autochtones qui sont sincèrement préoccupés par ce qu'il est possible de faire dans les manèges militaires ou les cimetières, je serais très heureux d'en discuter personnellement avec eux. J'ai assisté à des événements. Des prières respectueuses ont toujours été prononcées.

Dane Lloyd: Monsieur le Président, j'inviterais le député à communiquer avec le Comité interconfessionnel pour l'aumônerie militaire canadienne. Cet organisme a conclu avec le gouvernement du Canada un protocole d'entente selon lequel il est censé rencontrer chaque année le ministre de la Défense nationale. Il n'y a eu aucune rencontre depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral en 2015.

Le député dit n'avoir eu aucune nouvelle des aumôniers, mais c'est parce que les libéraux refusent de rencontrer les aumôniers. C'est ridicule.

● (1700)

[*Français*]

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question toute simple à mon collègue.

Des voix: Oh, oh!

Marie-Hélène Gaudreau: Je vais laisser les députés finir leur dispute. Quand ils seront prêts...

Le vice-président adjoint (John Nater): À l'ordre.

L'honorable députée de Laurentides—Labelle a la parole.

Travaux des subsides

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le Président, je vous remercie de maintenir l'ordre à la Chambre. Nous sommes si peu, et ça peut presque être le chaos, mais vous faites très bien ça.

Ma question est très simple. Si le gouvernement augmente le nombre d'agences en se disant que c'est beaucoup plus simple et efficace, il est tout à fait légitime que nous, en tant que législateurs parlementaires, demandions une reddition de comptes. Là, il n'y a plus personne. Même l'Ombud de l'approvisionnement nous dit qu'il ne peut plus faire son travail pour faire ressortir ce qui ne va pas bien. Est-ce qu'on se rend compte de ça?

Je veux savoir si mon collègue est d'accord. Va-t-on devoir utiliser des journées de l'opposition comme celle-ci pour faire la lumière sur les ratés et le manque de transparence du gouvernement actuel?

[*Traduction*]

Dane Lloyd: Monsieur le Président, c'est la raison d'être du Parlement et de la Chambre des communes. Ils existent pour demander des comptes au gouvernement. Je le fais avec plaisir. J'espère que nous pourrons obtenir de meilleurs résultats pour les Canadiens.

Ce n'est là qu'un exemple parmi d'autres. Je pense que, si nous n'avions pas mis en lumière cette question, elle serait passée inaperçue. Jour après jour, année après année, alors que le Corps canadien des commissionnaires perd des contrats avec le gouvernement à cause de ses politiques, nous assistons vraiment à un affaiblissement de notre société. Nous ne voulons pas que cela se produise, alors faisons marche arrière dès maintenant.

Kevin Waugh (Saskatoon-Sud, PCC): Monsieur le Président, 18 mois se sont écoulés depuis l'élection du gouvernement en avril, et je crois que tous les Canadiens s'attendent à ce qu'il donne la priorité au Canada. C'était l'objet de la motion: donner la priorité au Canada dans les processus d'approvisionnement. En l'occurrence, une petite somme d'argent, 80 000 $, a suffi pour faire pencher la balance en faveur d'une entreprise américaine, Allied Universal, au détriment du Corps canadien des commissionnaires, un organisme à but non lucratif qui, très franchement, a accompli un travail remarquable auprès des anciens combattants dans toutes les collectivités du pays.

J'aimerais savoir ce que le député d'Edmonton pense du Corps canadien des commissionnaires, qui se trouve actuellement dans une impasse. En effet, le contrat conclu par l'Agence du revenu du Canada est pratiquement en train de conduire cet organisme à la ruine.

Dane Lloyd: Monsieur le Président, il est essentiel de souligner un point: le gouvernement prétend qu'il avait les mains liées parce qu'une autre entreprise avait présenté une soumission plus avantageuse. On parle de 80 000 $ de moins. Je sais pertinemment que le gouvernement ne tient pas seulement compte de la valeur financière d'une offre. Il doit examiner un large éventail de facteurs avant de prendre sa décision. Le gouvernement se retranche derrière un écart de 80 000 $ pour justifier son refus d'attribuer le contrat à une entreprise qui constitue le plus grand employeur d'anciens combattants et qui a soutenu d'innombrables causes caritatives dans nos collectivités; selon moi, son argument ne tient pas la route.

Travaux des subsides

Dan Mazier (Mont-Riding, PCC): Monsieur le Président, en 1541, lors de son troisième voyage au Canada, Jacques Cartier a remonté le fleuve Saint-Laurent avant d'établir son campement à Cap-Rouge, un peu en amont de l'actuelle ville de Québec. Quand ses hommes ont regardé le rivage, ils ont été éberlués. Les rochers scintillaient. Ils ont cru avoir trouvé une énorme quantité d'or. Ils en ont rempli leurs tonneaux. Cartier était si impatient de rentrer chez lui qu'il a mis le cap sur la France au beau milieu de la nuit. En France, le trésor a été examiné. Les diamants n'étaient que du quartz, et l'or, de la pyrite de fer. C'était l'or des fous, une illusion.

Le Canada a une longue histoire d'illusions comme celle-là, qui remonte aux tout premiers explorateurs européens. Aujourd'hui, cette illusion brille dans la promesse du premier ministre d'acheter canadien. L'an dernier, le premier ministre a promis: « Nous sélectionnerons par défaut des fournisseurs canadiens. » Il a promis que nous serions, au Canada, « notre meilleur client ». Les Canadiens y ont cru parce qu'ils voulaient y croire, mais il y a un moyen simple de distinguer l'or véritable de l'or des fous: il suffit de frotter la pierre contre un morceau de porcelaine blanche. L'or véritable laisse une trace jaune, tandis que l'or des fous laisse une trace noire.

Mettons à l'épreuve la politique « Achetez canadien » des libéraux. L'année dernière, le gouvernement a publié un appel d'offres pour le recrutement de gardiens de sécurité à l'Agence du revenu du Canada. Pendant des années, ce travail a été effectué par les employés des Commissionnaires, un organisme canadien à but non lucratif fondé en 1925 pour employer des anciens combattants. Sur l'appel d'offres du gouvernement, on pouvait lire ceci: « Cet appel d'offres s'adresse uniquement aux fournisseurs canadiens. » Pourtant, en juin, les libéraux ont octroyé le contrat de près de 12 millions de dollars à Universal Protection Service.

Universal Protection Service est une filiale d'Allied Universal, une entreprise américaine dont le siège social se trouve en Pennsylvanie et en Californie. La différence de prix entre les deux soumissions était d'environ 80 000 $. C'est moins de 1 % de la valeur du contrat, qui s'élève à 12 millions de dollars. Pour moins d'un cent du dollar, les libéraux ont choisi une multinationale américaine plutôt que le plus grand employeur privé d'anciens combattants au Canada.

Comme je l'ai dit plus tôt, la politique « Achetez canadien » des libéraux est une illusion, comme l'or des fous. Elle est si fallacieuse que, selon les propres définitions du gouvernement, l'entreprise chinoise Huawei pourrait être considérée comme un fournisseur canadien. Le premier ministre a promis que, quand le gouvernement dépenserait, il choisirait des fournisseurs canadiens par défaut. La première question est donc simple: selon le gouvernement libéral, qu'est-ce qui fait qu'une entreprise est canadienne?

Si quelqu'un veut apposer une étiquette « produit du Canada » sur un pot de confiture de fraises, le gouvernement exige qu'environ 98 % des ingrédients principaux et presque toute la transformation et la main-d'œuvre soient d'origine canadienne. Si quelqu'un veut être un fournisseur canadien sous le régime de la politique « Achetez canadien » du gouvernement libéral, il lui suffit d'enregistrer une entreprise au Canada, ce qui signifie qu'il n'a essentiellement besoin que d'une adresse. La politique n'exige pas un siège social, une propriété, ni même un nombre minimum de travailleurs au Canada. Donc, la confiture de fraises sur nos rôties, qui est un produit canadien, est soumise à des normes plus strictes que la firme américaine qui vient d'obtenir un contrat de 12 millions de dollars auprès du plus grand employeur privé d'anciens combattants du Canada.

Poussons un peu plus loin la fameuse définition que les libéraux donnent d'un fournisseur soi-disant canadien et appliquons-la aux fournisseurs que le gouvernement lui-même qualifie de menaces. Huawei, une entreprise chinoise, a un bureau à Markham, en Ontario, mais le gouvernement l'a bannie de nos réseaux 5G pour des raisons de sécurité nationale. Sous le régime de la politique « Achetez canadien » des libéraux, Huawei serait cependant considérée comme un fournisseur canadien parce qu'elle a enregistré une filiale auprès de l'Agence du revenu du Canada. Aux yeux des libéraux, les entreprises étrangères comme Huawei sont tout aussi canadiennes que la quincaillerie du coin sur la rue principale.

● (1705)

Nous avons déjà été témoins d'un tel échec. Des chefs d'entreprise autochtones parlaient d'une sorte de location de plumes pour décrire les entreprises non autochtones qui inscrivaient le nom d'un Autochtone sur les documents d'enregistrement de l'entreprise afin d'obtenir des contrats fédéraux réservés aux entreprises autochtones. Plus tôt cette année, l'ombud de l'approvisionnement a signalé que certaines entreprises non autochtones utilisaient peut-être des entreprises autochtones comme sociétés fictives. Si le gouvernement n'a pas été capable d'empêcher des entreprises de prétendre qu'elles appartenaient à des Autochtones, pourquoi croirait-on qu'il sera en mesure de les empêcher de prétendre qu'elles sont canadiennes?

Je reviens tout juste de Sarnia, où le propriétaire d'une entreprise locale m'a dit qu'il avait été surpris d'apprendre que de nombreuses compagnies étaient enregistrées sur sa rue résidentielle sans qu'il y ait l'ombre d'un bureau ou de la moindre activité. Le premier ministre ne peut pas prétendre qu'il n'avait pas vu venir cette faille. Après des années chez Brookfield, une compagnie avec des dizaines de filiales enregistrées dans des paradis fiscaux à l'étranger, il sait exactement comment les sociétés exploitent les échappatoires pour déjouer le système. Il savait que sa politique ne valait guère plus que de l'or des fous, mais il l'a quand même vendue aux Canadiens.

La semaine prochaine, les Canadiens se souviendront de ceux qui ont porté l'uniforme et qui ont servi notre pays. Nous sommes donc en droit de nous demander pourquoi le gouvernement a choisi de rompre une promesse faite aux anciens combattants du Canada il y a 80 ans. De nombreux Canadiens passent devant des commissionnaires sans connaître l'histoire de leur uniforme. Le Corps canadien des commissionnaires a été fondé en 1925 pour offrir des emplois aux soldats qui rentraient au pays après la Première Guerre mondiale. En 1945, alors que des centaines de milliers d'autres soldats rentraient chez eux à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, Ottawa leur a fait une promesse: lorsque le gouvernement fédéral aurait besoin d'agents de sécurité pour protéger ses édifices, les Commissionnaires jouiraient d'un droit de préemption.

Pendant 80 ans, tous les gouvernements, quel que soit leur parti, ont tenu cette promesse, mais en février dernier, la ministre des Anciens Combattants libérale leur a écrit pour leur annoncer que cette promesse n'était plus valable. Dans sa lettre, elle disait que le gouvernement était convaincu que l'organisme était bien placé pour « un succès continu dans ce nouvel environnement d'approvisionnement ».

Moins de quatre mois plus tard, les Commissionnaires ont découvert à quoi ressemblait ce nouvel environnement sous les libéraux. Le gouvernement a attribué le contrat de sécurité que détenaient les Commissionnaires à une filiale d'une société américaine, Allied Universal, laquelle aurait décroché, rien que cette année, plus de 290 millions de dollars américains de contrats auprès du département de la Sécurité intérieure de l'administration Trump. Alors qu'ils disent aux Canadiens de défendre vaillamment les intérêts du Canada, les libéraux ont choisi cette entreprise au détriment des anciens combattants canadiens.

Lorsque Cartier a ramené ses tonneaux de trésor en France, la vérité n'a pas tardé à éclater au grand jour. Un simple test a suffi pour que tout le monde constate qu'il s'agissait d'or des fous. La politique « Achetez canadien » des libéraux a elle aussi été mise à l'épreuve, et elle n'a pas passé le test. Ce qui me frustre le plus, c'est que le véritable or dans cette histoire était sous leurs yeux depuis le début. Depuis 100 ans, des anciens combattants montent la garde aux portes de nos bâtiments fédéraux en tant que commissionnaires. C'est là le véritable or de cette histoire, mais le gouvernement l'a honteusement troqué contre de l'or des fous.

● (1710)

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Monsieur le Président,

> Jacques Cartier, sois le bienvenu
> Je vais mettre ton manteau sur le lit
> Côté vêtements, mon vieux, c'est pas l'bon goût qui t'étouffe

J'ai trouvé intéressant d'entendre le député parler de l'or des fous. J'imagine qu'il doit être un expert en la matière, surtout pour ce qui est des théories du complot.

Le comité des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires est en train de mener une étude, et le député s'est fait expliquer la définition de ce qui est canadien je ne sais combien de fois. Il s'agit d'avoir une présence physique au Canada, d'être enregistré aux fins de l'impôt, de s'approvisionner au Canada et d'avoir une main-d'œuvre canadienne. C'est plutôt simple, et c'est conforme aux pratiques établies.

Le député d'en face est-il d'accord avec moi pour dire que la politique « Achetez canadien » est importante dans le contexte d'une guerre commerciale mondiale?

Dan Mazier: Monsieur le Président, je ne peux pas croire que le député a dit une chose pareille. Il affirme que le gouvernement désire étendre la politique « Achetez canadien » à des entreprises comme Huawei. C'est une entreprise qui fait des affaires ici et qui a été déclarée comme une menace pour notre pays. Pourtant, il est tout à fait correct que notre gouvernement achète des produits de Huawei. C'est bien ce que le député est en train de dire?

[*Français*]

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, au Bloc québécois, nous sommes d'accord sur la partie de la motion qui porte sur la politique d'achat canadien. Cependant, il y a une autre partie qui va à l'encontre de la laïcité ou qui appuie les discours religieux des aumôniers. Il y a encore une partie où on mentionne l'acier, l'aluminium et le bois d'œuvre en préambule, mais on n'y revient pas.

Alors, quel est le message d'ensemble de cette motion?

[*Traduction*]

Dan Mazier: Monsieur le Président, le message que fait passer le gouvernement libéral, c'est qu'il accorde moins d'importance aux anciens combattants qu'aux entreprises américaines, ce qui est tout à fait honteux et révoltant. Je ne peux qu'imaginer ce que ressentent les anciens combattants qui vont défendre notre pays et qui reviennent ensuite pour se faire traiter de la sorte. C'est déplorable.

● (1715)

Ellis Ross (Skeena—Bulkley Valley, PCC): Monsieur le Président, deux enjeux sont en cause dans ce cas-ci. Le premier concerne l'attribution à une entreprise américaine d'un contrat habituellement réservé aux anciens combattants canadiens, qui ont servi dans nos forces armées. Toutefois, le point le plus important, c'est que l'organisme sans but lucratif Commissionaires utilise ces revenus pour venir en aide aux anciens combattants des forces armées qui, autrement, n'auraient pas accès à ces fonds. L'entreprise dont nous parlons, Allied Universal, une société établie aux États-Unis, n'offrira pas ce service à nos anciens combattants. Le député pourrait-il commenter cet aspect?

Dan Mazier: Monsieur le Président, le député a posé une très bonne question. Quel gouvernement censé veiller sur notre pays et nos anciens combattants pourrait croire qu'il s'agit d'une décision judicieuse et d'une bonne façon de défendre les intérêts du Canada? Je peux affirmer à la Chambre que le gouvernement conservateur ne prendrait jamais une telle décision.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je dirais que les propos de mon collègue d'en face sont grossièrement exagérés. Il cherche à discréditer une entreprise qui emploie des Manitobains et qui a une présence considérable au Canada. Le Corps canadien des commissionnaires est toujours là pour défendre ses commissionnaires. Pour ma part, je reconnais la valeur de ce soutien.

Cependant, le député ne devrait pas donner la fausse impression que 100 % des commissionnaires sont des vétérans. Ce n'est pas le cas. C'est probablement plus près de 20 %, et la compagnie qui a repris le contrat a réembauché 30, voire 33, des 60 personnes précédemment affectées à ce contrat, dont une douzaine sont des vétérans. N'exagérons pas grossièrement la situation. Le député n'est-il pas d'accord?

Dan Mazier: Monsieur le Président, entendre le député parler de « fausse impression » est tout à fait grotesque! C'est de la poudre aux yeux. Les libéraux sont passés maîtres dans cet art. Ils sont absolument outrés. Comment osons-nous remettre quelque chose en question dans cette politique?

J'ai passé 10 minutes à expliquer à la population canadienne et à tous ceux qui sont ici aujourd'hui à quel point le gouvernement induit les Canadiens en erreur. Il faut que ça cesse.

La grande question demeure: quelle sorte de gouvernement agirait de la sorte envers ses citoyens?

Doug Eyolfson (Winnipeg-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, pour commencer, j'aimerais signaler que je vais partager mon temps de parole avec le député de Surrey Newton.

Je me réjouis de pouvoir débattre de la motion présentée par le député de Battle River—Crowfoot. En cette période où l'on s'en prend ouvertement à notre sécurité économique et à notre souveraineté, je vois peu de dossiers de politique publique plus urgents que la question de savoir où et quand les marchés publics clés sont attribués à des entreprises et à des fournisseurs canadiens. C'est là le cœur de la motion à l'étude aujourd'hui, et je peux assurer à tous les députés que le gouvernement partage cette préoccupation.

Depuis décembre dernier, la politique « Achetez canadien » est au cœur d'un train de mesures mises en place par le gouvernement du Canada pour stimuler la croissance des constructeurs et des fournisseurs canadiens. En septembre dernier, nous avons lancé Maisons Canada, un nouvel organisme fédéral chargé de favoriser la construction de logements abordables à grande échelle, alimentant ainsi une nouvelle industrie du logement en plein essor. Grâce à un investissement initial de 13 milliards de dollars sur cinq ans, Maisons Canada investit dans l'aménagement de terrains publics en partenariat avec des constructeurs et des fournisseurs canadiens, les provinces et les territoires, les municipalités, ainsi que les communautés autochtones. Cet investissement porte déjà ses fruits: de nombreux projets de construction directe menés dans différentes villes devraient créer jusqu'à 4 000 nouveaux logements sur des terrains fédéraux, dont au moins 40 % seront proposés à un loyer inférieur à celui du marché.

Il y a aussi l'Agence de l'investissement pour la défense. Le Canada reconnaît depuis longtemps la nécessité d'adopter une approche plus stratégique et plus réactive à l'égard de l'approvisionnement en matière de défense, mais ce n'est qu'au cours de la dernière année qu'on a pris des mesures concrètes. Depuis sa création en octobre dernier, l'Agence de l'investissement pour la défense répond aux besoins des Forces armées canadiennes tout en stimulant l'investissement, l'innovation et la croissance industrielle en ciblant les achats qui soutiennent les secteurs stratégiques de la défense, comme l'aérospatiale et la fabrication de pointe. L'Agence stimule la création d'emplois spécialisés et de qualité dans les collectivités partout au Canada et renforce la capacité industrielle et la compétitivité technologique de notre pays.

Enfin, le Bureau des grands projets a été créé l'année dernière afin de mettre les idées transformatrices et d'intérêt national sur la voie de la réalisation grâce à la coopération des ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux, des peuples autochtones et de l'industrie. L'objectif est de cerner les projets qui présentent le maximum d'avantages pour les Canadiens. Par exemple, pas plus tard que le mois dernier, le gouvernement a annoncé que le nouveau pipeline de la côte Ouest, connu sous le nom de Pacific Link, serait inscrit sur la liste des projets d'intérêt national.

Qu'il s'agisse du besoin de logements abordables, de capacités de défense de pointe ou d'infrastructure majeure, ces initiatives font plus que reconnaître le grand réservoir de talents et d'expérience de l'industrie canadienne: elles misent dessus, tout comme la politique « Achetez canadien ». En fait, la politique est en quelque sorte le fil conducteur de toutes ces initiatives. La politique « Achetez canadien » donne la priorité aux fournisseurs et aux matériaux canadiens, renforce les chaînes d'approvisionnement et encourage le contenu canadien dans les marchés publics fédéraux stratégiques. Elle s'applique aux travaux en cours du Bureau des grands projets, de l'Agence de l'investissement pour la défense, de Maisons Canada, des sociétés d'État et à leurs subventions, ainsi qu'aux centaines de programmes fédéraux de subventions et de contributions.

En un peu plus de huit mois, entre décembre et octobre, Services publics et Approvisionnement Canada a accordé plus de 1 600 nouveaux contrats, d'une valeur d'environ 23,8 milliards de dollars. De ce nombre, environ 1 340 contrats totalisant 17,7 milliards de dollars ont été accordés à des fournisseurs exerçant leurs activités au Canada. Ces efforts transforment les collectivités de tous les coins du pays grâce à des possibilités d'emplois à long terme et bien rémunérés pour les travailleurs qualifiés.

En février dernier, Colt Canada, qui se trouve à Kitchener, a obtenu un contrat de 307 millions de dollars pour fournir aux Forces armées canadiennes des systèmes de fusils d'assaut dans le cadre du projet de fusil d'assaut modulaire canadien. En investissant dans l'expertise locale, nous veillons à ce que les forces armées soient prêtes à relever les défis qui nous attendent.

En août dernier, le gouvernement a accordé à PCL Construction Canada un contrat de services de construction de 768,6 millions de dollars visant la construction complète d'une nouvelle installation fédérale de science réglementaire au laboratoire d'Ottawa de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, situé à Nepean, en Ontario. En moyenne, ces installations accueilleront environ 250 employés chaque jour.

Toujours l'été dernier, le gouvernement a annoncé un investissement de 2 milliards de dollars sur quatre ans pour la fabrication de 190 véhicules blindés de soutien au combat par General Dynamics Land Systems-Canada. Ce partenariat stratégique est un véritable exploit de coopération pancanadienne, et plusieurs entreprises participent à cet effort.

● (1720)

Ryan Manufacturing, à Richmond, en Colombie-Britannique, fournira des ensembles de câbles et de faisceaux de câbles électriques de qualité militaire. InterPro, à Regina, en Saskatchewan, fournira des blindés de pointe. Thales Canada, à Saint-Laurent, au Québec, fournira des systèmes d'imagerie thermique. IMP Aerospace and Defence, à Enfield, en Nouvelle-Écosse, fournira d'autres composantes spécialisées. La différence apportée par la politique « Achetez canadien » réside dans le fait que les fournisseurs canadiens sont désormais privilégiés dans la pratique. Les fournisseurs doivent démontrer qu'ils satisfont aux exigences de cette politique, notamment au moyen d'attestations d'admissibilité et de contenu canadien, et le gouvernement a mis en place des mécanismes de conformité et de surveillance.

La politique « Achetez canadien » ne se limite pas à accorder la préférence aux fournisseurs canadiens. Dans le cadre des marchés publics fédéraux stratégiques visés par la politique, des points d'évaluation supplémentaires sont attribués aux soumissions qui comportent une proportion plus élevée de contenu canadien et d'activités à valeur ajoutée, comme la fabrication et la recherche-développement. Cela encourage les entreprises à s'approvisionner davantage auprès de partenaires canadiens, ce qui accroît les débouchés pour les entreprises canadiennes qui fournissent des composants, des matériaux et de l'expertise. Notre objectif consiste à inciter les entreprises à intensifier leurs activités au Canada et à compter davantage de travailleurs canadiens, de fournisseurs canadiens dans leurs chaînes d'approvisionnement, de produits fabriqués au Canada, d'activités de recherche-développement au Canada, et d'investissements dans les installations et les collectivités canadiennes.

En conclusion, il a déjà été dit que le monde a besoin de plus de Canada. Avec ces politiques et ces programmes, le gouvernement part du principe que c'est aussi le cas de notre pays. La coopération internationale avec des partenaires de confiance, tant publics que privés, fera toujours partie de nos efforts en tant que gouvernement fédéral responsable. Cependant, si les deux dernières années nous ont appris quelque chose, c'est que nous sommes les mieux placés pour façonner notre propre avenir. Nous avons accompli des progrès considérables en moins d'un an, mais nous n'avons pas encore franchi la ligne d'arrivée. Nous continuerons à élargir les débouchés pour les entreprises canadiennes, à renforcer les chaînes d'approvisionnement nationales et à faire en sorte que les marchés publics fédéraux servent de levier économique pour le pays. En effet, l'approvisionnement fédéral ne se résume pas à de simples achats; c'est l'occasion de renforcer les capacités canadiennes, de soutenir les travailleurs canadiens et d'investir dans l'avenir économique de notre pays.

C'est l'essence même de la politique « Achetez canadien », et j'ai hâte de voir où elle nous mènera dans les années à venir.

● (1725)

Brad Vis (Mission—Matsqui—Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Winnipeg d'avoir décrit, en termes généraux, la politique « Achetez canadien ». En réalité, de nombreuses petites entreprises au pays ne savent pas comment faire ni à qui s'adresser pour essayer d'obtenir un contrat auprès du gouvernement fédéral. De plus, il est difficile pour de nombreuses petites entreprises de remplir toutes les formalités administratives liées à l'obtention d'un contrat en raison de l'incertitude dont le député a parlé dans son discours.

En toute bonne foi, dans quels domaines le gouvernement peut-il apporter des améliorations en matière d'approvisionnement afin que les petites entreprises obtiennent des contrats gouvernementaux? Depuis que les mesures annoncées par la secrétaire d'État aux Petites Entreprises sont entrées en vigueur, nous n'avons pas constaté une augmentation du nombre de contrats attribués à des entreprises canadiennes.

Doug Eyolfson: Monsieur le Président, le député pose une très bonne question. Cette question arrive à point nommé. Nous savons que, quand un nouveau programme est mis en place, il y a des questions. Nous devons faire plus et fournir plus de renseignements, mais les bureaux des députés sont déjà accessibles. Mon propre bureau — et celui du député aussi, j'en suis sûr — aide les petites entreprises de la circonscription à tirer parti de ces importants programmes du gouvernement.

[*Français*]

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement mon collègue. Il comprend très bien ce que sont des relations de longue date, ce qu'est un organisme dont la mission sociale est d'aider nos vétérans à faire la transition vers la vie civile. Comment répondre si on met de côté l'efficacité et la conjoncture? Quelques milliers de personnes, c'est si peu quand on fait basculer ce qui existait déjà depuis plus de 100 ans.

Selon mon collègue, comment réagit-on si on est un vétéran?

[*Traduction*]

Doug Eyolfson: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de l'important travail qu'elle accomplit avec moi au comité de la santé.

Oui, nous avons un pacte social avec les anciens combattants, et il y a des pratiques établies, mais bien sûr, nous parlons de choses qui existent depuis plus de 100 ans. Cent ans, c'est long. Il y aura des changements dans nos processus. Les décisions prises en matière d'approvisionnement du gouvernement doivent être les meilleures pour toutes les parties au Canada au moment où elles sont prises.

[*Français*]

Marianne Dandurand (Compton—Stanstead, Lib.): Monsieur le Président, je vais rebondir sur une question de l'opposition qui portait sur le fait que le gouvernement n'appuie pas les petites entreprises et que celles-ci n'ont pas accès aux contrats fédéraux.

Je trouve que le Programme d'approvisionnement auprès des petites entreprises qui a été mis en place l'été dernier permet d'abord de simplifier les processus, de proportionner les contrats pour les PME et d'appuyer les petites entreprises afin qu'elles aient accès aux contrats.

J'aimerais demander à mon collègue s'il prend lui-même des mesures dans sa circonscription pour aider les entreprises qui cherchent à obtenir des contrats avec le gouvernement fédéral.

Si oui, que fait-il exactement?

[*Traduction*]

Doug Eyolfson: Monsieur le Président, la députée a tout à fait raison. Nous simplifions actuellement le processus. Comme presque tous les députés ici présents, j'en suis sûr, j'ai dans mon bureau des collaborateurs qui travaillent directement avec les citoyens de ma circonscription, et cela comprend les entreprises. Lorsqu'ils communiquent avec nous, ils souhaitent connaître les options qui s'offrent à eux. Nous veillons à ce qu'ils soient informés des programmes offerts et du fonctionnement exact du processus. S'ils éprouvent des difficultés, nous pouvons les aider à les surmonter et communiquer avec les ministères concernés pour obtenir des précisions.

● (1730)

Sukh Dhaliwal (Surrey Newton, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre pour réaffirmer l'engagement du gouvernement du Canada envers la politique « Achetez canadien ». Nous sommes extrêmement fiers de la manière dont cette initiative transforme les marchés publics en offrant aux entreprises, aux travailleurs, aux fabricants et aux fournisseurs canadiens un meilleur accès aux débouchés et en produisant des résultats concrets pour le Canada.

Le gouvernement sera toujours aux côtés des entreprises et des travailleurs canadiens, et c'est ainsi que nous bâtirons l'économie la plus forte du G7. Nous restons déterminés à donner la priorité aux fournisseurs, aux biens et aux services canadiens dans le cadre des marchés publics fédéraux.

Il s'agit d'un engagement que nous avons pris envers les Canadiens et qui reste inébranlable. Depuis l'entrée en vigueur de la politique « Achetez canadien » en décembre 2025, celle-ci a profondément transformé la manière dont le gouvernement fédéral dépense les fonds publics en donnant la priorité aux contenus, aux matériaux, aux fournisseurs et aux travailleurs canadiens chaque fois que cela est possible. De l'acier et de l'aluminium jusqu'aux produits du bois, les achats de biens et de services effectués par le gouvernement constituent un outil puissant pour soutenir les industries clés et renforcer les chaînes d'approvisionnement nationales.

La mise en œuvre de la politique « Achetez canadien » a marqué une étape importante pour bâtir une économie canadienne plus résiliente. Elle a été conçue pour garantir des avantages concrets aux fournisseurs qui investissent, innovent et produisent ici, au Canada. En donnant la priorité aux fournisseurs, aux matériaux et aux contenus canadiens dans les marchés publics fédéraux, nous devenons notre meilleur client tout en réduisant notre dépendance vis-à-vis d'un partenaire commercial unique et en bâtissant...

Le vice-président: Je dois interrompre le député.

[*Français*]

L'honorable députée de Laurentides—Labelle invoque le Règlement.

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le Président, cela me fait tellement de peine d'interrompre mon collègue, mais il n'y a plus d'interprétation. C'est important pour moi de pouvoir bien saisir ses propos.

[*Traduction*]

Le vice-président: Je crois que le député a un appareil mobile, peut-être dans sa poche ou sur la table, qui nuit à l'interprétation. Je vais lui demander de le ranger ou de le mettre en mode avion.

Le député peut recommencer, et nous pourrons lui redonner environ 20 secondes de temps de parole pour rendre possible l'interprétation. Je lui demanderais d'éloigner son appareil mobile des hautparleurs.

Sukh Dhaliwal: Monsieur le Président, en accordant la priorité aux fournisseurs, aux matériaux et au contenu canadiens dans le cadre des marchés publics fédéraux, nous devenons notre meilleur client. En réduisant notre dépendance à l'égard d'un partenaire commercial unique et en renforçant notre résilience grâce à une forte demande intérieure, nous stimulons l'économie canadienne. La politique visant à accorder la priorité aux fournisseurs canadiens et au contenu canadien dans le cadre des marchés publics stratégiques fédéraux s'appliquait initialement aux marchés d'une valeur de 25 millions de dollars ou plus. En juin, nous avons abaissé ce seuil à 5 millions de dollars, ce qui a considérablement élargi la portée de la politique.

Nous plaçons également les matériaux canadiens au cœur des grands projets fédéraux de construction et de défense. Si les achats s'élèvent à au moins 25 millions de dollars, la politique exige de l'acier, de l'aluminium et du bois produits au Canada. Nous facilitons la tâche aux petites entreprises canadiennes qui souhaitent soumissionner pour des contrats fédéraux grâce au Programme d'approvisionnement auprès des petites entreprises, qui simplifiera les processus d'approvisionnement et qui mettra en place de nouveaux outils numériques.

En fin de compte, le critère d'admissibilité à ce programme est la création, grâce aux dépenses fédérales, d'une activité économique ici, chez nous. Dans l'esprit de la politique « Achetez canadien », le gouvernement continue de chercher des occasions pour les fournisseurs canadiens de bénéficier des politiques d'approvisionnement fédérales et, en fin de compte, de soutenir les travailleurs, les entreprises et les collectivités du Canada. Cette approche comprend l'attraction d'investissements qui procurent des avantages tangibles et durables aux collectivités et aux chaînes d'approvisionnement canadiennes.

Il s'agit de stimuler la croissance, de créer des possibilités et d'accroître la prospérité pour tous les Canadiens. Compte tenu de la situation actuelle, cela n'a jamais été aussi important, notamment lorsqu'il s'agit de défendre la souveraineté du Canada. Nous savons que le monde a changé et que le Canada doit évoluer avec lui. C'est pourquoi le Canada réalise également des investissements historiques pour reconstruire les Forces armées canadiennes et réinvestir dans celles-ci. Ces investissements s'inscrivent dans le cadre de la toute première Stratégie industrielle de défense du Canada, une approche pangouvernementale visant à transformer l'industrie de la défense canadienne. Cette stratégie accordera la priorité aux fournisseurs et aux matériaux canadiens, investira dans l'innovation canadienne et simplifiera l'approvisionnement en matière de défense. Elle est soutenue par la nouvelle Agence de l'investissement pour la défense.

De décembre 2025 au 1er octobre 2026, Services publics et Approvisionnement Canada a attribué un total de 1 644 nouveaux marchés d'une valeur d'environ 23 milliards de dollars. De ce nombre, 1 342 marchés, totalisant environ 17,7 milliards de dollars, ont été attribués à des fournisseurs exerçant leurs activités au Canada. Voilà des progrès sur lesquels nous voulons prendre appui.

En ce qui concerne la motion d'aujourd'hui, à la suite d'un processus d'approvisionnement juste et ouvert, l'Agence du revenu du Canada a décidé d'attribuer ce marché à une entreprise qui exerce une part importante de ses activités au Canada et qui emploie des agents de sécurité, des superviseurs et des gestionnaires canadiens. Cela m'amène à apporter une précision sur ce que nous entendons par « fournisseur canadien ».

Ce qui fait qu'un fournisseur est considéré comme canadien ne dépend pas strictement du détenteur des actions de l'entreprise. Il faut aussi tenir compte de l'endroit où a lieu l'activité économique. Aux fins de la politique d'achat au Canada, la définition de « fournisseur canadien » repose sur l'importance de l'activité économique de celui-ci au Canada: avoir un lieu d'affaires ici, être enregistré ici, déclarer des revenus ici, exercer des activités en permanence ici, employer des travailleurs au Canada afin de fournir des produits ou des services, et cetera. Il faut en tenir compte.

● (1735)

Une entreprise peut être une filiale d'une multinationale tout en employant des milliers de Canadiens. Elle peut payer des impôts ici. Elle peut exploiter des installations ici. Elle peut faire de la recherche et du développement ici. Elle peut s'approvisionner auprès de fournisseurs canadiens et investir dans les collectivités canadiennes. Ce sont des emplois canadiens. Ces investissements sont des investissements au Canada. Cette activité économique est importante pour le Canada.

La politique « Achetez canadien » ne concerne pas simplement l'emplacement du siège social d'une entreprise. Elle prend en considération où se trouvent les emplois, où vont les investissements, où se fait l'innovation, où la chaîne d'approvisionnement est bâtie et, au bout du compte, où se font sentir les retombées économiques. Nous continuons à nous concerter avec les entreprises, les fournisseurs et les parties prenantes afin de mettre au point des mesures relatives aux marchés publics qui donnent un coup de pouce aux industries d'ici, qui consolident les chaînes d'approvisionnement et qui stimulent la croissance économique du pays.

Le gouvernement défendra toujours les intérêts des travailleurs canadiens et des entreprises canadiennes. Nous allons consolider l'économie au sein du G7. Nous ne manquerons jamais d'ouvrir des perspectives d'emploi aux anciens combattants.

J'assure aux députés que nous tenons mordicus à notre politique « Achetez canadien », aux débouchés substantiels qu'elle crée pour les Canadiens ainsi qu'aux retombées considérables qu'elle engendre pour le pays. Grâce à elle, nous transformons l'économie. Nous aidons les industries d'ici dès maintenant, toujours dans une perspective de pérennité. C'est là la promesse que nous avons faite aux Canadiens, et nous sommes en train de la concrétiser.

● (1740)

Brad Vis (Mission—Matsqui—Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, le député a souligné, en référence à certaines des critiques formulées à l'égard du programme, notamment le fait que le seuil de 25 millions de dollars soit passé à 5 millions, mais il reste encore certains aspects de la politique « Achetez canadien » qui doivent être corrigés, entre autres en ce qui concerne la sous-traitance. Certains ont parlé d'une illusion économique superficielle qui dilue les retombées attendues de cette politique que nous appuyons tous.

Le gouvernement est-il disposé à modifier certaines des politiques de sous-traitance afin de permettre que ce travail reste au Canada et ne soit pas envoyé à l'étranger à des entités non canadiennes, alors que la politique en soi consiste à soutenir les petites entreprises et les grandes sociétés canadiennes?

Sukh Dhaliwal: Monsieur le Président, le député comprend très bien que je viens du monde de la petite entreprise et que, dans ma circonscription et, en fait, dans la sienne aussi, 85 % des entreprises sont de petites entreprises. C'est sur ce point que le gouvernement se concentre: il abaisse le seuil de 25 millions de dollars à 5 millions de dollars, et il considère maintenant d'autres moyens d'apporter un soutien.

Le député et moi devons continuer à défendre cette cause et à veiller à ce que le gouvernement fasse le nécessaire pour que les petites entreprises prospèrent. C'est pour cela que je continuerai à me battre, comme je l'ai toujours fait depuis que je siège au Parlement, ce qui fait maintenant un bon bout de temps.

[*Français*]

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, depuis l'entrée en fonction du premier ministre, 6 des 10 plus importants fournisseurs fédéraux ont leur siège social aux États-Unis. On nous dit que des contrats représentant des milliards de dollars sont toujours donnés à des entreprises américaines, soit 7,8 milliards de dollars selon les données du *Toronto Star*. On nous dit que le pourcentage de contrats en faveur des entreprises américaines augmente. Tantôt, on donnait comme exemple d'achat canadien la compagnie IBM, qui a une filiale dans la région de la députée.

Comment fait-on le partage? Selon mon collègue, quels critères peut-on utiliser pour vraiment cibler l'achat canadien?

[*Traduction*]

Sukh Dhaliwal: Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné plus tôt, la plupart de ces projets ont été confiés à des entreprises canadiennes. Si on examine les chiffres dont j'ai parlé, entre décembre 2025 et le 1er octobre 2026, Services publics et Approvisionnement Canada a attribué 1 644 contrats d'une valeur d'environ 23 milliards de dollars. De ce nombre, 1 342 contrats, représentant environ 17,7 milliards de dollars, ont été accordés à des fournisseurs exerçant leurs activités au Canada. Voilà le genre de progrès sur lesquels nous voulons miser, et nous continuerons, au cours des jours, des semaines, des mois et des années à venir, à faire en sorte que davantage de contrats soient attribués à des fournisseurs canadiens.

L'hon. Terry Beech (Burnaby-Nord—Seymour, Lib.): Monsieur le Président, quand je suis arrivé à la Chambre en 2015, je me souviens que le budget de la défense représentait moins de 1 % du PIB. Aujourd'hui, il dépasse les 2 %. Bien sûr, l'économie a également progressé dans ce contexte, ce qui signifie que le budget de la défense a en réalité triplé. De même, nous avons constaté des augmentations du budget du ministère des Anciens Combattants. Je pense que tous les députés s'entendent pour dire que nous devons bâtir un Canada fort, embaucher plus de Canadiens et acheter davantage au Canada.

Mon collègue souhaite-t-il faire quelques observations sur les investissements importants que nous avons faits et les améliorations que nous avons apportées pour la défense du Canada et les anciens combattants canadiens?

Sukh Dhaliwal: Monsieur le Président, le député a déjà répondu à la question qu'il a posée. Le gouvernement a fait une promesse aux anciens combattants en leur assurant qu'ils seraient bien pris en charge et il a tenu cette promesse. Tous les députés, tous partis confondus, respectent les sacrifices qu'ils ont consentis, et nous continuerons à travailler sans relâche pour les anciens combattants et…

● (1745)

Le vice-président: Nous reprenons le débat. Le député de Vernon—Lake Country—Monashee a la parole.

Scott Anderson (Vernon—Lake Country—Monashee, PCC): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Cowichan—Malahat—Langford.

Une tendance se dessine de plus en plus chez les libéraux. Le premier ministre de ce gouvernement au pouvoir depuis 11 ans fait de grandes annonces sur la souveraineté canadienne et garantit aux Canadiens qu'une nouvelle ère marquée par l'audace est à nos portes. Malheureusement pour le gouvernement, il y a toujours quelqu'un qui lève le voile pour voir ce qui se cache derrière, et c'est là que les problèmes commencent.

Ce gouvernement se démarque réellement par ses annonces à l'emporte-pièce et ses promesses creuses. Par exemple, les libéraux se sont autocongratulés au sujet du respect de l'engagement de notre pays à atteindre l'objectif de 2 % fixé par l'OTAN. Ce n'est que plus tard que nous avons découvert que cet engagement comprenait une Garde côtière civile non armée et syndiquée. Des projets comme l'achat de F-35 stagnent à cause de jeux politiques. La directrice parlementaire du budget n'arrive pas à présenter un tableau clair de ce que l'avenir nous réserve, et il semble de plus en plus évident que les libéraux n'y arrivent pas non plus.

Il y a une différence entre jouer pour la galerie et gouverner. Jouer pour la galerie, c'est convaincre les Canadiens qu'ils croient en quelque chose. Gouverner, c'est leur montrer quand il y a des décisions à prendre. Le premier ministre semble plus intéressé par les controverses concernant Bruxelles et le Moyen-Orient que par les vétérans canadiens.

Nous parlons du Corps canadien des commissionnaires, une institution qui sert les anciens combattants depuis un siècle. J'ai été capitaine dans la Réserve de l'armée canadienne, et cette expérience m'a permis de comprendre l'armée bien plus que ne le font les documents gouvernementaux. L'éthique du devoir fait partie de ce que les gens apprennent à l'université. Ils apprennent aussi que l'armée ne disparaît pas de nos vies dès le moment où on quitte l'uniforme.

Mon père est décédé il y a plusieurs années, mais je vais revenir sur une discussion que nous avions quand il était toujours vivant. Étant donné l'homme qu'il était, je crois qu'il accepterait que je revienne là-dessus. Mon père, ancien jeune officier de l'aviation, se moquait des vétérans qui revêtaient l'uniforme pour participer à des activités militaires après leur retraite. Il disait qu'ils vivaient dans le passé, que c'était de vieux soldats qui revivaient constamment leurs jours de gloire. J'entendais ce qu'il me disait alors. Je ne suis pas d'accord avec lui maintenant.

Je pense que les anciens combattants continuent de porter en eux ce qu'ils ont appris dans l'armée, qu'ils l'aient quittée après une seule période de service ou après avoir passé la majeure partie de leur carrière sous les drapeaux. Je vais parler de ce que mon père a appris — je ne pense pas que ça le dérangerait. C'était un garçon de campagne. Il s'est joint à la Force aérienne pour devenir pilote, parce qu'il trouvait que les pilotes étaient *cool*. Cétait à peu près la seule raison. Voici ce qui s'est passé: il a échoué. Il est plutôt devenu bombardier. Il a effectué une période de service, après quoi il s'est largement tenu à l'écart des événements militaires.

Toutefois, il a appris une chose dans l'armée: il n'aimait pas l'échec. D'ailleurs, il aurait apparemment fait la promesse grandiose à ma mère de ne plus jamais échouer. Je ne sais pas quel était le bilan de mon père en matière de réussites et d'échecs dans la vie — je pense que ça importe peu —, mais il a tiré une leçon de cet échec et il est passé à autre chose. Il a obtenu un doctorat, puis il est devenu un biologiste de renommée internationale. Plus tard dans sa vie, il a reçu une médaille d'or universitaire récompensant le diplômé le plus accompli de sa cohorte de premier cycle. Je soupçonne que son travail acharné lui a valu davantage de réussites que d'échecs.

D'autres anciens combattants empruntent des voies différentes, et bon nombre d'entre eux restent plus longtemps et ont besoin d'aide pour faire la transition vers la vie civile. C'est pour ça qu'il nous faut des organismes comme les Commissionnaires. Le Corps canadien des commissionnaires a été créé en 1925 afin d'aider les soldats qui rentraient au pays à trouver un emploi. Aujourd'hui, il emploie environ 22 000 Canadiens, dont des milliers d'anciens combattants. Il s'agit d'un organisme canadien à but non lucratif et du plus grand employeur d'anciens combattants au pays. Il reconnaît l'expérience militaire et offre aux anciens combattants un moyen de continuer à contribuer à la société.

On pourrait penser qu'un tel organisme cadrerait assez bien dans le plan de souveraineté économique « Achetez canadien » du premier ministre. Bien sûr, ce dernier fait preuve d'enthousiasme au moment de nous dire à tous d'acheter canadien. En réponse à la guerre commerciale du président Trump, il a d'abord promis un accord. Lorsque cette entreprise a échoué, il a promis que les dépenses fédérales iraient aux fournisseurs canadiens. Lorsque sa politique « Achetez canadien » est entrée en vigueur en décembre 2025, il a déclaré que le Canada deviendrait son propre meilleur client.

Malheureusement, lorsqu'il a fallu prendre une décision en matière d'approvisionnement, le contenu canadien de son bilan politique s'est révélé supérieur à son évaluation de la propriété canadienne. Jetons un coup d'œil au contrat de l'Agence du revenu du Canada. En juin, l'Agence du revenu du Canada a octroyé un contrat de près de 12 millions de dollars non pas aux Commissionnaires, un organisme canadien sans but lucratif qui se consacre à aider les anciens combattants, mais plutôt à l'Universal Protection Service of Canada Corporation, la filiale canadienne d'une multinationale américaine, Allied Universal.

● (1750)

L'écart entre les soumissions s'élevait à environ 80 000 $, ce qui coûte moins qu'un banquet donné par le premier ministre. C'est 1 % d'écart entre celle d'une organisation d'anciens combattants canadiens et celle d'une multinationale américaine. En ce qui concerne la politique d'achat au Canada et les promesses libérales, on repassera.

C'est évident que les gouvernements doivent dépenser le mieux possible l'argent des contribuables, et je ne prétends pas que les Commissionnaires devraient automatiquement remporter tous les contrats simplement parce qu'ils sont canadiens. Cependant, le gouvernement devrait être en mesure de nous dire pourquoi il a attaché moins d'importance à la propriété canadienne et à l'emploi des anciens combattants qu'au coût d'un banquet donné par le premier ministre. Si l'évaluation était juste, il devrait publier les critères et expliquer la décision aux Canadiens.

L'écart de 80 000 $ devient on ne peut plus intéressant lorsqu'on se penche sur les priorités du gouvernement en matière de dépenses. Selon une réponse du gouvernement à une question inscrite au Feuilleton, sur les vols du premier ministre et de son entourage vers la Chine, vers le Qatar et à Davos, les services de traiteur ont coûté bien plus que 100 000 $. Je ne suis pas en train de dire que le premier ministre devrait souffrir de la faim à l'étranger, mais il semble y avoir beaucoup de latitude pour les dépenses à 35 000 pieds d'altitude.

Apparemment, les anciens combattants en demandent trop au gouvernement. L'explication du gouvernement, c'est qu'Allied Universal exerce ses activités ici par l'entremise d'une filiale canadienne. Je ne critique pas ses travailleurs canadiens, car là n'est pas vraiment la question. Si une multinationale appartenant à des intérêts américains qui a une adresse au Canada est considérée de la même manière qu'un organisme canadien sans but lucratif se consacrant aux anciens combattants, en quoi consiste exactement la politique d'achat au Canada?

Il n'y a rien de mal à accorder un contrat à une entreprise américaine. Toutefois, quand un premier ministre fait de son affrontement avec Donald Trump une marque de commerce politique, puis octroie un contrat fédéral à une entreprise américaine bien branchée auprès de l'administration Trump, les Canadiens sont en droit de se poser des questions. De toute évidence, il joue du coude pour épater la galerie, mais lorsqu'il s'agit de signer des contrats, c'est une autre histoire.

Que signifie réellement acheter canadien? Si les organismes sans but lucratif canadiens sont traités exactement de la même manière que des entreprises détenues par des intérêts étrangers, les ministres devraient avoir le courage de le dire. Ils devraient aussi expliquer aux Canadiens pourquoi ils disent une chose et en font une autre. Le processus d'approvisionnement a peut-être respecté les règles, mais si ces règles ne reconnaissent pas la valeur de l'emploi des anciens combattants canadiens à une époque où le premier ministre lui-même dit vouloir faire passer le Canada d'abord, alors ce sont les règles qu'il faut changer.

Ce qu'il faut maintenant, c'est une solution, pas une énième excuse. Franchement, quel enseignement les Canadiens sont-ils censés tirer de ce fiasco? Le premier ministre veut convaincre les Canadiens d'acheter européen. Ses ministres, eux, veulent que nous achetions canadien. Quant aux structures bureaucratiques qui attribuent les marchés, elles rouspètent et achètent américain.

Je vais terminer avec une leçon que mon père m'a enseignée. Il rêvait de devenir pilote, mais il n'a pas réussi. Pourtant, il n'a pas passé le reste de sa vie à se mentir ou à tenter d'expliquer les raisons de sa déception. Il a accepté l'échec, il en a tiré des enseignements et s'en est servi pour accomplir des choses extraordinaires. Je ne suis toujours pas d'accord avec lui au sujet des « vieux soldats », mais sur la question de l'échec, il avait tout à fait raison.

À l'approche du jour du Souvenir, les ministres affirmeront solennellement aux Canadiens qu'ils vouent un grand respect aux anciens combattants. Or, le respect se manifeste par des gestes, pas par des discours. Le gouvernement devrait commencer par admettre qu'avoir écarté une institution séculaire d'anciens combattants alors qu'il a fait campagne en promettant d'acheter canadien est une décision qui, à tout le moins, mérite d'être réexaminée.

Mon père avait compris qu'il ne faut pas tenter de camoufler les échecs avec des excuses. Il faut en tirer des leçons. Ce qui compte, c'est ce qu'on fait ensuite. Il a tiré des leçons de ses échecs et il a ensuite mené une vie extraordinaire. Il est encore possible pour le premier ministre d'en faire autant, mais il devra d'abord faire une chose qui semble particulièrement difficile pour le gouvernement: il devra admettre qu'il a commis une erreur.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, tout au long de la journée, le député a entendu différents types d'arguments qui fournissent des réponses à bon nombre des questions qu'il a posées, mais, bien sûr, les conservateurs ne veulent pas écouter les réponses. Ils préfèrent recourir à leur propagande et à leurs discours tout faits pour tenter de présenter une version grossièrement exagérée de la réalité.

Par exemple, l'entreprise qui a obtenu le contrat compte des milliers d'employés, dont certains se trouvent dans ma province, le Manitoba. Son empreinte est très importante. L'Agence du revenu du Canada est indépendante du gouvernement pour ce qui est du lancement des appels d'offres. Quant à l'autre organisation, les Commissionnaires, qui est formidable et dont j'ai toujours fait l'éloge, elle a évolué.

Le député sait-il quel est le pourcentage d'anciens combattants dans les Commissionnaires?

● (1755)

Scott Anderson: Monsieur le Président, je reconnais la logique libérale qui sous-tend cette proposition.

J'aimerais brièvement parler des F-35. Cet appareil est fabriqué par une entreprise américaine. Son acquisition permettrait de créer de 2 500 à 5 000 emplois au Canada, ainsi que des milliers d'emplois indirects, et il se trouve que c'est le seul avion en mesure d'exercer un effet dissuasif dans l'Arctique. Selon cette logique, nous devrions choisir le F-35, mais nous ne le pouvons pas et nous ne le ferons pas. Pour une raison quelconque, nous nous contenterons d'attendre.

Si les emplois canadiens et le fait qu'il s'agisse d'une entreprise américaine ne posent pas de problème, pourquoi n'avons-nous pas de F-35?

[*Français*]

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, on voit que la limite est assez floue entre l'achat canadien et l'achat des filiales américaines. Tantôt, on nous a donné l'exemple d'IBM comme achat canadien parce que IBM avait une filiale dans la région de la députée qui intervenait et qui était là depuis longtemps.

Selon mon collègue, quels devraient être les critères pour identifier les entreprises canadiennes par rapport aux entreprises américaines qui ont des filiales ici?

[*Traduction*]

Scott Anderson: Monsieur le Président, déterminer la composition exacte des Commissionnaires ne fait pas partie de mon travail, mais je dirais que, lorsqu'on est en présence d'une entreprise américaine et d'un organisme sans but lucratif canadien, le contraste est tellement frappant qu'on n'a pas besoin de demander l'opinion d'un grand jury pour savoir lequel il faudrait choisir.

Fraser Tolmie (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC): Monsieur le Président, je tiens à souligner les années de service de mon collègue et de son père. Il en a parlé avec grande éloquence dans son intervention aujourd'hui.

Il a fait référence à un organisme sans but lucratif dont les revenus sont réinvestis au profit des vétérans. J'aimerais connaître son opinion sur cet argument. Pourquoi les libéraux ne veulent-ils pas conserver un contrat avec les Commissionnaires, qui font un excellent travail et qui soutiennent les vétérans?

Scott Anderson: Monsieur le Président, je pense qu'il est assez évident que nous devrions le faire, et il est regrettable que les libéraux refusent d'admettre leur erreur. C'est une simple erreur. Il leur suffirait de la corriger. Si on souhaite acheter canadien, qu'on le fasse.

Malheureusement, chez les libéraux, la logique semble changer sans cesse. Elle va dans un sens pour les F-35, mais dès qu'il s'agit d'autre chose, elle prend une autre direction. Nous avons affaire à des logiques contradictoires qui s'entremêlent, et celle qui s'applique à un moment donné est celle qu'ils décident d'adopter.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, j'ai une bonne nouvelle. Nous disposons bel et bien de F-35. Des pilotes canadiens suivent actuellement une formation sur ces appareils. Le député voudrait-il reconnaître ce fait et exprimer sa satisfaction de les avoir à notre disposition?

Scott Anderson: Monsieur le Président, 88 appareils ont été prévus, mais nous n'en avons pas 88, et nous n'avons pas non plus reçu le feu vert pour 88 appareils.

Travaux des subsides

Jeff Kibble (Cowichan—Malahat—Langford, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer mon appui à notre motion sur l'approvisionnement fédéral. Je prends la parole au sujet de celles et ceux qui ont combattu sous le drapeau canadien. Je prends la parole au nom des vétérans de Cowichan—Malahat—Langford, sur l'île de Vancouver. Je prends la parole pour les commissionnaires qui surveillent nos édifices fédéraux. Je prends la parole au nom de toutes les familles qui ont reçu un drapeau plié.

J'ai servi sous ce drapeau pendant 28 ans. J'ai organisé beaucoup de funérailles en mer, et j'ai remis ce drapeau à des familles endeuillées, y compris pour un père et ses deux fils. Je connais le prix payé par celles et ceux qui servent sous ce drapeau.

Bien que la motion dont nous sommes saisis porte en apparence sur un seul contrat, les vétérans savent qu'elle concerne en réalité quelque chose de bien plus profond. Ils y voient un schéma de déceptions. Songeons simplement à ce qui s'est passé cette année. Dans le dossier du projet de loi C-11, le gouvernement a attendu à la dernière minute pour annuler les amendements convenus par le comité et il a bafoué les survivants de traumatismes sexuels en milieu militaire. Ces derniers m'ont confié que c'était comme si le gouvernement leur avait craché au visage. Pensons aux nouvelles restrictions imposées aux aumôniers militaires de toutes les confessions, même le jour du Souvenir; aux vétérans empoisonnés par la méfloquine en Somalie, qui se battent contre leur propre gouvernement devant les tribunaux depuis plus de 25 ans; ou aux vétérans qui ont demandé du soutien et qui se sont vu proposer l'euthanasie par Anciens Combattants Canada.

Parlons maintenant des commissionnaires.

Je vais rappeler aux députés libéraux d'en face qui sont les commissionnaires, car ils semblent l'avoir oublié. En 1915, en pleine Première Guerre mondiale, le gouverneur général a proposé la création d'un corps destiné à offrir un travail valorisant aux soldats à leur retour au pays. En 1925, le Corps canadien des commissionnaires a été fondé avec un seul engagement: que ceux qui avaient servi le Canada ne soient pas oubliés à leur retour. Pendant plus de 100 ans, cet engagement a été respecté. Pendant des générations, Ottawa a soutenu cet engagement en accordant un droit de préférence à l'organisme. Avant qu'un ministère fédéral lance un appel d'offres afin de conclure un contrat pour des services de sécurité, ce contrat était d'abord proposé aux Commissionnaires. Or, en février, d'un simple trait de crayon, la ministre des Anciens Combattants a supprimé ce droit. Bien que les responsables d'Anciens Combattants Canada aient déclaré que le ministère souhaitait réévaluer ce droit de préférence, celui-ci a tout simplement été annulé.

Puis arrive l'histoire de ce contrat. L'Agence du revenu du Canada publie un appel d'offres réservé aux fournisseurs canadiens. Voici ce que la plupart des Canadiens ignorent: selon les règles de la nouvelle politique « Achetez canadien » du gouvernement actuel, il suffit à un fournisseur d'avoir un lieu d'affaires au Canada. Personne ne demande à qui appartient l'entreprise ni où se trouve son siège social. C'est ainsi que la filiale canadienne d'Allied Universal, une entreprise américaine, a pu se qualifier. D'après les chiffres fournis par l'entreprise elle-même, seulement 1,3 % de ses 700 000 employés se trouvent au Canada. L'entreprise a remporté l'appel d'offres de l'Agence grâce à un prix inférieur de moins de 1 % à celui des Commissionnaires, soit seulement 80 000 $.

Rappelons maintenant au gouvernement ce qu'il a dit. À maintes reprises, le premier ministre a promis que le Canada allait devenir son meilleur client. Il a dit: « [Le] gouvernement fédéral choisira automatiquement des fournisseurs canadiens [...] » En janvier, il a encore dit aux Canadiens: « Nous achèterons canadien. Nous bâtirons canadien. » Or, l'Agence du revenu du Canada disposait d'un fournisseur canadien, une société à but non lucratif créée pour les anciens combattants, et, quand le moment est venu d'être notre meilleur client, le gouvernement est allé faire ses achats aux États-Unis.

Le secrétaire d'État à l'Agence du revenu du Canada affirme que les politiciens n'interviennent jamais dans les décisions de l'Agence, ce qui est vrai pour l'évaluation des offres, mais pas pour les règles. L'Agence du revenu du Canada organise l'appel d'offres, mais c'est le gouvernement qui rédige les règles que l'Agence doit respecter, et le gouvernement a opté pour une politique « Achetez canadien » sans critère de propriété. Ces choix n'ont pas été faits par l'Agence du revenu du Canada. Ce sont les choix du gouvernement.

En novembre dernier, le premier ministre a déclaré que les Canadiens devaient honorer le patriotisme des anciens combattants par le leur, et pour une fois, je suis d'accord avec lui, mais ses actes sonnent creux. Le patriotisme ne se résume pas à une phrase dans un communiqué. Dans ce cas précis, c'est un choix qui figure dans ce contrat.

Le gouvernement défend également cette décision en prétendant que le Corps des commissionnaires ne pouvait plus atteindre son objectif d'embauche de vétérans. Voici ce que le gouvernement ne veut pas nous dire. Le Corps des commissionnaires savait que la cible posait problème et il a lui-même mentionné cet enjeu: il a demandé au ministère des Anciens Combattants de réévaluer la cible et de la mettre à jour. Au lieu de cela, la porte lui a été fermée. Apparemment, l'organisme, qui est un organisme à but non lucratif, n'a pas réussi à obtenir une rencontre avec la ministre. Au même moment, des hauts fonctionnaires trouvaient toutefois le temps de rencontrer discrètement des concurrents, qui étaient des entreprises à but lucratif. Les registres de lobbying le prouvent.

● (1800)

Allied Universal a un lobbyiste enregistré qui travaille auprès du gouvernement canadien au moins depuis 2023 et qui cherche à obtenir des contrats fédéraux en matière de sécurité exactement comme celui-ci. Pourtant, il y a seulement trois ans, l'information du ministère indiquait que le droit de préemption était toujours conforme aux priorités du gouvernement du Canada. Qu'est-ce qui a changé? Le changement ne vient pas des vétérans, mais du gouvernement. Le gouvernement a dit qu'il s'agissait d'un processus d'approvisionnement concurrentiel, ce qui est faux. C'est un recul.

Voici où le bât blesse. La filiale canadienne d'Allied Universal poursuit le gouvernement du Canada pour 420 millions de dollars. Elle a perdu un contrat fédéral de contrôle dans les aéroports et a traîné le gouvernement devant les tribunaux. Regardons ce que les libéraux ont fait. Alors qu'Allied se bat contre le gouvernement devant les tribunaux, dans un bureau, le gouvernement donne à une entreprise américaine un contrat qui a été retiré à nos commissionnaires, lesquels devraient être protégés par un droit de préemption qui ne vient à échéance que l'année prochaine.

Regardons le travail d'Allied Universal avec l'administration Trump. Selon des rapports publics, l'entreprise a reçu plus de 290 millions de dollars américains du département de la Sécurité intérieure cette année seulement, et sa filiale a reçu 83 millions de dollars américains d'ICE, l'organisme qui gère le programme d'expulsion de Trump. Cet été, *Newsweek* a nommé Allied Universal l'une des entreprises américaines les plus patriotiques, et je ne doute pas qu'elle le soit. C'est une entreprise américaine, et elle devrait être fière de cet honneur. Cependant, je pose la question suivante aux députés d'en face: depuis quand le travail du gouvernement canadien consiste-t-il à récompenser les entreprises américaines les plus patriotiques? Le Canada a déjà sa propre organisation patriotique, et ce, depuis plus de 100 ans: les Commissionnaires.

Il y a 18 mois, le premier ministre a demandé aux Canadiens de lui faire confiance pour tenir tête à Washington, et de nombreux Canadiens lui ont accordé leur confiance et leur vote pour la première fois de leur vie. Ils croyaient qu'il était le seul à pouvoir composer avec le président et conclure un accord. Ils n'ont pas voté pour lui afin qu'il attribue le contrat autrefois rempli par des anciens combattants à une entreprise liée à un programme américain d'expulsion.

Tous les Canadiens qui ont fait confiance aux slogans des libéraux devraient savoir ceci: ils n'ont pas perdu leur patriotisme. C'est le gouvernement qui a perdu leur confiance. Au moment des élections, les libéraux se sont drapés dans le drapeau, mais lorsque vient le temps de donner des contrats, ils les donnent aux Américains. Au moment des élections, ils se tiennent debout devant le cénotaphe, mais lorsque vient le temps de donner des contrats, ils laissent les commissionnaires faire le pied de grue dehors. Au moment des élections, le gouvernement promet de faire passer les intérêts du Canada en premier, mais lorsque vient le temps de donner des contrats, il les fait passer en deuxième. Je peux assurer aux députés d'en face que les anciens combattants de l'île de Vancouver à Terre-Neuve surveillent le gouvernement de près.

Exposer l'illusion ne suffit pas, alors je vais expliquer clairement comment un gouvernement qui tient ses promesses faites aux anciens combattants rétablirait cette promesse.

Premièrement, il redonnerait le contrat de l'ARC aux Commissionnaires. Deuxièmement, il obligerait le ministère des Anciens Combattants à rétablir le droit de préemption et à mettre à jour la promesse faite il y a des générations afin de tenir compte des anciens combattants d'aujourd'hui. Selon des documents déposés devant les tribunaux en 2025, le sous-ministre lui-même a proposé de renouveler cette politique avec de nouvelles mesures pour renforcer les commissionnaires, et non de les éliminer. Troisièmement, il lèverait les restrictions imposées aux membres du clergé, aux prêtres, aux imams, aux rabbins et aux autres chefs religieux qui portent l'uniforme, afin qu'ils puissent prier selon leur propre foi lors des cérémonies publiques, y compris le jour du Souvenir. Quatrièmement, il cesserait de se battre contre les anciens combattants devant les tribunaux. Il s'assoirait avec eux, il les écouterait et il arriverait à une entente.

Je vais conclure là où j'ai commencé, avec le drapeau que j'ai remis à un père et à ses fils. Les anciens combattants incarnent le sens même d'être Canadien. Ils viennent de toutes les provinces et de tous les territoires, de toutes les religions et de tous les horizons. De Vimy à la plage Juno, en passant par Kandahar, les anciens combattants du Canada ont prêté serment à notre drapeau. Ils n'ont jamais demandé ce que ce drapeau pouvait faire pour eux. Ils ont demandé ce qu'ils pouvaient faire pour ce drapeau.

Je suis fier de mon service militaire. Je suis fier d'être Canadien. Mon message au gouvernement et à tous les députés d'en face est simple: je leur demande d'être Canadiens. Ils doivent être Canadiens une fois les caméras éteintes et le contrat signé. Ils doivent être Canadiens dans la salle du tribunal, devant le cénotaphe et à la chapelle. Ils doivent être Canadiens pour les anciens combattants qui ont toujours fait passer le Canada en premier. Ils doivent tenir leurs promesses et honorer leurs propres paroles; s'ils sont incapables d'être Canadiens, par amour pour ce pays, qu'ils cèdent donc leur place à ceux qui savent l'être. Notre drapeau n'est pas un costume à revêtir pendant les campagnes électorales. C'est une promesse sacrée. Nos soldats se sont battus et sont morts pour cette promesse, et nos anciens combattants l'ont tenue. Il est temps que le gouvernement fasse la même chose.

● (1805)

Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, il est absolument consternant que le gouvernement libéral ait non seulement privé des anciens combattants de leur emploi, mais qu'il ait aussi décidé de donner ces emplois à une entreprise liée à ICE aux États-Unis.

Il y a beaucoup d'anciens combattants dans Winnipeg-Centre qui sont sans abri et qui n'ont pas un revenu suffisant pour vivre. J'ai parlé à de nombreux organismes d'anciens combattants à Winnipeg qui appuient mon idée d'un revenu de base garanti suffisant. Les anciens combattants font un sacrifice, quels que soient les motifs qui les animent, mais à leur retour, nous ne nous occupons pas d'eux. Il ne s'agit pas seulement d'offrir un emploi, il s'agit aussi de les soutenir si, pour une raison ou une autre, ils sont dans l'incapacité de travailler.

Je me demande si le député appuie mon idée de mettre en place un revenu de base garanti suffisant pour les anciens combattants.

● (1810)

Jeff Kibble: Monsieur le Président, l'itinérance chez les anciens combattants est une crise horrible à laquelle le pays est confronté. D'ailleurs, il n'y a pas si longtemps, j'étais dans un refuge pour anciens combattants, à Ottawa, où j'ai servi un repas pour l'Action de grâces. Si le gouvernement gérait l'économie comme il le prétend et s'il donnait un emploi aux anciens combattants et protégeait ces emplois, ce ne serait pas nécessaire. Les anciens combattants auraient un emploi, travailleraient pour les Commissionnaires et ne seraient pas à la rue.

[*Français*]

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, je ne peux que me désoler avec lui, parce qu'on voit le gouvernement créer de plus en plus d'agences et de sociétés d'État. On peut évidemment ajouter le contrat à Allied Universal.

On enlève de la responsabilité au ministre. On enlève de la transparence. On enlève du pouvoir démocratique à cette Chambre. Voilà.

J'aimerais entendre mon collègue à cet égard. Cela le préoccupe-t-il autant que moi?

[*Traduction*]

Jeff Kibble: En effet, monsieur le Président, la tendance n'est pas juste de trahir les anciens combattants, comme je l'ai dit dans mon discours, mais aussi de ne pas rendre de comptes. Nous le constatons avec l'Agence de l'investissement pour la défense. Absolument, je suis scandalisé par les problèmes en matière de reddition de comptes, par les dépenses irresponsables et par les affirmations des libéraux selon lesquelles leurs programmes aident les gens. Ce n'est pas le cas.

Les Canadiens sombrent sous le poids des 11 années de ce gouvernement. De temps à autre, celui-ci les laisse sortir la tête de l'eau pour prendre une bouffée d'air frais, puis il s'attend à ce qu'ils soient heureux parce que le programme pour lequel il dépense trop fonctionne. Voilà le problème.

Fraser Tolmie (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son service.

J'arrive d'une réunion du comité des anciens combattants, qui rencontre des représentants des Commissionnaires. Dans son discours, le député a dit que les Commissionnaires n'ont jamais été consultés, ce qui vient d'être confirmé à la réunion.

J'aimerais connaître son avis par rapport à ma question de tout à l'heure. Les Commissionnaires sont un organisme à but non lucratif qui investit dans les anciens combattants. Il a confirmé n'avoir jamais reçu de plaintes. Le taux de satisfaction de sa clientèle est de 86 %. J'aimerais savoir ce que pense le député de cet élément d'information.

Jeff Kibble: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de l'excellent travail qu'il fait pour soutenir les vétérans au comité des anciens combattants.

On a confirmé non seulement au comité, mais aussi dans des documents judiciaires, que les Commissionnaires ont tenté de communiquer avec le ministère des Anciens Combattants pour résoudre ce problème, mais de toute évidence, la démarche a été infructueuse. Les libéraux font appel à des entreprises américaines pour fournir des services de sécurité offerts par des vétérans. Quelle sera la prochaine idée que les libéraux tenteront de vendre aux Canadiens: confier à des entreprises américaines nos services militaires? C'est ridicule.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, avant de clore les débats, je tiens à saluer non seulement le rôle inestimable des anciens combattants, mais également leur existence même et ce qu'ils ont accompli par le passé. Le 11 novembre, à 11 heures, est un instant très spécial où nous devrions tous prendre le temps de prier et de remercier les vétérans d'hier et d'aujourd'hui. Je pense que tous les députés doivent reconnaître l'importance de ce moment. Je leur demande de reconnaître que le gouvernement fait toutes sortes de choses pour les anciens combattants et que tous les députés appuient les vétérans du Canada.

Bon nombre des employés du Corps canadien des commissionnaires, soit plus de 20 %, sont des anciens combattants, et nous continuons d'apprécier l'excellent travail qu'ils accomplissent chaque jour dans le cadre de leurs différentes fonctions.

Jeff Kibble: Monsieur le Président, en effet, je suis sûr que tous les députés diront qu'ils soutiennent les anciens combattants, mais les députés d'en face le montrent de façon assez bizarre. Si on prend ce contrat et la façon dont ils trahissent les anciens combattants, ou les autres exemples que j'ai donnés dans mon discours, on voit qu'ils ont certainement une façon très différente de soutenir les anciens combattants.

Le député a parlé de prier. À l'heure actuelle, il y a des restrictions sur les prières que peuvent réciter les membres du clergé de l'armée, toutes confessions confondues. Ils ne sont pas autorisés à prononcer des discours religieux en public, ce qui est une autre façon pour les libéraux de poignarder les anciens combattants dans le dos.

● (1815)

[*Français*]

Le vice-président: Comme il est 18 h 15, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire à l'expédition des travaux des subsides. La question est la suivante.

Le vote porte sur la motion.

[*Traduction*]

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

Le député de Langley Township—Fraser Heights a la parole.

Tako Van Popta: Monsieur le Président, je demande un vote par appel nominal.

Le vice-président: Conformément à l'article 45 du Règlement, le vote est reporté au mardi 3 novembre, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre invoque le Règlement.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je pense que, si vous demandez l'opinion de la Chambre, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour dire qu'il est 18 h 30 afin que nous puissions passer au débat d'ajournement.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, le 26 octobre dernier, j'ai demandé au ministre des Ressources naturelles s'il respectait réellement les droits des Autochtones et, dans l'affirmative, s'il retirerait le projet de loi C-39. J'ai posé cette question pour faire suite à la demande formulée par l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique, l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique, les nations signataires du Traité n^{o} 6, la Première Nation d'Onion Lake, la nation nishnawbe-aski, les Chefs de l'Ontario, l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador et la Confédération iroquoise, qui réclament tous le retrait du projet de loi C-39.

Ces organismes représentent des centaines de milliers de membres des Premières Nations. Non seulement le ministre a-t-il refusé de me répondre, mais il a demandé au secrétaire parlementaire de la ministre des Relations Couronne-Autochtones de le faire.

Je ne sais pas trop pourquoi, ce jour-là, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a refusé de me répondre. Je me suis dit qu'il commençait peut-être à penser, comme moi, que la seule chose que le gouvernement construit, c'est un pipeline qui débouchera devant les tribunaux. Or, j'ai appris aujourd'hui que d'autres nations s'opposent aux nouveaux projets désignés. Aujourd'hui seulement, neuf nations représentées par le St'át'imc Chiefs Council, qui regroupe et représente, encore une fois, des centaines de milliers de membres des Premières Nations, ont fait connaître leur opposition. Elles reprochent au gouvernement de ne pas avoir exercé les pouvoirs que lui confère la Loi visant à bâtir le Canada d'une manière conforme aux obligations légales découlant de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Selon elles, le gouvernement a précipité les consultations, a fourni des informations insuffisantes sur le projet et n'a pas adéquatement tenu compte des répercussions possibles sur les droits issus de traités des Premières Nations.

Les Premières Nations de Cold Lake ont aussi présenté une demande de contrôle judiciaire. Elles ont également soutenu que le Bureau des grands projets ne les avait ni consultées adéquatement ni fait participer au processus. Elles demandaient qu'on annule l'inscription du projet Pacific Link à la liste des projets d'intérêt national et qu'on déclare que le Canada a l'obligation de consulter les parties concernées par le projet.

Je commence maintenant à rassembler les pièces du casse-tête, et j'espère obtenir des éclaircissements aujourd'hui. Qu'il s'agisse de violer les droits constitutionnels des travailleurs, de vider de leur substance les mesures de protection de l'environnement ou de bafouer les droits des Autochtones, le gouvernement semble croire que la Constitution et la primauté du droit ne s'appliquent pas à lui. Je commence à penser que la raison tient peut-être au fait que le pays est dirigé par une poignée d'anciens PDG et que ceux-ci s'estiment au-dessus de notre Constitution et des droits de la personne.

● (1820)

Anthony Housefather (secrétaire parlementaire de la ministre de la Gestion des urgences et de la Résilience des communautés, Lib.): Monsieur le Président, le 26 octobre, des dirigeants des Premières Nations ont rencontré le premier ministre et les premiers ministres des provinces dans le cadre d'une rencontre historique des premiers ministres, la première du genre en 20 ans. Un des principaux sujets de discussion concernait la mise sur pied de grands projets par des Premières Nations, le rôle des Premières Nations comme propriétaires de grands projets ainsi que leur accès aux retombées économiques.

Nous savons que nous ne pouvons pas bâtir un Canada plus fort sans les peuples autochtones. C'est pourquoi nous avons pris des mesures pour soutenir la participation et les partenariats autochtones dans les grands projets. Nous avons ouvert de nouveaux centres de ressources sur la consultation pour aider les communautés à participer à l'examen des projets. Nous avons fourni du financement pour que les communautés autochtones aient l'expertise et la capacité nécessaires pour participer aux discussions sur les projets qui les touchent.

Nous soutenons le rôle croissant de la propriété autochtone pour que les communautés puissent avoir un intérêt dans ce qui est construit et profiter des retombées économiques à long terme. Cela comprend le soutien à l'aide de nouveaux outils, comme la création possible d'un fonds souverain des Premières Nations, au sujet duquel le premier ministre s'est engagé à entamer des discussions.

Dans la foulée, le premier ministre a aussi annoncé vouloir élargir les pouvoirs de l'Administration financière des Premières Nations à l'égard des prêts de manière à ce que les Premières Nations puissent s'unir en constituant une entité ad hoc afin de financer de grands projets pour en tirer eux aussi des profits. Il a aussi annoncé une enveloppe de 260 millions de dollars sur 4 ans pour le nouveau Fonds pour les partenariats en faveur de la préparation à l'emploi des peuples autochtones, qui aidera les Autochtones à se prévaloir des emplois que créeront les grands projets. Ce sont là des mesures qui favoriseront la participation autochtone et qui élargiront les débouchés de manière à ce que les Autochtones tirent directement parti de l'avenir économique du Canada.

Cela dit, pour ouvrir ces perspectives, il faut que le processus d'examen fédéral des grands projets soit bien conçu. Les peuples autochtones doivent jouer un rôle perceptible dans le processus décisionnel relatif aux projets qui visent leurs territoires ou leurs communautés et avoir toutes les chances raisonnables de profiter des retombées de ces projets. C'est l'objectif du projet de loi visant à bâtir un Canada fort. Nous voulons que l'évaluation des projets soit plus efficace et plus prévisible qu'avant, sans pour autant porter atteinte aux droits autochtones ou à la protection de l'environnement.

Le projet de loi propose une approche mieux coordonnée, entre autres grâce au Centre de consultation de la Couronne, qui rassemblera les ministères fédéraux sous un même chapiteau. Il s'agit de réduire les chevauchements dans l'évaluation des projets ainsi que d'aider les représentants des communautés à consacrer leur temps et leur expertise aux enjeux qui les interpellent. Cette approche sera d'ailleurs avantageuse aussi pour les promoteurs autochtones de projets économiques. Selon ce que prévoit le projet de loi, si le délai prévu pour les consultations ne suffisait pas, l'échéancier pourrait être prolongé, voire même suspendu.

Les dirigeants des Premières Nations ont fait part de leurs préoccupations, certes, mais je tiens à préciser clairement les obligations du gouvernement. L'obligation légale de consulter du Canada reste en vigueur. Nos engagements pris dans le cadre des traités modernes et des ententes d'autonomie gouvernementale restent valables, et les droits des peuples autochtones continuent d'être protégés.

La réalisation de grands projets et la promotion de la réconciliation doivent aller de pair. Les Autochtones doivent jouer un rôle significatif dans les décisions qui les concernent et bénéficier d'une chance équitable de profiter des avantages. Quand les Autochtones sont de véritables partenaires, les projets sont plus solides, les collectivités sont plus fortes et le Canada est plus fort.

● (1825)

Leah Gazan: Monsieur le Président, mon collègue a tout à fait raison. Nous ne pourrons pas bâtir un Canada fort sans le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause des Premières Nations, ce que, selon la grande majorité des Premières Nations au pays, le gouvernement ne parvient pas à obtenir. Elles demandent au gouvernement de retirer le projet de loi C-39, qui viole la Constitution. Ce n'est pas parce que le gouvernement dit quelque chose que cela devient vrai.

Il est évident pour les travailleurs, les organisations environnementales et les Premières Nations de tout le pays que le gouvernement ne respecte pas la Constitution. Tout ce qu'il construit, c'est un pipeline qui mène directement aux tribunaux.

Anthony Housefather: Monsieur le Président, je reconnais que la députée a soulevé des préoccupations, tout comme les dirigeants des Premières Nations. Nous prenons ces préoccupations au sérieux.

Lors de la rencontre historique entre les premiers ministres et les Premières Nations, nous avons discuté de ces préoccupations, ainsi que de la façon dont les Premières Nations peuvent diriger de grands projets et partager les retombées économiques qu'ils génèrent. La loi visant à bâtir un Canada fort aiderait à faire avancer de tels projets tout en favorisant une consultation constructive et en protégeant les droits des Autochtones.

Soyons clairs. L'obligation légale du Canada de consulter, nos engagements constitutionnels, nos engagements en vertu des traités modernes et des ententes sur l'autonomie gouvernementale, ainsi que les droits des Autochtones, demeurent inchangés. Le développement économique et la réconciliation doivent aller de pair. Lorsque les économies autochtones deviennent plus fortes, le Canada devient lui aussi plus fort.

LA SANTÉ

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole pour revenir sur une question que j'ai posée à la ministre de la Santé au sujet du scandale PrescripTIon. Je dois dire que, il y a une semaine et demie, lors d'un débat d'ajournement sur cette affaire, j'ai été stupéfait de l'audace du secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, qui a présenté la gestion du programme PrescripTIon par le gouvernement libéral comme un modèle de bonne gouvernance.

Est-ce vraiment le cas? Nous avons dépensé 300 millions de dollars pour une solution informatique de numérisation des services d'ordonnances qui n'a pratiquement pas été utilisée. Pire encore, personne ne semble être en mesure d'expliquer clairement ce qu'il est advenu de 200 millions de dollars de fonds publics.

Il y a aussi les dirigeants proches du Parti libéral, qui se sont enrichis en se remplissant les poches avec des primes exorbitantes. Prenons l'exemple du PDG, Michael Green. Il s'est rempli les poches avec plus de 600 000 $ en primes en seulement trois ans, entre 2023 et 2026. Il a ensuite reçu 1 million de dollars au moment de son départ après que la ministre de la Santé a prétendu l'avoir congédié. Tout ce que je peux dire, c'est que la plupart des Canadiens aimeraient recevoir une indemnité de licenciement de 1 million de dollars.

Il y a au moins cinq autres dirigeants qui ont reçu entre 70 000 $ et 90 000 $ en primes au cours de la même période de trois ans. Nous parlons de millions de dollars de l'argent des contribuables qui ont été versés sous forme de primes pour récompenser les dirigeants proches du Parti libéral qui ont présidé à ce qui s'est avéré être un désastre total, voire bien pire encore.

Ensuite, il y a la ministre de la Santé. Où était la ministre de la Santé pendant tout ce temps? La ministre avait complètement fermé les yeux. Elle a fermé les yeux alors que des millions de dollars continuaient d'être versés à PrescripTIon. Des fonctionnaires ont déclaré au comité de la santé que la ministre n'avait posé aucune question au sujet de PrescripTIon. Elle n'avait pas demandé à savoir où étaient passés 300 millions de dollars de fonds publics. Le secrétaire parlementaire affirme que c'est à cela que ressemble la bonne gouvernance. Si c'est à cela que ressemble la bonne gouvernance, je n'ose pas imaginer à quoi ressemble la mauvaise gouvernance.

Il est temps que les libéraux cessent de nous mener en bateau et qu'ils commencent à répondre à des questions élémentaires. Qu'en était-il de la surveillance quand 300 millions de dollars de fonds publics sont partis en fumée alors que la ministre de la Santé dormait au gaz?

● (1830)

Maggie Chi (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, j'aime beaucoup les débats d'ajournement. Ce lundi marque un bon début de semaine. Au cours de cette session, nous examinerons beaucoup de projets de loi importants à la Chambre, notamment le projet de loi C-39 ainsi que de nombreuses mesures législatives portant sur la sécurité des médias sociaux que nous nous efforçons aussi de faire progresser.

Comme l'a annoncé la ministre en juin, le gouvernement tient à faire en sorte que les contribuables obtiennent des comptes et qu'ils en aient pour leur argent. Voilà pourquoi elle a lancé un examen indépendant de la gouvernance et de la structure d'Inforoute Santé, ainsi qu'un audit par un tiers des conclusions de l'organisation. Je veux m'assurer que mon collègue comprenne que l'examen et l'audit sont tous deux en cours. Nous avons hâte de prendre connaissance des résultats et de les communiquer dès qu'ils seront connus.

La vérificatrice générale elle-même a jugé cette réponse très ferme, et, d'après ce que j'en sais, mon collègue conservateur respecte toujours le travail de la vérificatrice générale. Elle a affirmé que tout travail supplémentaire de sa part dans ce dossier « serait redondant et n'apporterait donc qu'une valeur ajoutée limitée aux parlementaires et aux Canadiens ». Étant donné que ce sont notamment les collègues conservateurs du député d'en face qui, au comité de la santé, ont demandé l'avis de la vérificatrice générale sur cette question, j'espère que cette réponse satisfera mon collègue également.

Michael Cooper: Monsieur le Président, c'est une réponse tout à fait insatisfaisante. Ce que nous venons d'entendre de la part de la secrétaire parlementaire, c'est encore de la manipulation. Sa réponse s'inscrit tout à fait dans la lignée de la réponse ridicule du secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Puisqu'elle refuse de répondre à des questions élémentaires, notamment sur la surveillance exercée, elle répondra peut-être à une question très précise: pourquoi M. Green a-t-il reçu un parachute doré de 1 million de dollars lorsqu'il a quitté ses fonctions, et pourquoi la ministre de la Santé a-t-elle omis de le divulguer?

Maggie Chi: Monsieur le Président, je tiens à souligner que des travaux sont en cours et que nous devons laisser les vérificateurs indépendants faire leur travail, et j'ose espérer que le député fera de même. Un examen interne de la gouvernance et de la structure d'Inforoute est en cours. Mon collègue n'a peut-être pas reçu la plus récente fiche pour la période des questions de la part de son chef.

Les Canadiens méritent un système de santé modernisé, et nous veillerons toujours à ce qu'il repose sur la meilleure information possible. La réalisation de cet examen et de cette vérification par une tierce partie permettra d'effectuer ces travaux et de donner aux Canadiens l'assurance que l'argent est dépensé de manière appropriée.

LES RESSOURCES NATURELLES

Jacob Mantle (York—Durham, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole pour revenir sur une question que j'ai posée il y a peu au ministre des Ressources naturelles concernant l'incapacité du gouvernement libéral à supprimer les lois hostiles à l'exploitation des ressources naturelles qui pèsent sur le secteur pétrogazier canadien et qui nous empêchent de devenir, selon la terminologie que le gouvernement utilise, une superpuissance énergétique.

Comme je l'ai fait remarquer au ministre, l'interdiction des pétroliers sur la côte Ouest est toujours en vigueur. La taxe sur le carbone pour les industries est toujours en vigueur. Des PDG ont déclaré publiquement que le Canada est un pays où il était difficile d'investir dans ce secteur en raison de ces enjeux.

La sécurité énergétique est avant tout une question d'ordre géographique. Les députés n'ont qu'à songer à l'actualité et au détroit d'Ormuz, qui constitue justement un enjeu d'ordre géographique.

La côte Ouest du Pacifique est une région où il n'y a aucun enjeu d'ordre géographique. Avant le projet TMX, les exportations de brut canadien vers l'Asie étaient négligeables. Voilà maintenant que des quantités considérables de brut canadien sont exportées vers les marchés asiatiques. D'ailleurs, la Fondation Asie-Pacifique estime que ces exportations s'élèvent à plus de 500 millions de dollars par mois, soit un demi-milliard de dollars de nouvelles exportations canadiennes grâce à un seul oléoduc. Néanmoins, ce n'est pas le seul problème.

En effet, le problème ne se limite pas à acheminer les produits à exporter jusqu'à la côte. Ce n'est qu'une partie de l'enjeu, car le pétrole brut canadien est une sorte unique de pétrole brut lourd. Les raffineries à l'étranger ne sont pas toujours en mesure de passer d'un type de pétrole brut à un autre sans d'abord faire des investissements pour moderniser l'équipement et les infrastructures de stockage, de transport, de traitement et de raffinage.

Le Canada a imposé un autre obstacle à l'industrie pétrolière et gazière, et les libéraux sont entièrement responsables de la situation, car le Canada a décidé de limiter l'un des outils qui pourraient servir à développer ces nouveaux marchés asiatiques.

Lorsque le premier ministre était envoyé spécial des Nations Unies pour le financement de l'action climatique et conseiller financier à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Glasgow, communément appelée la COP26 pour être plus précis, des pays du monde entier, y compris le Canada, ont signé ce qu'on appelle la Déclaration de Glasgow.

La Déclaration de Glasgow a notamment obligé les pays à interdire à leurs organismes de promotion des exportations d'appuyer de nouveaux investissements dans l'exploitation pétrolière et gazière. Par conséquent, à titre d'organisme du gouvernement du Canada, Exportation et développement Canada devait se conformer à cette déclaration.

Sur son site Web, il y a une politique qui date de 2023, l'année où le gouvernement a signé la Déclaration de Glasgow, et qui dit qu'Exportation et développement Canada va se conformer à la Déclaration et interdire les investissements dans ces industries. Par conséquent, Exportation et développement Canada et les autres organismes canadiens de promotion des exportations ne peuvent plus consacrer de financement ou d'investissements à des infrastructures qui faciliteraient, entre autres, l'exportation du pétrole brut canadien vers les marchés asiatiques.

Ma question à l'intention du secrétaire parlementaire est la suivante: le gouvernement éliminera-t-il cette interdiction afin que les organismes canadiens d'exportation puissent de nouveau soutenir des infrastructures internationales stratégiques qui élargissent les marchés auxquels l'industrie canadienne a accès, afin de faire du Canada une superpuissance énergétique, pour reprendre le terme employé par le gouvernement?

● (1835)

Claude Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, pour reprendre les mots du ministre des Finances, j'ai de bonnes nouvelles pour mon collègue. Il y a des projets en cours au pays.

On est en train de construire un pipeline de Taylor, en Colombie-Britannique, jusqu'à Gordondale, en Alberta. Il y a aussi le Sunrise Expansion Program, une expansion majeure du réseau d'alimentation en gaz naturel en Colombie-Britannique. Je suis également heureux de rappeler au député que la phase 2 de LNG Canada, un autre projet d'expansion, a fait l'objet d'une décision finale en matière d'investissement et qu'elle ira de l'avant. Des investissements importants — des milliards de dollars — sont consacrés aux infrastructures énergétiques du Labrador, et une nouvelle ligne de transport est en construction pour relier la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, ce qui améliorera la fiabilité des réseaux électriques interprovinciaux et répondra à la demande croissante en électricité.

Que signifient ces projets? Ils signifient que des travailleurs sont sur les chantiers, que l'équipement est sur le terrain, que les collectivités en tirent des avantages et que le Canada se remet à construire. Cependant, les projets ne se concrétisent pas par hasard. Le Canada est également en train de changer la façon de mettre en branle nos projets. Grâce au Bureau des grands projets, nous centralisons les décisions fédérales, réduisons les chevauchements et offrons aux promoteurs une voie plus claire pour passer du stade de la proposition à celui de la construction.

Le député a demandé quand le prochain pipeline serait construit, et le premier ministre a donné la réponse la plus claire possible...

Jacob Mantle: Ma question ne portait pas sur le prochain pipeline.

Claude Guay: C'était ça la dernière fois.

Monsieur le Président, le 1er octobre, le premier ministre a confirmé que l'oléoduc Pacific Link est un projet d'intérêt national. Il est essentiel à l'ambition du Canada de devenir une superpuissance énergétique mondiale. Au cours de la prochaine année, le Bureau des grands projets, avec l'appui de la Régie de l'énergie du Canada, dirigera le processus fédéral d'examen du projet et les consultations connexes. D'ici septembre 2027, l'objectif est de définir les conditions du projet Pacific Link et de faire progresser celui-ci jusqu'à sa mise en chantier.

Les Canadiens s'attendent à ce que nous bâtissions et que nous le fassions de manière responsable. Nous devons donc respecter notre obligation de consulter les peuples autochtones et veiller à ce que ces consultations contribuent à orienter le projet, plutôt qu'à simplement susciter des réactions à son égard. Ainsi, il faut collaborer avec les provinces, notamment la Colombie-Britannique, puisque ces projets transcendent les frontières provinciales et exigent une collaboration étroite pour réussir. Il faut aussi associer les nouvelles infrastructures à des réductions réelles des émissions. Dans ce cas-ci, le projet Pacific Link a progressé parallèlement à l'engagement de l'industrie à l'égard du projet Pathways, un important projet de captage et de stockage du carbone visant à réduire considérablement les émissions tout en soutenant l'emploi et la croissance.

Oui, nous allons de l'avant de manière durable sur les plans économique, environnemental et social, et c'est important.

Jacob Mantle: Monsieur le Président, aujourd'hui, la question que je pose au député ne porte pas sur l'actualité, mais sur une politique qui date de 2023 et que le gouvernement refuse de changer. Elle ne porte pas sur le gaz naturel liquéfié ni sur la date de construction du prochain pipeline, car il importe peu de construire un pipeline si les clients ne peuvent pas raffiner le produit. C'est là le problème de la Déclaration de Glasgow. Quel que soit l'endroit dans le monde, elle interdit à Exportation et développement Canada d'investir dans le type de capacités de raffinage qui permettrait d'élargir le marché du pétrole et du gaz canadiens. Comme je l'ai dit dans ma question initiale, il s'agit simplement d'une politique libérale de plus que le premier ministre refuse de modifier, car c'est lui qui, à Glasgow, a fait pression pour que ces déclarations soient adoptées. Je pense que, lorsqu'on chasse le naturel, il revient au galop.

Je répète ma question à l'intention du secrétaire parlementaire. Les libéraux abrogeront-ils les dispositions de ratification de la Déclaration de Glasgow par le Canada et laisseront-ils Exportation et développement Canada et d'autres organismes d'exportation promouvoir les infrastructures canadiennes d'exploitation pétrolière et gazière dans le monde entier?

● (1840)

Claude Guay: Monsieur le Président, il y a en quelque sorte un terrain d'entente parce que tout le monde à la Chambre veut que les projets se concrétisent. Tout le monde veut que des emplois soient créés. Tout le monde veut que le Canada réussisse. Il ne sert à rien de vivre dans le passé.

Notre travail consiste à passer de la discussion aux résultats, et les Canadiens constatent que c'est exactement ce que nous faisons grâce au Bureau des grands projets, aux nouvelles infrastructures et aux projets déjà en cours partout au pays, y compris des pipelines. Nous voyons des projets progresser. Nous voyons des partenariats se bâtir rapidement et durer. C'est ainsi que nous obtenons des résultats, et c'est ce à quoi les Canadiens s'attendent.

Le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 41.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 2 novembre 2026

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

La Loi de l'impôt sur le revenu
Projet de loi C-269. Deuxième lecture 11093
Koutrakis 11093
Normandin 11094
Stevenson 11095
Stubbs 11097
Ross 11098
Vis 11100
McLean (Calgary-Centre) 11100
Report du vote sur la motion 11101

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Travaux des subsides

Motion de l'opposition — L'approvisionnement fédéral
Paul-Hus 11101
Motion 11101
Lamoureux 11103
Normandin 11103
Berthold 11103
Poilievre 11103
Lamoureux 11105
Normandin 11105
Ruff 11106
Turnbull 11106
Ruff 11107
May 11107
Chatel 11108
Ruff 11109
DeBellefeuille 11109
DeBellefeuille 11110
Lamoureux 11111
Tolmie 11111
Gaudreau 11111
Gaudreau 11112
Lamoureux 11113
Tolmie 11113
DeBellefeuille 11113
Barrett 11113
Desrochers 11114
Champoux 11115
Tolmie 11115
Lamoureux 11117
Zimmer 11117
Fortin 11117
Lamoureux 11117

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

L'école primaire Haahuupayak
Johns 11118

Les élections municipales et provinciales en Colombie-Britannique
Sawatzky 11118

Le cancer de la prostate
Berthold 11119

La chocolaterie Heyez
Ntumba 11119

Les militaires et les anciens combattants blessés
Gallant 11119

L'association Valora
Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles) 11119

Les Commissionnaires
Kibble 11119

Le modèle de logements avec services de soutien
Bardeesy 11120

Le commerce Canada-États-Unis
Davies (Niagara-Sud) 11120

Suzanne Guité
Deschênes 11120

La sécurité nationale
Kayabaga 11120

Le commerce Canada—États-Unis
Majumdar 11121

La Semaine nationale des métiers spécialisés et des technologies
Lapointe (Sudbury) 11121

L'abordabilité
Jansen 11121

Reconnaissance pour services rendus en médecine
Ramsay 11121

La fusillade à Belleville
Lantsman 11121

L'Intentional Community Consortium
Gasparro 11122

QUESTIONS ORALES

La fiscalité
Poilievre 11122
Dabrusin 11122
Poilievre 11122
Dabrusin 11122
Poilievre 11122
Dabrusin 11122
Poilievre 11122
Long 11123
Poilievre 11123
Long 11123
Poilievre 11123

Hodgson ... 11123

Les relations intergouvernementales

Normandin ... 11123
MacKinnon ... 11123
Normandin ... 11123
MacKinnon ... 11123
Brunelle-Duceppe ... 11124
MacKinnon ... 11124

La fiscalité

Lantsman ... 11124
Turnbull ... 11124
Lantsman ... 11124
Turnbull ... 11124
Hallan ... 11124
Church ... 11124
Hallan ... 11125
Church ... 11125
Lawton ... 11125
van Koeverden ... 11125
Lawton ... 11125
van Koeverden ... 11125

L'économie

Lefebvre ... 11125
Provost ... 11125

L'environnement

Simard ... 11126
Dabrusin ... 11126
Simard ... 11126
MacKinnon ... 11126

La justice

Baber ... 11126
Fraser ... 11126
Guglielmin ... 11126
Fraser ... 11126
Guglielmin ... 11127
Anandasangaree ... 11127
Caputo ... 11127
Anandasangaree ... 11127
Caputo ... 11127
Anandasangaree ... 11127

L'assurance-emploi

Beech ... 11127
Zerucelli ... 11127

La santé

Dancho ... 11127
Michel ... 11128
Dancho ... 11128
Michel ... 11128

Le commerce international

Majumdar ... 11128
LeBlanc ... 11128
Majumdar ... 11128
LeBlanc ... 11128
Gill (Windsor-Ouest) ... 11128
LeBlanc ... 11128
Kuruc ... 11129
Leitão ... 11129
Kuruc ... 11129
Turnbull ... 11129
Paul-Hus ... 11129
LeBlanc ... 11129
Paul-Hus ... 11129
LeBlanc ... 11130

La santé

Watchorn ... 11130
Michel ... 11130

Les services publics et l'approvisionnement

Lloyd ... 11130
Sudds ... 11130
Lloyd ... 11130
Sudds ... 11130
Tolmie ... 11130
McKnight ... 11131

Les anciens combattants

Vandenbeld ... 11131
McKnight ... 11131

La santé

Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake) ... 11131
Gull-Masty ... 11131

Le travail

Davies (Vancouver Kingsway) ... 11131
Zerucelli ... 11131

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre

Environnement et développement durable

Miedema ... 11132

Justice et droits de la personne

Khalid ... 11132
Motion d'adoption ... 11132
Demande et report d'office du vote ... 11132

La Loi sur les mesures économiques spéciales

Powlowski ... 11132
Projet de loi S-214. Première lecture ... 11132
Adoption de la motion; première lecture du projet de loi ... 11132

Pétitions

L'énergie

Caputo ... 11132

Le pont rouge

Caputo ... 11132

Postes Canada

Gaudreau ... 11132

L'industrie du pétrole et du gaz

Vis ... 11132

L'efficacité énergétique

Vis ... 11133

La santé des femmes

May ... 11133

Le bien-être des animaux
Johns ... 11133

Questions au Feuilleton
Lamoureux ... 11133

Demande de débat d'urgence

Le partenariat Canada-Europe
Brunelle-Duceppe ... 11133

Décision de la présidence
Le Président ... 11134

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Travaux des subsides

Motion de l'opposition — L'approvisionnement fédéral
Motion ... 11134
Lamoureux ... 11134
Waugh ... 11135
Beaulieu ... 11136
Dandurand ... 11136
Johns ... 11136
May ... 11136
Gaudreau ... 11137
Berthold ... 11137
Dandurand ... 11138
Gaudreau ... 11138
Rowe ... 11139
Richards ... 11139
Danko ... 11140
Gaudreau ... 11140
Ross ... 11141
Sudds ... 11141
Lloyd ... 11142
Lemire ... 11143
Lamoureux ... 11143
Dandurand ... 11143
Lloyd ... 11145
Beaulieu ... 11145
Lamoureux ... 11145
Lloyd ... 11145
Lamoureux ... 11147
Gaudreau ... 11147
Waugh ... 11147
Mazier ... 11148
Danko ... 11149
Beaulieu ... 11149
Ross ... 11149
Lamoureux ... 11149
Eyolfson ... 11149
Vis ... 11151
Gaudreau ... 11151
Dandurand ... 11151
Dhaliwal ... 11151
Vis ... 11153
Beaulieu ... 11153
Beech ... 11153
Anderson ... 11153
Lamoureux ... 11155
Beaulieu ... 11155
Tolmie ... 11155
Kibble ... 11156
Gazan ... 11157
Lemire ... 11157
Tolmie ... 11158
Lamoureux ... 11158
Report du vote sur la motion ... 11158

MOTION D'AJOURNEMENT

Les affaires autochtones
Gazan ... 11158
Housefather ... 11159

La santé
Cooper ... 11160
Chi ... 11160

Les ressources naturelles
Mantle ... 11161
Guay ... 11161

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca